This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

15 13
.597
.8C
v.37

Library of

Princeton University.

Digitized by Google

Digitized by Google

5 13
597
.86
v. 37

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE

LORRAINE

ET DU MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

TROISIÈME SÉRIE. — XVe VOLUME.

NANCY

RENÉ WIENER, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DES DOMINICAINS, 53.

MDCCCLXXXVII

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE

LORRAINE

ET DU MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

TROISIÈME SÉRIE. — XV^e^ VOLUME.

NANCY

RENÉ WIENER, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DES DOMINICAINS, 53.

MDCCCLXXXVII

Digitized by Google

(RECAP)
1513
597
.86 t. 37 (1867)

TYPOGRAPHIE DE G. CRÉPIN-LEBLOND, PASSAGE DU CASINO.

Digitized by Google

BARTOLOMEO CASTEL SAN-NAZAR

MÉDECIN DU DUC ANTOINE

PAR

M. FOURIER DE BACOURT

Parmi les étrangers que nos ducs amenèrent en Lorraine après leurs expéditions en Italie, aucun n'est moins connu que Bartolomeo Castel San-Nazar. Deux auteurs jusqu'ici ont prononcé son nom, mais, tandis que Dom Calmet le défigure en *Barthelemy de Chatel*, et *Jean de Semmezer* (1), le biographe de Symphorien Champier, ami de San-Nazar, va jusqu'à le traiter de *personnage imaginaire* (2).

Il nous a paru intéressant de restituer à ce « physicien » lombard la place qui lui revient dans notre histoire, et d'étudier sa physionomie, à la fois curieuse et peu sympathique (3).

(1) *Histoire de Lorraine.* (Morlai) IV, 1172 (1532 et 1562).

(2) Vie de Symphorien Champier, par M. Allut de Brignais. Lyon, 1859.

(3) Quelques actes concernant Bartolomeo n'existent plus au Trésor des Chartes de Lorraine : on n'en trouve plus

470755

Digitized by Google

I

La seigneurie de Morley (1), possédée aux premiers temps de la féodalité par les sires de Joinville, était, en 1185, aux mains d'un de leurs descendants, Simon de Broye, sire de Chateauvillain (2). Vendue en 1443 au « bon roi René » par Jean de Nassaw, damoiseau de Commercy (3), elle resta dans le domaine des ducs de Lorraine jusqu'au jour où Antoine, dangereusement malade, en fit don à son médecin.

Ce médecin qui, pendant quarante ans, exerça dans la seigneurie de Morley un pouvoir absolu, grâce à la protection tacite de la cour de France, était d'origine italienne et s'appelait Bartolomeo Castel San-Nazar (4). Avait-il pris le surnom de San-Nazar pour indiquer que sa famille était issue de Saint-Nazaire, au territoire

que l'indication (Apremont 50e et 51e liasses, nos 2 et 4; layettes Bar, fiefs V, no 29; Bar, Nicey, nos 72, 73, 74, 80; Ligny, sac, no 46.)

(1) Aujourd'hui simple commune du département de la Meuse, canton de Montiers-sur-Saulx.

Cette étude sur Castel San-Nazar est tirée d'un travail important que nous nous proposons de publier sur Morley, ses origines, son concile mérovingien, et l'histoire de ses seigneurs particuliers.

(2) Say. Abb. de Clairlieu, no 38.

(3) Archives de Bar, B. 251. Cartul. Morley, fo 62; lay. Louppy II, 25.

(4) L'engouement de cet Italien pour son pays et le soin qu'il prit de conserver à son nom une terminaison étrangère nous permettent de ne pas franciser ce nom.

Digitized by Google

de Lamosso, ainsi que le fit le poëte Sannazar (1), ou portait-il le nom d'une seigneurie possédée par des ancêtres (2) ? Je l'ignore. Tout ce que l'on sait, c'est qu'il naquit à Côme dans les dernières années du xv^e^ siècle, et qu'il était allié aux Castelli, célèbres médecins, dont la réputation fut grande en Sicile (3).

Bartolomeo était gentilhomme (4). « C'est, écrit-il, » chose assez notoire qu'il n'y a guère de gentilhomme » en Italie qui ne se dédie aux belles-lettres ou à quel- » que discipline et profession honeste, de quoy le païs » a esté plus florissant et renommé, et pour ce, est » l'Italie le païs des beaux esperits (5) ».

Après avoir étudié la médecine dans les meilleures villes de ce royaume, Bartolome revint à Côme en 1514, puis, l'année suivante, à Milan. C'est là qu'il rencontra le médecin du jeune duc Antoine, Symphorien Champier, avec lequel il se lia rapidement, et qui le fit

(1) Actius Sincerus Sannàzarius, poëte latin et italien, né à Naples en 1458, mort en 1530.

(2) Un San-Nazar (comte de), capitaine et aide-major de M. de Natte, était engagé au service de la France pendant les sièges de Casal et de Rusignan (Milanais). (Mercure de France, 9 avril 1640.)

(3) Des deux Castelli, Pierre fut professeur de médecine et de botanique, et Barthélemy laissa plusieurs ouvrages, dont l'un a été sauvé de l'oubli : *Lexicon medicum græco-latinum*.

(4) Il portait d'or au château de sable surmonté d'un aigle de même. (Armor. Rietstap. Bib. Sainte-Genev. C. 33.) Enonciation incomplète, ainsi qu'on pourra en juger par la reproduction de son sceau.

(5) Plaidoyer de Bartolomeo (10 septembre 1568).

Digitized by Google

attacher au service du prince lorrain (1). Champier devait, quelques années plus tard, lui dédier son fameux traité sur « l'antiquité, origine et noblesse de la très-antique cité de Lyon » (2). Dans l'épître dédicatoire de ce petit livre, qui est en latin et en français, Champier appelle San-Nazar « *artis peonie professor excellentissimus* », qu'il traduit par « docteur ès lois asclépiades », pour signifier sans doute que son collègue suivait la doctrine d'Asclépiade (3) qui, le premier, rendit la pratique de la médecine recommandable à Rome, l'an 110 avant J.-C.

Dès son arrivée en Lorraine, Bartolomeo fut accueilli avec faveur par Renée de Bourbon (4), valétudinaire, et par la reine de Sicile, retirée au monastère des Clarisses de Pont-à-Mousson (5). Ses intrigues autant que ses connnaissances médico-astronomiques le servirent à tel point auprès de cette princesse, qu'elle le prit pour

(1) Champier était, par sa femme (Mlle du Terrail), cousin-germain de Bayard. Au lendemain de Marignan, le duc Antoine donne « l'accolée à conseiller et médecin Sympho» rien Champier, natif de Lyonnais, docteur et chevallier » en médecine », et lui confère « l'ordre de chevallerie comme ayant bien mérité de l'avoir ». (Lettres patentes, 1515.)

(2) « Ensemble la rebeine et coniuration ou rebellion du populaire de la dicte ville contre les conseilliers de la cité et notables marchans, à cause des bleds, faicte cette présente année mil cinq cent XXIX ung dimanche, jour Saint Marc. «

(3) Asclépiade était rhéteur, mais trouvant que l'on s'enrichissait plus vite en soignant les maladies qu'en instruisant les hommes, il se fit médecin. Il rejetait les principes d'Hippocrate et proscrivait presque tous les remèdes.

(4) Femme du duc Antoine.

(5) Philippe de Gueldres, veuve de René II.

Digitized by Google

médecin particulier, le fit attacher à la personne des princes François, Louis et Jean, avec lesquels il demeura à Bar (1), puis lui donna en mariage une jeune dame de la cour, Jérome de Bièvre, qu'elle affectionnait particulièrement (septembre 1525) (2).

En considération de ce mariage, le duc Antoine céda aux époux les aides ordinaires et générales de la seigneurie de Morley, à rachat de 9,000 francs, l'affouage dans les bois dudit lieu, et dix-huit arpents pour leurs forges. En cas de survie, Jérôme de Bièvre devenait douairière et seule propriétaire jusqu'à ce que ses enfants eussent atteint l'âge de douze ans, époque à laquelle son revenu était réduit de moitié. 1525 (3).

Tout autre que San-Nazar eût accepté avec reconnaissance cette large gratification, mais elle ne lui parut pas suffisante. En 1529, nouvelle ordonnance qui stipule que le retour de Morley à la couronne ne pourra avoir lieu qu'à défaut d'enfants. Le 14 juin 1531, Jérôme de Bièvre reçoit une rente de 200 francs ; le 2 juillet

(1) C'est là qu'elle le fait appeler « à grande diligence » en plusieurs circonstances, notamment en 1523 et 1525 (Arch. Nancy. Compte d'Accaise des Armoises, receveur de Pont à Mousson, B. 8129.) En 1531, 1533 et 1537, il partit de Morley. B. 2264. Bar, B. 993.

(2) Tout ce que l'on sait de cette famille de Bièvre, c'est qu'elle était alors fixée à Rupt-aux-Nonnains. Elle portait : au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'argent.

(3) « En contemplacion de ce mariage, et aussi en reconnaissance des bons, agréables et curieux services que ledit Bartolome nous a par cy-devant faict et pourra à nostre chère et très amée compagne et épouse faire de son art et science..., etc. » (Louppy II, nos 60 et 61 ; Bar, Nicey, no 72 ; Cartul. Morley. B. 374.)

Digitized by Google

suivant, le duc étend à 15,000 fr. au lieu de 9,000 fr. le droit de rachat, et enfin, par lettres patentes du 15 septembre 1537, les deux époux sont investis de la propriété du domaine de Morley avec l'affouage et vingt arpents de bois pour faire travailler leurs forges (1). Chose étrange ! chacune de ces dates correspond, d'après les actes du temps, à des maladies survenues à l'un ou l'autre des membres de la famille ducale. En 1537, notamment, le duc Antoine est « dans l'estat » d'ung homme qui, pour saulver son corps bailleroit » à son médecin.... son sang et ung membre » (2), et la reine de Sicile, « belle mère abesse » des sœurs de Sainte-Claire, tombe si gravement malade à la suite d'un « bancquet » donné dans le pieux asile « à plusieurs gens d'église et gentilshommes » (3), qu'elle ne semble avoir recouvré la santé que grâce aux « gellées de truites » et aux « drogues milanoises » (4) ordonnées par notre Italien contre la promesse d'une donation en bonne et due forme. Plus tard, Charles III, réclamant l'annulation de cette donation, n'hésitera pas à la qualifier « d'injuste et abusive ».

Quoi qu'il en soit, l'ordonnance du duc Antoine fut accueillie avec stupeur. C'était la première fois, en Lorraine, que l'on voyait une seigneurie aussi considérable

(1) Louppy II, n° 62.

(2) Bibl. nationale, Coll. lorr. Morlay, t. 154.

(3) Arch. de Bar, B. 993.

(4) Bibl. nationale, Coll. lorr., tome 154. « Délivrance de huit livres à Me Ypolitte Dautreppe pour fournissure de poudre de Bergama et aultres drogues milanoises », novembre 1526.

Digitized by Google

que l'était celle de Morley (1), passer aux mains d'un étranger dont le nom n'évoquait aucun souvenir, ne rappelait aucun service. La Chambre des Comptes de Bar refusa l'entérinement, et il ne fallut rien moins, pour l'y obliger, qu'une lettre de la duchesse menaçant « Messieurs de la cour d'être relevés de leur serment » (2).

L'entrée du nouveau châtelain dans son domaine se fit sans honneurs. Geoffroy de Thomesson, seigneur du fief de Remennecourt, lui refusa l'hommage (3), et le duc de Guise, son voisin (4), lui écrivit que « si luy, ses enfans ou tout aultre songeoit à prétendre quelques droits sur Bincourt, il les en feroit repentir » (5).

Méprisé par les seigneurs d'alentour, bientôt haï de ses vassaux, San-Nazar en prit bravement son parti. Débarrassé (il le croyait du moins) de tout devoir de reconnaissance envers les princes lorrains par la sus-

(1) A cette époque, la seigneurie de Morlay avait 50,000 livres de revenus, avec une forêt de 6,000 arpents de haute futaie.

(2) Déclaration du duc Charles III en 1568. (Procès plaidé au Parlement.)

(3) En 1317, 1346, 1355, 1382, actes de foi et hommage des Saincheron (Saint-Chéron d'Anglure) aux seigneurs de Morley pour le fief de Remennecourt. Item, en 1441, pour « le fié que tient et doibt tenir de moy à cause dudict Mourley les hoirs du seigneur de Saincheron ». (Nancy, cartul. Morley, f° 63.)

(4) Par contrat passé en 1530, entre le duc Antoine et son frère Claude de Guise, ce dernier eut de la concession de René II les terres situées en France (Orgon, Lambesc, Eygaliers) et la baronnie d'Ancerville, en Barrois.

(5) Trés. des Chartes, cart. Morley, 33.

Digitized by Google

picion où le tenaient ceux-ci, se sentant maître chez lui, et comme protégé par Catherine de Médicis, qu'il était allé saluer par deux fois, en 1535 et 1538, il ne s'occupa plus que d'accroître rapidement sa fortune aux dépens de ses bienfaiteurs et même de ses vassaux, qu'il devait gouverner pendant quarante ans avec un véritable despotisme.

Rien n'est pire que la tyrannie locale, a dit excellemment un auteur contemporain (1) ; personne ne peut s'y dérober, parce que chacun est connu du maître. Si le caractère du seigneur est vicié par l'oisiveté, la cupidité ou l'ignorance, si son tempérament est violent, les « villains » en souffrent à tous les instants.

Bartolome fut ce seigneur cupide et méchant.

De temps immémorial, les habitants de Morley jouissaient du droit d'aller ramasser *le bois mort* et *le mort bois* dans la forêt (2) ; la communauté dut, pour en conserver l'exercice, fournir chaque année un porc et deux agneaux ; la paisson de la forêt fut amodiée 300 francs barrois à Noël de Combles (3) ; les portions de bois qui, de fondation, étaient réservées au curé, au

(1) Babeau. (Le village au moyen-âge, III, 123.)

(2) Déclaration du prévôt Jehan Héraudel, en 1518. (Arch. de la Meuse, B. 2762.) Le roi René avait conservé ce droit à Morley par une ordonnance de 1428. Le droit au mort bois portait sur les essences vives les moins précieuses et les plus propres à la combustion. L'exercice de ce droit était depuis si longtemps dans le domaine public, qu'une loi burgonde prononce une amende (solidos sex) contre les propriétaires qui en interdisent l'usage à leurs colons. La mesure prise par Bartolome était doublement inique.

(3) Bibl. nationale, Coll. de lorr., t. 154 (1537-1541).

Digitized by Google

prévôt et au gruyer (1), furent confisquées au profit du seigneur, qui ne laissa au prévôt que les « houppières » abandonnées jusque-là aux habitants (2) ; les corvées furent rigoureusement exigées, et, maintes fois, les officiers durent sévir contre les récalcitrants et les retardataires. Nicolas Tarillon reçut 20 sols pour la réfection des fourches patibulaires, et la « mise en estat des geolles » coûta 18 francs. Hâtons-nous de le dire, cette prison ne fut guère qu'un épouvantail, Bartolomeo jugeant plus pratique de convertir les peines disciplinaires en peines pécuniaires qui variaient suivant le délit et les ressources du prévenu. On le vit même, en 1568, relâcher deux malfaiteurs qui avaient trouvé moyen de racheter leur liberté au prix d'une rançon convenable (3).

En 1540, les habitants, ameutés par un certain Nicolas Prignot, ayant refusé de se rendre dans les prés seigneuriaux pour y faire la corvée de la faulx, et de payer les trois blancs qui les exemptaient de cette charge, Bartolomeo fit pendre le « chef du mouvement » et taxer les laboureurs au double de l'amende (4).

Ce fait a lieu de nous surprendre. Il y avait longtemps, en effet, que l'existence légale des communautés était reconnue dans nos pays par les seigneurs. Celle de Morley avait toujours joui de droits étendus et d'une indépendance relative, que les procédés de Bartolomeo

(1) Déclaration de la communauté (1573).

(2) Houppières et houppiers — racines d'arbres que, dans le pays barrois, on nomme aussi « ételles. »

(3) Louppy II, 77, 78. — Bibl. nationale, Coll. lorr. (Morley), t. 154, lay. Bar mouvant, n° 87.

(4) Lay. Bar, fiefs, 61.

Digitized by Google

ne purent restreindre (1). On le vit bien l'année suivante. « Monsieur de Morlay » ayant fait saisir par ses gens d'armes des « bestes armelines » (2) qui paissaient dans les taillis, les habitants s'émurent et le forcèrent à transiger. Désormais, ils pourraient faire paître leurs bestiaux dans les bois, sauf dans les taillis au-dessous de sept ans, à charge de payer chaque année à la Saint-Remy dix francs barrois. Il était loisible au seigneur de mettre fourrager les chevaux étrangers dans les herbages de la forêt, mais seulement sur une certaine étendue (3). Quant aux chevaux du village, ils auraient leurs grandes entrées dans les prés seigneuriaux le jour de Pâques. Les frais du procès étaient supportés par San-Nazar, qui recevrait en compensation, pendant deux ans, dix écus d'or (6 octobre 1541). (4).

Comme on le voit, si l'autorité de l'Italien souffrait parfois quelque atteinte, ce n'était jamais aux dépens de sa bourse : c'est tout ce qu'il désirait.

Non content d'empiéter sur les droits de la commu-

(1) L'usurpation des droits communaux par les seigneurs était fréquente à cette époque. L'ordonnance de Blois prit sous sa protection les habitants opprimés, et fit poursuivre les seigneurs qui s'étaient « accomodés » par force ou par ruse des biens dont jouissaient les communautés (art. 284). Voir aussi l'ordonnance d'Orléans (art. 106).

(2) On trouve 1) armaleines. *bêtes à laine*, d'armentales ; 2) armaline, armelline, *hermine*, d'Arménia ; 3) armalx, bêtes qui vont à la charrue, d'où est venue, dit le dictionnaire roman (1492)l, 'expression de bêtes armelines. Il existe encore à Morley une contrée dite *l'Armelée*.

(3) Froillet et la queue de Javot.

(4) Louppy II, 71.

Digitized by Google

nauté, San-Nazar ne craignit pas d'attenter aux libertés de l'Eglise.

> L'insolent va plus loin, car ses mains sacrilèges
> Attaquent du clergé les plus saints privilèges ;
> Rien ne peut arrêter cet homme audacieux.
> Les droitz les plus sacrez ne sont rien à ses yeux » (1).

Le droit féodal qu'il exerçait à Morley (2) lui permettait de faire placer son blason sur la tour du clocher (3), de pourvoir seul à l'entretien et à la réparation du temple, d'y tenir le premier rang, d'en nommer les curés. En admettant Jean Prignot à la tête de la paroisse (1535) (4), Bartolomeo ne le considérait que comme un instrument docile de ses volontés, un complice de ses vexations. Il fut bien déçu. Prignot était un enfant du pays, robuste, un peu brutal, qui n'hésitait pas à intervenir dans les querelles, si fréquentes à cette époque, pour défendre l'opprimé (5) ; à tenir tête à son seigneur au sujet de prétendus droits dans l'église (6) ;

(1) Très humble remontrance au Roi par les gentilshommes de Lorraine (vers 74 à 77).

(2) Patronage laïque, en vertu de la fondation de l'église par Simon de Broye en 1186. (Déclaration du temporel des paroisses du doyenné de Dame-Marie, 1707).

(3) On l'y voit encore accolé à celui de Jérôme de Bièvre. La porte principale de l'église était autrefois percée dans la tour.

(4) Après Henry Gruyer, nommé en 1509 par le duc de Lorraine.

(5) Ce qui lui attira quelque désagrément, car, le 12 mai 1537, il obtint des lettres de grâce pour homicide involontaire. (Lett. pat. c. 44.)

(6) Droits de sépulture et de banc, au chœur.

Digitized by Google

à lui refuser les honneurs qu'il croyait indus (1); et même à dénoncer à la justice ses procédés malhonnêtes (2). Cette attitude fit déchoir de son poste le pasteur courageux, que l'évêque de Toul (3) ne protégea pas, et, à sa place, Bartolomeo installa un nommé Jean Gaillet, dont les mœurs dissolues soulevèrent l'indignation générale (4). La communauté fit d'humbles remontrances. Sans doute « la cure va avec la seigneurie, mais encore faut-il que l'homme d'église soit idoine, suffisant, et de bonne vie » (5). Sourd à cette réclamation, l'Italien affecta d'entourer Gaillet de plus grands égards, mais il comptait sans la vindicte publique. Furieux et indignés, les habitants se portent en masse à la maison curiale, jettent Gaillet dehors, et, joignant les menaces aux coups, le chassent à tout jamais (6).

Nous venons de voir le seigneur de Morley dans ses

(1) Lettre de B. C. S-N. à M. l'Intendant où il se plaint que le curé, bien que nommé par lui, refuse de lui présenter « l'eau bénitte avec l'aspergeoir. » (Coll. lorr. Bib. nat., n° 213.)

(2) « Le deffendeur (Bartolomeo) a dérobbé des pièces importantes contre ses enfans voleurs, larcin poursuivi à la requête du sieur curé dudict lieu. » (Bibl. nat., reg. Morlai, t. 154, fol. 39.)

(3) Toussaint Hocedy. « Il ne s'inquiétoit guerre des mauvaises affaires de son chapitre, et ne s'occupoit que des siennes propres. » (Benoît Picart, *Histoire du diocèse de Toul.*)

(4) Bibl. nationale, cart. Morley, t. 154.

(5) Déclaration de la communauté.

(6) Bibl. nationale, Coll. lorr., t. 154, fol. 81. — Déclaration de la communauté, 1612.

Gaillet eut pour successeur Didier Mengin (10 février 1547).

Digitized by Google

rapports avec ses vassaux. Si l'on en croit la chronique, il ne vécut pas en bonne intelligence avec ses voisins. On eût dit qu'il en voulait aux moines d'Ecurey de la protection que leur avaient de tout temps accordée les sires de Sarrebrück, en souvenir de leur ancêtre Simon de Broye (1), et, tandis qu'il favorisait les Prémontrés de Jovilliers (2), dont l'abbé, Jean Niquet, était parrain de l'une de ses filles (3) et hôte habituel du château (4), il ne ménageait aucune vexation aux Cisterciens d'Ecurey. Leur berger ayant dépassé avec son troupeau les limites du terrain conventuel, ou s'étant égaré dans les bois de Morley, le pauvre diable fut hissé aux fourches de Beauregard, bien en vue du monastère, et le troupeau confisqué au profit du seigneur. Les moines ne pouvaient obtenir justice, n'étant point lorrains ; mais il leur restait le droit de se plaindre, et ils ne s'en firent point faute, à en juger par la lettre de leur Abbé, Dom de Nicey, au conseiller Merlin : « Mains regrets » aura Son Altesse d'auoir lasché en la meilleure et » plus belle partye de son duché ce toreau, mare (5) » beste et affamée qui dévore et ronge non seullement

(1) Premier seigneur connu de Morley (par sa mère) et de Commercy (par sa femme). Il était cousin du bon sire de Joinville et fut bienfaiteur du monastère d'Ecurey. (Lay. Abbaye de Lisle, etc., n° 57.

(2) Abbaye fondée en 1145 par Geoffroy de Joinville.

(3) Philippe Castel San Nazar, née en 1538, épousa en 1563 Antoine du Han de la Neuville.

(4) Cet abbé apposa son scel à un acte de foi et hommage de Bartolome en 1536. (Bar, fiefs de la ville, 101.)

(5) Ce mot est encore employé dans le patois du Barrois : ine houme d'mâre-mine — un homme de mauvaise mine.

Digitized by Google

« le champ du maistre, mais encor et par delà » (1). Le bon Abbé ne croyait pas si bien dire : les événements dépassèrent encore ses prévisions.

Se voyant investi sans contrôle des pouvoirs les plus étendus sur la terre de Morley, et estimant qu'un bien ne doit jamais rester improductif, Bartolomeo fit valoir à son profit le domaine de la couronne. Sur les trois mille arpents dont se composait la forêt de Morley, neuf cents furent défrichés en peu de temps et les arbres vendus à des maîtres de forges (2) par l'entremise de Nicolas Tailfumyer, fermier de la seigneurie. Le gruyer de Nancy, Didier Gabriel, informé de ces déprédations, se borna à des remontrances qui ne furent point écoutées. Les habitants de Morley portèrent plainte à Bar : des procès-verbaux furent dressés contre le seigneur et ses fils et déposés au greffe de la prévôté, où celui-ci les fit détruire (3). Ce fut alors que le curé Prignot le dénonça à la cour de Bar, bien qu'il y risquât sa place, qu'en effet il perdit, et le fit condamner à une amende de quatre francs barrois. La punition était dérisoire, aussi l'exploitation de la forêt continua-t-elle de plus belle, et quand, sur les instances du grand gruyer de

(1) Monit. Merlin. Archives nationales. Champagne II, 8.

(2) Jean Barisien, de Marnaval ; Jean Franché, dit Huin, de Vaucouleurs ; Jean Lerbaut, de Sommeilles ; Noël de Combles, de Morley, et Bayard ; Didier Prignot et Claude Descot, de Chevillon ; Mengin Briquet, de Morley ; Didier Mengin, de Bayard. (Reg. Morley, t. 154, Bibl. nationale.)

(3) Les archives de la Meuse ne renferment pas un seul compte de la seigneurie de Morley depuis 1522 jusqu'en 1576, c'est-à-dire pendant toute la durée du « règne » de San-Nazar.

Digitized by Google

Lorraine (1), le duc Charles III se décida à intervenir, il était trop tard.

Ce qu'on donne aux méchants toujours on le regrette :
Pour tirer d'eux ce qu'on leur prête,
Il faut que l'on en vienne aux coups ;
Il faut plaider, il faut combattre ;
Laissez leur prendre un pied chez vous,
Ils en auront bientôt pris quatre (2).

Il fallut plaider, il fallut combattre, et finalement s'avouer vaincu.

Dès 1562, la seigneurie de Morley se trouvait engagée et consignée en justice : Charles III rejeta l'acte de foi et hommage de Bartolomeo (3) et fit réclamer la restitution de la seigneurie au prix de rachat fixé par les lettres de donation (45,000 fr.). Bartolomeo refusa. Le procès, plaidé à Sens (4), fut gagné par le duc ; mais, ayant donné l'ordre à son gruyer de faire vendre au profit du trésor deux arpents de bois que Bartolomeo avait fait couper, il se trouva en présence d'une telle opposition, qu'il dut ramener la cause à Sens. Pendant ce temps, l'Italien sollicitait la protection de Catherine de Médicis, et, par un de ces retours fréquents dans

(1) François de Tavagny, nommé grand gruyer le 1er avril 1551.

(2) La Fontaine (La lice et sa compagne).

(3) D. Calmet, *Hist. de Lorraine*, II, col. 1159.

(4) Invent. des titres de la Mothe. Lettres patentes de la reprise et adveu du comte Ed. de Bar l'an 1323, par lesquels il confirme et advoue en termes expres que le baillage de Bar ressortit à Sens et Gondrecourt à Chaumont. Aveu rappelé dans l'accord entre le roi Charles IX et le duc de Lorraine touchant les droits de régale.

Digitized by Google

les cours, le Présidial donna tort au duc de Lorraine (25 avril 1563). Irrité de ce résultat, Charles III fit prononcer la rescision de l'acte de donation (1). San-Nazarne se troubla point, et, pour opposer au duc de Lorraine un adversaire digne de lui, il porta audacieusement l'affaire devant le roi de France.

Pendant que le procès se déroulait à Sens, le duc de Lorraine avait fait représenter par son avocat que « la » terre de Morley étant, de l'aveu de Bartolomeo, esti- » mée 100,000 francs (2), il étoit impossible que l'on » eût pu valablement accorder à un médecin étranger » une somme égale à la dot d'une fille de France qui » avoit des droits sur le duché de Bar, et par consé- » quent sur la seigneurie de Morlai dépendante de ces- » tuy baillage. » Sur le conseil de sa mère, Charles IX s'empara de cet aveu pour se rendre compétent dans le débat, « d'autant, dit-il, que le baillage de Bar qui est de par de çà la Meuse relève de Nous ».

La prédiction de l'abbé d'Ecurey allait se réaliser.

Ecoutons les doléances des deux parties :

Le duc Charles III soutient la nullité de la donation faite à l'Palieu. A l'époque de cette donation injuste et abusive, le duc Antoine de Lorraine « se trouvoit en » l'estat d'ung homme qui pour saulver son corps » bailleroit à son médecin non seulement son bien, » mais son sang et ung membre ». Une telle donation n'est pas plus valable que celle que ferait un client à

(1) 5 juillet 1563.

(2) Dans sa requête, Charles III déclare qu'elle vaut 200,000 livres.

Digitized by Google

son avocat. La jurisprudence est constante à ce sujet : le nommé Fraugier, médecin de Thouars, ne s'est-il pas vu condamner à restituer une donation qui lui avait été faite par un de ses malades ?

En second lieu, il était déraisonnable d'accorder à un obscur médecin une telle faveur. C'est ce qu'avait compris la Cour des Comptes de Bar en refusant d'enregistrer les lettres de donation.

Enfin, à cette époque, le duc Antoine étant mineur (1), ne pouvait valablement aliéner aucune partie de son domaine : il l'a fait et c'est un grand malheur, car « pour conserver leur patrimoine et n'avoir occasion » de molester leurs peuples (qui a esté une des raisons » mises en l'Escriture Saincte), on a conservé leur hé- » ritage aux princes afin qu'ils ne fussent pas con- » traincts d'imposer sur leurs peuples les tributs et les » taxes. Si les souverains conservoient leurs biens » propres, les peuples seroient moins affligés qu'ils le » sont ; mais malheureusement, les courtisans obtien- » nent de si grandes donations que princes et seigneurs » sont obligés d'imposer des charges, tailles ordinaires » et extraordinaires sur le peuple, à sa ruine ».

La défense de Bartolomeo est moins noble, mais elle peut passer pour un chef-d'œuvre d'habileté. Il commence par faire l'éloge du roi, « dont il a toujours été justiciable comme seigneur de Morley ». S'il se défend, ce n'est pas pour confondre le duc de Lorraine, qu'il honore singulièrement, mais bien « ces brouillons qui, » pour profiter des dommages-intérêts, ont suscité ce

(1) Antoine, n'était plus mineur en 1525, toutefois nous respectons la rédaction du plaidoyer.

Digitized by Google

» procès pendant que le vent leur ventoit, et ont abusé » de l'aureille bénigne de leur prince qui, de sa nature, » estoit vertueux et bien né ». On affecte de le traiter de médecin italien : où est le déshonneur? L'Italie n'est-elle point « la nation des beaux esprits » ? D'ailleurs, il est gentilhomme, et pendant quarante-cinq ans (1), il a prodigué ses soins au duc Antoine, à sa femme, souvent obligée de garder le lit, à la reine de Sicile (2), alors hydropique, dont il prolongea l'existence de vingt-huit ans, au jeune comte François, mort à Pavie (3), au comte de Vaudémont, qui s'en fut à Naples avec le sire de Lautrec (4), au cardinal de Lorraine, au duc de Guise (5)... Aussi était-ce bien le moins qu'en faveur de son mariage on lui fît un cadeau raisonnable. Enlevez-lui la terre de Morley, il ne lui restera que 12,000 francs de rentes pour lui et sa nombreuse famille. Et ce serait là la récompense de ses travaux, tandis qu'on voit « des plaisans ou mignons » de cour jouyr d'un revenu de trente à quarante mille » livres au détriment du pauvre peuple ? » Singulière

(1) Il est constant cependant qu'on n'eut plus, à la cour, recours à ses services dès 1538. Il ne paraît plus dans nos comptes qu'à une consultation de médecins (en 1546) pendant la maladie du duc François Ier, qui mourut l'année suivante. (Arch. Meuse, B. 1084.)

(2) Philippe de Gueldres.

(3) François, comte de Lambesc, mort à Pavie en 1525.

(4) Louis, comte de Vaudémont, mort à Naples en 1528.

(5) Claude, duc de Guise, celui-là même qui, le lendemain de l'entrée de Bartolome dans sa nouvelle seigneurie, lui envoya un avertissement plein de menaces.

Digitized by Google

manière « d'honorer les sciences et arts ! » (1).

Bref, le bon viel homme, ainsi que l'appelle Charles IX, se démena si bien, que le duc de Lorraine fut condamné aux dépens, à la restitution des coupes de bois, et débouté de toute revendication ultérieure. (11 mars 1570) (2).

Et cependant, les charges relevées contre Bartolomeo sont accablantes. Non content d'avoir vendu à son profit le bien d'autrui depuis son entrée dans la seigneurie, il y a laissé commettre des déprédations funestes par le sieur de Mandelot, filleul de son second fils; par Claude Hattot, Jeannin Briquet, Nicolas Tailfumyer, maître de forges. Sans doute, quelques témoins se sont présentés pendant le procès du seigneur pour le justifier aux yeux des juges, mais quels témoins ! Jean Compain, domestique, souvent repris et condamné pour dégats en la forêt ; Claude Mengin, Didier Laurent, Jean Colson, de Brauvilliers, qui ont obtenu de couper, moyennant cent écus, tout le bois qui leur plairait ; Didier Charbonnier, mendiant, accusé du meurtre de Nicolas Hardouel, laboureur à Morley ; Josset, condamné pour vol de blé et qui « maintes fois a batteu et outraigé sa mère et icelle voulu brusler » ; Didier Prignot, berger des San-Nazar, dont les troupeaux ravagent quotidiennement la forêt ; Jean Bellot et François Lieutenant, condamnés pour forfaits (3) à faire amende

(1) Bar et dépendances, 93. Louppy II, 73. 74. 75. Louppy III, 15. Arch. de Bar, B. 251, fol. 58. Bar 264, fol. 232. Bibl. nationale, rReg. Morley, t. 154.

(2) Arrêt du Parlement de Paris.

(3) Commis à Ligny.

Digitized by Google

honorable en justice à Bar ; Laurent Millot, agent corrompu de Jehan de Castel San-Nazar, qui lui dicte sa déposition ainsi qu'à trois autres domestiques ; Guérin et Didier Lieutenant, endettés ; Clément Millot, procureur fiscal à Couvertpuis, condamné pour coupes excessives dans le bois de la Malleroy, et pour assassinat, solidairement avec Jean Billet ; Didier Hattot, « murtrier et voleur ordinaire, aiant coustume d'attendre les hommes sur le grand chemin, aiant failli tuer Jehan Bryon et juré mort à Claude Hannier ; de plus, blasphémateur, battant et frappant à tout propos » ; Nicolas Tailfumyer, fermier et amodiateur en la seigneurie qui approuvait les mœurs légères de sa femme .... (1) Voilà, certes, de singuliers témoins à décharge, et nous doutons que, de nos jours, ils eussent obtenu le même succès devant le tribunal. Sans doute, la volonté royale dut faire tous les frais du jugement qui maintenait Bartolomeo dans la possession de sa seigneurie (2).

En même temps qu'il était saisi de cet intéressant débat, le Parlement de Paris avait à juger un procès bien humiliant pour le vieil Italien.

De son mariage avec Jérôme de Bièvre, Bartolomeo avait deux filles et trois fils : Nicolas, Pierre et Jean.

(1) Bibl. nationale (Morley), t. 154, fol. 39 et 40. Nous omettons à dessein les termes expressifs du procès-verbal et les faits qu'il relève à la charge des époux Tailfumyer. — Après la mort de San-Nazar, ce Nicolas Tailfumyer alla se fixer comme maître de forges à Commercy, où le principicule Ant. de Silly, comte de la Rochepot et damoiseau, l'anoblit le 18 juillet 1597. (*Nobiliaire de Saint-Mihiel*, n° 132.)

(2) Louppy III, 15.

Digitized by Google

Ce dernier était parvenu, malgré son inconduite notoire, à se faire accueillir dans l'une des meilleures familles du Barrois, et il avait épousé Hélène de Nancy, fille de Jean, seigneur de Contrisson (1), et belle-sœur de Thierry de la Mothe, lieutenant général de Bar (2). Ce magistrat qui, plus que tout autre, était édifié sur les agissements de la famille San-Nazar, ne se fit pas scrupule de s'y opposer. Son beau-frère était le plus coupable, ce fut contre lui que le lieutenant général s'éleva avec le plus de sévérité ; aussi, Jean lui voua-t-il une haine implacable. Barbe de Nancy était morte en 1565.

(1) Jean de Nancy, procureur général de Lorraine, anobli en 1518, épousa Claude de Lescarnelot, qui depuis se remaria à Etienne de Lescamoussier. De cette union :

a) Barbe, femme de Thierry de la Mothe, lieutenant général de Bar.

b) Hélène, femme de Jean Castel San-Nazar, puis d'Antoine Brandon, baron de Bladre, maître des requêtes et conseiller au Parlement.

c) Isabeau, femme d'Antoine des Armoises, seigneur de Neuville-sur-Orne, mort en 1574, fils d'Antoine et d'Yolande de Nettancourt.

La famille de Nancy, ou plutôt Nancey, portait : d'azur à la bande retraite et herminée, surmontée d'un croissant montant de même, accompagné de trois molettes d'éperon aussi de même. (Héraud. de Lorraine.)

(2) Thierry de la Mothe n'était pas seulement issu d'une des premières familles du Barrois, fondatrice de l'église des Augustins de Bar ; il avait fait preuve de connaissances juridiques très étendues et d'un rare talent diplomatique; aussi le duc de Lorraine l'envoya-t-il à Paris en février 1505 avec African d'Haussonville, maréchal du Barrois, et Claude de Florainville, bailli de Bar, pour entrer en conférence avec Bourdin, procureur général du Parlement, député par le roi de France au sujet des droits régaliens du duché de Bar.

Digitized by Google

Devenu veuf et chargé de trois enfants en bas âge (1), Thierry se remaria avec Adrienne Merlin, fille d'un conseiller à la Chambre des Comptes. Jean prit-il prétexte de cet événement pour susciter des embarras de succession à son beau-frère, fut-il exaspéré par les rigueurs judiciaires édictées contre lui, ou voulut-il frapper l'auxiliaire le plus résolu du duc de Lorraine? je l'ignore ; mais, pendant que le procès de Bartolomeo se déroulait à Paris, Thierry, revenant un jour de la forêt de Morley, fut tué par Jean Castel San-Nazar, d'un coup d'arquebuse (lundi 28 avril 1567) (2).

Le châtiment fut prompt. Poursuivi et bientôt atteint avec sa femme (3), le meurtrier ne tarda pas à aller rejoindre dans la prison de Bar ceux de ses parents que la voix publique désignait comme ses complices : la veuve Estienne de Lescamoussier, sa belle-mère (4); Antoinette des Armoises et Isabelle de Nancy, ses beau-frère et belle-sœur; Hilaire Montis, Claudin de Lescarnelot, Christophe Toussaint, Laurent Guillaume, Isabeau Dambrine, et Gombert Chauffault (5).

(1) Claude, Baptiste et Balthazard, représentés au procès par leur oncle, Louis de la Mothe.

(2) Arch. Saint-Mihiel. (Prév. de Morley.) — Arch. de Bar, B. 563. (1567).

(3) Le duc de Lorraine ordonne l'arrestation de Jean San-Nazar et d'Hélène de Nancy, sa femme, partout où ils seront trouvés. (Archives de la Meuse, B. 1935.) Hélène de Nancy fut élargie dans la suite.

(4) Elle se nommait Claude de Lescarnelot et avait épousé en premières noces Jean de Nancy, seigneur de Contrisson, procureur général de Lorraine.

(5) Hilaire Montis mourut en prison et son corps fut mené à la justice.

Christophe Toussaint et Laurent Guillaume furent fustigés

Digitized by Google

Transférés à Paris, les accusés furent écroués dans les prisons du grand Châtelet (1). Une enquête fut ouverte, de nombreux témoins furent entendus (2), et, le 1er juin 1568, le Parlement, après avoir frappé les complices, prononça la peine capitale contre Jean San-Nazar et Gombert Chauffault, domestique de Claudin Lescarnelot.

... « Ledict *Castel San-Nazar*, sans avoir égard aux lettres de rémission à l'égard desquelles il est débouté et le déboutons, sera condamné et le condamnons à estre décapité sur ung échaffault au pilory des Halles de nostre ville de Paris, son corps mort porté et pendu au gibet de Paris, et sa teste portée et affichée au hault d'un poteau au marché et place publique de la ville de Bar (3)... Et assignons à percevoir 8000 livres

trois jours de suite à l'entour de la halle de Bar ; Isabeau fut fustigée et pendue. (Arch. de la Meuse, B. 563, 1567-1568).

(1) Suivant les « Estatuts de la géolle du Chastelet de Paris, signifiés au sire Prévost de Paris par mestre Richart de Gisors, geoliier dudit Chastellet », il y avait « plusieurs prisons en la ditte geolle plus honestes et plus honnorables que les autres, et touttefoiz sont elles fors et seures. » Un simple homme payait quatre deniers, un chevalier 5 sols, un chevalier banneret 20 sous, un compte 12 deniers, un lombard et un juif 12 deniers. Le clerc était logé gratis. (Mestiers de la ville de Paris. Bibliothèque nationale, SF. 108.)

(2) Procès-verbal du prévôt de Ligny (mai 1567). Interrogations, confessions et dénégations des accusés. Informations des habitants de Ligny et Sainte-Menehould, du prévôt de Laheycourt, du Parlement de Troyes (29 mars, 13 avril, 12 et 17 mai 1568).

(3) Sa tête fut apportée à la ville haute de Bar par un crocheteur de Paris nommé Nicolas Léonard, qui, pour son voyage, reçut quinze francs un gros. B. 563, fol. 204.

Digitized by Google

parisis à ladite damoiselle Adrienne Merlin, 16000 livres parisis aux enfants et héritiers du deffunct de la Mothe et de sa première femme Barbe de Nancy pour réparation d'intérêt civil, 2000 livres parisis tant pour la confirmacion et fondation d'une chapelle qui sera construite et bastye au lieu le plus proche et commode de celuy où a esté commis ledict meurtre (1), et y sera dict et célébré par an ung jour une messe basse, et ung obit complet et solennel par un an à pareil jour, tant pour le salut de l'âme d'iceluy deffunct que pour l'assignation du prestre ou chapellain qui dira la messe basse » (2) (1er juin 1568).

Bartolomeo ne survécut pas quatre ans à son fils : il mourut au commencement de l'année 1572, sans que nous ayions pu découvrir la date précise ni le lieu de sa sépulture.

Ainsi s'éteignit cet octogénaire, dont la mort dut paraître à tous une délivrance, car, il faut bien l'avouer, Bartolomeo Castel-San-Nazar fut, dans tout l'acception

(1) Cette chapelle exista jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. On a conservé le nom de « Petit-Autel » à la contrée où elle fut édifiée.

(2) Louppy II, 72. — Ce qu'il y a de singulier dans ce procès c'est que la cause ne vint pas au bailli, suivant l'usage. Il résultait en effet d'un concordat arrêté entre Charles IX et le duc Charles III que les appellations, les sentences des baillis de Bar et du Bassigny mouvant ressortiraient immédiatement du Parlement de Paris. C'est pourquoi, dans notre sujet, non seulement les condamnés appelants furent conduits à Paris, mais le procureur général Martin le Marlorat et d'Aurillot, conseiller du duc de Lorraine, s'y rendirent et y demeurèrent pendant tout le cours des débats, pour assurer l'exécution de la loi.

Digitized by Google

du mot, ce que l'on appelle aujourd'hui un triste sire. Souple, rusé, menteur comme un charlatan italien, il n'avait dû sa fortune inespérée qu'à des drogues mystérieuses (1) et à de basses manœuvres. Comblé d'honneurs par les princes lorrains, il n'avait perdu aucune occasion de les frustrer, de leur nuire, et plutôt que de chercher à se défendre contre leurs justes revendications, c'est à Catherine de Médicis, dont il se dit le sujet très humble, que ce « povre persecutté » avait demandé secours. Au lieu de maintenir ses droits seigneuriaux sur les fiefs de Morley, il recula lâchement devant une fière parole du duc de Guise, préférant « abandonner ses avantages que de prendre querelle contre ung si puissant voysin ». Avare et méchant, il rançonne constamment les habitants de Morley, méconnaît leurs droits, amodie et vend les biens du duc de Lorraine ou des abbayes, crée des charges financées et sévit contre ceux des manants que la misère ou l'exaspération pousse à la révolte.

Au lendemain de sa mort, sa veuve et ses enfants se retrouvèrent en présence des réclamations du duc Charles III. Le 6 mars 1573, ils furent condamnés à restituer le bois coupé, à rendre les chênes et bois de construction, à laisser croître les taillis, à ne plus essarter dans la forêt de Morley. Le 11 novembre suivant, le Parlement, revenant sur l'arrêt de 1570, ordonna

(1) Voir plus haut page 10, note 4. — Nous trouvons, en outre, aux archives de Lorraine, une quittance de six vingt livres au nom de M. de Morlai à Bichi le Lombart pour drogues levanteines (du Levant). (Bibl. nationale. Collect. lorr. T. 149.)

Digitized by Google

la restitution au duc de la valeur des coupes de bois faites en dehors des termes de la donation, ce qui causa une longue enquête, terminée en 1576 par le paiement d'une indemnité de 60,000 francs (1).

A des dates diverses, chacun des enfants de Bartolomeo abandonna à Charles III ses droits sur la seigneurie de Morley, qui, en 1585, rentra dans le domaine des ducs de Lorraine (2).

II

Cette étude ne serait point complète si nous n'y ajoutions quelques détails sur la veuve et les enfants du médecin lombard.

Jérôme de Bièvre mourut en septembre 1574 et fut enterrée dans la chapelle paroissiale de la Vierge, qu'elle avait réédifiée. C'est du moins ce qui ressort de ce passage d'une déclaration de 1606 : « On fera servir les rentes de cette donation » (faite par Antoinette Le

(1) Louppy III, 19. — Archives de la Meuse, B. 264.

(2) Nicolas et Pierre Castel San-Nazar en 1579 (archiv. de Bar, B. 229 ; — cartul. Ligny, 148. — Lett. patentes, juillet 1579, fol. 176. — Arch. lorraines, Louppy III, 82. — Ch. des Comptes, Bar, B. 2767), Antoinette Castel San-Nazar en 1582, le baron de Bladre au nom de ses belles-filles Marguerite et Lucrèce, en 1574, cession qu'elles ratifièrent, la première en 1589, la seconde en 1586, et enfin Philippe Castel San-Nazar en 1585. (Louppy II, 77 — Cartul. Morlai 89. — Arch. de Bar, B. 264, 251. — Louppy III, 36.)

Digitized by Google

Paige (1), de la confrérie du Rosaire (2) « pour le louable entretien de la chapelle Nostre-Dame où « gist Madame de Morlay » (3).

Elle eut de son mariage avec San-Nazar deux filles et trois fils.

Les filles furent bien mariées : Antoinette, l'aînée, qui embrassa le calvinisme à Genève, où elle s'était enfuie en 1555, épousa peu après Jean, baron de Brandebourg, Mézarbourg, Fontoy, Neuville et Battaincourt (4), dont elle eut cinq enfants : Bernard,

(1) Il s'agit sans doute de la femme de cet Etienne de Rosières qui assista à l'assemblée des Etats en 1579 en qualité de prévôt de Morley. Il épousa Antoinette Le Paige, qui, en 1588, avait la garde noble de son fils François, prévôt gruyer et receveur de Morley, alors mineur. (Arch. Meuse, B. 2767, fol. 40, et reçut, fin 1590, 200 livres de gages (id. fol. 29.) Dans son *Nobiliaire de Saint-Mihiel*, Dumont la nomme *Antoinette de Magnicourt ;* elle aurait eu trois fils qui ne laissèrent pas de postérité.

(2) La confrérie du Rosaire était la plus répandue en Lorraine et dans le Barrois : il y en avait une notamment à Rosières-aux-Salines dont les statuts ont été publiés et peuvent donner une idée de cette association. (H. Lepage, *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, 1863, XIII, 429.) A Morley, la confrérie possédait un pré au Clauzel d'une demie fauchée. (Arch. de la Meurthe, Louppy III, 37.)

(3) Bibl. nationale. Compt. paroiss. Prévôté de Morlai, t. 63, 291. Déclaration signée par le curé Jean de la Cour, Didier Rémyon, Louis Marnotte, Demenge Caillotel et Nicolas Guillemin, dit Bourlier, échevins.

(4) De gueules à l'écusson d'argent en abîme.

Digitized by Google

Pierre-Ernest, Jean, Catherine et Prosper (1). Elle était veuve en 1573 (2).

Sa sœur, Philippe, née en 1538, épousa Antoine du Han, seigneur de Bouillon et de la Neuville, où il possédait un fort beau château (3). Elle vivait encore en 1613 (4).

Les trois fils de notre Italien se ressentirent de l'indifférence de leur père en matière d'éducation.

I. Jean Castel San-Nazar, voleur doublé d'assassin, expia ses méfaits en place de Grève. Sa veuve, Hélène de Nancy, épousa en secondes noces Antoine Brandon, baron de Bladre (5), conseiller au Parlement, qui adopta les deux filles de sa femme.

(1) Sancy II, 100. — Jean, mort jeune, Peter-Ernst, seigneur de Murville, Obolen, et Cutry en partie, laissa trois filles mariées dans les maisons d'Argenteau, Mercy, Lutzbourg. (Lamarche IV, 32. — Lett. pat. 1599, fol. 138.) — Bernard, seigneur de Brabant et en partie de Sancy. (Lett. pat. 1625, fol. 57.)

(2) Ainsi qu'il appert d'un dénombrement de la seigneurie de Sancy (20 septembre). (Lett. patentes, 1573, fol. 133.)

A Genève, elle logeait à l'enseigne de la Griole, et fut reçue à l'habitation le 5 mai 1555.

(3) Manuscrit de M. le général comte d'Anthoüard, de Vraincourt. — *Du Han* : d'azur au chevron d'or et deux quintes-feuilles d'argent aux deux cantons, un chef d'or contenant le tiers de l'écu, un lion de gueules léopardé. (Lett. pat. 1524, fol. 53.)

(4) Arch. Meuse, B. 314, fol. 23.

(5) Louppy II, 76. Anthonel Brandon, conseiller du Roi en sa cour du Parlement de Paris et conseiller du Roi de Navarre en son Conseil, maître des requêtes ordinaires de sa maison. (Louppy III, 20.) Il portait : D'azur à l'aigle d'argent accompagné de quatre brandons allumés d'or et de

Digitized by Google

Ces jeunes filles, richement dotées, épousèrent des gentilshommes qui se firent remarquer par leur hostilité contre le duc de Lorraine. Marguerite, l'aînée, s'allia à Jean de Bonayde, seigneur de Vandelainville et du Buisson-sur-Vaise, mort en 1593 (1). Elle paraît s'être remariée à Charles de la Plume, seigneur de Tréveray et capitaine de chevau-légers au service de la France, qui figure en 1597 au nombre des héritiers de Pierre Castel San-Nazar, oncle de sa femme (2).

Lucrèce, seconde fille de Jean San-Nazar, épousa Georges d'Amboise, marquis de Rinnel, Bussy, Saxefontaine, seigneur de Mognéville, capitaine d'une compagnie de chevau-légers complète de cinquante lances (3),

gueules. — Foi et hommage du baron de Bladre le 9 novembre 1574 pour le tiers de Contrisson qu'il tient de sa femme, Hélène de Nancy. (Bar, fiefs, 112.) Le seigneur de Contrisson était François Hurbal, prévôt de Pierrefitte. (Lett. pat. 1573, 27 octobre, fol. 194), qui, en 1591, acense le fief de la Malleroy, à Morley (Arch. de la Meuse, B. 2767).

(1) Sancy III, 150. Il demeurait à Saint-Maneuy, et ne consentit à reconnaître l'autorité du duc de Lorraine dans le ressort de Foug et le bailliage de Saint-Mihiel que sur l'ordre exprès du roi de France.

(2) Arch. de la Meuse, B. 260. Dans un dénombrement d'Antoine de Couvonges, seigneur de Morley (1612), Charles de la Plume figure comme propriétaire de plusieurs terrains (Louppy III, 37). En 1625, ce gentilhomme succède à François Hurbal dans l'acensement du fief de la Malleroy.

(3) Ce seigneur demeurait à Paris, rue Vieille-du-Temple, et à Mognéville. Il contesta jusqu'à sa mort au duc de Lorraine la souveraineté du duché de Bar où est sis Mognéville, et intervint activement dans la question des régales. (Lett. pat. 1611, fol. 170. — Cartul. Morlay, Bibl. nationale, I, 154, fol. 45.)

Digitized by Google

dont elle était veuve en 1597 (1) avec une fille unique (2). Elle mourut elle-même dans les derniers jours de décembre 1611 (3).

II. Tout ce que les actes du temps nous apprennent de Pierre Castel San-Nazar, second fils de Bartolomeo, c'est qu'il fut « yvrongne homme et mal parlant » (4). Emprisonné avec son frère Nicolas pour vols, il ne dut son élargissement qu'à une sentence du Parlement de Paris, mal disposé pour le duc de Lorraine (5). Il habita Morley jusqu'en 1593, puis Dammarie, et c'est là qu'il mourut obscurément en 1596 (6).

III. Nicolas, l'aîné et le dernier survivant des San-Nazar, fut une sorte de gentilhomme campagnard, voué au célibat et à l'oisiveté. A la mort de son père, il prit le titre de seigneur de Morley, que l'on affecta de ne point reconnaître (7), et continua à résider, non plus au château, mais dans un bâtiment qui en dépendait (8).

(1). Arch. de la Meuse, B. 260, fol. 154.

(2) Le sieur de Ronchères, tuteur de Marthe d'Amboise, fille unique et héritière de puissant seigneur Georges, marquis de Rinnel. (Lett. pat. 1611, fol. 10. 170, n° 46 D.)

(3) Louppy III, 25.

(4) Bibl. nationale, coll. lorr., t. 154, fol. 38.

(5) Louppy III, 16.

(6) Arch. de la Meuse, Bar, B. 2771.

(7) « Nicolas de Castel San-Nazar soi-disant seigneur de Morlai. » (Procès-verbal sur l'accord du roi de France et du duc Charles III au sujet des régales, rédigé par Fr. Laurent, huissier du Roi au bailliage de Sens, et affiché par lui dans la prévôté de Morley le 2 juillet 1573.

(8) En 1582, on recouvre le toit de la maison où se tient le sieur de San-Nazar l'aîné (Arch. de la Meuse, B. 2764).

Digitized by Google

Il mourut en 1611, léguant quelques rentes à l'autel de Saint-Nicolas, un pré à l'église de Morley (1) et 500 fr. à l'hôpital de Bar (2).

Avec lui s'éteignit le nom de Castel San-Nazar qui, longtemps encore, devait rester détesté dans le pays ; ce qui faisait dire, en 1652, au conseiller Olryot (3), rappelant l'assassinat de Thierry de la Mothe : « Dieu veille dore en avant garder nostre bonne terre lorraine de telle ortye italienne ! » (4)

Elle était proche contiguë de la halle dudict Morlei d'une part, et de l'autre, celle du sieur Gervaisot. (Arch. de la Meurthe, reg. lett. patentes 1591, fol. 217.)

(1) Déclaration du temporel, 1667. Ce pré se nommait « le pré Simpotle, au-dessus du pré la Dame ».

(2) Arch. de la Meuse, B. 915. Versés par la marquise de Rinnel, sa nièce, entre les mains de Richard Voinot, administrateur.

(3) Sans doute François Oryot, conseiller à la Cour des Comptes et gruyer de Bar.

(4) Bibl. nationale, coll. lorr., t. 105. — Lettre à M. Vyart.

Digitized by Google

UNE

VILLA GALLO-ROMAINE

ENTRE BREUX ET SON ÉCART LE HAMEAU DE FAGNY

(MEUSE)

PAR M. L. SCHAUDEL

I

A 12 kilomètres au nord de Montmédy, et à 3 kilomètres 600 mètres dans la même direction de Breux, dont il est l'annexe, se trouve le hameau de Fagny qui est relié à Montmédy (chef-lieu de canton et d'arrondissement) par le chemin d'intérêt commun n° 10, passant à Thonnelle, Avioth, Breux et Fagny, pour aboutir au hameau de Limes dépendant de la commune de Gérouville (Belgique).

Le hameau de Fagny, point le plus septentrional du département de la Meuse, est situé sur le versant nord

Digitized by Google

d'une hauteur qui s'arrête brusquement et au pied de laquelle coule le ruisseau désigné sous le nom de *Marche*, sur la carte de l'Etat-Major.

Au nord-ouest, cette hauteur est limitée par une gorge étroite au fond de laquelle coule le ruisseau, appelé le ruisseau le Chelvaux, qui forme la limite entre le département de la Meuse et celui des Ardennes, et se jette dans la *Marche* à 250 mètres à l'ouest de Fagny, en un point appelé le pont des Allemands.

Au moyen-âge, le ruisseau de la *Marche* était appelé le *Courvey* ou *Ruth de Limes*, depuis Limes jusque près de l'abbaye d'Orval, située à environ 4 kilomètres 500 en aval. A partir de ce point, et après sa réunion avec les ruisseaux du *Pillon* ou de *la Mouline* et celui de la *Willière*, il prenait le nom de *Marge* jusqu'à son embouchure dans la Chiers, près de Margut, autrefois Margul.

C'est donc sous le nom de ruisseau des *Courvey*, *Courwez* (1) ou *Courwés*, que je désignerai ce ruisseau encaissé, peu profond, qui s'écoule rapidement dans la gorge au pied de la vaste forêt de Merlanvaux, jusque près de l'antique abbaye d'Orval, où, comme je l'ai dit, il reçoit la *Mouline* et la *Willière*, et transforme son nom en *Marge*, aujourd'hui *Marche*.

J'ai dit qu'à 250 mètres à l'ouest de Fagny, au point

(1) La désinence *Wez*, *wé*, peut se traduire par *gué* et indiquerait un *cours* d'eau *guéable*. Au cadastre d'un grand nombre de localités, *wez* s'emploie seul et trouve son complément dans un lieu dit, accident de terrain ou circonstance remarquable : *wez* des vaches, wez des oiseaux, Vianvez (via in vez) chemin traversant un gué. (Notes d'Ed. Deldime sur Berchiwé.)

Digitized by Google

appelé le pont des Allemands, le ruisseau des Courwés y recevait le ruisseau de Chelvaux qui descend d'une gorge, laquelle, dans l'article 33 du procès-verbal de délimitation entre le grand duché de Luxembourg et la France, en exécution du traité des limites de Courtray du 28 mars 1820, est appelée *Romereau* (Rômer-au, — vallée des Romains). — Voici le texte de cet article : « Partant du point où se réunissent au ruisseau des » *Courwés*, les prés dits l'étang des Courwés, sur la » commune de Villers-devant-Orval, et celui de la » veuve Bocard, sur la commune de Gérouville (grand-» duché de Luxembourg), la limite, se dirigeant vers » le sud-est, est formée par le ruisseau des Courwés » jusqu'au point où, se joint un autre petit ruisseau, » *venant de Romereau* et côtoyant à quelque distance » le bois de *Goffenrupt*. Ce ruisseau fait la limite entre » les communes françaises de Margny et de Breux, et » la séparation entre le département des Ardennes et » celui de la Meuse. Ce point est à l'ouest du pont de » piétons, dit des Allemands, à la distance de 3 mètres. » Il indique le point de contact des communes de Mar-» gny et de Breux (France) à celle de Gérouville » (grand-duché de Luxembourg). »

Goffenrupt (Goffen-rupt — ruisseau des goffes (1) ; est sans doute l'ancien nom du ruisseau de Chelvaux.

Or, à la naissance de ce *petit ruiseau venant de Romereau*, à la source de *Chelvaux* (Chef-vaux — tête de vallée) (2) qui sort au pied de la cote marquée 319 sur

(1) *Goffe* est un nom en usage dans ce pays pour désigner un *gouffre* dans une rivière.

(2) M. Ottmann faisait dériver *Chelvaux* de l'allemand *quell-wald* (source-forêt). L'étymologie *chef-vaux* (tête de

Digitized by Google

la carte de l'Etat-Major au 1/80,000e et 325, sur la nouvelle carte au 1/50,000e, M. Ottmann, ancien receveur des douanes à Fagny, a découvert, en 1854 une villa gallo-romaine dont il a mis à jour le quartier affecté aux bains.

II

Ce n'est que dans le courant de cette année que j'ai découvert l'emplacement exact de ces ruines dont M. Ottmann n'avait fouillé qu'une partie. Je me suis aussitôt décidé à continuer l'œuvre entreprise par cet archéologue distingué qui avait publié le résultat de ses recherches dans une notice insérée dans les *Mémoires* de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, Société dont il était membre correspondant. Ne possédant pas alors cette notice qui m'eût été précieuse dans le début, je n'eus pour me guider que les traces encore en partie visibles de ses fouilles.

Ayant commencé mes opérations au commencement du mois d'août 1886, j'ai tout d'abord mis à découvert une pièce carrée K, de près de 4 mètres de côté, dont l'aire cimentée était ainsi composée : sur le sol naturel, consistant en pierres et terre sablonneuse, existait une

vallée) qui nous a été fournie par M. Maxe-Werly, me paraît plus rationnelle et est en rapport avec la situation de la source au pied de la côte et presque au commencement de la gorge.

Digitized by Google

couche de charbon de fascines de 4 centimètres d'épaisseur, ensuite une couche de sable de 4 centimètres, et enfin le béton de 11 centim. d'épaisseur formé de pierres cassées, cailloux, tuileaux concassés et débris de poterie rouge, mélangés au ciment. Le béton ainsi formé imitait le porphyre.

Il était aisé de voir que l'habitation, orientée du sud-est au nord-ouest, sur le revers et prasqu'en bas de la côte, était bâtie en trois terrasses. La terrasse inférieure avait été complètement fouillée par M. Ottmann ; la pièce K, dont il est question ci-dessus, occupait la seconde terrasse. La différence de niveau entre la pièce K et la pièce M de la 3e terrasse, était de 75 centimètres. Pour y accéder, il se trouvait dans le coin sud-est une pierre de taille de 25 centim. de hauteur sur 60 centim. de largeur servant sans doute de base à un escalier disparu.

M. Houzelle, instituteur à Breux, s'étant alors joint à moi, nous avons poursuivi ensemble nos recherches et découvert sur la 3e terrasse l'emplacement de trois autres pièces M O P. — La pièce M a 13 mètres 50 de longueur sur 10 mètres de largeur. — La pièce O a 4 mètres de longueur sur 5 mètres de largeur, dimensions qui sont probablement aussi celles de la pièce P qu'un énorme chêne, occupant la partie sud-est, nous a empêchés de fouiller.

Ces trois pièces, dont la première était peut-être subdivisée au moyen de cloisons dont il ne reste pas de trace, et qui faisaient face au sud-est et au sud, servaient sans nul doute de chambres d'habitation.

Quant à l'emplacement N, de 13 mètres 50 de longueur, nous n'avons pu en déterminer la largeur, aucune trace

Digitized by Google

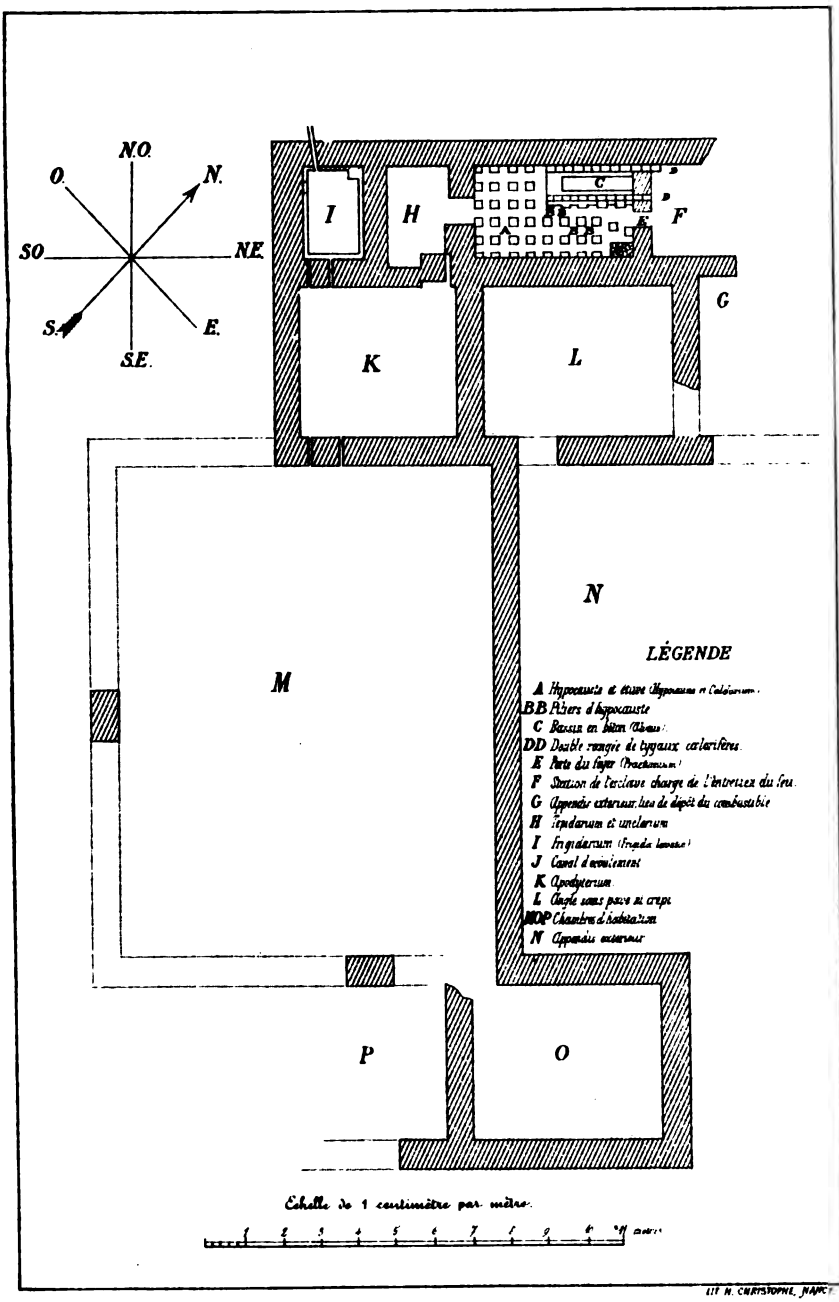

Plan des substructions d'une villa gallo-romaine entre Fagny et Breux (Meuse)

Digitized by Google

Digitized by Google

de mur n'existant au N.-E. Il pouvait avoir servi d'appentis ou de hangar.

Dans la grande pièce M, près de l'angle nord, nous avons découvert de nombreux fragments de poterie provenant de vases de différentes grandeurs. Les uns en terre rouge dite terre de Samos d'une épaisseur moyenne de 5 à 7 millimètres; quelques fragments de cette espèce sont couverts de reliefs dont l'un figurait une scène de chasse; ils sont presque tous bordés d'une rangée de petits portiques cintrés séparés par une colonnette.

Une autre espèce de 3 millimètres d'épaisseur seulement, mais très résistante, d'une terre rouge revêtue d'une couverte noirâtre très luisante, est ornée de rangées de points tracés en creux à la pointe.

Nous avons ensuite découvert une assez grande quantité de débris de poterie grossière non lustrée, en terre noire mélangée de grains de quartz blanc (1). Il y en a d'autres, également sans vernis, en terre grise, etc.

Les fragments trouvés ne peuvent donner qu'une idée incomplète de la forme des vases dont ils proviennent. Je possède cependant la moitié bien conservée d'une soucoupe ou petite écuelle en terre de Samos, qui avait 5 centimètres de diamètre sur 1 centim. 1/2 de profondeur.

Malheureusement aucune estampille, aucune inscription.

(1) La poterie noire dont la pâte est parsemée de petits grains de quartz blanc, nous écrit M. Ch. Cournault, était en usage chez les Gaulois, bien avant la conquête romaine et on continua à en faire plus tard. Cependant on n'en trouve pas dans les cimetières de l'époque franque.

Digitized by Google

Je mentionnerai encore trois petits fragments de verre de 1 millimètre d'épaisseur.

Dans la partie supérieure du bâtiment, à l'angle est de M et sud de N, nous avons découvert :

1° Une pierre à aiguiser de 14 centimètres de long sur 6 centim. de large et 1 centim. 1/2 d'épaisseur, avec traces d'usage.

2° Un disque en cuivre de 46 millimètres de diamètre, avec 3 cercles concentriques moulés sur une face, l'autre face étant unie, et ressemblant à un palet.

3° Deux entrées de serrure en plaques de fer très minces, encore munies des clous, à têtes rondes et plates, d'un assez grand diamètre, servant à les fixer.

4° L'intérieur d'une serrure, mais qui ne peut donner une idée sur son fonctionnement.

5° Une gâche.

6° Des ferrements de portes ou de coffres d'une forme particulière, dont un se termine en trois branches.

7° Des anneaux en fer avec clous d'attache.

Enfin nous avons trouvé, sur toute l'étendue des ruines, une grande quantité de clous de différentes dimensions, à têtes plates, dont la plupart servaient à fixer les ardoises qui couvraient la toiture.

Parmi les décombres, quantité de briques, de tuiles plates à rebords (tegulæ hamatæ), de tuiles rondes (imbrices) et des ardoises de 2 centimètres d'épaisseur, plus longues et plus larges que celles généralement employées de nos jours.

Digitized by Google

III

Nos fouilles étaient presque terminées lorsque M. le président de la Société dunkerquoise, auquel je m'étais adressé, a bien voulu mettre gracieusement à ma disposition le volume des Mémoires de cette Société contenant la notice de M. Ottmann.. J'ai constaté que cet archéologue, outre les pièces de la première terrasse, avait aussi mis à découvert la pièce K que j'avait fait déblayer complètement.

Nos recherches étant le complément de celles effectuées par M. Ottmann, il me paraît nécessaire de résumer les découvertes faites par ce savant dont le travail est des plus remarquables.

M. Ottmann a d'abord découvert une pièce A, de 4 mètres sur 2 mètres 50 qui formait l'hypocauste et le *caldarium* ou étuve.

« Dans l'angle nord, un bassin C, de 2 mètres 10 de » long sur 0m 53 de large et 0m 25 de profondeur, ayant » pour base deux grandes dalles en terre cuite assises » sur dix piliers carrés en briques ; l'intérieur du bassin » était garni d'une couche de béton épaisse de 15 cen- » timètres intacte et très résistante. Une rangée de 13 » à 14 tuyaux en terre cuite DD, solidement cimentés » entre eux, se trouvait sur un prolongement de 2 » mètres 45 le long des deux rebords parallèles du » bassin.

» Ce bassin, dit M. Ottmann, était destiné, ce me » semble, à tenir lieu des *milliaria* qui servaient à

Digitized by Google

» chauffer l'eau dans les établissements publics de ce » genre.

» La base du foyer se composait de grandes briques, » couchées à plat sur un lit de béton auquel elles adhé- » raient d'autant plus solidement que leur surface infé- » rieure présentait des cannelures symétriquement » ondulées. Sur cette aire existaient de nombreux » piliers de 0m 45 de haut, composés de 12 à 13 briques » environ, sur lesquels s'appuyait le pavé de l'apparte- » ment formé de carreaux ne différant de ceux mis en » œuvre au sol du foyer que par un faible surcroît » d'épaisseur et par l'absence de cannelures. Cette aire, » ou couverture du vide inférieur servant de foyer, » sur laquelle était appliquée une couche de ciment, » épaisse de 6 centimètres, c'était le pavé du sudatorium » qui avait dû être couvert d'une voûte.

» Une grande quantité de cendres et de charbon était » accumulée dans l'intervalle existant entre deux ran- » gées parallèles de piliers qui correspondait à l'ou- » verture E, par le moyen de laquelle on entretenait le » feu dans l'hypocauste. A proximité de cet orifice, les » briques étaient posées de champ, dans un bain de » ciment, afin d'offrir plus de résistance au choc et au » frottement du bois de chauffage et des outils de fer.

» Une porte de 60 centimètres de largeur, pratiquée » dans le mur qui ferme l'hypocauste au sud-ouest, » donne entrée dans un cabinet H, à fond de béton, de » 2 mètres 40 sur 1 mètre 50.

» Plus loin, dans la même direction, se trouve un » second cabinet I, inaccessible de plain-pied et offrant » les mêmes dimensions que le précédent. Ce lieu » remplissait tout à la fois l'office de caldarium, de

Digitized by Google

» piscina et d'aquarium. Tout le pourtour des murs est » garni intérieurement d'une maçonnerie en petites » briques oblongues enduite d'une couche épaisse de » ciment. Cette doublure, inusitée ailleurs, ne peut en » effet s'expliquer que comme garantie de l'infiltration » de l'eau que l'on pouvait laisser séjourner à volonté. » A proximité de l'angle ouest, orné d'une moulure en » forme de colonnette, se trouve le canal d'écoulement » J ; une espèce de siège carré en briques est adapté » à l'angle nord.

» Deux marches en pierres de taille, qui correspon- » dent à une ouverture de 0m 80, donnent accès, par H, » en une pièce spacieuse K de la deuxième terrasse, » dont le sol de béton, imitant le porphyre à s'y mé- » prendre, est surélevé de 1 mètre au-dessus du niveau » du cabinet de droite H, et de 2 mètres au-dessus de » celui de la pièce I. L'attribution de vestiaire se prouve » surabondamment par la contiguïté de ce lieu, très » propre par ses dimensions à servir de garde-robe, » avec le caldarium et surtout par la ferraille qui y a » été recueillie en abondance, telle que charnières, » gâchettes, clenches, griffes droites et pliées pour » s'adapter aux deux faces d'un angle, poignets, cro- » chets, crampons, clous de toute forme et de toute » longueur, soit simples, soit à œillet avec anneau mo- » bile, liens de contrevents ou de châssis de croisées » en équerre et à trois branches et autres ferrures » massives. »

M. Ottmann mentionne encore la découverte « d'une » clef en fer, à poignée massive et oblongue, percée » d'un trou vers le haut et surmontée d'un petit anneau » fixe, d'un fragment de lame de scie et d'un grand

Digitized by Google

» nombre de tessons de poterie en terre rouge de Samos, parmi lesquels quelques fragments couverts de » reliefs, ou terre rougeâtre vêtue d'une couverte noire » très luisante, comme les vases campaniens, dont la » panse est ornée de bosses à interstice déprimé, encadrées dans une double rainure festonnée ; et enfin » une grande quantité d'autres échantillons sans vernis, » en terre rougeâtre, grise, noire, de pipe, etc. »

Parmi cette grande quantité de poterie découverte, M. Ottmann n'a trouvé d'estampilles que sur trois fonds d'écuelles en terre de Samos. Cette estampille, la même sur les trois fonds, est la suivante : MAINUS. MASA. F. et VARII. OFF.

IV

La description si remarquable du modeste savant qui nous a précédés dans nos recherches archéologiques dans cette contrée permet de saisir parfaitement l'ensemble de ce *balineum* ou *balneum* établi dans la maison de Chelvaux pour l'usage particulier de ses habitants. Le plan qui accompagne sa notice nous a servi à reconstituer dans son ensemble ce que l'incendie, le travail destructif des siècles, et peut être aussi des fouilles ou des terrassements postérieurs en ont laissé subsister.

Après avoir reproduit la description de M. Ottmann et ses remarques sur l'affectation des différentes pièces découvertes par lui, je dois dire que certaines de ses appréciations laissent le champ ouvert à des observations que je vais essayer de formuler.

Digitized by Google

La découverte du bassin C, dans la pièce A, a suggéré à M. Ottmann l'idée que ce bassin devait tenir lieu des *milliaria* qui servaient à chauffer l'eau dans les bains publics. — Ici quelques explications techniques me paraissent utiles pour ceux qui ne seraient pas parfaitement initiés aux dispositions des bains romains.

Le *milliarium* ou plutôt l'*ahenum*, est une chaudière qui contenait l'eau pour les bains (Vitruve V, 10, 1). Elles étaient toujours au nombre de trois disposées dans un ordre ingénieux qui économisait le bois. La plus grande, qui contenait l'eau chaude (caldarium) était placée *immédiatement au-dessus du fourneau ;* sur cette chaudière en était placée une seconde (tepidarium) qui, à cause de la distance du feu, ne recevait qu'une chaleur tempérée, et qui, par conséquent, contenait une eau moins chaude ; la dernière de toutes (frigidarium) recevait directement l'eau froide. Ainsi quand l'eau chaude était tirée de la chaudière inférieure, l'espace vide était immédiatement occupé par une eau qui avait acquis déjà un certain degré de chaleur, et la seconde était remplie de nouveau par l'eau froide de la chaudière supérieure (Antony Rich. *Dictionnaire des Antiquités romaines et grecques,* p. 18).

M. Ottmann indique comme épaisseur des dalles formant le fond du bassin, 5 centimètres ; en ajoutant à ce chiffre l'épaisseur de la couche de béton qui les recouvrait et qui était de 15 centimètres, on arrive à une épaisseur totale de 20 centimètres, que la chaleur avait à pénétrer pour chauffer l'eau contenue dans le bassin C.

Si l'on remarque en outre que l'entrée du four ne se trouvait que sur le côté de ce bassin, et que par consé-

Digitized by Google

quent l'action du feu ne s'y faisait sentir qu'indirectement, il est facile de comprendre que l'affectation de ce bassin comme *milliarium* ou *ahenum*, est inadmissible.

La disposition particulière de la pièce dans laquelle se trouve ce bassin, indique le *caldarium* ou étuve. Or, dans les bains que l'on a découverts, tant publics que privés, cette pièce est constamment disposée sur un plan uniforme et se compose de trois parties principales : 1° une alcôve circulaire *(laconicum)* à une des extrémités avec un *labrum* sur un pied élevé au centre avec assez de place à l'entour pour la commodité des différents baigneurs. C'est près de là que le baigneur recevait les soins de l'esclave préposé au service des bains, et qui consistaient à enlever, au moyen de la *strigile*, les matières graisseuses provenant de la transpiration, et à arroser abondamment le corps après cette opération.

2° Un espace vide au milieu de la pièce (*sudatio*, *sudatorium)*.

3° Et un bassin d'eau chaude *(alveus)* à l'autre extrémité. (Antony Rich, p. 95.)

Toutes ces parties étaient essentielles à l'ancien système des bains.

Je ne crois pas me tromper en assignant au bassin C l'office d'*alveus* ou bain d'eau chaude. Ses dimensions, 2 mètres 10 de long, sur 0m 53 de large et 0m 25 de profondeur, répondaient à cette destination et étaient ici en rapport avec l'exiguïté des différentes pièces du *balneum*. Du reste, l'existence d'un bain d'eau chaude était absolument nécessaire, et ce n'est certes pas, comme l'a fait M. Ottmann, dans la pièce I qu'il faut aller le chercher.

Digitized by Google

L'extrémité demi-circulaire formant le *laconicum* n'ayant pas été signalée par cet archéologue, il est possible que cette partie du caldarium n'existât pas et que le bassin C fît à la fois l'office d'*alveus* et de *labrum*. Il est encore possible que cette particularité de construction ait échappé à l'attention de M. Ottmann ou de ses aides. En tous cas il est regrettable que les investigations de ce savant n'aient pas été dirigées sur ce point.

Le simple examen du plan joint à cette étude permet d'embrasser d'un coup d'œil la disposition et la destination des différentes pièces.

La pièce A est le *caldarium* ou étuve avec son aire, en briques recouvertes de béton, supportée par les nombreux piliers de *l'hypocausis* dont le *præfurnium* ou bouche du fourneau se trouve en E. Au-dessus de E, en partie encastré dans le mur qui fermait le caldarium de ce côté et placé sur des piliers de dimensions doubles des autres, dont deux subsistaient encore suivant le plan de M. Ottmann, se trouvait, sans nul doute, l'*ahenum* ou chaudière citée plus hant. Ainsi posée elle recevait directement la chaleur de la fournaise et pouvait être mise facilement en communication avec l'*alveus* C, qu'elle devait fournir d'eau chaude. Si le *laconicum* existait, il devait se trouver dans le mur qui ferme le caldarium au sud-est.

La communication de la pièce H avec le caldarium, désigne le *tepidarium*, salle où l'on maintenait une température moyenne afin de préparer le corps à la violente chaleur du *sudatorium* ou bain de vapaur, et, quand on en sortait, de servir de transition entre la température du sudatorium et l'air extérieur. Ainsi que le recom-

Digitized by Google

mande Vitruve, il est contigu à la salle où l'on se déshabillait (*apodyterium*) et à celle où se trouvaient les bassins pleins d'eau chaude (*caldarium*) (Antony Rich. *Dictionnaire d'antiquités romaines et grecques*, p. 630).

Ces recommandations de Vitruve sont parfaitement observées, car la pièce H (tepidarium) se trouvait entre la pièce A (caldarium) et la pièce K (apodyterium). Dans les petits établissements, comme celui qui nous occupe, le tepidarium servait aussi de salle à oindre (*unctorium*).

La pièce I, éloignée de l'hypocauste et enfoncée de 2 mètres au-dessous du niveau de la salle K, était parfaitement située pour servir de *frigidarium*. Son aménagement spécial, en vue de permettre d'y laisser séjourner l'eau, indique aussi sa destination de bain d'eau froide (*frigida lavatio*). En tous cas, l'affectation de caldarium donnée par M. Ottmann à cette pièce I est absolument inadmissible. Les expressions piscina et aquarium sont également impropres pour indiquer la destination de cette pièce. Le siège en briques fixé dans l'angle nord et le canal d'écoulement pratiqué dans l'angle ouest indiquent, comme je l'ai dit, le *frigida lavatio* ou encore *baptisterium* (bain froid).

Quant à la pièce K, sa situation à l'entrée des trois pièces destinées aux bains proprement dits, indique l'*apodyterium* (chambre où l'on se déshabille). Des traces de peintures existaient encore sur les murs à fond blanc simulant des panneaux de boiserie au moyen d'un double trait de couleur rouge. Dans cette pièce, M. Ottmann a découvert deux monceaux, l'un de tuileaux concassés, l'autre de chaux calcinée en poudre, mis en réserve pour la confection du béton.

Digitized by Google

Cette remarque a suggéré à M. Ottmann l'idée que la demeure de Chelvaux, bien que déjà pourvue d'habitants, était inachevée à l'époque de sa destruction ; « une catastrophe antérieure à l'incendie, qui n'a pas » permis de faire usage des matériaux préparés pour » mettre la dernière main à certaines parties de cet » asile champêtre, a pu motiver sa reconstruction. Il » ajoute que c'est apparemment aussi à cette occasion » que les massives *tegulæ hamatæ* et les *imbrices* ont » été rejetées comme matériaux surannés et trop coû- » teux pour faire place à l'ardoise ».

V

Dans nos fouilles sur la troisième terrasse, le fond se trouvait de 1 mètre à 1 mètre 50 au-dessous du niveau du sol, ce qui s'explique par la situation des ruines au pied d'une côte.

Après avoir enlevé environ 1 mètre de terre d'alluvion mélangée de moellons provenant des murs écroulés, on arrivait sur une couche d'ardoises rougies par le feu. Immédiatement au-dessous, dans une terre noire et grasse, nous avons trouvé les fragments de poterie et les ferrures ; là également on trouvait encore les poutres carbonisées de la toiture.

Le fond des pièces devait être en briques qui, par suite de l'humidité sans doute, étaient réduites en poussière. Sous cette couche de terre rouge existait une couche de sable ; ensuite, sur une profondeur d'environ 1 mètre, des blocs de pierres jetés sans liaison sur le

Digitized by Google

sol naturel. Cette disposition avait sans doute pour objet l'assainissement des chambres.

Il est indubitable que l'habitation avait été couverte en ardoises, dont quelques-unes avaient encore conservé le clou qui servait à les fixer sur la toiture. La présence simultanée d'une couche d'ardoises et de rares tuiles à rebords et rondes, rend la supposition de M. Ottmann sur le remplacement des tuiles par les ardoises, très plausible.

Dans d'autres fouilles que j'ai exécutées depuis, je remarque d'ailleurs la même particularité. Il faut observer que dans cette contrée l'ardoise est très commune ; des carrières abondantes existent, en Belgique, à peu de distance. Les imbrices ou tuiles rondes auront été conservées comme tuiles faîtières.

Les murs sont bâtis en appareil irrégulier ; on y a employé des moellons provenant des environs. Ils étaient reliés par un ciment très résistant ; une couche de ciment recouvrait encore une partie des murs.

Il serait difficile d'assigner une date à la construction et à la destruction de l'habitation de Chelvaux, ou plutôt de Romer-au. En l'absence de toute inscription, ou de pièce de monnaie qui eussent pu fournir une date, on en reste réduit aux conjectures.

Les fragments de poterie que nous avons trouvés, soumis à M. Ch. Cournault et à M. L. Maxe-Werly, dont les encouragements et les conseils nous ont été si précieux, furent reconnus par ces deux savants archéologues comme étant d'origine gallo-romaine. La disposition de la partie du bâtiment affectée aux bains ne laisse également aucun doute sur la même origine.

Digitized by Google

Mais MM. Cournault et Maxe-Werly ont été beaucoup moins affirmatifs au sujet des objets en fer trouvés sur la troisième terrasse. « La forme caractéristique des » ferrements, nous écrit M. L. Maxe-Werly, se ressent » de l'ornementation adoptée à la fin du XII^e^ et siècle » qui a été continuée dans les siècles suivants. Les » entrées de serrure révèlent un procédé de fabrication » déjà assez evancé ». M. Maxe-Werly conclut en exprimant l'opinion que sur l'emplacement de la villa gallo-romaine avait dû être réédifiée une habitation dont la destruction définitive remonterait au XVI^e^ siècle ou à la fin du XV^e^. Cette opinion expliquerait l'absence de tout objet de valeur dans les décombres.

Quant à la destruction de la villa gallo-romaine primitive, il est permis de supposer avec M. Ottmann qu'elle a subi, au commencement du V^e^ siècle, lors de la grande invasion des Gaules par les Vandales et les Alains, de 407 à 419, le sort des édifices publics et des autres vestiges nombreux de la domination romaine dans notre contrée.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

DEUX ANCIENS FIEFS

DE L'ARRONDISSEMENT DE NANCY

RESTÉS INTACTS DEPUIS LEUR ORIGINE

PAR M. JULES GOÜY.

I. — Villers-le-Prud'homme.

On lit dans la *Notice de la Lorraine*, de Dom Calmet (t. II c. 877) : « Villers-le-Prud'homme est un petit » village auprès d'un ruisseau, annexe alternativement » de Morey (France) et de Ville-au-Val (Lorraine), à 5 » lieues de Toul, 4 de Nancy et 7 de Metz ; juridiction » de Verdun, subdélégation de Toul. »

Le ruisseau dont parle Dom Calmet est sans doute celui qui forme aujourd'hui la fontaine qui coule vis-à-vis de l'entrée du vieux château ; mais il existe un autre cours d'eau plus important à près d'un kilomètre de là,

Digitized by Google

Digitized by Google

CHATEAU DE VILLERS-LE-PRUD'HOMME. -- Vue de l'entrée principale.

Digitized by Google

et qui longe les prés du ban de Villers-le-Prud'homme. On le nomme la Natagne. Il est question du « ru de Natogne » dans les anciens titres. Les seigneurs de Villers-le-Prud'homme y entretenaient un pont en bois qui existait encore en 1747, à l'endroit que l'on traverse pour se rendre aux bois de Villers et de la Croix-Rouge, dépendances de la terre.

Aujourd'hui, Villers-le-Prud'homme est un écart réuni à la commune de Ville-au-Val, qui le limite au levant et au nord. Il aboutit au midi au territoire de Morey ; il est borné au couchant par celui de Millery et Autreville. Le ban de Villers forme un seul gazon d'environ 925 jours de Lorraine, et à une demi-lieue sud-est se trouve un bois de 117 arpents, dépendant de la terre.

La seigneurie de Villers-le-Prud'homme est un des anciens fiefs de notre province, puisqu'il était déjà établi il y a plus de 500 ans. Messire Pierresson, dit le Prud'homme, est le premier propriétaire dont le nom soit révélé par des actes de 1314 et 1329 ; il est assez probable que c'est lui qui aura laissé son nom au domaine. Cette seigneurie, tout fief, haute, moyenne et basse justice, souveraineté de France depuis 1648, était située dans le bailliage de Verdun, coutume de Sainte-Croix, conforme, pour les fiefs, à celle de Saint-Mihiel. Villers-le-Prud'homme relevait de l'évêché de Verdun, à cause de la prévôté de Dieulouard, dans laquelle il était compris (1).

(1) Dom Calmet, *Notice*, t. I. V. aussi la cote 6e de l'Appendice et l'acte de vente du 19 novembre 1769 à M. de Lasalle.

Digitized by Google

Lorsque l'évêché de Verdun resta définitivement au pouvoir des rois de France par suite du traité de Westphalie, en 1648, les seigneurs de Villers durent cesser leur prestation d'hommage aux évêques de Verdun, pour le rendre au Parlement de Metz, dans le ressort duquel ils se trouvèrent désormais compris. Leur premier acte de foi et hommage rendu au roi, en son Parlement de Metz, est de 1681. En consultant la liasse des fois et hommages, on voit que c'est en 1633 que les seigneurs reconnurent pour la dernière fois la suzeraineté des évêques comtes de Verdun, et que c'était en 1501 qu'ils l'avaient reconnue pour la première fois (1).

Par une charte du 18 août 1486, Guillaume d'Haraucourt, évêque et comte de Verdun, fait concession à

(1) Le connétable de Montmorency s'était emparé de Metz par ruse en 1552; Verdun et Toul, avertis par ce coup de main, ne se laissèrent pas surprendre et se mirent en défense. Cependant, quelque temps après, l'empereur d'Allemagne se mit en campagne pour prendre Strasbourg et les Trois-Evêchés. Verdun réclama les secours du roi et laissa pénétrer dans ses murs le maréchal de Saint-André avec des troupes françaises. Depuis, les rois de France ne se désistèrent plus de leur possession et diminuèrent insensiblement les prérogatives républicaines des évêchés et des évêques comtes jusqu'à ce qu'elles disparurent presque entièrement, ainsi que les droits qui étaient une conséquence de leur ancienne souveraineté. Lorsqu'enfin le roi fut reconnu par l'Empereur et l'Empire, au traité de Munster (1648), souverain des Trois-Evêches, Metz, Toul, Verdun, traité qui fut confirmé et étendu par celui de Nimègue de 1678, il donna commission, le 10 septembre 1663, à M. de Choisy, intendant de la généralité de Metz, et à M. Ravaulx, conseiller au Parlement de cette ville, de faire la recherche de tous les titres, droits, étendues de pays qui pouvaient lui être cédés comme dépendant desdits Evêchés. Par arrêt du Conseil royal, du 23 octobre 1670, le roi établit une Chambre royale,

Digitized by Google

CHATEAU DE VILLERS-LE-PRUD'HOMME. — Vue intérieure.

Digitized by Google

Digitized by Google

Claude de Villers « le Proudhon », seigneur dudit lieu, des droits de haute, moyenne et basse justice dans l'étendue de ce domaine, à condition qu'on lui rendra foi et hommage pour cette terre, qui était de franc-alleu.

Deux années auparavant (30 juillet 1484), le même seigneur avait obtenu de René, duc de Lorraine et de Bar, de réédifier, au lieudit d'Avrainville, une tour, un four et un moulin, avec déclaration que les habitants desdits bâtiments, au nombre de trois ménages, seraient exempts de toute imposition. En 1710, il n'y avait encore que 48 habitants.

Ce Claude de Villers-le-Prud'homme descendait de Pierresson, dit le Prud'homme, qui était propriétaire à Avrainville en 1314. Mais, depuis lors, comme il est dit dans le décret de René, la guerre et la mortalité qui ont régné en ce lieu, ayant fait périr ou s'absenter les hommes et femmes qui y demeuraient jadis, il y avait nécessité de rappeler quelques habitants par le privilège que le duc octroyait au seigneur de Villers-le-Prud'homme, à charge pourtant de foi et hommage. Ce décret dont nous parlons porte la date de 1184, mais c'est une erreur évidente : à cette époque il n'y avait pas de duc René en Lorraine ; c'était Simon II, cinquième duc héréditaire qui y régnait, et Henry Ier était alors comte de Bar (1160 à 1191). L'examen du titre prouve qu'il émane de René II, dont l'existence coïncide chronologiquement avec celle du seigneur Claude de Villers-le-Prud'homme.

prise dans son Parlement de Metz, pour juger et connaître de toutes les usurpations, aliénations des droits et biens appartenant aux églises de Metz, Toul, Verdun et au clergé séculier et régulier dépendant de ces Trois-Evêchés.

Digitized by Google

La seigneurie de Villers fut occupée par Claude depuis 1477 jusqu'en 1500 environ; puis par François de Villers-le-Prud'homme et Claude IIe de ce nom, jusque vers l'an 1544, comme cela est prouvé par les prestations de foi et hommage et les anciens titres d'acquisition que nous avons entre les mains. Françoise de Saussure, épouse de Claude II, lui survécut, et adressa, en 1550, tant en son nom que comme gardienne-noble de ses enfants, une requête à l'évêque de Verdun pour obtenir confirmation du droit d'affouage dans le bois de Mandeseille en faveur de la maison forte de Villers-le-Prud'homme; ce qui lui fut accordé le 26 juillet de cette année, par Nicolas Pseaume, évêque et comte de Verdun.

Claude II signala son zèle pour la religion en fondant, le 15 février 1501, une chapelle dans la collégiale Saint-Laurent de Dieulouard, et en faisant donation, le 25 juin suivant, au profit de l'église de Villers-le-Prud'homme, de différents héritages situés audit lieu et à Belleau, pour faire dire deux messes chaque semaine de l'année. Dans cet acte, Claude manifeste l'intention de faire construire une chapelle dans l'église de Sainte-Croix de Villers-le-Prud'homme ou dans la maison forte, s'il lui convient mieux. Ce projet ne paraît pas avoir été réalisé.

Dans le siècle précédent, sous le père de ce seigneur, était intervenue la transaction du 26 mars 1491, relative à l'érection de nouveaux fonts baptismaux dans cette même église de Villers-le-Prud'homme (1).

(1) Cette transaction sera transcrite ci-après, ainsi que quelques autres pièces anciennes intéressantes à connaître, parce qu'elles sont empreintes au plus haut degré de l'esprit du temps.

Digitized by Google

En 1838, M. Jules Goüy et Mme sa mère, propriétaires actuels, ont fait réparer cette petite église, et les fouilles qui ont eu lieu devant l'autel lors de la construction d'un caveau pour feu M. Goüy père, ont amené la découverte d'un grand nombre de squelettes superposés par deux et quelquefois trois couches; ceux du dessous étaient tellement anciens, qu'une légère pression suffisait pour en réduire les ossements en poussière. Non seulement dans le chœur, mais dans tout le reste de l'église, il n'existe pas une place qui ne soit remplie d'ossements, ainsi qu'on a eu l'occasion de le voir en creusant les deux autres caveaux construits à droite et à gauche dans la nef pendant cette même année 1838. Les seigneurs seuls avaient place dans le sanctuaire, les autres habitants étaient enterrés dans le petit cimetière qui entoure la chapelle et où l'on voit encore quelques tombes.

La fête patronale de Villers-le-Prud'homme s'est toujours célébrée de temps immémorial jusqu'en 1834, le jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix, sous l'invocation de laquelle était placée l'église du lieu (1). On voit encore aujourd'hui dans le chœur, du côté de l'Evangile, une sculpture très ancienne représentant la Vierge et J.-C. Ce bas-relief affecte des formes raides et incorrectes, ce qui ne doit pas surprendre dans un petit monument d'église de village qui peut dater de 1300 et même de plus loin, d'après l'opinion de M. Grillot.

(1) Le nouveau fermier, qui a été installé à cette époque, est le premier qui ait discontinué la célébration de cette fête qui se renouvelait annuellement depuis quatre cents ans.

Digitized by Google

Cet habile architecte a remarqué que l'église de Villers se compose de deux parties construites à des époques fort éloignées l'une de l'autre : le chœur, qui à lui seul aurait formé d'abord une petite chapelle, bâtie en style roman et remontant par conséquent au-delà de l'ère gothique. De plus, la Vierge qui tient J.-C. sur ses genoux est la reproduction parfaite de celle qui est plus petite, sculptée sur le font baptismal de l'église de Champ-le-Duc, près Bruyères (Vosges). Il y a entr'elles identité de formes et de style, et quiconque les aura vues toutes deux, ne pourra s'empêcher de les attribuer à la même époque et peut-être au même artiste.

Quant à la nef, elle a été évidemment ajoutée plus tard au chœur. La disposition des murs le prouve, et les ornements gothiques qui restent à l'ogive d'une des fenêtres, semblent appartenir au XIV^e^ siècle. La porte d'entrée et les deux autres fenêtres ont été changées par des restaurations postérieures dont les traces sont faciles à apercevoir.

De toute manière, on ne saurait douter que cette modeste et antique chapelle, et le château voisin n'aient servi de centre à un groupe d'habitations qui a formé un village pendant les XIV^e^, XV^e^ et XVI^e^ siècles, et a enfin disparu il y a près de 156 ans. D'autres châteaux, au contraire, contemporains d'origine avec celui de Villers-le-Prud'homme, ont été pour les populations environnantes un point de ralliement durable.

En reprenant la suite chronologique des propriétaires de Villers-le-Prud'homme, nous remarquons, dès 1506, un messire François de Saintignon qui se rend propriétaire d'une maison et de divers héritages, situés sur le

Digitized by Google

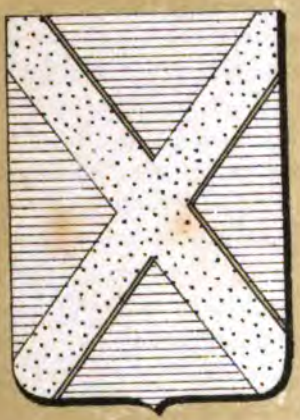

Villers-le-Prud'homme

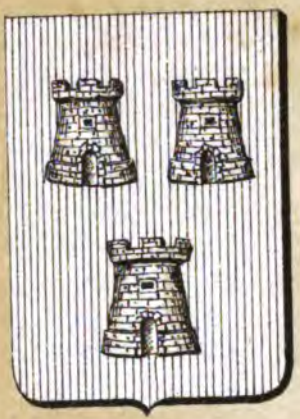

Saintignon

du Hautoy

Digitized by Google

Digitized by Google

ban du village. Plus tard, François de Saintignon, fils du précédent, s'allia à la famille de Villers-le-Prud'homme, et reçut, en 1572, une donation générale de messire François de Villers-le-Prud'homme, dans laquelle entrent plusieurs terres dudit lieu, dont il fut dès lors seigneur en partie.

François de Saintignon et son frère Bernard firent, pendant une cinquantaine d'années, des efforts persévérants pour réunir, par des acquisitions successives, toutes les parties du territoire de la seigneurie, qu'ils retirèrent ainsi des mains des différents seigneurs qui s'étaient alliés comme eux à la famille des Villers-le-Prud'homme et de celles des petits propriétaires qui avaient conservé des parcelles de champs et des maisons sur le ban. On peut voir, dans les pièces, les ventes qui leur furent faites dans ce but, de 1575 à 1633, par les seigneurs Alexandre de Saintignon, d'Issoncourt, de Rarecourt, de Vigneules, d'Artaud de Boussieres, et de Mouzay, qui avaient épousé des demoiselles de Villers-le-Prud'homme. Au commencement du XVII^e^ siècle, le nombre des villageois, habitants et propriétaires, était encore assez considérable, comme cela ressort des nombreuses acquisitions faites par Bernard et François de Saintignon, notamment le 3 janvier 1612, d'une portion de maison, sise sur le ban de Villers, appartenant à deux individus qui y demeuraient ; le 16 juin 1611, d'une maison, grange, écuries, avec le jardin, le tout situé derrière l'église, provenant du sieur de Rarecourt (lettres de reprises près de Charles de Lorraine, 1612), et, le 9 mai 1631, d'une petite maison, entre le chemin d'une part et le sieur de Vigneules d'autre, etc. On pourrait citer plusieurs autres ventes

Digitized by Google

semblables ayant pour objet des bâtiments qui ont disparu depuis lors et qui faisaient partie du village existant autrefois.

Bernard de Saintignon, seigneur de Villers-le-Prud'homme, prenait aussi le titre de seigneur d'Avrainville, où les ancêtres des seigneurs de Villers étaient déjà fixés en 1314 ; il mourut vers 1654. Il avait épousé Marie de Lavardin, dont le douaire fut fixé à 600 fr. barrois. par arrêt de 1659. Il eut deux fils : l'aîné se nommait Eric, et le second Philippe ; il laissa également deux filles, Charlotte et Christine (1) ; il fut procédé au partage de la succession devant le prévôt de Dieulouard, juge commis par le Parlement de Metz.

Eric, par droit d'aînesse, prit ce qu'on appelait la maison forte de Villers-le-Prud'homme, qui formait un carré dont les quatre angles sont masqués par les tours qui subsistent encore, et dans l'une desquelles était la prison. Cette dernière tour sert maintenant de laiterie ; on y voit incrustés, dans le mur et la voûte, des anneaux de fer auxquels on attachait les prisonniers.

L'enceinte du château était séparée de la cour des écuries par un mur qu'on a abattu depuis. Le terrain de cette basse-cour fut acheté du sieur de Rarecourt par Bernard de Saintignon qui y construisit des granges en 1624, comme l'indique le chiffre gravé au-dessus des portes.

Eric de Saintignon laissa deux filles, Madeleine et Charlotte ; la première épousa le comte du Hautoy, grand sénéchal et surintendant des ponts et chaussées

(1) Voir le *partage d'avril 1660.*

Digitized by Google

de Lorraine ; la seconde, le sieur de Jouffroy, comte d'Uzelle.

Par acte du 19 mai 1733, le comte du Hautoy acheta de la comtesse d'Uzelle, sa belle-sœur, la moitié qui lui appartenait dans la seigneurie de Villers-le-Prud'homme, dont tout le ban se trouva ainsi réuni sur une seule tête, ce qui ne put avoir lieu qu'après 200 ans d'efforts persévérants de la part des seigneurs.

A la suite d'un procès-verbal de réformation de la coutume générale de la ville de Verdun et pays verdunois en date du 3 février 1743 (rédigé en exécution de la déclaration du roi du 24 février 1741 et des lettres patentes du 25 avril de la même année), figure, pour l'état de la noblesse, messire Pierre-Paul-Maximilien comte du Hautoy de Gussainville, grand sénéchal de Lorraine, seigneur haut, moyen et bas justicier de Villers-le-Prud'homme (1).

Eric de Saintignon, beau-père du comte du Hautoy, habita le château de Villers-le-Prud'homme (2) jusqu'à sa mort, qui dut avoir lieu au commencement du XVIII^e^ siècle. Ce fut le dernier seigneur qui y fit sa résidence ; mais sa veuve, Louise de Cléron, paraît y avoir demeuré jusqu'en 1726, époque du partage entre elle et ses filles.

Le comte du Hautoy paya, en 1733, la moitié de la seigneurie de Villers-le-Prud'homme, qu'il acquit, comme nous avons dit plus haut, de sa belle-sœur, une somme de 43.354 livres 16 sols de Lorraine, ou 42,319

(1) Page 117 des *Coutumes générales de la ville de Verdun et pays verdunois*, à Metz, chez François Antoine.

(2) Voir les actes de juin 1699 et de juillet 1694.

Digitized by Google

francs, monnaie actuelle. Ce prix était sérieux, car un remploi en a été fait par acte authentique au profit de la comtesse d'Uzelle. Donc, il y a 104 ans que le prix total de Villers-le-Prud'homme n'était que de 85,638 fr., et, en 1837, il était sans exagération de plus du triple, sans compter même les bois dans ce chiffre.

Voilà un fait de nature à faire apprécier la progression rapide de la valeur des propriétés territoriales dans notre province ; ou la dépréciation de la monnaie. Du reste, à cette époque, et même plus tard, en 1752, le revenu de la terre n'était que de 4,230 livres de Lorraine, non compris le produit des bois, évalué alors de 270 à 300 livres.

Quant à la valeur des bâtiments, nous avons une donnée pour l'apprécier dans l'acte du 23 avril 1583, par lequel le sieur Jean Vatelot, écuyer, vend pour 13,000 fr. barrois (1) la moitié du château de Villers-le-Prud'homme à François de Saintignon, déjà propriétaire de l'autre moitié.

Le 19 novembre 1769, François de la Salle, écuyer, seigneur de Ville-au-Val, demeurant à Metz, acheta la seigneurie de Villers du comte du Hautoy, fils de celui qui a été précédemment cité, et de la dame de Compiègne, sa sœur. Le prix stipulé est de 120,000 livres tournois. L'acquéreur fit procéder sur lui à un décret volontaire pour opérer la purge des hypothèques. Enfin, c'est sur les héritiers de ce M. de Lasalle que M. François Goüy, ancien avocat au Parlement de Nancy, acquit, en 1820, la terre de Villers-le-Prud'homme.

(1) Le franc barrois valait 8 sols de Lorraine, lesquels ne valaient pas tout à fait six sols de France.

Digitized by Google

Ainsi, depuis 1314 jusqu'en 1839, c'est-à-dire pendant une durée de 525 ans, ce domaine n'avait passé que dans cinq familles différentes, savoir : celle de Villers-le-Prud'homme, continuée en ligne directe par les Saintignon et les du Hautoy ; celle de M. de Lasalle, et, en dernier lieu, celle de M. François Goüy, de Nancy.

Le procès-verbal de reconnaissance, déposé au greffe de la cour de Metz en 1752, pour estimer la succession du comte du Hautoy. le grand sénéchal, confirme ce que nous avons rapporté plus haut, que Villers-le-Prud'homme était un village très anciennement habité, mais ruiné par les guerres, tant locales que générales, et deux calamités qui en étaient alors la suite trop ordinaire, la peste et la famine. On peut ajouter qu'un autre motif de dépopulation fut que les seigneurs s'efforcèrent toujours de réunir petit à petit, par échanges ou acquêts, toutes les terres et bâtiments appartenant aux habitants du lieu, jusqu'à ce qu'enfin ils eussent possédé l'intégralité du ban.

En 1752, il ne restait plus d'autres habitants que les amodiateurs, fermiers, vignerons et marcaires.

On disait la messe tous les dimanches et fêtes dans l'église, réputée chapelle castrale, en sorte que le seigneur fournissait le pain, le vin, les vases sacrés, les ornements et le luminaire.

Le droit de haute, moyenne et basse justice (1) attaché à la terre de Villers-le-Prud'homme, était, à la fin,

(1) Le signe patibulaire était placé non loin de la tour où était la prison ; il s'élevait sur un petit plateau planté d'ormes et qui domine la fontaine.

Digitized by Google

plus honorifique que profitable, vu le petit nombre d'individus qui y résidaient encore. Le seigneur était chargé du salaire des officiers de justice, qui, après la destruction du village, demeurèrent dans les lieux voisins. Ainsi, François Clément, maire de la haute justice de Villers en avril 1747 (1), demeurait à Landremont. François Naudot, procureur fiscal à la même époque, habitait Dieulouard. Le maire, comme on le voit dans différents actes, présidait les plaids annaux (2), recevait le serment des experts pour les opérations à faire dans la seigneurie, et ce, à l'assistance du procureur fiscal. Ce dernier percevait aussi les amendes prononcées par le maire, et dont le montant couvrait seulement les frais de la taxe.

Le seigneur avait à supporter les dépens de procédure criminelle et de levées de cadavres qui étaient à faire pour crimes commis ou accidents survenus sur le territoire de la seigneurie.

Jusqu'en 1790, Villers-le-Prud'homme a conservé le titre de municipalité, et avait, en conséquence, son rôle particulier de contributions.

J'ajouterai à cette notice la copie de quelques titres anciens (3) propres à faire apprécier l'esprit féodal ou religieux du temps, comme aussi les ravages causés à Villers-le-Prud'homme et les villages voisins, pendant les invasions bourguignonnes, françaises et suédoises.

(1) V. cote 8e.

(2) V. les procès-verbaux des 21 janvier 1660 et 2 décembre 1700).

(3) Les originaux de ces titres sont en ma possession.

Digitized by Google

I. — Charte de Guillaume d'Haraucourt, du 13 août 1486.

Guillaume de Haracourt, par la grâce de Dieu, évesque et conte de Verduin, A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Comme, à cause de notre dit éveschié, nous compète et appartiengne toute la seigneurie haulte, moyenne et basse de la ville de *Villers le Preudomme* en la *mayerie* du vaulx Sainte Marie, et ayons acoustumé et nos prédécesseurs d'en prendre et recevoir toutes les rentes, censes, droiz, amendes et autres revenues qui y eschéent, et que audit lieu de Villers nostre amé et féal Claude de *Villers le Preudomme* ait la moictié en une place, forte-maison et pourprins d'icelles assises et situées audit Villers, qui est de son héritaige de ligne et de franc allieuf, laquelle place est lieu fort où les hommes et subjectz de nostre eveschié, principalement des lieux voisins à l'environ, en temps de nécessité et autrement, pourroient et ont eu du passé leur recours et receps, dont, à ceste cause, souventes fois ont esté préservés de dompmaiges, savoir faisons que nous, ayant regart et considéracion aux grans, recommandables acceptables et prouffitables services que ledit Claude, de son jeune eaige, a fait continuelment à nous et a nostredit éveschié, congnoissans aussi par vraye expérience la bonne inclination de sa personne et le grand désir et affection qu'il a de nous servir et complaire, luy occupant tant à vacquer à la réparation de notre place et forte maison de Dieulewart, comme en autres plusieurs manières, affin de l'exciter à continuer et persévérer de bien en mieulx en l'advenir, et aussi moyennant et parmy ce que de ladicte moictié de place et forte maison de Villers il nous a présentement fait foy et hommaige lige et reprins de nous comme mouvant des fiefs de nostredit eveschié, à iceluy Claude de Villers, pour ces causes et autres justes et raisonnables ad ce que nous mou-

Digitized by Google

vant, avons, en nom de nous et de nos successeurs evesques et contes de Verduin, par bon advis et meure delibération sur ce préeue, donné, cédé, quicté et transporté, comme par ces présentes, donnons, cédons, quictons et transportons par pur et vray don irrévocable fait entre les vifs, tout le droit et seigneurie haulte, moyenne et basse justice, ensemble les hommaiges que nous avons, povons et debvons avoir et qui nous pevent et doivent compéter et appartenir en ladite ville, ban, finaige et confinaige dudit Villers, sans y aucune chose réserver ou retenir, fors le ressort et souveraineté, pour icelle terre et seigneurie avoir, tenir et posséder doresnavant par ledit Claude, ses hoirs, successeurs et ayans cause perpétuelment à tousjoursmais, et en prendre et percevoir tous et chacuns les fruictz, prouffiz, rentes, censes, revenues et émolumens quelxconques et en faire et disposer à leur plaisir et volonté comme de leur propre héritaige avec povoir et puissance de mettre et instituer, de par lui, ses dits hoirs, successeurs et ayans cause, mayeur, eschevins, doyen et autres officiers audit lieu de Villers, pour régir, gouverner et exercer la justice, recepvoir les rentes, censes et revenues, lesquelx seront tenus leur rendre compte comme ilz avoient acoustumé faire à nous ou à nostre prévost et recepveur dudit Dieulewart. Et oultre avons consenty et octroyé audit Claude et à ses dits hoirs, successeurs ou ayans cause, qu'ilz puissent et leur loise faire et asseoir ung signe patibulaire on finaige dudit Villers, en tel lieu que bon leur semblera, pour y faire oxécuter tous délinquans par ladicte justice de Villers. De laquelle seigneurie par nous à luy donnée, il et ses dits hoirs, successeurs ou ayans cause seront et demeureront hommes liges et féodaulx de nous et de nostredit éveschié et en a fait les foy et hommaiges en tel cas requis et acoustumez. Et est assavoir que si aucun des hommes de ladicte seigneurie de Villers s'en alloit demeurer en aucun lieu de nostredit éveschié, il sera à nous acquis ; pareillement, si aucun homme de nostredit éveschié s'en alloit

Digitized by Google

demourer audit Villers, il sera acquis audit Claude et à ses dits hoirs, successeurs ou ayans cause, et sera tenu leur servir et obéyr comme les autres hommes d'icelle seigneurie. Toutesfoiz, si aucun des hommes de ladite seigneurie s'en alloit demourer ez lieux où nous avons nostre retenue, ledit Claude aura ès dits lieux pareillement la retenue de ses dits hommes, et lui serviront et paieront toutes doictures et redebvances, comme ils avoient acoustumé nous faire avant ce présent don. Et d'abondant avons audit Claude, pour les clauses et considérations que dessus, donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes son affouaige, pour le deffruict de sa maison tant seulement, en noz boix de Mandessaille, pour icellui prandre, tenir, avoir et posséder par lui, ses hoirs, successeurs et ayans cause à tousjoursmaiz. Et voulons, pour nous et nosdits successeurs, que ce présent don soit vallable, ferme et estable à tousjoursmaiz en héritaige et perpétuité, au prouffit dudit Claude, ses hoirs, successeurs et ayans cause.] Sy donnons en mandement, par ces mesmes présentes, à noz bailly, prévostz, recepveurs, procureurs et aultres noz justiciers et officiers et à chacun d'eulx, si comme à luy appartiendra, que nostre présent don et octroy ilz seuffrent et permectent et laissent ledit Claude, ses hoirs, successeurs ou ayans cause, joyr et user plainement et paisiblement, sans en ce leur donner ni souffrir estre fait, mis ou donné aucun ennuy, destourbier ou empeschement au contraire. Mandons encore et commendons expressément ausdits habitans de Villers que doresnavant obéissent audit Claude et lui donnent et prestent le serment de fidélité et vraye obéyssance, comme à leur seigneur naturel et direct. En quoy faisant, dès maintenant et pour tousjours, nous les avons quicté et quictons par cesdites présentes du serement qu'ilz avoient à nous et nosdits successeurs, sauf et réservé le ressort et souverainneté, comme dit est. En tesmoing de ce, et affin que ce soit chose ferme et estable, nous avons fait mettre nostre seel à ces-

Digitized by Google

dites présentes, prians et requérans à vénérables noz très chiers et bien amez les doyen et cappistre de nostre esglise de Verduin que nostre présent don et octroy vueillent consentir, ratiffier et approuver. Donné en nostre chastel de Dieulewart, le dixhuictiesme jour d'aoust l'an de grâce mil quatre cens quatrevingtz six.

—

II. — Transaction du 25 mars 1491 relative aux nouveaux fonts baptismaux érigés en l'église de Villers-le-Prud'homme.

Au nom de la saincte et individue Trinité, amen ; par la teneur de cest présent publicque instrument apperre à tous évidemment et soit chose notoire que en l'an de l'Incarnation de Nostre Seigneur mil quatre cens quatre vingtz et ung, l'indiction neufyme, le vingtsixime jour du mois de mars, on septime an du pontificat de nostre très sainct père en Jésucrist et seigneur, notre seigneur Innocent, par la divine providence pape huictyme, en la présence de moy, notaire publicque subscript et des tesmoins cy aprez dénommez, à ce specialement appellez et requis, personnellement constituez et establis vénérables. noble et honnestes personnes messire Philippe des Estuves, prebtre, chanoine de l'église collégial Saincte Croix du Pontamonsson et curé de Morey, ou diocèse de Mets, et messire Nicole Liebry, prebtre, curé de Ville on val Saincte Marie, dudit diocèse de Mets, d'une part, et noble et honoré seigneur Claude de Villers le Proudom, seigneur dudit lieu et seigneur de Felin en partie, Warnesson filz Jehan de Belleau, eschevin de l'eglise dudit Villers, Jehan Maistre d'ostel et François Serrenet, tous habitans et manens dudit lieu de Villers, eux faisans et portans forts en ceste partie de tous lés habitans et communalté dudit Villers, et par la licence, octroy et consentement dudit Claude, leur seigneur, d'autre part. Lesquelz ont

Digitized by Google

recongnu et confessé que comme vénérable et circunspecte personne Mons^r le vicaire en l'espirituel de révérend père en Dieu et seigneur monseigneur Henry de Lorraine, évesque de Mets, à l'instance, requeste et postulation dudit seig^r Claude de Villers le Proudom ait donné, octroyé et concédé bénignement la licence, faculté, puissance et consentement saulf et réservé le droit desdits deux curés dessus nommez, de ériger, construire et édifier de nouvel les fonts baptismalz en l'église dudit lieu de Villers, laquelle église est fille alternativement des églises paroissiales des susdites villes de Morey et de Ville, pour en iceulx fonts baptismalz baptiser et donner le Sainct Sacrement de baptesme aux enffans dudit lieu de Villers, quand mestier sera, afin de éviter les esclandres, périls, inconvéniens et dangiers qui povoient survenir et qui de fait y sont advenuz on temps passé, parceque en deffault desdits fonts baptismalz, les habitans dudit Villers portoient leurs enffans baptiser auxdites églises paroissiales de Morey ou de Ville, qui sont fort distantes et loingtaines dudit lieu de Villers, comme toutes ces choses sont plus amplement contenues et déclarées ez lettres de faculté sur ce données et octroiées audit seig^r Claude soubz le seel de la Court de Mets, avec le décret dudit seigneur vicaire, en date du premier jour du mois de février l'an mil quatre cens quatre vingtz et huict. Pour ce est-il que lesdites parties, considérant et regardant ceste nouvelle érection et construction desdits fonts en icelle église de Villers estre ung œuvre utile et salutaire, digne de loenge et de recommendacion et que le pourchas de ceste matière a esté entreprins par ledit seigneur Claude, du bon zèle, pour obvier au dessus dits inconvéniens et dangiers, non voulans ycellui œuvre être négligé, ne aussy frustrer le loable propos et dévot désir dudit seig^r Claude, ains libéralement procéder à la confection d'icelluy œuvre et le faire parvenir à bon effect à l'honneur de Dieu, de sa glorieuse mère et de toute la Cour celestiele de paradis, meure et longue délibéracion

Digitized by Google

sur ce auparavant eue entre icelles parties, comme ilz disent, ont, à ceste cause, pour eulx et pour tous leurs successeurs curés et habitans dudit Villers, d'un commun accord et consentement, sans aucune discrépance, fait, passé, traicté, accordé, appoincté, aggréé et consenti l'appoinctement et accord en la forme et manière qui s'ensuit : et premier, ont appoincté et consenti icelles parties que les manans et habitans dudit Villers le Proudom, demourront en ceste liberté, c'est à savoir que de cy en avant, s'il leur plait, ilz pourront porter leurs enffans baptiser quant bon leur semblera aux églises desdites villes de Morey et de Ville, en payant seulement auxdits curés leur droit accoustumé d'ancienneté, tout ainsi et en telle forme et manière qu'ils faisoient auparavant ceste nouvelle érection d'iceulx fonts en l'église dudit Villers, sans que au moyen de ceste dite nouvelle érection lesdits curés puissent aucune chose demander aux habitans dudit Villers, sinon ledit droit ancien et accoustumé. Item et quant iceulx manans et habitans dudit Villers voudront faire baptiser leurs enffans ez dits nouveaux fonts de Villers et qu'ils ne les vouldront porter baptiser auxdites parroches de Morey et de Ville, adoncques le curé ou son chapellain qui sera en son tour de faire le service en ladite église de Villers pour l'année, sera tenu, quant il sera requis par lesdits habitans, de soy transporter audit lieu de Villers, à heure deue et compétente, pour baptiser leursdits enffans en iceulx nouveaux fonts moyennant et parmi ce qu'il aura son droit ancien et accoustumé, tout ainsi qu'il auroit s'il baptisoit lesdits enffans en sa propre parroche et mère église, comme auparavant ce présent appointement, et avec son ancien droit accoustumé, il aura d'abondant et emportera pour chacune foy qu'il yra baptiser audit lieu de Villers ung gros, monnoye coursable audit lieu, que les père et mère d'iceulx enffans ainsi baptisez seront tenus de payer audit curé ou chappellain estant en son tour, comme dit est, pour sa paine et pour son traveil d'aller et venir. Item, lesdits ha-

Digitized by Google

bitans de Villers seront encore tenuz de payer et supporter chacun an le droit et la coustume de messieurs de Nostre Dame la Ronde si aucun leur en est deu a cause des unctions d'iceulx nouveaux fonts, et en décharger et porter quictes en paix lesdits curés et leurs successeurs. Item, lesdits curés ou chappellains seront dores en avant tenuz chacun en son tour, comme dit est, de faire et célébrer chacun an l'office de la bénédiction des fonts, en ladite église de Villers, deux fois l'an et à tousjours, c'est assavoir la vigille de Pasques et la vigille de Penthecoste. ainsi qu'ils ont accoutumez de faire en leurs autres parroches, moyennant et parmy ce que lesdits curés auront chacun en son tour la somme de quatre gros, monnoye coursable audit lieu, et à tousjours, c'est assavoir deux gros pour la vigille de Pasques, et deux gros pour la vigille de Penthecoste, pour leur peine et travail qu'ilz auront et supporteront en ceste charge; car chose juste, décente et raisonnable est que celluy qui labeure ez utilitéz et services de l'Eglise, en ait et reçoive aucun fruit, loyer, émolument et rétribution. Item, et pour asseurer lesditz curez et leurs successeurs d'estre bien payez chacun an et à tousjours d'icelle rente de quatre gros, monnoye devant dite, pour leur paine d'aller faire la bénédiction desdits fonts chacun an ès dits deux jours, ledit seig[r] Claude de Villers le Proudom, de son plain gré, volenté, meu de compassion envers lesdits manans et habitans de Villers qui sont ses subgetz, afin qu'ilz ayent mémoire et souvenance de faire chacun an aucune prière et oraison pour luy et a son entencion, désirant faire en ce monde œuvre méritoire et salutaire au salut de son âme, a assis et assigné et par la teneur de c'est présent publicque instrument assiet et assigne perpétuellement et a tousjours, pour luy, ses hoirs et ayans cause, ladite rente de quatre gros à prendre, livrer et recevoir chacun an, et à tousjours par lesdits curés et leurs successeurs curez au lendemain de la Penthecouste sur son grant prey qu'il a séant dessoulz ladite ville de Villers,

Digitized by Google

comme il se comporte de toutes parts; et commencera le premier payement d'icelle rente de quatre gros au lendemain de la Penthecoste prouchain venant, sans moyen... Toutes lesquelles choses dessus désignées, ainsi agrées, traictées, accordées, acceptées, consenties et appoinctées entre lesdites parties, comme dit est, icelles parties, tant d'un cousté comme d'autre, chacun en tant qu'il lui touche et peut touchier en l'advenir pour eulx et leursdits successeurs et ayans cause, ont promis, juré et créanté de tenir et avoir pour aggréables, fermes et estables à tousjourmais et icelles choses garder et entretenir, accomplir et inviolablement observer de point en point sans aulcunement contrevenir, par eulx ni par autres, directement ou indirectement, en quelque manière que ce soit ou puist être, et ce par la foy de leurs propres corps, pour ce donnée et feancée en la main de moy notaire publicque subscript, stipulant et recevant en lieu de serement, soubz peine d'excommuniement, monicion canonicque de huict jours précédens, et mesmes ledit seignenr Claude, sur son honneur et soubz l'obligation de tous et quelconques leurs biens meubles et immeubles présens et advenir, partout où qu'ils soient et pourraient estre trouvez, en eulx et ung chacun d'eulx, ensemble leursdits biens quant à ce expressément soubmectent à la juridiction, cohercion et constrainte des cours espirituelles de Trèves, de Mets, de Toul et de Verdun et d'une chacune d'icelles et de toutes autres cours ecclésiasticques et seculières, des juges, officialz et justiciers d'icelles, pour icelles parties et chacun d'eulx et leursdits successeurs constraindre et compellir par sentence d'excommuniement et par toutes autres voies de justice et de raison, jusques à entier accomplissement et observation de toutes et chacunes les choses dessusdites, leurs circonstances et dépendances. Et ont icelles parties et chacun d'eulx renoncé et renoncent expressément à toutes et quelconques exceptions et alléguations de fait et de droit canon et civil, escript et non escript, usages et

Digitized by Google

constumes de payz et à tous autres subterfuges dont ils se pourroient ayder en venant à l'encontre des choses dessus dites ou d'aucune d'icelles, et par espécial au droit disant générale renonciacion non valoir si l'espéciale ne précède. De et sur toutes lesquelles choses dessusdites icelles parties en ont requis et demandé par moy, notaire publicque subscript, à eulx et chacun d'eulx estre fait et donné instrument publicque un ou plusieurs d'une mesme substance forme et teneur. Et ont icelles parties prié et supplyé à vénérable et circonspecte personne Monsieur l'official de la Court de Mets que, pour continuation et entretenement des choses ainsi accordées par icelles parties il vueille mettre et interposer son décret et auctorité ausdis instrumens et y faire appendre le seel de ladite Court avec les seels desdits curez et seigneur Claude, qu'ilz y ont mis et appendu. Et nous official dessus nommé, à la requeste desdites parties, avec leurs seelz icy pendans et par la féale relacion du notaire subscript, à nous deuement faicte avec son signet et subscription avons fait mettre et appendre le seel de nostredite Court avec notre décret pour corroboracion de toutes les choses dessusdites, lesquelles sont été faictes et passées au Pontamonsson, en l'ostel et habitacion dudit messire Phelippes, soubz les an, indiction, jour, mois du pontificat devant dits, présens ad ce vénérables et nobles personnes messire Gérard Bazin, chanoine de ladite église Saincte Croix, messire Brodier, Gaudromel, prebtres, Jehan de Priney, maistre eschevin dudit Pont, Regnault (mot enlevé) et Jehan Proudom, juré en la justice dudit Pont, tesmoingz aux choses dessusdites espécialement appelez et requis.

Et je Christofle, Colet de Pontamonsson, prebtre du diocèse de Toul, des auctoritez apostolique et impériale notaire publicque et juré des cours de Toul et de Mets pource que aux traictié, accord, appointement, promesses, submissions cy dessus escriptes j'ay esté présent avec les tesmoingz dessus nommez et que ainsi les veys et ouy dire et faire, j'ay

Digitized by Google

toutes icelles choses mis et rédigé en ceste forme d'instrument publicque, escript de ma propre main, lequel, avec les seelz de mondit seigneur l'official de la Court de Mets et des parties devant dites y appenduz. J'ai signé et subscript de mes signet et nom accoustumez, en tesmoing de vérité, pour ce prié et requis. Christoforus Coleti.

—

III. — Donation du 25 juin 1501 en faveur de la chapelle Sainte-Croix fondée dans l'église de Villers-le-Prud'homme.

Au nom du Père, du Filz et du Sainct Eprurit. Amen. Par la teneur de ces présentes lettres ou publique instrument, appert à tous et soit choise notoire et manifeste, que l'an et jour et présence de moy notaire publique et des tesmoins cy après escripts, à ce et pource espécialment appellez et requis, personnelment estaublis, noble et honoré seigneur Claude de Villers le Proudom, on diocèse de Mets, escuier seigneur dudit Villers et de Fellin en partie, considérant, comme il disoit, que petite choise seroit à homme passer et user sez jours en ce mortel monde sans y faire euvres méritoires et salutaires pour son âme, et que, entre toutes bonnes euvres, celles sont plaisant et acceptables à Dieu nostre créateur, par lesquelles le divin service est augmenté pour le salut dez âmes fidelles en Jhesucrist. Pour lesquelles causes et aultres salutaires et dévoites à ce le mouvans, et affin qu'il puissent telles opérations faire en ce monde que, au moyen d'icelles, il puisse acquérir grâce et miséricorde pour son âme, l'âme de dame Alix de Chardel, sa femme, et pour lez âmes de son intention, ait icelluy seigneur Claude, escuier, de son plain gré, pure et franche volenté, bonne, longue et mehure deliberation de conseil sur ce heues, aussi par toutes lez meilleurs voies, cause, droit et manières qu'il ait peu et

Digitized by Google

dehu, ait fondez, érigiez, dowez estaubliz et ordonnez, et par la teneur de ces présentes fonde, érige, dowe, estaublit et ordonne, tant en son nom comme on nom de ladicte dame Alix, sa feme, perpétuellement et pour tousjourmaix, deux messes chacune sepmaine de l'année, devoir estre dictes et célébrées pour son intention et l'intention de ladicte dame Alix, sa feme, par la manière cy après escripte, en l'église dudit Villers, en une chappelle et autel que ledit seigneur Claude ait intention de faire édifier et construire en ladicte église de Villers, ondit diocèse de Mets, soubz le tiltre et invocation de la benoicte et très digne Croix, ou en sa forte maison dudit Villers, là ou mieulx luy plaira et bon luy semblera lez ordonner à dire; lesquelles deux messes il veult qu'elles soient dictes et célébrées chacune sepmaine à tousjourmaix, premier par honnorable personne messire Didier Harowart, prebtre, chappellain d'icelle chappelle et aussi chappellain de la chapelle de Belleauve que les feuz, bonne mémoire, lez prédécesseurs de noble homme Anthone de Noweroy, seigneur de Port sur Saille et de Serières ont fondei et estaublis en l'église de ladicte Belleauve, de deux messes chacune sepmaine et à tousjoursmaix, comme plus à plain est contenu ez lettres de la fondation d'icelles deux messes de Belleauve. Lesquelz seigneurs Anthone de Noweroy et Claude de Villers ont accordez, ordonnez et conclus que à icelles deux fondations que tient a présent ledit messire Didier Harowart, toutes et quantes fois qu'elles seront vacans après ledit messire Didier Harowart, sera présenté par lesdis seigneurs Antone et Claude et leurs hoirs, successeurs et ayans cause alternativement, ung seul prebtre et homme d'Eglise de bonne vie, meurs et conversations, lequel sera tenu après la collation d'icelles faicte par lesdis seigneurs Claude et Anthone ou leurs hoirs et successeurs ou de l'ung d'eux et de leurs hoirs et successeurs qui sera plus lors en son tour de donner et conférer icelles chappelles et messes, de dire et célébrer icelles messes cha-

Digitized by Google

cune sepmainne ez lieux dessusdis, c'est assavoir lez deux que ledit seigneur Claude de Viller, fondateur, ait ordonné, ledit messire Didier Harowart à présent chappellain sera tenu, luy et ses successeurs chappellains, venans après luy, de dire et célébrer, ou faire dire et célébrer l'une le diemenche du jour avec la commémoration de la saincte et digne Croix, en laquelle nostre seigneur Jhesucrist ait rapendu son précieux et digne sang et a esté immolé pour la rédemption de nature humainne, avec aussi commémoration pour lez trespassez fidelz chrestiens, et l'aultre le juedi en l'onneur et révérence de la digne conception de la glorieuse vierge Marie, mère de Dieu, avec les commémorations de sainct Jaiques, sainct Christofle pour les trespassez et du benoit sainct Claude, et lez deux de Belleauve se diront par la forme et manière escriptes ez lettres de fondation d'icelles deux messes comme il est plus à plain spécifiez en icelles lettres, pour lesquelles deux messes fondées et estaublies par ledict seigneur Claude, escuier aussi estre dictes et célébrées à tousjourmaix audict Viller en l'église dudict Viller ou en sa maison, comme est dit ci-devant, ez jours, par la forme et manière desusdictes, ledit seigneur Claude, fondateur et collateur alternatif, ait perpétuellement donnez, ottroyez, transportez, concédé et eslargis, et par la teneur de ces présentes, donne, ottroye, transporte, concède et eslargit irrévocablement, pour et au chappellain ou altariet que ledit autel et chapelle tenrait et desservira les pièces, héritaiges, preis, maison, cens, et aultres biens que cy après sont spécifiez et dénommez. Et premier ung gaignaige au lieu de Belleauve, etc., etc..... Item ordonne ledit seigneur Claude, fondateur, que ledit messire Didier chappellain ou sez successeurs et leurs commis soient tenus de faire résidence personnelle audit Viller ou à Belleauve. Item veult et ordonne ledit seigneur Claude fondateur que dez tantost pour ladicte moitié de maison donnée pour la demourance dudit chappellain que ledit seigneur Claude et

Digitized by Google

sez hoirs en paient chacun an audit messire Didier ou à celluy qui dira lesdites messes douzes gros coursables (1) jusque à ce que ledit chappellain y demourera ou y auront prouveu d'une aultre demourance honneste, etc.....

Et affin que toutes les choises dessusdites et chacune d'icelles soient permanables, fermes et estaubles à tousjours ledit seigneur Claude de Villers fondateur, veult et ordonne expressément pour luy ses hoirs successeurs et ayans cause toutes icelles choises estre observées, entretenues et accomplies de point en point sans jamaix aller, ni faire dire, ne aller ou venir au contraire ne souffrir aller par luy, ne par aultres directement ou indirectement en quelque manière que ce soit ou puist estre soubz l'ypotecque et obligation de tous et quelconques des biens mobles et non mobles, présens et advenir, partout où qu'ilz soient et quelx qu'ilz soient en tous us ; de et sur toutes lesquelles choses dessusdictes et chacune d'icelles ledit seigneur Claude de Viller, fondateur, a priez et requis à moy, notaire publique soubscript, que je luy en feisse ung ou pluseurs instrumens publique d'une meisme forme, substance et teneur, priant et suppliant ledit seigneur Claude fondateur à révérend père en Dieu Monseigr l'évesque de Metz et à Monseigr son vicaire général en l'espiritualité que, pour coroboration et fermetez dez choises devant dictes, vaullent faire mettre et appandre le seel de la Court de Metz, avec le seel de noble home et seigneur demeseul Gerard de Serières, seigneur de Belleville en partie, et avec le seel dudit seigneur Claude, fondateur, et aussi le seing et subscription de moy notaire soubscript, et nou, vicaire général en l'espiritualité dudit révérend père en Dieu Monseigneur de Metz, à la prière et requeste dudit seigneur Claude, fondateur, à nous faite par la féable rela-

(1) Douze gros faisaient un franc barrois, lequel valait 8 sols de Lorraine ; 24 livres de France en valaient 31 de Lorraine.

Digitized by Google

tion dudit notaire, avons fait mettre et appandre le seel de ladite Court de Metz et nostre décret avec l'appension dez seelz desdits seigneurs de Belleville et de Villers, et le seing et subscription dudit notaire mis en ces présentes pour coroboration et fermetez de toutes lez choises dessusdites, que furent faictes et passées au lieu de la ville d'Aultreville, ondit diocèse de Metz, devant la maison de honnorable personne Jehan de Millerey, maistre eschevin dudit lieu soubz l'an de grâce Nostre Seigneur mil cincq centz et ung, l'indiction quaitriesme le vingtzcinquiesme jour du moix de juing on neufyesme du pontificat de nostre très sainct Père en Jhesucrist et seigneur, seigneur Alexandre, par la divine Providence pape sixiesme, présenz illec nobles et honnorables personnes N. N., tesmoings aux choises dessusdites, espécialement appellez et requis.

—

La pièce suivante fait voir de quelle manière une communauté s'y prenait pour obtenir l'autorisation de contracter un emprunt. On y trouve aussi les traces de l'effroyable détresse de la localité lors des invasions de Louis XIII.

—

IV. — Du 21 janvier 1633.
Requête à l'évêque comte de Verdun.

A Son Excellence

Remonstrent en toustes humilitez, les pauvres affligez subjets de Monseigneur, les manans, habitans et communaulté de Landremont (1), en la prevosté de Dieulewart,

(1) Village situé en face du château de Villers-le-Prud'homme. Après cette supplique à l'évêque comte de Verdun, les habitants furent autorisés à emprunter, et le seigneur de

Digitized by Google

qui sont en fort petit nombre à présent, que comme, depuis sept à huict ans en ça, les gens de guerre, tant cavallerie qu'infanterie, ont ordinairement reignez et vescus en ladicte prévosté, tant par estapes, garnisons et logementz à discrétion, et tant et si continuellement qu'il leurs est impossible l'expliquer à présent, mesmes avec telz désordres, force et violence, rançonnant et pillant souventefois; ilz en sont demeurez (après avoir employez et exposez toutes leurs comoditez particulières pour la plus part d'entr'eux), endebtez sur la communaulté pour plus de trois à quatre mils francs, et ne sçauroient présentement trouver en leur communaulté (qui reste à quelque vingt cinq mesnage complet) pas quatre ou cinq personnes qui puissent payer leur cotte des rentes qu'ilz sont obligez payer pour lesdites sommes, et s'ilz sont contraints par plusieurs créanciers à rendre les sommes capitalles, à quoy ils ne peuvent satisfaire ni peu ni poinct, estant réduicts à telles ruines et pauvretés que ce qui reste d'habitans seront contraincts quicter et habandonner le lieu s'ilz ne trouvent soulagement et quelque moyen d'acquitter du moins les interrests de leurs debtes, ne pouvant entr'eux ni sur eux jecter aulcune somme, occasion qu'ilz recourent aux grâces bénignes de Son Excellence, la suppliant très humblement leur permettre et octroyer d'allienner par engaiger ou hipothecque spécial tant seulement une contrée et quantité de leurs bois communaulx et aisances de communaulté pour par icelle communaulté en pouvoir faire le réachapt à tous leurs bons points, en payant les interrests des sommes qui leur sont advancées sur lesdictes contrées, ou cédant aux créanciers qui en feront le prest les levée et souille des choses engaigées, au choix de la communaulté ou bien aux conditions que lesdits créanciers

Villers-le-Prud'homme leur prêta 525 livres barrois, moyennant 20 arpents de bois qu'on lui céda, sauf faculté de réachat après 18 années.

Digitized by Google

vouldront stipuler aux contraux qu'il conviendra en passer, à celle fin que des deniers provenans de telles engaigières, ilz puissent soulager le pauvre peuple de ladite communaulté et en donner quelque satisfaction à ceux qui les ont ci devant assistez parmy tant de misères suportées comme dit est par les efforts des gens de guerre et pénurie du temps. Ce faisant, Son Excellence fera œuvre pieuse et méritoire et les pauvres affligés exposans seront de tant plus obligés à jamais à prier Dieu le créateur pour les très heureure santé, prospérité et estat d'Icelle.

II. — Les Francs.

A six kilomètres environ de Villers-le-Prud'homme, il existait un ancien fief qui a conservé jusqu'à nos jours son étendue primitive et contenait un village assez considérable, divisé en deux hameaux, qu'on appelait les Francs. Cette propriété ayant été vendue nationalement pendant la Révolution, l'acquéreur n'a pu être mis en possession des titres et documents originaux de ce domaine, qui sont restés dans la famille des anciens seigneurs expropriés pendant leur émigration (1).

On trouve dans la *Description de la Lorraine et du Barrois,* par Durival (t. III, p. 151), l'article suivant :

Francs (les). Lorraine, hameau et seigneurie ; paroisse et communauté de Nomeny.

On voit, dans le tome II du même ouvrage (p. 121 et 122), que la seigneurie des Haute et Basse Francs,

(1) Il y en a beaucoup aux Archives du département (v. *Communes de la Meurthe*, t. I, p. 377.)

Digitized by Google

comprise dans le ban de Nomeny, était régie, comme cette petite ville, par la coutume de l'Evêché de Metz.

Avant comme après 1712, les Francs ont toujours été divisés en Haute et Basse ; on disait : le village de Franc et la seigneurie des Francs, parce que le fief se composait de la Haute-Franc, où était le village, et de la Basse-Franc, écart assez éloigné, quoique sur le même ban. Les vieilles constructions qui existaient à la Basse-Franc, et qui subsistèrent jusqu'en 1839, n'avaient aucune importance ; c'est moi-même qui les ai fait démolir. A la Haute-Franc, au contraire, on retrouve dans les terrains aujourd'hui en culture quantité de fragments de tuiles, de moëllons et de briques provenant d'anciennes habitations qui ont disparu, sans doute pendant l'invasion de 1635, car Jean Thionville, archiprêtre, curé de Nomeny vers 1700, assure que le ban entier des Francs était resté inculte pendant les guerres, tous les cultivateurs s'étant enfuis après la ruine de leurs maisons, renversées par les Suédois ou les Français. A la Haute-Franc, il restait encore une grosse tour qui a été abattue en 1840, parce qu'elle ne rachetait pas la gêne qu'elle causait par un intérêt archéologique ou architectural.

Dans les nombreux factums imprimés lors d'un procès qui a duré de 1702 à 1709, entre le fermier de S. A. R. à Nomeny, le curé de cette ville et le seigneur des Francs, au sujet d'un misérable cens de deux chapons, il est souvent question de la seigneurie des Francs et du village de Franc, qu'on prétend n'avoir jamais dû le moindre chapon, tandis que Nomeny en devait au prince 90 et plus ; mais on ajoute que la misère fut telle depuis l'invasion de 1635, qu'à partir de

Digitized by Google

cette époque jusqu'en 1668, on pouvait à peine obtenir des redevables 13 à 14 chapons. En 1706, dans le cours du procès dont il s'agit, on rappelle qu'il y avait encore à Nomeny plus de masures que de maisons sur pied.

Le 12 mai 1714, le domaine des Francs comprenant, comme aujourd'hui encore, les Haute et Basse Francs, fut érigé en baronnie en faveur de M. de Silly, à la famille duquel il était déjà engagé depuis 1633. Cette seigneurie, qui se trouvait comprise dans la paroisse et la communauté de Nomeny, a néanmoins toujours conservé un ban complètement séparé et distinct, avec ses cens, redevances et droitures à part. Les Silly étaient seigneurs de Jeandelincourt dès 1604, et un Silly était seigneur du village de Franc.

Le 5 thermidor de l'an IV, la plus forte partie de cette terre fut vendue nationalement au sieur Colin-Saint-Michel, qui, par des acquisitions successives, en réunit plus tard les autres portions et acheta le bois de d'Empoche, contigu à la terre, par adjudication devant le préfet de la Meurthe, en date du 20 février 1815. Ce bois, de la contenance de 24 hectares 12 ares, défriché depuis, se trouve aujourd'hui en état de culture et fait partie du corps de ferme actuellement existant ; il provenait de l'ancien domaine ducal.

Le 30 octobre 1819, M. et Mme Henry achetèrent la totalité de la terre des époux Colin-Saint-Michel. A cette époque, la famille de Silly ratifia et confirma la vente, moyennant une indemnité de 15,000 fr., volontairement consentie entre les parties. La quittance des deux frères de Silly est jointe aux pièces et titres de la terre. Avant la loi d'indemnité en faveur des émigrés, qui n'a été portée qu'en avril 1825, les acquéreurs de

Digitized by Google

biens nationaux, soit par délicatesse, soit par crainte, faisaient souvent un sacrifice pécuniaire pour obtenir la ratification des anciens propriétaires.

Mme veuve Goüy et M. Jules Goüy, son fils, se sont rendus acquéreurs des Francs le 15 mars 1839.

Ce fief, dont on ne peut indiquer l'origine, comme celui de Villers-le-Prud'homme, offre encore, ainsi qu'on vient de le voir, un certain intérêt au point de vue de l'histoire locale.

Digitized by Google

L'ABBAYE DE HAUTE-SEILLE

PAR

M. Edmond de MARTIMPREY de ROMÉCOURT

I

Haute-Seille est un petit hameau situé sur la Vezouse et faisant partie de la commune de Cirey.

Là s'élevait avant la Révolution une grande et belle abbaye de l'ordre de Citeaux, dont il ne reste plus que des vestiges. Ce monastère, suivant un titre du XVI^e^ siècle, n'était d'aucun diocèse, mais étant « assis au détroit du comté de Salm, il a toujours été, après Dieu, sous la garde de ces seigneurs ».

Ceux des bâtiments qui subsistent encore servaient autrefois, comme aujourd'hui, à l'exploitation des terres ; ce sont donc ceux qui offraient le moins d'intérêt au point de vue de l'architecture. Ils se composent (1) d'une cour rectangulaire, A, entourée de constructions

(1) V. le plan ci-joint.

Digitized by Google

Plan de l'Abbaye de Haute-Seille.

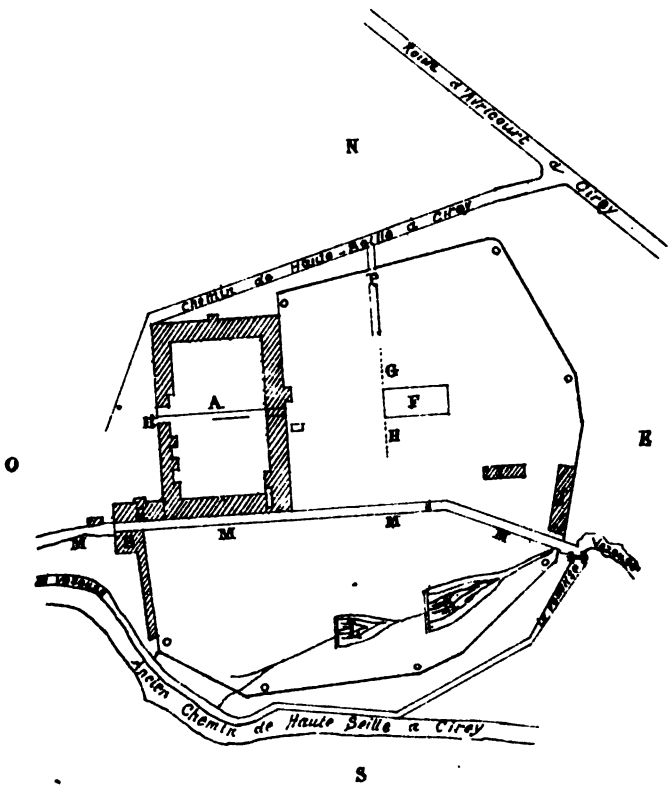

Digitized by Google

Digitized by Google

qui atteignent un développement extérieur de 125 mètres sur 83 ; au point B est une porte monumentale, dans le goût du xvii[e] siècle, donnant accès dans la cour à travers laquelle un passage pavé mène à un corridor C, qui conduit aux jardins ; le moulin occupait, en D et E, l'emplacement du polissoir actuel. Dans l'enclos, traversé par le canal M, se voient encore une serre I, des remises J et deux petits étangs K et L ; le vieux mur d'enceinte O, haut de dix pieds et épais de deux, est bien conservé, on y a pratiqué une porte P par laquelle on rejoint le nouveau chemin de Haute-Seille à Cirey.

Quant aux constructions remarquables qui formaient le couvent proprement dit, il n'en reste plus que des débris informes ; seul, le portail de l'église est encore debout, et cette ruine isolée au milieu des jardins a un caractère de tristesse et de grandeur qui doit impressionner vivement tous ceux qui la contemplent pour la première fois.

C'est un spécimen intéressant de l'architecture romane, si rare maintenant en Lorraine ; il se compose de cinq grandes arcades de même hauteur, mais de styles différents. Celle du milieu, qui servait de porte, est romane, son ouverture intérieure est de 2 mètres 19 ; elle était flanquée de huit colonnettes dont les chapiteaux seuls subsistent en partie. Six d'entre elles étaient engagées dans les angles de trois rentrants, leurs chapiteaux supportent une archivolte formée de trois tores variés ; le plus rapproché du centre est orné d'un ruban en spirale, le suivant d'une moulure en creux, le troisième est uni. Les deux autres colonnettes étaient dégagées de la façade ; sur leurs chapiteaux

Digitized by Google

retombe un large bandeau décoré de chevrons en relief ou plutôt d'une ligne en zigzag, il circonscrit l'archivolte et complète son ornementation.

Les deux arcatures voisines de la porte sont aveugles et n'ont d'autre but que de cacher la nudité de la muraille ; elles sont ogivales et formées d'un semblable bandeau à chevrons, dont les extrémités reposent d'une part sur le chapiteau d'une colonnette qui se trouvait logée dans un rentrant de la façade, ot de l'autre se confondent avec celles du bandeau de la porte, uu peu au-dessus du point d'appui.

Les deux dernières arcades sont aussi aveugles, mais en plein cintre, quoique avec une légère tendance à l'ogive et sans aucune ornementation ; on remarque dans celle de droite une petite porte murée.

Au-dessus d'une corniche unie se trouve un étage comprenant trois fenêtres entre deux grands *oculi ;* ceux-ci, qui correspondent aux arcatures les plus éloignées de la porte, sont très ébrasés et inscrits dans un tore uni. Les fenêtres, d'une grande élégance, sont en plein cintre et ne diffèrent entre elles que par leur ornementation, les dimensions de l'ouverture sont à l'intérieur de 2 mètres environ de hauteur sur 75 centimètres de largeur ; elles sont plus rapprochées l'une de l'autre que les arcs qui se trouvent au-dessous, en sorte que celle du milieu seule correspond exactement à la porte. Ces baies sont encore intactes et se composent chacune de quatre colonnettes supportant deux nervures dont la plus grande est décorée, dans la fenêtre centrale, d'une série de traits verticaux et de demi-lunes diversement disposés, et dans les deux autres, d'un double rang de billettes, inscrit dans une

Digitized by Google

Digitized by Google

Restes de l'Abbaye de Haute-Seille

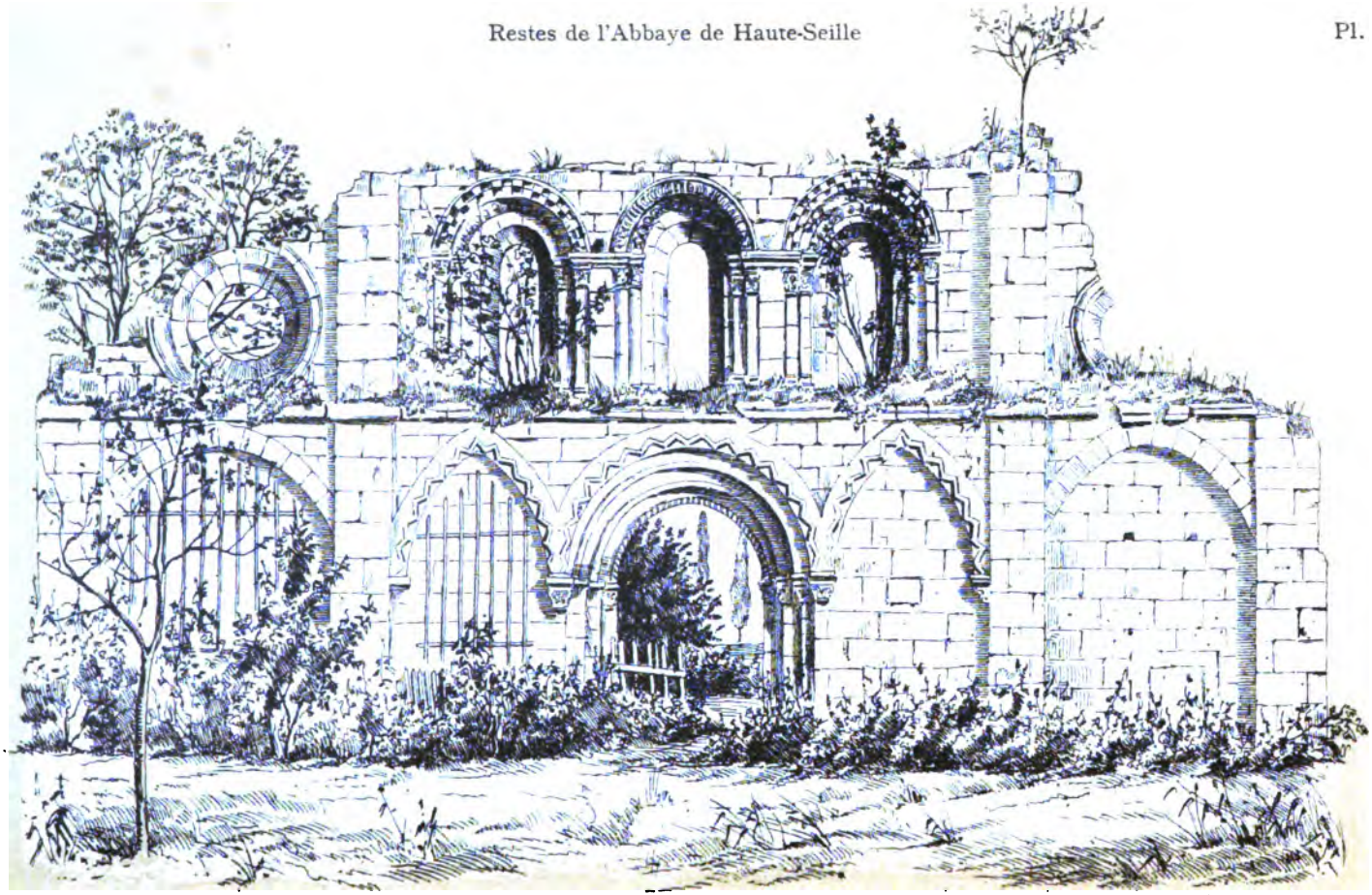

Digitized by Google

moulure unie ; la nervure intérieure est ornée d'une rangée de petits cercles ou anneaux qui, dans la fenêtre du milieu, sont différents de ceux que l'on voit dans les deux autres.

Tous les chapiteaux que nous avons mentionnés sont d'un style sévère, mais élégant et mériteraient une description particulière ; nous signalerons seulement un de ceux de gauche de la fenêtre de droite, sur lequel est sculptée une fleur de lys, en renvoyant pour le surplus à la gravure qui accompagne cette notice (1).

Le portail était complété, dit-on, par un pignon dont une rose ou oculus occupait le centre. Sa face intérieure est des plus simples, on n'y remarque que deux chapiteaux (pl. III, 4 et 5) surmontant deux colonnes qui occupent l'espace laissé vide entre les oculi et les fenêtres voisines. Tout ce qui reste est en pierre de taille et d'une construction très soignée ; l'épaisseur de la maçonnerie est de plus d'un mètre.

L'église, qui datait de la seconde moitié du XII^e^ siècle (2), était en forme de croix latine et orientée ; les débris de ses murailles qui, servant de clôture, atteignent encore par places jusqu'à 2 mètres de hauteur, permettent d'en retrouver à peu près toutes les dimensions. La nef avait de longueur 45 mètres et de largeur 15, les transepts 4 mètres 80 sur 11 mètres ; l'abside

(1) V. pl. II. Elle a été exécutée d'après une photographie de M. de Vercly, inspecteur des forêts.

(2) Une charte accordée en 1176 à l'abbaye par Pierre, évêque de Toul, nous apprend que ce prélat avait déjà consacré lui-même l'église et tous les autels de Haute-Seille ; il y avait alors huit ans qu'il occupait le siège de Toul. (*Archives de Meurthe-et-Moselle*, H. 542.)

Digitized by Google

était à trois pans coupés, dont chacun avait 4 mètres ; il paraît qu'elle a été copiée par l'architecte qui construisit l'église actuelle de Cirey. Une petite sculpture encastrée dans le mur de droite en entrant attire l'attention : c'est un médaillon en pierre, de 50 centimètres environ de diamètre intérieur, représentant en demi-relief la Vierge couronnée, assise et tenant sur ses genoux l'Enfant Jésus dont la tête manque (1) ; cette sculpture d'un travail médiocre dénote une époque reculée (2).

Le pavé a été enlevé, car il rendait impossible la transformation ridicule qui s'est accomplie depuis d'une église en un jardin potager et les sépultures qu'il protégeait ont été profanées ; c'est ainsi qu'on découvrit, là et dans un terrain voisin qui servait de cimetière, un assez grand nombre de cercueils en grès, qui ont été en partie détruits et dont plusieurs servent d'auges dans le pays. Ce sont, en effet, de véritables auges pouvant contenir un corps humain ; à la hauteur des épaules la cavité se resserre en dessinant la forme de la tête ; on y remarque, dans le fond, une rigole aboutissant à un trou percé aux trois quarts de la longueur. Celles que nous avons vues ne portent ni inscriptions, ni croix, peut-être y en avait-il sur les couvercles qui ont tous disparu ; il y en a encore une dans un pré non loin de l'église, ses dimensions intérieures sont de 1 mètre 72 de longueur et de 35 centimètres de profon-

(1) Il est à désirer que ce petit monument soit mis à l'abri des dégradations auxquelles il reste exposé et déposé au Musée lorrain, où il est digne de figurer. (V. pl. III, 2.)

(2) La similitude qui existe entre ce médaillon et le sceau de l'abbaye (pl. III, 1) est remarquable.

Digitized by Google

Abbaye de Haute-Seille

1

2

3

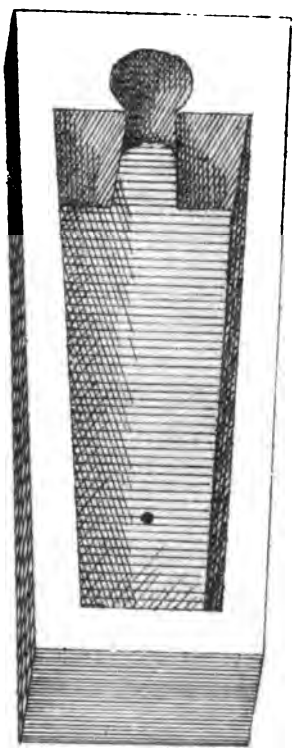

4

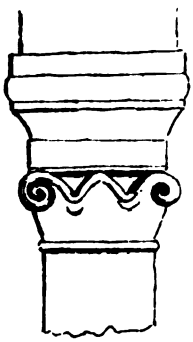

5

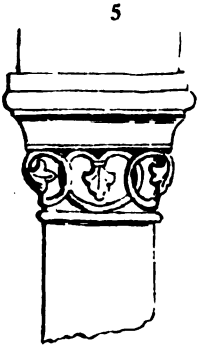

Digitized by Google

Digitized by Google

deur, sur une largeur de 52 c. à la tête et 35 c. aux pieds, l'épaisseur de la pierre est partout de 10 centimètres (pl. III, 3) (1).

Ce sont les tombes des religieux des premiers temps du monastère ; d'après une tradition qui s'est conservée jusqu'à nos jours, chacun d'eux devait dès son entrée travailler à façonner de ses propres mains le cercueil qui devait le recevoir à sa mort, mais ce paraît être une fausse croyance.

On retrouve à peine quelques traces de l'emplacement qu'occupait le quartier abbatial qui se trouvait accolé au nord de l'église ; sa façade avait un développement de 31 mètres 50 sur une profondeur de 14 m. 80, l'épaisseur des murs était de 1 m. 10. Il communiquait à l'église par une petite porte en plein cintre qui existe encore. L'inscription suivante, gravée sur une pierre de grandes dimensions qui, non loin de là, fait partie d'un petit mur en pierres sèches bordant le chemin qui va rejoindre la route de Cirey, provient sans doute de ce bâtiment :

FRERE IASQVE
MOREAV
ABBE REGVLIER
DE CE MONASTERE
A FAIT CONSTRVIRE
CET ÆDIFICE EN 1716.

Le cloître situé sur le côté méridional de l'église avait 47 mètres parallèlement aux transepts, et 26 de façade ; au-dessus étaient les logements des religieux. Une

(1) Un de ces tombeaux est conservé au Musée lorrain.

Digitized by Google

petite porte, semblable à la première, mettait de même cette partie du monastère en communication avec l'église.

C'est entre ces constructions et celles qui existent encore, que se tenait, à certains jours de fête, notamment à la Saint-Bernard, la foire où l'on venait des villages voisins ; on y a trouvé à plusieurs reprises des pièces de monnaie et des médailles de dévotion.

L'abbaye fut reconstruite presque entièrement dans le courant du siècle dernier, ses bâtiments étaient donc comme neufs au moment de sa ruine. Un état de ses biens, dressé en 1747, conformément à un arrêt du Conseil de Stanislas, avant la fin des reconstructions dont nous venons de parler, donne un aperçu intéressant de ce qu'elle était autrefois :

« L'abbaye est entourée de murailles tout autour de son enclos. Elle a son entrée par une grande porte du côté du village de Frémonville, flanquée de deux petites tournelles de part et d'autre d'icelle.

» Une grande et vaste cour, tout autour de laquelle sont des logements de portier, jardinier et domestiques, avec des écuries, vacheries et greniers à foin. Dans la même cour sont aussi deux maisons de fermiers-laboureurs avec les écuries, greniers à foin et autres commodités, et le tout paraissant tout neuf et en bon état. De suite est encore une seconde cour, grande et spacieuse, dans le fond de laquelle, à main gauche, est un bâtiment tout neuf, grand et spacieux, bâti à la moderne et proprement, et qui n'a pas encore été habité.

» L'église se trouve à côté dudit bâtiment neuf ; elle est très grande et spacieuse, propre et en état, mais le

Digitized by Google

clocher est à rebâtir à neuf, il menace ruine et écrase la voûte.

» La maison et logement ancien des religieux est en très mauvais état, étant même déjà démoli pour la plus grande partie des anciens bâtiments, dans le dessein de les rétablir à neuf. L'appartement qui était occupé par défunt M. l'abbé, de même que les chambres d'hôtes, sont et paraissent encore en mauvais état, et même avec ruine évidente, visible, ce qui sera d'une dépense considérable.

» Il y a dans l'enclos des jardins potagers et vergers, etc..... » (1).

Au moment de la Révolution, le monastère possédait :

A Haute-Seille, une métairie, un moulin, une tuilerie, des étangs et des bois, avec le droit de pêche dans la Vezouse et de chasse sur son territoire (2) ;

A Tanconville, des terres, des bois, des étangs et un moulin, la seigneurie foncière, le patronage de la cure et des dîmes ;

A Hesse, une métairie, un moulin, des bois, la seigneurie foncière, le patronage de la cure et les dîmes ;

A Lezey, une métairie, un étang et les deux tiers de la seigneurie foncière ;

Le patronage de la cure avec tout ou partie des dîmes de Parux, Bertrambois, Hattigny, La Frimbolle, Landange, Aspach, Niderhoff, Fraquelfing, Neufmoulin,

(1) M. Lepage, *Communes de la Meurthe*, *Haute-Seille*.

(2) Dans un registre de dépenses de 1789 on lit : « Payé au chasseur 20 francs pour un chevreuil, 23 lièvres, 4 bécasses, 2 bécassines, 4 canards sauvages, 3 rales et une caille », et ailleurs : « Payé au chasseur 37 sols 6 deniers pour deux bécasses. » (*Arch. Meurthe*, H. 655.)

Digitized by Google

Languimberg, Fribourg, Ommeray, Rosheim, Rosenwiller, etc. ;

Des biens sur la plupart de ces finages et sur ceux de Cirey, le Val-de-Bon-Moutier, Harboué, Frémonville, Sainte-Pole, Vacqueville, Merviller, Thiaville, Remoncourt, Xousse, Jambrot, Maizières-lès-Vic, Lorquin, etc. ;

Les dîmes en totalité ou en partie de Blâmont, Blémerey, Domjevin, Fréménil, Vého, Nitting, Hermelange, Maizières-lès-Vic, Gelucourt, Krafftel, Videlange, etc. ;

Enfin les métairies de la Neuve-Grange avec des bois, une scierie et un moulin ; d'Ormange avec des bois et des étangs, de Xirxange avec un moulin, des étangs et des bois ; de Récour avec un moulin et des bois ; de la Vigne, du Griffon, de Rotomoncel et de Saint-Benoît.

Il avait eu aussi des biens que le malheur des temps lui avait fait perdre successivement à Adelhouse, Albestroff, Azerailles, Azoudange, Badonviller, Bertrambois, Blanche-Eglise, Courtegain, Dorlitzheim, Emberménil, Foulcrey, Guéblange, Hablutz, Hampont, Haut-Clocher, Hellocourt, Herbéviller, Igney, Lafrimbolle, Leintrey, Marsal, Nossoncourt, Rambervillers, Réchicourt-le-Château, Richeval, Rosières-aux-Salines, Saint-Nicolas, Sarrebourg, Thann, Varangéville, Xures, etc. (1).

II

L'abbaye de Haute-Seille dut sans doute sa fondation à saint Bernard. Il est de tradition qu'il a visité ce pays, où il est encore l'objet d'une grande vénération, notam-

(1) H. 542.

Digitized by Google

ment à Haute-Seille et à Cirey (1) ; il est donc probable que la voix éloquente de ce grand fondateur de monastères, là comme dans tant d'autres lieux, sut réveiller la foi et obtenir des seigneurs l'établissement d'une maison de son ordre.

Le territoire de Haute-Seille appartenait alors à la puissante maison de Salm, par suite de l'alliance de Hermann, comte de Salm, avec la comtesse Agnès de Langstein (Pierre-Percée), héritière de ce domaine. C'était une « vaste solitude », en partie couverte de broussailles et de ronces et environnée de forêts ; quelques parcelles de terre y étaient cultivées par des serfs. Tel était son aspect quand, en 1140, la comtesse de Langstein, veuve alors du comte de Salm, les comtes Henry et Hermann ses fils, Conrad, comte de Langstein, son épouse Hawide et Hugues leur fils, en firent don à l'Ordre de Cîteaux, pour y établir un monastère sous l'invocation de sainte Marie de Haute-Seille *(Sanctæ Mariæ de Alta Sylva)*, ce que prouve une charte d'Etienne, évêque de Metz, confimant les donations faites à l'abbaye pour sa fondation (2).

Des moines envoyés du monastère de Teuley vinrent aussitôt prendre possession de ces biens et, grâce à leur

(1) Il existait, il y a peu de temps, à Cirey, une pratique superstitieuse, qui y avait été introduite de l'abbaye de Haute-Seille, et qui consistait à porter en marchant à rebours aux pieds de la statue de saint Bernard, un balai neuf, dont on frottait la tête du saint et des pommes de terre dont on lui faisait présent. (*Comm. Meurthe.*)

(2) Cette charte est imprimée dans les Preuves de l'*Histoire de Lorraine* de Dom Calmet.—V. aussi, sur la date de la fondation de Haute-Seille, notre Appendice aux nos 1 et 9.

Digitized by Google

activité et surtout à l'appui de la comtesse Agnès, la construction des bâtiments et le défrichement du sol se firent si rapidement, qu'au bout de quelques années l'abbaye se trouvait déjà dans une situation des plus prospères; mais la pieuse femme qui la protégeait étant morte, ses héritiers, ainsi que d'autres seigneurs qui avaient contribué à son établissement, voulurent y exercer leurs droits de souveraineté et de garde d'une manière tellement vexatoire, que les religieux se disposaient à se retirer ailleurs, quand le même Etienne, évêque de Metz, informé de ce qui se passait, s'interposa en leur faveur et décida, en 1147, ces seigneurs, qui étaient les comtes de Salm et de Langstein, Bencelin de Turquestein, Asselin de Walteringen et Béron de Busnes, tous ses parents ou alliés, à lui céder les droits qu'ils prétendaient avoir sur Haute-Seille, et l'évêque les ayant aussitôt transportés à l'abbaye, celle-ci fut alors tranquille, n'ayant plus rien à démêler avec personne (1). La même année, le pape Eugène III la confirma dans la possession de tous ses biens (2).

Ces puissantes interventions mirent pour quelque temps les religieux à l'abri des chicanes et de la malveillance, et ils purent jouir en paix de leurs domaines, qui déjà étaient considérables et s'augmentaient tous les ans par de nouveaux dons (3) : c'est alors que les bâtiments furent terminés, et Pierre de Brixey, évêque

(1) H. 542.

(2) *Ibid.*

(3) Voy. l'Appendice où nous avons consigné une partie de ces donations sur lesquelles nous ne reviendrons plus pour éviter la monotonie.

Digitized by Google

de Toul, dans le diocèse duquel se trouvait Haute-Seille, put, en 1176, consacrer l'église et les autels. Malheureusement ils étaient toujours à la merci des comtes de Salm qui paraissent avoir conservé, malgré la cession faite à l'évêque de Metz, leur droit de gardiens ou voués de Haute-Seille ; aussi les verrons-nous souvent s'ingérer dans les affaires de l'abbaye et lui causer les plus grands maux.

Le premier que l'on y voit apparaître est le comte Henry, qui était si mal disposé envers les religieux, qu'il voulait détourner le cours de la Vezouse, que ceux-ci avaient fait passer à leurs frais dans leur enclos (1), et retirer même les donations qu'ils avaient reçues de lui et de ses prédécesseurs ; plus tard, changeant de sentiment, il confirma (en 1184) toutes ces donations, en y ajoutant celle de la forêt dite d'*Everbois* située entre l'abbaye et Cirey, et renonça, pour lui et pour ses successeurs, à toutes les prétentions qu'il pouvait avoir pour raison de fondation, d'avocatie ou de garde (2). Par de nouvelles largesses il prouva dans la suite que ses sentiments étaient restés les mêmes, et le monastère, protégé par lui et bien administré, se trouva bientôt dans un état si florissant, qu'il put acheter, en 1244, à l'abbaye de Honcourt, les dîmes de Blâmont et des biens aux environs pour 120 marcs d'argent, somme considérable à cette époque (3).

(1) Ce canal creusé de main d'homme et muré dans toute son étendue existe encore aujourd'hui.

(2) H. 542. On verra comment ses successeurs tinrent compte de ses promesses.

(3) *Ibid.*

Digitized by Google

Quelques années auparavant, Ferry de Salm avait succédé au comte Henry, son père, dans une partie de ses états ; le chroniqueur Richer, moine de Senones, qui vivait de son temps, a laissé le récit des maux qu'il fit à son monastère. Ce seigneur faisait sa résidence habituelle au château de Blâmont, et Haute-Seille était trop à sa portée pour ne pas avoir à souffrir aussi de sa convoitise et de ses violences ; Jacques de Lorraine, évêque de Metz, fut, en 1254, obligé de s'interposer en faveur des religieux que Ferry avait dépouillés et maltraités « allant jusqu'à lever la main sur eux » et ordonner la restitution d'un troupeau de porcs qu'il leur avait fait enlever (1). Il est vrai que six ans plus tard, le même évêque s'étant emparé, inconsciemment sans doute, des dîmes et du droit de patronage de la cure d'Hattigny, qui appartenaient à l'abbaye, celle-ci dut porter plainte devant l'évêque de Toul et l'évêque de Metz, successeur de Jacques, qui la rétablirent dans la jouissance de ses droits (2).

En présence de cet état de choses, qui se continuait encore depuis que Henry I, sire de Blâmont, avait succédé à Ferry, les pauvres religieux, sentant le besoin d'un puissant appui contre ceux-là même qui auraient dû être les premiers à les défendre, prirent le parti de s'adresser au duc de Lorraine ; celui-ci, par une charte de 1267, accorda sa sauvegarde à l'abbaye et prit sous sa protection tous ses biens, à charge par elle de célébrer, pour le duc et ses successeurs, quatre grands anniversaires le lendemain des Quatre-Temps de chaque

(1) *Ibid.*
(2) *Comm. Meurthe,* Hattigny.

Digitized by Google

année (1). Mais cette protection ne semble pas avoir été toujours bien efficace, puisque l'on voit, en 1285, Bouchard d'Avesnes, évêque de Metz, donner à Haute-Seille, pour l'entretien de son infirmerie et à cause de ce qu'elle avait eu à souffrir des courses et des invasions des ennemis, le droit de patronage et les revenus des églises paroissiales de Landange et de Matoncourt (2) avec la chapelle d'Ommeray qui dépendaient de son diocèse (3).

Quant au sire de Blâmont, il vécut dès lors en bonne intelligence avec les religieux ; il leur donna même, en 1280, ses fours banaux de Domjevin et de Frisonviller (4), à condition de partager la moitié du produit (5). Il céda, par un traité fait en 1291, à Bouchard d'Avesnes la garde du monastère et des métairies de Gresson et de Gemmigny (6), qui en dependaient (7). L'année suivante, une contestation s'étant élevée au sujet des bois de Haute-Seille entre l'abbaye et les bourgeois de Blâmont, qui prétendaient avoir le droit d'y prendre leur chauffage, il pria, d'accord avec l'abbé, l'évêque de Metz de faire un rapport établissant les droits des parties qui s'engagèrent d'avance à se soumettre à son jugement sous peine d'amende (8). Il fit enfin, en 1314,

(1) H. 542.
(2) Sans doute Martincourt près de La Garde.
(3) H. 542.
(4) Hameau détruit près de Domjevin.
(5) H. 542.
(6) Ces deux fermes, situées sur le territoire de Fremonville, n'existent plus depuis longtemps.
(7) *Trésor des Chartes*, Blâmont I.
(8) *Ibid.*

Digitized by Google

une transaction avec l'abbé au sujet des bois des Rappes et de l'Usuaire que le monastère avait acquis et pour lesquels ils étaient en désaccord ; il fut convenu que les sujets d'Henry jouiraient à l'avenir aux Rappes du droit d'usage et de pâture et qu'au bois de l'Usuaire les religieux auraient le même droit, à condition de rendre au seigneur de Blâmont les fours banaux de Domjevin (1). Cette année aussi, Jean, comte de Salm, qui avait des prétentions sur ces bois, fit avec l'abbaye un accord semblable à celui qu'avait fait son cousin (2).

Pendant tout le reste du XIV^e^ siècle, nous ignorons quelle fut la destinée de Haute-Seille ; toutefois il est permis de supposer qu'elle ne dut être heureuse (3) ni tranquille surtout à cause des guerres continuelles qui désolaient le pays ; en 1391, notamment, un combat fut livré près de Cirey par Henry III, sire de Blâmont, aux Messins, qui le défirent et ravagèrent tous les environs. C'est pour cela qu'en 1400 le duc de Lorraine, « considérant que ladite église et abbaye commence à descendre en ruine », lui accorda sa sauvegarde aux mêmes conditions que son prédécesseur (4).

L'année précédente, une confrérie, sous le titre de l'Annonciation de Notre-Dame, avait été établie dans l'église de Haute-Seille. Les statuts portaient qu'une messe serait chantée tous les samedis à l'autel de la

(1) Cette pièce est imprimée dans les Preuves de l'*Hist. de Lorr.* de Dom Calmet.

(2) H. 542.

(3) En 1334, le pape Jean XXII accorda à l'abbaye une bulle contre ceux qui la molestaient et cherchaient à s'emparer de ses biens. (H. 542.)

(4) *Ibid.*

Digitized by Google

Vierge pour tous les confrères et consœurs, qui devaient donner à cette intention 25 gros chacun, le jour de l'Annonciation ; le *châtellier* de la confrérie devait entretenir une lampe ardente devant l'autel et fournir douze cierges chaque année. Peu après, un décret du Chapitre général de l'ordre de Cîteaux, associa aux prières de la congrégation tous les membres de cette confrérie (1).

En 1407, Henry, sire de Blâmont, obtint des religieux la cession du droit de collation à la cure de Blâmont, pour le donner à la collégiale qu'il avait fondée en cette ville, moyennant un cens annuel et perpétuel de 5 gros et à condition qu'ils continueraient à jouir des grosses dîmes et des novales comme auparavant (2). Ce fait si simple en apparence occasionna dans la suite bien des procès entre le Chapitre de Blâmont et l'abbaye ; car, d'après les Statuts synodaux du diocèse de Toul, celle-ci comme décimatrice était tenue de faire certaines réparations ou fournitures à l'église paroissiale, les autres restant à la charge des chanoines en leur qualité de collateurs de la cure (3).

(1) H. 547. L'abbaye avait une dévotion particulière pour la Vierge sa patronne ; sur le sceau de la communauté elle est représentée assise et couronnée, tenant l'enfant Jésus, avec la légende : SIGILLVM. CONVENTVS. MONASTERII. ALTE. SILVE ✝. (V. pl. III, 1.) L'abbé et le prieur avaient leurs sceaux particuliers.

(2) H. 542.

(3) On trouve déjà, en 1500, une sentence de l'officialité de Toul qui condamne l'abbaye à entretenir la nef de l'église et à lui fournir divers objets du culte. Nous ne parlerons pas davantage ici de tous ces procès qui se renouvelèrent, à notre connaissance, en 1585-1590, 1670, 1699, 1715 et 1756. (H. 542.)

Digitized by Google

Le même seigneur, qui venait d'obtenir l'autorisation de faire un étang dans un terrain qui dépendait de la métairie de Gresson appartenant à l'abbaye, la prit, en reconnaissance, sous sa protection en 1419; ce qui n'empêcha pas Jean, fils du duc de Lorraine, à cause du « grand amenrissement et désolation de l'église et abbaye de Haute-Seille », de renouveler, quelques années plus tard, la sauvegarde qui lui avait été accordée (1). On a vu ce que valaient toutes ces protections qui, loin d'être avantageuses, n'étaient souvent qu'une charge de plus pour les maisons religieuses.

III

« Au commencement du xvr[e] siècle, des difficultés dont on ne connaît pas l'origine (2) s'étant élevées entre les religieux de Haute-Seille et les habitants de Frémonville, ceux-ci se laissèrent aller à des « battures, outrages, forces et violences, contre les gens de l'abbaye et contre la personne de l'abbé; ils enlevèrent des troupeaux et commirent des dommages pour une valeur de plus de 100 florins d'or. Les moines se plaignirent au duc Antoine, qui chargea les officiers de Blâmont d'informer. Mais ce prince étant sur les entrefaites parti pour la France, les habitants de Fremonville recommencèrent à vexer les religieux, venant les insulter

(1) *Ibid.* et *Comm. Meurthe, Haute-Seille.*

(2) Il y eut procès en 1524 entre les habitants da Fremonville et l'abbaye au sujet des limites de leurs bois et du droit de pâture dans les bois de Haute-Seille (H. 542.)

Digitized by Google

jusqu'aux portes mêmes du monastère. Les officiers de Blâmont reçurent de nouveau l'ordre de se transporter sur les lieux, mais on ignore et le résultat de l'enquête à laquelle ils durent se livrer et la sentence qu'ils prononcèrent » (1).

Ces faits peuvent s'expliquer, croyons-nous, par l'état de surexcitation où se trouvaient les esprits, même dans les pays où la Réforme ne put se maintenir à une époque où les doctrines de Luther commençaient à se répandre. De nouvelles calamités, qui sans doute étaient dues à la même influence, ne tardèrent pas à fondre sur Haute-Seille ; on les trouve consignées dans deux mémoires (2) que nous ne pouvons mieux faire que de citer :

« Jean de Xanrey fut élu abbé le 19 février 1556 ; à cette époque et dès auparavant, il y avoit guerre entre l'empereur Charles-Quint et la France, ce qui occasionna la dévastation de l'abbaye de Hauteseille située dans la terre de Salm qui étoit fief de l'Empire. Ce fut sans doutte dans les circonstances de ces temps malheureux que le comte Anthoine de Salm, dont la maison étoit puissante et attachée à l'Empire, pût s'emparer des biens de cette abbaye et en commetre la régie à M. Perini, curé de Landange ; mais, la paix s'étant

(1) *Comm. de la Meurthe*, Frémonville.

(2) Ils furent rédigés vers 1748, par les religieux, dans leur procès contre M. Alliot, nommé abbé commendataire, et avaient pour but de prouver, entre autres choses, que Haute-Seille n'avait jamais été gouvernée que par des abbés réguliers et que le comte A. de Salm n'avait été ni élu, ni même nommé abbé commendataire, mais s'était emparé des biens du monastère.

Digitized by Google

faite en 1559, le calme succéda à l'orage, et il est certain qu'en supposant l'intrusion du comte Anthoine de Salm, elle ne fut que momentanée et qu'il y renonça, soit volontairement, soit forcément, puisque Dom Jean de Xanrey, élu en 1556 abbé de l'abbaye de Hauteseille, continua de la gouverner en cette qualité ; le fait est prouvé par des actes authentiques.....

« Le calme ramené par la paix de 1559 ne fut pas de durée ; de longues guerres d'état et de religion survinrent ensuitte et remirent en proye l'abbaye d'Hauteseille. Tout devint inculte, désert et abandonné, en sorte que les abbés et religieux de cette abbaye, soit pour subsister, soit pour payer des contributions afin d'éviter des incendies, furent obligés, comme tous ceux qui vivoient dans ces temps de calamité, de contracter plusieurs dettes..... » (1)

» Si le comte a touché quelque revenu de l'abbaye, ce ne peut être que par violence et usurpation.... ; le comte se seroit violemment emparé en 1557 de quelques parts des biens de l'abbaye, ce qui ne seroit pas sans exemple. L'on voit, en effet, dans toutes les histoires, qu'en ces temps malheureux, la pluspart des seigneurs s'emparoient des biens des monastères, où souvent ils s'établissoient avec leurs femmes et enfans auxquels ils les transmettoient comme des biens patrimoniaux. Qui peut prouver que les Rhingraffs de Salm furent incapables d'excès envers l'abbaye de Hauteseille ? On le peut d'autant moins, qu'alors ils étoient infectés de l'hérésie de Luther... et que d'ailleurs, il est notoire que les seigneurs de cette maison vexèrent tellement

(1) H. 657.

Digitized by Google

l'abbaye de Senones, située comme Hauteseille dans la terre de Salm, que les religieux de ce monastère furent contraints de se réfugier à Rambervillers.... » (1)

Quoi qu'il en soit de l'intrusion d'Antoine de Salm, il est certain qu'après sa retraite l'abbaye était toujours dans la dépendance de ses parents. Dom Jean Périni, alors abbé, essaya vainement de se soustraire à cette lourde charge. Il écrivit, en 1567, à la comtesse de Salm pour se plaindre « des violences que ses sujets de Badonviller avoient exercées à Haute-Seille le jour de la Nativité, de la juridiction que ses officiers prétendoient sur le monastère, ayant voulu prendre connaissance d'une petite bataille qui avoit eu lieu à l'abbaye entre des domestiques et des étrangers, et enfin d'une imposition de 500 francs à laquelle on les avoit taxés pour aides impériales ; » (2) il se plaignit de même au comte de Salm, maréchal de Lorraine, que ses officiers de Badonviller accompagnés du doyen et de vingt-cinq arquebusiers, étaient venus à Haute-Seille pour y faire une saisie à cause du refus de payer les impositions (3).

Ses plaintes ne furent sans doute pas écoutées, car il dut protester de nouveau en 1572 contre les agissements des officiers des comtes, qui avaient fait publier le cri de la fête (4) sans son consentement et y avaient nommé

(1) H. 571.
(2) H. 542.
(3) H. 546.
(4) Droit seigneurial qui consistait à faire annoncer la fête patronale et à rendre une ordonnance concernant la police du champ de foire.

Digitized by Google

leurs maîtres avant les religieux et en les qualifiant de seigneurs régaliens et fondateurs, tandis qu'anciennement et même du temps où Antoine de Salm était coadjuteur ou abbé, il se faisait ainsi : « *Au nom de Dieu et de la Vierge Marie, des seigneurs abbé et couvent et de Nos Seigneurs les comtes de Salm conservateurs et sauvegardiens dudit monastère* (1). »

Cette fois les comtes voulurent en finir avec l'abbaye, ils lui imposèrent donc un traité par lequel elle s'engageait à payer 40 florins pour les sommes qu'elle avait refusé d'acquitter et à se soumettre à l'avenir aux aides impériales et à toutes les autres impositions (2). Mais le procureur général de l'évêché de Metz à Vic, informé de ce qui venait de se passer et jugeant un pareil accord préjudiciable à la juridiction que l'évêque prétendait avoir sur Haute-Seille, fit aussitôt assigner devant son tribunal l'abbé, qui déclara qu'il avait été contraint d'accepter ce traité contre lequel il avait protesté (3).

Ces difficultés se terminèrent, en 1573, par une transaction d'après laquelle les religieux promettaient de payer chaque année 50 francs pour aides impériales et droit de sauvegarde (4) ; quant au cri de la fête, il fut convenu qu'il continuerait de se faire comme du passé, à condition que l'abbaye donnerait le *past* (repas) à

(1) H. 542.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

(4) On voit dans les comptes du domaine de Badonviller que l'abbaye devait, en 1601, six livres de cire pour la sauvegarde, en 1668, 25 francs pour la même raison. Une sentence la condamna, en 1698, à payer cette somme qu'elle acquittait encore en 1746 à la recette de Badonviller.

Digitized by Google

ceux qui seraient députés pour l'assistance, cri et publication (1).

Par là les comtes de Salm conservaient leur droit de sauvegarde à Haute-Seille; ils en abusèrent à un tel point, qu'en 1596, l'abbé ayant répondu à une assignation à comparaître devant le procureur général de Vic, ils lui firent signifier défense de ne subir d'autre juridiction que la leur (2).

Ils firent encore nommer en 1615, comme coadjuteur, un membre de leur famille, le comte Louis-Ernest, malgré l'abbé et les religieux, qui furent contraints de l'accepter; mais ceux-ci protestèrent si hautement que le comte, jugeant sa situation impossible malgré l'appui de ses parents, préféra faire sa renonciation (3).

—

Quelques années auparavant s'était produit un événement d'une grande importance pour Haute-Seille; nous voulons parler de l'annexiondu prieuré de Hesse, situé dans le voisinage.

Ce monastère avait été fondé par les comtes de Dabo, parents du pape Léon IX et restauré dans la suite avec magnificence par les comtes de Linange, leurs successeurs. C'était d'abord une abbaye de bénédictines; mais ces religieuses ayant été contraintes de l'abandonner à cause des guerres qui désolaient le pays et les avaient privées de ressources, il fut uni, en 1447, à la collégiale de Sarrebourg, puis donné, vers 1483,

(1) H. 542.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

Digitized by Google

à la demande des chanoines eux-mêmes, aux religieux de Saint-Augustin. Il devint enfin, en 1550, du consentement des comtes de Linange, un prieuré séculier, dont le dernier titulaire, Nicolas Périni, jugeant son union à l'abbaye de Haute-Seille avantageuse, la demanda au pape avec l'assentiment de l'évêque de Metz, et en ayant obtenu les bulles en 1579, il prit lui-même l'habit à Haute-Seille, dont il fut élu abbé après la mort de Jean Périni, son frère (1).

Cette union, toutefois, ne se fit pas sans opposition de la part des comtes de Linange, qui soutenaient qu'elle devait être annulée, parce qu'elle avait eu lieu sans leur consentement. Après de longs débats, le pape ayant décidé que le consentement des fondateurs n'était point nécessaire, il y eut, en 1605, une transaction par laquelle les comtes reconnurent l'union du prieuré et la juridiction que l'abbaye de Haute-Seille y prétendait (2), à charge par celle-ci de leur payer 100 écus d'or à chaque mutation d'abbé (3) et de les recevoir, eux ou leurs officiers, quand il leur plairait d'aller à Hesse (4).

(1) H. 563 et 585.

(2) L'abbé prenait la qualité de seigneur haut justicier à Hesse et avait obtenu de l'évêque de Metz le droit d'y avoir un signe patibulaire.

(3) A la fin du XVIII[e] siècle, l'abbaye acquittait encore cette somme, changée alors en 700 francs.

(4) Cela se nommait le droit d'*hébergement*. Les bons moines ne semblent pas avoir toujours donné satisfaction aux comtes de Linange sur cet article, car il y eut, en 1739, un procès à ce sujet, et une sentence du bailliage de Vic condamna l'abbaye à héberger indistinctement les comtes ou leurs officiers, chaque fois que l'occasion s'en présenterait. (H. 542,)

Digitized by Google

L'instruction des procédures criminelles devaient se faire par les officiers de Hesse et l'exécution des criminels par ceux des comtes qui auraient le tiers dans les confiscations (1).

IV

L'abbaye possédait à Blâmont et à Sarrebourg des hôtels où elle mettait en sûreté ses titres et ses ornements les plus précieux pendant les temps de guerres ou de troubles ; le duc de Lorraine Charles IV lui accorda, en 1628, pour ces maisons, l'exemption du logement des soldats (2).

A cette époque déjà, les mouvements de troupes étaient plus fréquents et partout l'on se préparait à la guerre. Elle éclata bientôt, en effet, cette guerre sauvage qui ravagea notre pays et réduisit en quelques années ses malheureux habitants à la plus affreuse misère. Haute-Seille ne devait pas échapper à la ruine générale : ses champs furent dévastés, ses récoltes et ses bestiaux enlevés et ses bâtiments, après avoir été mis au pillage, devinrent en partie la proie des flammes et nécessitèrent dans la suite de coûteuses reconstructions. Il en fut de même de la plupart des métairies qu'elle possédait, et l'on sait que celle de Récour fut réduite en cendres, vers la Toussaint de 1635, par une armée qui y passait. Cette année les religieux furent obligés de contracter un emprunt « pour réparer les ruines et incendies de leurs maisons et métairies, ce

(1) H. 542.
(2) *Ibid.*

Digitized by Google

qui les a forcés de se retirer dans les villes voisines (1). »

L'année suivante ils durent engager à Charles Massu, prévôt de Blâmont, les dîmes de ce lieu et leur droit de rapportage (2) à Barbezieux, Barbas, Fremonville et Gogney, pour la somme de 1,900 francs (3). Un grand nombre de biens furent ainsi mis en gage à cette époque, dont beaucoup ne purent être rachetés et demeurèrent à jamais perdus.

En 1648, la situation de Haute-Seille était si précaire, que l'on voit l'abbé, Dom Louis Fériet, afin d'arriver à dégager les biens que son monastère possédait à Rosheim, ayant épuisé toutes ses ressources, forcé de mettre sa crosse en gage pour 800 francs, et même de vendre à un marchand de Strasbourg toutes les cloches « que l'on disoit estre de Hesse et pesoient environ six milliers (4). » Plus tard, il fallut vendre la maison de Blâmont, pour parvenir à retirer les dîmes de ce lieu et emprunter aux chartreux de Molsheim, pour « réparer l'église de Hesse, qui avoit été renversée et rétablir les bâtiments et les usines de ce prieuré, qui étoient entiérement abandonnés (5) ». Enfin, l'abbaye se vit condamner, par une sentence du bailliage de Lunéville, après un long procès avec le chapitre de Blâmont, à reconstruire en partie l'église de cette ville, qui avait

(1) H. 560. La dépopulation et la ruine avaient été si rapides, que le rôle des habitants de Hesse en 1638 porte « qu'ils étoient au nombre de *six*, encore entièrement ruinés et appauvris. »

(2) Sorte de rente en nature.

(3) H. 542.

(4) *Ibid.*

(5) *Ibid.*

Digitized by Google

été brûlée pendant la guerre et à lui fournir un calice et les ornements nécessaires au culte (1).

Lorsque Dom Jacques Moreau de Mautour fut nommé abbé en 1692 (2); il fit faire du monastère et de ses dépendances un état qui montre dans quelle situation précaire Haute-Seille se trouvait encore. La communauté ne se composait que du prieur et de cinq religieux, dont le cellérier, le dépensier et le sacristain, de trois frères et de l'organiste; il y avait en outre trois religieux desservant les cures de Bertrambois, Hesse et Languimberg; les dettes se montaient à 40,952 fr. barrois, le moulin était abandonné, les étangs ne rapportaient rien à cause du manque d'entretien des chaussées : « la pluspart des batiments estoient négligés depuis un très lontemps, il manquoit des vitres presque partout, il n'y avoit aucune cerrure dans aucune porte de l'abbaye, une grande partie des portes se trouvoient rompües, il manquoit des barreaux à toutes les fenestres du dortoir, grand grenier, etc., le grand bâtiment de la grande cuisine menaçoit de ruine, il faloit retenir généralement toutes les houvertures, recurer touts les anciens conduits qui traversent l'abbaye et les murer à neuf, refaire plusieurs ruines dans la cloture et remettre la thuillerie sur pied qui estoit abandonnée (3). »

(1) *Ibid.*

(2) Il était né à Dijon et fut nommé par brevet de Louis XIV alors maître de la Lorraine, approuvé par l'abbé de Morimont, en remplacement de Dom Claude de Bretagne, qui, à cause de son grand âge, avait résigné sa dignité moyennant une pension de 1,200 livres; Léopold lui accorda plus tard des lettres de naturalité. Il faisait sa résidence ordinaire à Blâmont.

(3) H. 558.

Digitized by Google

A Hesse, l'état de délabrement était le même : « la moitié de l'église qui estoit abbatüe et ruinée de plus de la moitié, tant la voute qu'autres édifices, que le reste de la toiture tant de l'église que de la tour, aussi bien que du reste de la nef et des collatéraux menaçoient ruine et une partie de la tour abbatüe, les greniers et écuries ont besoin d'estre rebatis tout à neuf, plusieurs gros batiments entiérement ruinéz et tout ce qui reste sur pied a besoin d'estre promptement rétablis (1). »

Dom Moreau prit solennellement possession de l'abbaye le 7 février 1693 ; on voit, par le procès-verbal qui en fut dressé, quelles étaient les formalités suivies à Haute-Seille en pareille circonstance. M. Marchal, curé de Harbouey, notaire apostolique, l'investit d'abord du spirituel, « luy mettans en mains, dit-il, les clefs de l'église et luy faisans ouvrir, le faisans seoir dans le siége abbatialle ou tous les s^rs religieux luy ont baisé la main le genouil en terre, le reconnaissans par cette soubmission leur abbé ; luy ay fait toucher le calice, le livre des saints Evangiles, ouvrir le tabernacle ou repose le saint Sacrement, le tout au son des cloches, sans contredit de personne. » Puis M. Boileau, juge des terres et seignenries de Haute-Seille, le mit en possession du temporel, en exécution d'un arrêt du Parlement de Metz, « en conséquence de quoy, après avoir fait assembler les révérends prieur et religieux et touts les habitans dudit Hauteseille et leur fait lecture desdits brévet et arrest, nous nous sommes transportés dans l'appartement abbatial où nous avons mis ès mains dudil seigneur abbé Moreau les clefs de la principale

(1) *Ibid.*

Digitized by Google

porte dudit appartement qu'il a ouvert et fermé .... ; ensuitte estans entrés dans la chambre abbatiale, nous luy avons pareillement fait faire feu et fumée, et après, nous estans encor transportés dans la cour de ladite abbaye, nous luy avons mis en mains une pierre et une motte de terre, pour représentation générale et entiére de la prise de possession qu'a fait ledit seigneur abbé .... (1) ».

Un inventaire des meubles de Haute-Seille, dressé peu après (1698), renferme quelques détails intéressants :

« Logis abbatial. Premiérement dans la salle basse :

Un poelle façon fallance à deux estages,

Deux pieds de tapisserie de Bergamme,

Quattre chaises de poinct d'Ongrie,

Un fauteuil de noyer tourné couvert de serge violette,

Une épinette,

Deux tables de chaisne tourné,

Un tapis de Bergamme,

Sur la cheminée quattre grandes porcelaines et quattre petittes.....

« Dans l'antichambre d'en hault qui est boisée à neuf :

Deux pieds de tapisserie de Bergamme à bandes de poinct de Ongrie,

Le portraict du roy de France.....

« Dans la chambre de M. l'abbé :

Une tapisserie à fond bleu,

Un lict de chesne avec housse de serge bleu foncé à falbala,

(1) H. 556.

Digitized by Google

Un petit lict de repos de chesne à pied tourné,

Une portiére de mesme que la tapisserie,

Deux fauteuils et six chaises couvertes de petit poinct,

Un grand miroir à plaques de cuivre doré,

Deux tables avec leurs tapis de satin,

Un saint suaire à bordure dorée,

Le portraict du roy et de monseigneur à cadres dorés à la romaine.

Le portraict de M. l'abbé,

Une grande armoire en noyer ouvragé,

La cheminée garnie d'une plaque, de deux chenets de fer poli à pome, pelle et pincettes, plus une douzaine de petittes pourselaine sur la cheminée et quatre petits pieds doréz.....

« Dans le cabinet boisé :

Un bureau de bois de chesne,

Une escriptoire de maroquin garnie de cuivre,

Deux petits chandelliers de cuivre et une clochette de mesme,

Une crosse d'argent de Paris,

Une mittre de moire d'argent doublée de satin blanc et bordée d'un gallon relevé avec une frange au bout des fanaux,

Des gans de soye gris perle brodéz d'or fin,

Des souliers de damas blanc brodéz d'or fin,

Un grand voille de taffetas rayé rouge et blanc avec une frange façon d'argent,

Un corporal de toile d'Holande garny de dentelle de Maline.....

« Dans la chambre du valet :

Une trompette marine,

Digitized by Google

Une guittard...

« Dans le vestibule :

Le portrait du paire de la Chaise...

« Dans la salle qui conduit dans l'apartement des hostes :

Une tenture de tapisserie de Bergamme,

Trois grands tableaux à cadres dorés,

Deux miroirs servants de lustres, à plaques decuivre,

Le portrait du p. Clément,

Un fauteuil, deux chaises et deux bans couverts de poinct d'Ongrie.....

« Dans la chambre des hostes :

Une tapisserie de Bergamme,

Un lict de serge verte,

Un lict de serge jaune,

Une chaise de poinct d'Ongrie,

Quattre chaises vertes.....

« Dans la chambre de Dom de Lamarche :

Un petit lict tourné avec un lambry autour et un ciel, le tout à moulures et de bois de chesne.....

« A l'infirmerie :

Deux stringues, deux plats à barbe, ...

« Dans le refectoire :

Deux grandes tables longues,

Une orloge à pois avec son armoire,

Trois grands tableaux de la vie de saint Bernard,

Un crusifix... . (1) ».

(1) H. 558.

Digitized by Google

V

Grâce au règne réparateur du duc Léopold et à la paix que ce prince sut maintenir en Lorraine, grâce aussi à l'administration habile et économe de l'abbé Moreau, qui augmenta beaucoup les revenus du monastère et éteignit une partie de ses dettes, Haute-Seille se releva peu à peu de ses ruines. En 1707 et 1708 on rétablit les cloîtres, les stalles de l'église, etc.; en 1711, des marchés furent passés avec Jean Vallier, de Nancy, sculpteur, pour faire la sculpture qui devoit être autour du sanctuaire » et avec Antoine Malbert architecte « pour faire le bâtiment de trois faces à l'abbaye. »

Dom Moreau eut, en 1706, l'honneur de donner pendant quelques jours l'hospitalité au prince Camille et à l'abbé de Lorraine, son frère. Ce fait se trouve consigné dans les Mémoires de M. Moreau de Brazey, neveu de l'abbé de Haute-Seille (1) :

« Ce fut enfin de Lunéville,
De cette auguste et magnifique cour,
Que partit le Prince Camille
Et l'Abbé de Lorraine unis d'un même amour,
Pour chercher un Ami jusque dans sa retraite.
Muse, rapelle ici le ravissant transport
Du trop heureux mortel, dont l'ame satisfaite
Voit deux Princes choisir, pour embellir son sort,
Ses reculéz deserts.....

(1) *Mémoires* de M. D. B. C. D. L., brigadier des armées de S. M. Czarienne. A Véritopolie, 1735. T. III, p. 149.

Digitized by Google

« Au milieu d'un grand bois, au fond d'une prairie,
Paroît l'enceinte encor d'une antique Abbaïe,
Renfermant de vieux bâtimens.
Eternels monumens,
D'une dévotion digne à jamais de gloire.
L'Eglise, en son entier, rapelle la mémoire
Des Ducs ses souverains presque tous fondateurs,
Et dans les mauvais temps toûjours restaurateurs
Des désordres cruels qu'avoit causé la guerre
Pendant plus de cent ans.
Un ruisseau clair et net en partage la terre
Et donne abondamment de la truitte en tout temps;
Là, dix Religieux, sous un Abbé, leur maître,
D'un cœur humilié, mais égal et joyeux,
Offrent dévotement leurs priéres, leurs vœux,
Pour fléchir du vrai Dieu l'ire prête à paraître
Contre tous infracteurs de sa divine loi.
Là, chacun suit de bonne foi
Sa régle et son devoir sans nulle r´pugnance,
Observant réguliérement
Et les jours de férie et les jours d'abstinence.
Dans cet antique Monument,
Que l'Abbé Dom Moreau par son oeconomie
A rendu commode et plaisant
Après avoir fondé les besoins de la vie,
Recouvert une terre engagée autrefois,
Reparé les Autels d'ornemens magnifiques,
Rétabli l'ordre et rapellé les loix
Que des Esprits altiers, rudes, mélancoliques,
Dans la vacance avoient jadis mis aux abois,
Dans ce Désert enfin, deux Princes de Lorraine,
De ce sang si célèbre et si digne d'amour,
Abordérent sur le déclin du jour
Du dernier jour de la semaine.

Digitized by Google

L'Abbé, charmé d'un si sensible honneur
Et déjà prévenu d'une si grande grâce,
N'avoit rien épargné pour marquer son ardeur
Et de son triste enclos réparer la disgrâce.
La chère y fut complette et l'Hôte grâcieux,
Le vin y fut trouvé friand, délicieux,
Les Princes et leur suitte aimable
Furent également contents et satisfaits;..... »

—

Le calme où vivaient alors les religieux fut encore troublé par le prince de Salm ; mais, cette fois, c'était la faute de l'abbé. Celui-ci ayant cru pouvoir se qualifier, en 1725, de seigneur haut, moyen et bas justicier à Haute-Seille, le prince s'opposa aussitôt à cette prétention, et un arrêt des commissaires députés pour examiner les droits de chaque partie fit défense à l'abbé de prendre cette qualité. En conséquence, les plaids annaux de 1730 furent tenus par les officiers de la principauté et du comté de Salm dans la basse-cour même du monastère (1). L'abbé protesta, mais il est certain que ce fut en vain, puisque l'état des biens de l'abbaye, dressé en 1747 et que nous avons déjà cité, dit que « la haute, moyenne et basse justice dans le lieu et ban de Hauteseille appartient pour moitié aux domaines en commun tant du comté que de la principauté de Salm, et y est exercé par les officiers en commun desdites principauté et comté, et l'abbaye n'y a aucune part. »

A la même époque, les religieux perdirent encore un long procès contre les mêmes officiers, au sujet de la seigneurie du village de Tanconville, qui commençait

(1) H. 542.

Digitized by Google

à s'élever dans un lieü désert et inculte de temps immémorial, qu'ils soutenaient appartenir à leur communauté avec tous les droits seigneuriaux, en vertu d'anciennes donations ; on ne leur reconnut que la propriété de certaines terres, bois et étangs, avec la seigneurie foncière, et le reste fut attribué aux comté et principauté de Salm (1).

—

Dom Henry Lecler, successeur de Dom Moreau, étant mort le 13 février 1747, Stanislas, en vertu de l'indult général qu'il avait obtenu du pape en 1740 pour les bénéfices situés en Lorraine, nomma abbé commendataire de Haute-Seille, par brevet du 6 mars suivant, M. Nicolas-Joseph Alliot, simple clerc tonsuré, dont le seul titre à cette faveur était d'avoir pour père un des intendants du prince.

Le prieur et les religieux s'émurent à la nouvelle de cet acte imprévu et sans exemple dans les annales du monastère et, s'étant assemblés capitulairement, ils adressèrent au roi de Pologne un placet dans lequel ils demandaient qu'il leur fût permis d'élire un abbé régulier, « c'est un fait de notoriété publique, disaient-ils, que le droit d'élection étoit acquis et assuré à l'abbaye de Hauteseille, tant par sa position dans la terre de Salm que par le Concordat Germanique auquel elle a toujours été soumise et par l'article trois du traité de Vienne de 1736 ; des titres aussi authentiques paraissoient devoir la mettre à couvert de la commande. » Ils démontraient ensuite que la possession de l'abbaye par le comte Antoine de Salm qui l'avait eue en commende

(1) *Ibid.*

Digitized by Google

en 1557 ne pouvait servir de précédent, puisque le comte s'était emparé de ses biens, sans avoir jamais reçu aucune nomination. Mais le chancelier La Galaizière leur répondit par une défense expresse de procéder à cette élection et l'ordre d'avoir à mettre le nouvel abbé en possession de son bénéfice (1).

Sur ces entrefaites, le prince de Salm, jugeant ses intérêts lésés, parce que sa principauté était une terre de l'Empire, prit fait et cause pour les récalcitrants et écrivit au Pape pour le supplier de rejeter la nomination de M. Alliot et de confirmer les religieux dans la liberté de choisir leur abbé. C'est alors que ceux-ci, forts de leur droit, élurent régulièrement Dom F. d'Estrepy qui, malgré les menaces et les persécutions dont il fut l'objet, déploya la plus grande activité pour faire confirmer son élection, que l'abbé de Morimont avait déjà ratifiée. Il s'adressa d'abord au Pape qui, loin de lui être favorable, ratifia ce qui avait été fait et donna, en 1749, à Stanislas et aux rois de France, ses successeurs en Lorraine, un bref de nomination de l'abbé de Haute-Seille; il eut aussi recours à l'Empereur, dont il ne put rien obtenir, et enfin, décrété de prise de corps, il dut se retirer au-delà du Rhin pour mettre sa personne en sûreté (2).

Les procès engagés en cour de Rome entre les religieux et M. Alliot, tant à cause de la nomination de celui-ci que de la séparation des menses abbatiale et conventuelle, durèrent jusqu'au 14 janvier 1754, où ils prirent fin par une transaction en vertu de laquelle les

(1) H. 657.
(2) H. 556.

Digitized by Google

religieux prirent à bail de l'abbé, pour toute la durée de sa vie, la mense abbatiale, c'est-à-dire le tiers des biens qui composaient le domaine de l'abbaye, plus le tiers des sommes destinées chaque année à l'acquit des charges et des réparations, moyennant une rente de 15,500 livres de France, et restèrent chargés de toutes dettes, réparations, procès et impositions prévues et imprévues (1); ce qui fut confirmé par l'abbé de Cîteaux, général de l'ordre, dans la lettre suivante adressée au prieur :

« A nôtre vénérable confrère en N. S., Dom de Marien, prieur de nôtre abbaye d'Hauteseille, à Blâmont, Lorraine.

» Cisteaux, 25 mars 1754.

» Dom prieur. Je ne puis me refuser à la demande que vous me faites de ratifier la transaction que vous avés passée avec M. vôtre abbé; les voyes de pacification sont toujours les meilleures à prendre, et je vous loüe d'en avoir pris le party, puisque de l'avantage particulier de nôtre abbaye d'Hauteseille il doit en résulter un commun pour toutes nos maisons de Loraine; il est bon de sçavoir se prester dans les occasions, souvent un trop grand zèle devient nuisible. J'espère que le traité que vous venés de passer vous procurera la paix et la tranquillité; je le souhaitte de tout mon cœur, étant avec bien de l'estime, Dom prieur, vôtre bien humble et affectionné confrère.

» F. François, abbé général de Cisteaux (2) ».

A partir de cette époque, les abbés ne résidèrent plus

(1) H. 558.
(2) H. 556.

Digitized by Google

à Haute-Seille, dont l'administration resta toute entière entre les mains du prieur. Dom de Marien, qui était alors revêtu de cette dignité, était un homme d'une haute valeur ; sous son intelligente direction, les travaux de réfection et d'embellissement, que les procès avaient forcé de laisser si longtemps interrompus (1), furent repris et poussés avec la plus grande activité, malgré des ressources fort restreintes. Le procès-verbal d'une visite faite en 1759 par ordre de l'abbé de Cîteaux, constate le bon ordre qui régnait alors dans le monastère : « le bâtiment abbatial est beau et fort spatieux ainsy que les jardins et les basses cours, en sorte que tout ce qui regarde le temporel de l'abbaye, à la charge entière des religieux, mérite de vrays applaudissements et fait honneur à Dom prieur ... ; le spirituel n'est pas moins bien conduit, la paix règne dans la maison, l'office s'y fait régulièrement et décemment... » ; cependant, des revenus évalués à 40,000 livres, il ne restait que 8,977, déduction faite des charges, et de cette somme il fallait encore retrancher chaque année 1,977 livres environ « pour non valeurs et événements fâcheux (2) »

Jusqu'en 1789, l'abbaye semble avoir joui d'une paix profonde, troublée seulement par quelques procès sans importance ; ce fut certainement l'époque la plus heureuse de son existence, car on a vu quel avait été jus-

(1) Un devis, établi en 1750 par l'architecte Gentillâtre, comportait encore, tant pour les bâtiments de l'abbaye que pour les maisons, fermes et moulins qu'elle possédait, 35,000 livres pour les dépenses urgentes et 15,000 pour celles de convenance.

(2) H. 556.

Digitized by Google

que-là le sort de ces religieux qu'on a tant accusés de passer leur vie dans l'abondance et l'oisiveté.

VI

Bientôt éclatèrent les premiers troubles avant-coureurs des violences qui allaient être commises ; on sait que les maisons religieuses furent les premières victimes de la rage des révolutionnaires. Le 1er août 1789, en effet, les habitants des villages voisins vinrent en grand nombre assaillir Haute-Seille, dont ils enfoncèrent les portes, pillèrent les archives (1) et dévastèrent les caves et les appartements. Un détachement de carabiniers, envoyé de Lunéville, dès qu'on y apprit de la bouche du prieur lui-même ce qui venait de se passer, arriva le lendemain dans la soirée et suffit à rétablir l'ordre ; les auteurs de ces actes de sauvagerie furent châtiés, mais les dégâts causés dans les archives étaient irréparables.

Une enquête fut faite quelques jours après par M. Laplante, conseiller du roi, délégué à cet effet, à la requête des religieux qui voulaient « faire constater par un acte juridique cette invasion et l'enlèvement des papiers qui en avoit été la suite » ; le commissaire put se rendre compte par lui-même que la porte de la pièce voûtée où se trouvaient les archives était entièrement

(1) Malgré la spoliation dont il a été victime, le fonds de Haute-Seille, déposé aux archives du département de la Meurthe, est très considérable et comprend encore 120 liasses.

Digitized by Google

hachée et brisée, que plusieurs armoires contenant les titres de propriété avaient été vidées ou bouleversées, et qu'enfin des vols et des dégâts avaient été commis dans toutes les parties du monastère. Les religieux présents à ces scènes de désordre, interrogés, déclarèrent « qu'ils étoient prévenus que des bruits faux et séditieux, répandus parmi le peuple, avoient persuadé aux habitans des campagnes qu'ils étoient authorisés par le Roi à se faire remettre, de gré ou de force, les titres et papiers qui pouvoient les concerner et, par ce moyen, s'affranchir de toutes prestations et redevances..., qu'avertis que plusieurs communautés s'étoient réunies et qu'elles étoient déjà à Tanconville vers midi, ils firent fermer la première porte par laquelle on entre dans la seconde cour de l'abbaye et les portes de la maison abbatiale qui donnent sur ladite cour et allèrent sonner le tocsin..., que, vers midi et demi, les habitans des communautés de Hesse, Biberkerich, Trois-Fontaines, Hartzwiller, Hermelange, Niderhoff et de Tanconville se présentèrent à la porte de la seconde cour dont ils demandèrent l'entrée avec de grands cris et des menaces,... que les habitans de Hesse étoient à la tête des autres..., qu'ayant forcé la porte d'entrée à coups de hache, ils s'introduisirent dans la cour où ils furent bientôt rejoints par plusieurs habitans de Cirey, Bertrambois et de Lafrimbole, formant tous ensemble le nombre de trois ou quatre cent personnes, les uns armés de haches, les autres de fusils et de bâtons, et demandèrent qu'on les introduisit dans les archives de la maison...; qu'il y eut alors une espèce de conférence entre le s. prieur et les séditieux..., qu'elle fut interrompuë par l'arrivée du s^{r} de

Digitized by Google

Prémont, seigneur de Cirey, qui vint accompagné de sept autres personnes qui étoient venues pour porter secours aux religieux, que le s[r] de Prémont et ceux qui l'accompagnoient étoient tous armés de fusils ou de pistolets à la réserve d'un qui n'avoit qu'une fourche, que voyant qu'ils étoient offusqués à la vue de ces armes, il les leur remit volontairement et chercha à renouer la conférence....., que les séditieux n'avoient pas voulu entendre raison....., qu'ils avoient enfoncé la porte des archives, etc. (1) ».

Dans le registre des recettes et dépenses du monastère en cette année se trouvent plusieurs mentions relatives à cette affaire :

« 24 août. Rembourcé à M. le prieur trente six francs qu'il a débourcé pour faire rendre les fusils de M. de Prémont qui est venu au secours de la maison le premier de ce mois avec plusieurs personnes armées auxquelles on a prit les fusils ; plus deux louis qu'il a donné au commandant du détachement des carabiniers pour solde de viande de boucherie et pour faire boire les carabiniers ; plus trois livres pour dépenses faites par le domestique d'écurie avec deux chevaux qui ont conduit M. le prieur pendant la nuit à Blâmont ; plus six francs pour frais de poste par le courrier qui a conduit M. le prieur à Lunéville..... ; plus six francs pour différents messagers dans les environs lors des trois plus fortes crises ; plus six francs pour trois livres de tabac à fumer et deux livres en poudre distribués aux carabiniers.

» Septembre. Payé au bailliage de Lunéville quatre-

(1) H. 563.

Digitized by Google

vingt-quatorze livres six sols huit deniers pour les frais faits pour constater du délit des archives et du dégat fait à la maison par les communautés qui sont venus nous assaillir le premier du mois d'août. Les 94 l. 6 s. 8 d. n'étant que le tiers des frais, les deux autres tiers devant être payés par M. l'abbé commandataire à raison des archives dont on est venu constater la spoliation (1) ».

Les religieux ne devaient pas jouir d'une longue tranquillité. Peu après, ils durent abandonner leur monastère décrété propriété nationale ; dès le mois d'avril 1791 commença la vente de leurs biens, notamment de la maison qu'ils possédaient à Blâmont, puis ce fut le tour de l'abbaye comme l'apprend la pièce suivante :

« Ce jour 22 Décembre 1791, en la salle des séances du Directoire du District de Blamont.

» Premiére enchère et publication sur la mise de la somme de 5,300 livres, d'un corps de bien situé à Hauteseille, possédé ci-devant par les Bernardins dudit lieu, consistant en un bâtiment qu'occupoient les Religieux, une Eglise, le quartier abbatial, un hallier, une serre, treize jours huit ommées de jardin, les cours et le canal..... ; ledit bien actuellement confié aux soins d'un gardin laïc. » Mais la mise à prix, si dérisoire qu'elle fût, n'ayant tenté aucun amateur, le Directoire de Blâmont, après avoir entendu le procureur-syndic, remit l'adjudication à une autre époque, ce qui fut approuvé par le Directoire de Nancy le 28 janvier suivant (2).

(1) H. 655.

(2) Arch. de la Meurthe. Registre de vente des biens nationaux.

Digitized by Google

Nous n'avons pu, malgré toutes nos recherches, découvrir l'acte de vente de Haute-Seille, qui devait contenir sa description complète ; il est probable que l'abbaye fut louée pendant plusieurs années avant de trouver un acquéreur qui la morcela et la réduisit à l'etat où on la voit aujourd'hui.

Les ruines du portail offrent cependant encore assez d'intérêt aux archéologues, pour faire désirer qu'elles soient mises à l'abri de la destruction et débarrassées des plantes et des arbustes qui les recouvrent et qui, s'ils ajoutent au pittoresque de l'ensemble, n'en sont pas moins la cause de fréquentes dégradations.

Digitized by Google

APPENDICE

Nous pensons devoir donner ici l'analyse de quelques titres de Haute-Seille qui n'ont pu trouver place dans l'histoire du monastère (1).

1145. — Donation de Henry, évêque de Toul, à l'abbaye, des terres qu'il possédait au lieu de Tanconville, qui comptait jadis beaucoup d'habitants et était devenu désert par suite des guerres.

Sans date, vers 1147. — Donation d'Etienne, évêque de Metz, de terres suffisantes pour deux charrues sur le territoire de Saint-Benoît, avec le droit de pâture sur les bans de Rumberviller et de Nossoncourt.

Sans date, vers 1154. — Donation d'Henry, abbé de Senones à Imbrand, abbé de Haute-Seille, de ce que son monastère possédait à Hermaménil.

Sans date, entre 1154 et 1166. — A., abbé de Saint-Remy de Lunéville, dans un accord avec l'abbé de Haute Seille, dégage celui-ci de tout le revenu des dîmes de deux granges situées sur le ban de Fremonville et dites *Gracuns* et *Gemmenneis* (Gresson et Gemmigny).

1155. — Donation à la prière d'Etienne, évêque de Metz, et d'Albert, comte de Dabo, par l'abbaye de Marmoutiers, du droit de pâture sur toutes ses terres, de même que Haute-Seille l'avait déjà sur les terres de l'évêque et du comte.

(1) Tous ces titres sont analysés dans l'*Inventaire général* de Haute-Seille (H. 542), rédigé vers 1750.

Digitized by Google

1159. — Donation de Hugues, comte de Metz, du droit de pâture, d'affouage et de maronage dans tout son comté de Dabo.

1172. — Confirmation par Pierre, évêque de Toul, de la donation faite par l'abbaye de Senones de la dîme sur les terres de Rotomoncel.

1175. — Théodoric, évêque de Metz, déclare que Hugues de Thiébauménil a donné à l'abbaye son alleu de Laschère, en considération de quoi son fils a été reçu religieux ; que lui-même s'est fait aussi plus tard religieux à Haute-Seille et y est mort et que sa femme a donné le reste de ses biens au monastère où elle a achevé sa vie. (Laschère faisait partie du ban de Xirxange.)

1176. — Confirmation par Pierre, évêque de Toul, des donations faites à l'abbaye ; il ajoute qu'ayant consacré lui-même l'église et tous les autels, il est juste qu'il lui donne aussi quelque chose, savoir le droit de pâture sur le ban de Bon-Moutier avec les bois de chauffage et de maronage pour l'usage des fermes.

1179. — Attestation que Baudouin de Deneuvre, voué de Vacqueville, a donné à l'abbaye le droit de pâture sur tout le ban de Vacqueville.

1182. — Donation de Sigebert, comte de Frankenbourg et sire de Réchicourt, du droit de pâture sur les bans de Réchicourt et de *Broc* (le Broc ou Hellocourt),

1184. — Donation par l'abbaye de Bongart, de ce qu'elle possédait à Frisonviller (ban de Domjevin).

1185. — Louis, comte de Sarrewerden, exempte les religieux de Haute-Seille de péage dans toutes ses terres.

1187. — Donation par Wirric de Sarrebourg d'une vigne, d'un bois, etc., à charge d'un anniversaire dans l'abbaye où il élit sa sépulture et à condition que le jour de son anniversaire il y aura pitance générale.

1189. — Donation par Henry, comte de Salm, du tiers des dîmes de Domjevin.

Digitized by Google

1190. — Donation par Théodoric de Ramberviller et Wirric de Deneuvre, du droit de pâture sur le ban d'Azerailles.

1191. — Bertrand, évêque de Metz, donne à l'abbaye deux poeles à faire le sel dans la saline de Marsal et confirme ce que les évêques ses prédécesseurs lui ont donné.

1195. — Bulle du pape Célestin confirmant les donations faites à Haute-Seille.

1196. — Donation par Bertrand, évêque de Metz, du droit de pâture sur toutes les terres des Vosges qui sont de sa dépendance, notamment sur les bans de *Boulières* (1) et de Vacqueville.

1198. — Hugues, comte de Vaudémont, accorde à l'abbaye le libre passage à Pont-Saint-Vincent.

1203. — Donation par Henry, comte de Salm, de sa corvée de La Frimbolle.

1207. — Donation par l'église de Dieulouard de la dîme sur ce qu'elle possédait à Ormange.

1214. — Agnès, duchesse de Lorraine, donne à l'abbaye le droit d'*aragium* sur toutes ses terres.

1219. — Donation par Thiébaut, duc de Lorraine et Gertrude sa femme, du droit de patronage de l'église de Martincourt et d'Ommeray avec les dîmes en dépendant.

1227. — Vautrequin, chevalier de Turquestein, quitte à l'abbaye 19 marcs d'argent qu'elle lui devait et lui donne le patronage de la cure et les dîmes d'Hattigny.

1228. — Donation par Henry, fils aîné du comte de Salm, étant à l'article de la mort, du moulin de *Bruc* (Hellocourt?), pré et cens, ne se réservant rien dans cet alleu.

1259. — Bulle du pape Alexandre IV qui dispense les religieux d'être traduits devant toute sorte de tribunaux.

1263. — Renonciation de Mathieu d'Hattigny à ses droits sur les dîmes et le patronage de la cure de ce lieu.

1271. — Tyrri, comte de Réchicourt, déclare qu'il a tort

(1) Il y avait un ban particulier appelé Bouxières, près d'Azerailles.

Digitized by Google

dans son différend avec l'abbaye, touchant le ruisseau de Xirxange.

1278. — Donation par Ferry duc de Lorraine, de 100 soudées de terre sur la saline de Rosières.

1279. — Bulle du pape Nicolas III, confirmant à Haute-Seille tous les privilèges que ses prédécesseurs lui avaient accordés.

1282. — L'évêque de Strasbourg prend sous sa protection l'abbaye de Haute-Seille dite communément *Hoenvorst* et confirme la donation de biens situés à Visch.

1282. — Union des dîmes de Blâmont à l'infirmerie de Haute-Seille.

1288. — Bulle du pape Nicolas IV, confirmant toutes les donations faites à l'abbaye.

1291. — Union des dîmes de Giroville (faubourg de Blâmont) à l'infirmerie du monastère.

1315. — Vente par l'abbaye de Clairvaux à celle de Haute-Seille, de la métairie de Récqur, comme étant plus à sa proximité.

1322. — Donation, par Jean de Marsal, de ce qu'il possédait au ban de Xures.

1334. — Bulle du pape Jean XXII contre ceux qui molestaient l'abbaye et cherchaient à s'emparer de ses biens.

1381. — Confirmation par Thierry évêque de Metz, de tout ce que ses prédécesseurs avaient accordé à Haute-Seille.

1385. — Jean, dit Maller, curé de Blâmont, déclare qu'étant sur le point d'entrer en procès avec l'abbaye au sujet de la perception des novales, il reconnaît que celle-ci en a toujours joui paisiblement et qu'il n'y a aucun droit.

1427. — Bulle du pape Martin V, confirmant tous les privilèges accordés par ses prédécesseurs, notamment l'exemption de la dîme.

1435. — Sentence du Concile de Bâle en faveur de l'abbaye contre ceux qui refusaient la dîme des cens et retenaient injustement de ses biens.

Digitized by Google

1436. — Jugement du même Concile contre les abbés de Cîteaux et de Morimont qui avaient déposé Dom Jean Milsus abbé de Haute-Seille, et l'avaient fait enfermer sous prétexte de dilapidations; ledit Jean fut réintégré dans sa dignité avec dommages et intérêts.

1440. — Cession par Didier de Saint-Diey, voué de Marches (Maixe), de la moitié de l'étang de Didemage situé au-dessous de la chaussée de celui de Gresson.

1463. — Marguerite de Lorraine, dame de Blâmont, déclare faire remise à l'abbaye des dîmes de Parux, qui lui avaient été précédemment engagées, à charge d'un anniversaire chaque année après sa mort.

1482. — Bulle du pape Sixte IV pour l'exemption de la dime.

1534. — Accord entre l'abbaye et le seigneur de Turquestein pour la desserte de la chapelle castrale de ce lieu.

1542. — Bulle du pape Paul III en faveur de l'abbaye que celle de Saint-Sauveur voulait poursuivre au sujet de certaines difficultés, sans en avoir l'agrément de la cour de Rome.

1554. — Bail des revenus de Dorlitzheim, dans lequel le comte Antoine de Salm prend la qualité de coadjuteur.

1555. — Bulle du pape Paul IV, confirmant les donations faites à l'abbaye et les privilèges accordés par ses prédécesseurs.

1568. — Accord entre M. des Porcelets et les religieux touchant leurs droits seigneuriaux à Lezey. L'abbé nommera le maire deux ans de suite et M. des Porcelets la troisième année ; lecri de la fête se fera au nom de l'abbé, et ensuite du bailli, qui aura un tiers dans la seigneurie et l'abbaye aura les deux tiers.

1584. — Décret de l'évêque de Metz en faveur de Nicolas Périni, abbé de Haute-Seille, pour prendre en cette qualité, possession du prieuré de Hesse, dont il avait été autrefois prieur commendataire.

Digitized by Google

1596. — Confirmation de l'élection comme abbé, de Dom P. Guérard, par l'abbé de Theuley en qualité de *père immédiat* de Haute-Seille.

1614. — Constitution de rente au profit et pour l'entretien de la chapelle de Saint-Bernard érigée à Haute-Seille.

Sans date, vers 1625. — Requête à la duchesse de Lorraine, d'après laquelle il paraît que l'abbaye levait les dîmes même dans les jardins du château de Blâmont et dans l'enclos dudit château ; ce à quoi elle demande à être maintenue, nonobstant la défense qui lui en a été faite par le châtelain.

1626. — Permission du prince de Phalsbourg de passer sur ses terres sans payer les droits.

1626. — Lettre du comte de Réchicourt demandant à l'abbé l'autorisation d'aller détruire des loups qui étaient dans les bois de Xirxange.

1631. — Transaction par laquelle le monastère est maintenu dans son droit de pâture dans l'étendue de la seigneurie de Turquestein.

1650. — Bail de la Neuve-Récour appartenant à l'abbaye et reconstruite depuis peu.

1672. — L'abbé engage pour 6,000 francs la part que son monastère avait dans la seigneurie de Lezey.

1680. — Vente d'une cloche fendue pesant 206 livres, moyennant 412 francs destinés à être employés aux réparations de l'église de La Frimbolle.

1680. — Requête de l'abbé pour être maintenu dans le droit de prendre, au décès de chaque habitant de Hesse, un effet de la succession.

1683. — Donation au monastère de 1,200 francs pour la dot de Dom Massu, religieux à Haute-Seille.

1692. — Bail du moulin de Haute-Seille, moyennant 112 livres, huit douzaines de truites, etc.

1695. — Bail de la marcairerie composée de 40 vaches.

1696. — Bail de la tuilerie moyennant seize milliers de bonnes tuiles, un millier de briques et un millier de car-

Digitized by Google

reaux, et tout ce qui sera nécessaire en plus à raison de quatre francs le millier.

1697. — Dépense faite pour le rétablissement du signe patibulaire tombé de vétusté, lequel était anciennement érigé sur le chemin allant de Blâmont à Hattigny.

1697. — Quittance de l'enregistrement des armoiries de l'abbaye, pour la somme de 55 livres; c'étaient celles de l'abbé, comme prieur de Hesse, qui devaient être enregistrées, l'ordonnance à cet effet ayant été adressée au prieur de Hesse.

1698. — Requête de la communauté, signée du prieur et de tous ceux qui habitaient dans la basse-cour, pour expulser le portier de l'abbaye, comme mettant la dissension dans tous les ménages et à cause de la conduite scandaleuse de sa fille.

1708. — Bail des étangs des environs de Haute-Seille moyennant 800 carpes, 25 livres de brochet, 100 tanches, un cuveau de rousses et 70 francs chaque année.

1711. — Foi et hommage de l'abbé Dom Moreau au roi pour les fiefs et seigneuries de Récour, Lezey, Xirxange, Hesse, Ormange, La Neuve-Grange, Rotomoncel et Saint-Benoît situés en France.

1715. — Nomination par l'abbaye du sieur Normand à la cure de Blâmont.

1716. — Opposition faite par l'abbaye à la prise de possession de cette cure que le sieur Normand avait obtenue au concours, ne s'étant pas servi de la nomination précédente.

1738. — L'abbé se rend à Lunéville porter les 310 livres auxquelles Haute-Seille a été taxée pour le droit de joyeux avènement de Stanislas.

1747. — Achat de culottes de peau de bouc pour les religieux (H. 581).

Digitized by Google

LISTE DES ABBÉS DE HAUTE-SEILLE

1° Abbés réguliers.

1. *Gérard*, qualifié dans un titre de premier abbé de Haute-Seille.
2. *Imbrand*, qualifié de même de deuxième abbé, 1154.
3. *Fulcon*, qualifié de troisième abbé, 1162.
4. *Anselme*, 1179.
5. *Renaud*, 1185.
6. *Fulcon II*, 1187.
7. *Henry*, 1196, 1225.
8. *Jean*, 1227, 1254, 1275. Il y en a eu peut-être plusieurs de ce nom.
9. *Henry II*, 1280.
10. *Conrad*, 1283.
11. *Henry III*, 1285, 1315.
12. *Baudouin*, 1322.
13. *Geoffroy*, 1324.
14. *Comars* (Conrad?), 1338.
15. *Albert*, 1365.
16. *Jacques*, de Sarrebourg, 1399, 1419.
17. *Thiriat*, de Vitrimont, 1433.
18. *Jean Milsus*, 1436.
19. *Aubert*, de Blâmont, 1447.
20. *N. Nitin*, 1463.
21. *Christophe*, 1483, 1485.
22. *Martin*, 1487.
23. *Henry*, de Sarrebourg, élu en 1498, 1500.
24. *Dom Henry Le Moleur*, 1504.

Digitized by Google

25. *D. Adam Husson*, de Herbéviller, 1527, 1529.
26. *D. Raimbaud Gabellot*, de Merviller, 1553, 1555.
27. *D. Jean*, de Xanrey, élu en 1556.
28. *D. Jean*, de Gerbéviller, 1559. (C'est sans doute le même que le précédent.)
29. *D. Jean Périni*, de Vaxainville, élu en 1560 † 1583.
30. *D. Nicolas Périni*, élu 1583 † 1596 (nommé coadjuteur en 1579).
31. *D. Pierre Guérard*, élu 1595, démissionne en 1608.
32. *D. Jean Canery*, élu 1608 † 1627.
33. *D. Nicolas Bernard*, élu 1627 † 1635 (nommé coadjuteur en 1617).
34. *D. Louis de Fériet*, élu 1635, 1658.
35. *D. Claude de Bretagne*, élu ?, résilie en 1691 (nommé coadjuteur en 1658).
36. *D. Jacques Moreau de Mautour*, élu 1692-1729.
37. *D. Henry Lecler*, élu 1730 † 1747 (nommé coadjuteur en 1727).

Etienne, année inconnue, mort le 2 mai.

2° Abbés commendataires.

38. *M. Nicolas-Joseph Alliot*, nommé en 1747.
39. *M. François Alliot*, 1754.
40. *M. de Montauban.*
41. *M. de Cambis*, 1790.

Antoine comte de Salm, abbé intrus en 1557 (coadjuteur en 1554).

Digitized by Google

Digitized by Google

FRAGMENT DU PLAN DE NANCY EN 1611

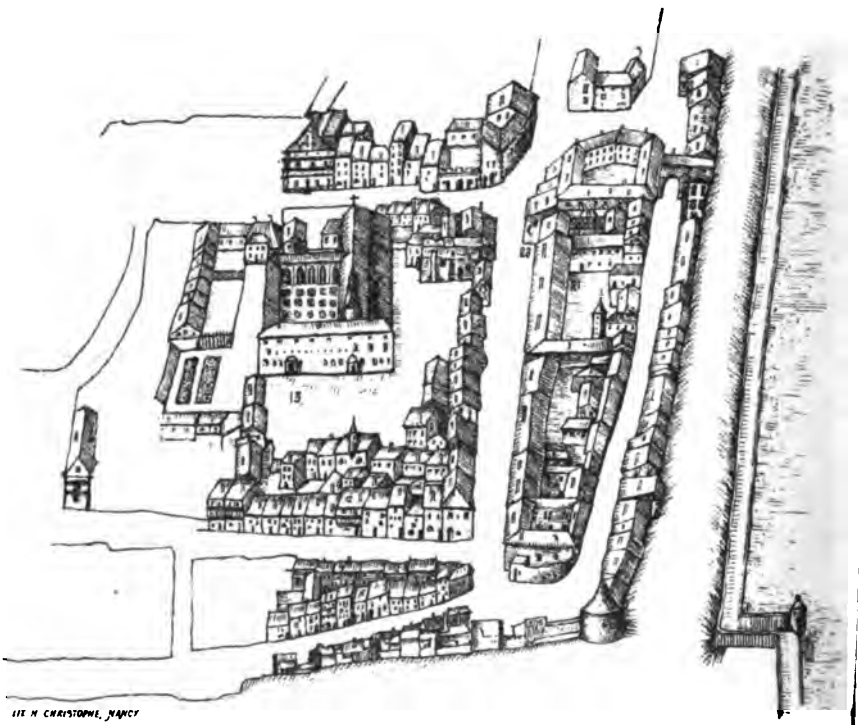

13. — Le Prieuré des Dames de l'ordre de S. Dominique, dites les Dames-Prescheresses.

21. — La grande Maison.

28. — La Mønnoye.

Digitized by Google

L'HOTEL

DE LA MONNAIE

A NANCY

PAR M. HENRI LEPAGE

Au commencement du XVII[e] siècle, la partie méridionale de la rue de la Monnaie, depuis son ouverture jusqu'à l'impasse actuelle du Bon-Pays, était occupée par trois bâtiments d'inégale étendue. Les deux premiers sont ainsi désignés sur la double légende du plan de Nancy en 1611 : 28. *Monetaria officina, la Monnoye ;* — 21. *Palatium Antiquum, la Grande Maison.*

Le troisième bâtiment, dont le plan ne fait pas mention, et qui mérite pourtant qu'on en dise quelques mots, était connu sous le nom d'*hôtel de Clairlieu.* Durival (1) le qualifie de « maison antique » et le fait remonter à une époque très reculée. « Nancy, dit-il (2),

(1) *Description de la Lorraine et du Barrois*, t. II, p. 56.
(2) *Ibid.*, p. 4.

Digitized by Google

s'augmentoit par la résidence des ducs de Lorraine. Thierri fit augmenter son château; Mathieu I (1) le donna à l'abbaye de Clairlieu; c'est l'hôtel de Clairlieu, rue de la Monnoye ». Il y a, dans ces lignes, autant d'erreurs que de mots. Toutefois, l'hôtel dont il s'agit était réellement ancien, car, dans une requête adressée, en 1735, à la régente Elisabeth-Charlotte, pour obtenir l'eau nécessaire à l'alimentation d'une fontaine qui s'y trouvait, les religieux disent : « qu'ils doivent leur établissement à la piété du duc Mathieu et de ses successeurs. La bonté de ces princes les a déterminés à leur donner un *hospice* (2) à Nancy; c'est là qu'ils font les vins des vignes qu'ils ont sur le ban de cette ville, et qu'ils font lessiver les linges nécessaires à l'abbaye (3)... » Ils y firent transférer, en 1610, l'imprimerie qu'ils avaient établie dans leur monastère, et elle continua à y fonctionner pendant plusieurs années.

Sur la fin du siècle dernier, les religieux de Clairlieu avaient cessé d'utiliser cet hôtel pour leur usage particulier, trouvant plus avantageux, sans doute, d'en tirer un revenu. C'est ainsi qu'il était laissé à bail, le 22 janvier 1779, moyennant un loyer de 620 livres, à « haut et puissant seigneur Charles comte de Laugier, chevalier, chambellan de Leurs Majestés Impériales ». L'hôtel y est dit situé « *rue de la Monnoye*, entre la

(1) C'est-à-dire avant 1176.

(2) *Hospitium*. Plusieurs monastères voisins de Nancy avaient des maisons de ce genre qui servaient de pied-à-terre aux religieux lorsqu'ils venaient dans la capitale.

(3) Cette requête est jointe à l'acte de vente de l'hôtel de Clairlieu comme propriété nationale, dont il sera parlé ci-après.

Digitized by Google

Chambre des Comptes (1), d'une part, et la rue du Bon-Pays ». Au comte de Laugier succéda comme locataire, en 1788, M. Magny, ancien conseiller à la Chambre des Comptes, qui fit beaucoup d'améliorations à l'intérieur. Son bail n'était pas expiré lorsque, le 12 mars 1792, l'immeuble fut vendu comme propriété nationale, pour la somme de 11,100 livres de France. On voit, par le procès-verbal d'estimation, que l'hôtel, formé de deux corps de logis et d'une remise ayant entrée et sortie sur les rues *des Comptes* et du Bon-Pays, comprenait les maisons qui portent aujourd'hui les numéros 3 et 5 (2) ; la dernière était ce qu'on appelait le corps de logis principal. Elle a subi, comme l'autre, une transformation complète : son perron, qui s'avançait de quelques marches sur la rue et lui donnait une certaine physionomie, a été détruit en exécution de l'ordonnance municipale du 25 août 1842 sur la voirie ; et, en 1868, elle a été démolie pour faire place à une habitation plus élevée et plus élégante.

—

Je reviens au plan dont il a été parlé plus haut ;

(1) C'est-à-dire l'hôtel de la Monnaie.

(2) L'abbaye de Clairlieu possédait également deux vieilles masures, louées par elle, en 1779, pour 99 ans, et sur l'emplacement desquelles le sieur Joseph Le Vacque, dit la Chaussée, avait fait bâtir une maison, deux remises et deux écuries, « impasse du Bon pays, n° 350 ». Elles appartenaient, en 1808, à sa veuve, remariée à Claude Attenot, dit Julien, « loueur de carosses ». Cet immeuble fut vendu comme bien domanial, le 2 août 1808, au sieur Joseph-Gaspard-Dieudonné Charpit-Courville, pour la somme de 4,300 francs. Il est encore occupé aujourd'hui par un loueur de voitures.

Digitized by Google

mais, avant d'aborder les questions que son examen soulève, il convient de faire connaître ce que disent nos historiens des deux constructions qui sont mentionnées dans sa légende.

Le premier de ces historiens est l'auteur du « Mémoire... sur les antiquités de Nancy, écrit en 1619... », et que Dom Calmet a reproduit dans sa *Notice de la Lorraine* (1). Ce Mémoire contient diverses assertions aussi vagues qu'incompréhensibles, ainsi qu'on peut en juger par les citations suivantes (col. 14) : « Quant à ce qu'on dit que la maison où l'on voit la Monnoye a été autrefois la demeure des Ducs, on n'en trouve point de mémoire, sinon que ceux qui ont régné depuis Ferri II (2) jusqu'à Raoul, n'y ayent quelquefois demeuré après avoir fait démolir le vieil Château et aggrandir la ville de ce côté-là, pour donner place à son Palais, le dédiant à Dieu pour y être fait son saint service, ce qui ne se peut dire toutefois que par conjecture, ou René II pendant qu'il faisoit bâtir la Cour. »

Et plus loin (col. 30), à l'article de l'église des Dames Prêcheresses : « ... Il y a une chapelle au côté droit de l'Epitre, devant laquelle il y a l'effigie en relief d'une Dame gisante, au pied de laquelle, contre l'arcade, on voit les armes de Navarre ; l'on ne sait quelle a été, sinon que le duc Ferri avoit épousé Marguerite, fille de Sanctius, roi de Navarre, et peut-être que sera sa sépulture. La muraille de l'Eglise de ce côté-là paroît plus large que de l'autre côté, qui semble être quelque reste des anciennes murailles du vieil Château ou Palais

(1) Tome II, col. 5 et suiv.
(2) Lisez : Ferri III.

Digitized by Google

dudit seigneur Duc, sur lesquelles ladite Eglise seroit été appuyée, après que la ville a été aggrandie de ce côté-là, et lors peut être que la grande maison au derrière fut bâtie pour le Palais Ducal. »

Dans le Supplément qu'il a fait imprimer à la suite du Mémoire, Dom Calmet n'a pas jugé à propos de relever les grossières erreurs que l'auteur de celui-ci a commises, et qu'il me semble inutile de signaler ; il se borne à dire (1) que les Dames Prêcheresses furent transférées d'auprès de Saint-Nicolas à Nancy, en 1298, par le duc Ferri, qui leur donna son Palais pour demeure ».

Durival (2), après avoir rappelé brièvement l'établissement des Prêcheresses, par Ferri III, « dans un ancien château de la ville-vieille près de l'hôtel de Malthe (3) », dit que « Léopold fit construire en 1720 et 1721 *l'hôtel de la monnoye*, sur l'emplacement d'une ancienne maison qui avoit été habitée par les Princes. Les principaux officiers de la monnoye y logeoient, et le célèbre S. Urbain y mourut le 10 janvier 1738. Cet hôtel servit ensuite au logement de différens officiers, et de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées. Le comble fut converti en magasins de blés. Enfin on disposa tout l'édifice pour être le palais de la chambre des comptes, et elle y fit sa rentrée en 1773 ; ses archives y furent transportées, ainsi que le trésor des chartes dont elle est dépositaire... Là est encore le bureau du *vingtième* dont elle fait la répartition ; la *maîtrise des*

(1) Ibid., col. 73.

(2) Tome I, p. 121, et t. II, p. 8 et 11.

(3) Il avait le n° 286 sur l'ancienne rue des Dames; c'est aujourd'hui le n° 1 de la rue Lafayette.

Digitized by Google

eaux et forêts de Nancy tient aussi ses séances dans le même palais ».

Lionnois est beaucoup plus explicite, sur quelques points, que les auteurs qui viennent d'être cités : « Ferri III, dit-il (1), avoit déjà son Palais dans l'emplacement du monastère des Dames Prêcheresses, à qui il le donna en 1298. Il est vraisemblable qu'il se réserva la partie que lui ou le Duc son père avoit fait bâtir dans l'intérieur de la Monnoie, et qui, dans l'ancien plan de Nancy, est nommé *Antiquum Palatium* ou *Grand-Maison*. Cet *Antiquum Palatium* a subsisté jusqu'au règne de Léopold, qui le fit abattre en 1720 pour faire l'Hôtel de sa Monnoie tel que nous le voyons aujourd'hui (2)... »

Et plus loin (p. 288-290) : « La *rue de la Monnoie* tire son nom de l'*Hôtel de la Monnoie* qui y est situé, et en occupe avec l'Hôtel de Clairlieu presque tout le côté méridional. Il y a longtemps que la monnoie est dans cet emplacement. On l'y voit déjà dans le plan de La Ruelle, au n° 28, *Monetaria officina*, *la Monnoye*. Dans l'intérieur de ce bâtiment il y avoit un ancien Château aussi marqué dans ce plan au n° 21, et dit *Palatium Antiquum* ou la *Grand-Maison*, que quelques-uns ont regardé comme le Palais où résidèrent les Ducs de Lorraine, depuis Ferri III jusqu'au Duc Raoul, qui commença le Palais derrière S. Georges qui en étoit la Chapelle Ducale...

(1) *Histoire des villes vieille et neuve de Nancy*, t. I, page 41.

(2) On verra plus loin que cette assertion est tout à fait inexacte, et que l'hôtel construit par Léopold avait fait place à un autre bâtiment.

Digitized by Google

» Nous croyons, fondés sur les limites dans lesquelles le Duc Ferri III circonscrit la donation qu'il fait en 1298 de son Palais aux Religieuses Prêcheresses, que ce prince leur abandonna l'ancien Château tel qu'il étoit du temps de ses prédécesseurs, ce que signifient ces mots : *Ensi comme il se demoine et soloit estre fais quant il iere entiers;* (sicut est, et solebat esse quando erat integrum) *tel qu'il est, et qu'il étoit dans son entier* (1), mais qu'il se réserva la portion qu'il avoit peut-être lui-même fait bâtir dans le pré qui environnoit le Château, et qui ne subsistoit déjà plus, selon ces autres mots : *Où li praelz soloit estre*, qui signifient : *où il y avoit ci-devant un pré;* que cette portion réservée et nouvellement bâtie, a été cet *Antiquum Palatium,* ou *Grand-Maison*, qui a subsisté jusqu'au règne du Duc Léopold qui le fit démolir pour augmenter sa Monnoie...; que ce Prince (Ferri) voulut de plus séparer sa demeure de celle du nouveau Monastère par un espace suffisant, qui a formé la rue qui en établit encore aujourd'hui la division; que c'est pour ce Palais

(1) Le texte porte : « ... ai donnei ... mon palais de Nancey ensi cum il se donne et soloit estre fais quant il iere entiers et ensi cum li murs porte lai où li praelz soloit estre, et ensi cum li murs se porte avant jusques à fuers de l'anglei dou palais vers le chemin, et par deverz le palais, ensi cum li cusine et les chambres qui sont par deverz le palais se portent, et la chapelle que leans est ausi, sauf ce que toute la rente qui afferoit à la dite chapelle me demore en ma main... »

La confirmation de cette donation par l'évêque de Toul ne contient que cette phrase : « ... nobilis princeps Ferricus, dux Lothoringie, ... *domum suam dictam palacium ducis*, sitam in castro de Nanceyo, ... dedit... sororibus religiosis... beate Marie de Boscho ante Portum... » (Archives, H. 2633.)

Digitized by Google

qu'il ajoute ces mots : *A prendre depuis le mur qui sort de l'angle du Palais vers le chemin et continuer devant ledit Palais, les cuisines et les chambres qui sont sur le devant, avec la Chapelle qui est dans l'intérieur.* N'est-il pas plus probable que, si ce Prince eût voulu donner à ces Religieuses tout ce qui étoit de la dépendance de son Palais, il n'auroit pas été nécessaire d'exprimer qu'elles n'occuperoient que depuis un tel mur jusqu'à un tel autre? Tant de précautions n'annoncent-elles pas une réserve qui ne peut avoir rapport qu'à ce *Palatium antiquum*, et qui, dans le plan de La Ruelle, paroît avoir une tour fort élevée; qu'enfin, c'est dans cet ancien Palais qu'il faut établir la demeure de nos Ducs depuis Ferri III jusqu'au Duc Raoul, pendant l'espace de plus de cinquante ans.

» Cette *rue*, aujourd'hui dite *de la Monnoie*, s'est appelée fort long-temps *rue des Juifs*; mais elle ne s'étendoit alors que jusqu'auprès de l'*Hôtel de Clairlieu* et à la *rue du bon Pays*. Car le haut de cette rue, qui formoit une espèce de place entre cet Hôtel et la Poterne, que l'on a démolie avec son corps-de-garde, pour ouvrir le passage sur la nouvelle place de Grève, se nommoit la Poterne. Par un compte que rend, le 24 septembre 1502 (1) pour l'année précédente, Me Gaul-

(1) Dans le même compte, que Lionnois cite plus loin (p. 297), « on voit que les enfants Mengin doivent tous les ans, à la S. Jean, 6 sous 9 deniers obole, et autant à Noël, sur leur maison séant en la rue de la Poterne devant la Grande Maison, entre une maison qui est aux religieux de Belprès, d'une part (hôtel de Clairlieu, rue de la Monnoie), et Jean, potier de terre, d'autre ».

Un compte du même hôpital, pour l'année 1519-1520, conservé aux Archives (B. 7239), mentionne : une maison

Digitized by Google

tier, prêtre, des revenas de l'hôpital S. Julien, on voit que Christophe Lamiral... doit chacun an 20 sols sur une maison séante en la *rue des Juifs*, entre Jehan, potier de terre, et les Religieux de *Notre-Dame de Clairlieu*. Et dans la recette de l'année suivante, la même maison, qui est encore entre la Chambre des Comptes (1) et l'Hôtel de Clairlieu, est dite située entre *la Grand-Maison du Roy* (qui est l'*Atiquum Palatium* dont nous venons de faire mention) et les *Seigneurs Abbé et Couvent de Clairlieu*. L'hôtel de Mazirot a été rebâti à neuf par M. le comte de Montureux en face de la Chambre des Comptes. »

La Monnaie.

Une des phrases de Lionnois est inintelligible ou inexplicable, c'est celle où il écrit que « dans l'intérieur du bâtiment de la Monnaie il y avait un ancien château dit *Palatium Antiquum* ou *la Grand-Maison*... » La Monnaie et la Grande-Maison sont parfaitement distinctes sur le plan de 1611, et l'on ne saurait admettre que le Palais se trouvât dans l'intérieur du premier de ces bâtiments. Il serait plus juste de dire que, « sous

« séante devant la Grante Maison, on darrière des Dames prêcheresses », et une autre maison « darrière la Grande Maison, entre les seigneurs de Clairlieu... »; et un des titres de cette abbaye (H. 460) : une maison « rue *anciennement dite des Juifs* et A PRÉSENT (1551) *des Ecuries* », derrière la Grande Maison.

(1) L'hôtel de la Monnaie, où la Chambre des Comptes ne fut transférée que sur la fin du siècle dernier.

Digitized by Google

le règne de Ferry, une aile du Palais servait à une espèce d'atelier monétaire ».

L'atelier de Nancy ne devait avoir qu'une médiocre importance à cette époque, car il en existait plusieurs autres : à Remiremont, Saint-Dié, Sierck, Mirecourt, Lunéville, Neufchâteau, Prény et Saint-Mihiel. Le nombre en fut réduit dans la suite, et, au XIVe siècle, il ne restait plus que ceux de Neufchâteau, Prény, Sierck et Nancy (1).

Où ce dernier était-il situé ? c'est une question qu'aucun document ne permet de résoudre. On peut supposer, toutefois, que lorsque Ferry quitta l'*Antiquum Palatium* pour aller habiter le château de la Grande-Rue, il fit transférer la Monnaie à proximité, et peut-être dans les dépendances de sa nouvelle demeure. Ce qui est certain, c'est qu'elle s'y trouvait à la fin du XVe siècle. Le 3 février 1482 (1483), Jean Frischemant, échevin de Nancy, et maître Jennon de Rennes, armurier de Monseigneur le duc, vendent à Antoine Warin, receveur général de Lorraine et Barrois, pour et au nom d'icelui seigneur, comme son procureur, une maison, teneur, usuaires et appartenances d'icelle, séant en la rue du Petit Bourget, entre la ruelle qui va en la *neufve rue* OU EST LA MONNOYE *devers l'ostel de mondit seigneur,* d'une part, et la maison qui fut à feu Richard Nuzette (2).

Le 12 avril de la même année (3), la duchesse Yolande avait donné à Jean Dervins, docteur en théologie, pour y faire construire un oratoire, « une place qu'est

(1) Digot, *Hist. de Lorr.*, t. II, p. 273.

(2) Layette Nancy V, n° 47.

(3) Et non 1492, comme le disent *les Communes de la Meurthe*, dont Courbe a reproduit l'erreur.

Digitized by Google

édifiée en la *rue de la Monnoye*, que tient de présent Jehan Symier, jadis argentier... » (1).

On trouve, dans le compte du cellérier de Nancy pour l'année 1522-1523 (2), la mention d'une somme payée à Jean de Haut, charpentier, pour avoir « lambruxié » de planches de sapin deux pans de murailles par dehors du chienny nouvellement fait où souloit estre le jeu de paulme en *la Neuve rue derrière les frères*.

Enfin, le registre des rentes appartenant à la collégiale Saint-Georges en 1542 (3), porte qu'il lui était dû des cens pour une grange « poindant sur *la neufve rue*, les murs de ville d'une part » ; et pour une maison « en *la neufve rue*, entre le chemin de ladite rue et les murs de la ville ».

La situation de cette rue a été parfaitement déterminée par Courbe (4) : c'est celle qu'on nomme aujourd'hui de la Gendarmerie, qui se prolongeait jusqu'auprès de l'hôtel du duc, était voisine des anciens remparts, et sur laquelle fut construit par Jean Dervins l'oratoire qui devint l'église des Cordeliers. C'est dans cette rue qu'était la « maison de la monnoye », que, d'après un compte du cellérier, on « couvrit tout à fait » en 1479-1480, « par ordonnance de Monseigneur le duc » (5). Cela veut-il dire que cette « maison » venait d'être

(1) Archives H. 828.
(2) Ibid., B. 7598.
(3) Ibid., G. 627.
(4) *Les rues de Nancy*, t. I, p. 256.
(5) B. 7552.

Digitized by Google

construite ou bien que la toiture fut seulement refaite ? il est difficile de se prononcer à cet égard.

—

A quelle époque la Monnaie fut-elle transférée dans la rue actuelle de ce nom ? c'est une autre question, à laquelle il n'est guère permis non plus de répondre d'une manière positive. Ce qui paraît certain, c'est qu'elle n'y était pas encore dans la première moitié du XVI[e] siècle, puisqu'elle n'avait pas alors donné son nom à la rue où nous la trouvons plus tard. Par un échange fait, le 1[er] mai 1527, entre les dames Prêcheresses et « Mansuy Gawain, demeurant à Nancey, soy faisant et portant fort de Lucie, sa femme », lesdites dames emportent « la moitié d'une maison avec les usuaires d'icelle moitié qu'est le derrier de ladite maison partable contre l'autre moitié appartenant à Colin le recouviteur, oncle audit Mansuy, icelle maison séant audit Nancey, *en la rue de la grant maison*, joindant ausdites dames prescheresses d'une part... » ; et celles-ci donnent, en contr'échange, 5 fr. 10 gr. de cens sur une maison « en la rue de Larmerie en la place de la grant fontaine (1) ».

L'état des cens dus à la collégiale Saint-Georges mentionne une maison séant *devant la grant maison* et, à partir de 1537, séant *devant la grant maison* DE LA MONNOYE (2). Ces mots désignent-ils un bâtiment autre

(1) H. 2648. — J'ai reproduit cet acte à peu près en entier à cause du personnage qu'il concerne. Mansuy Gauvain est, en effet, l'auteur des belles sculptures de la porterie du Palais ducal, et c'est à lui que l'on devait la statue du duc Antoine qu'a remplacée celle de Viard.

(2) G. 625.

Digitized by Google

que celui de la Monnaie dont il a été précédemment parlé ? on peut le supposer, d'autant plus que le nom de rue de la Monnaie est donné à celle qui porte encore cette dénomination dans le rôle des habitants de Nancy en 1551 (1).

Par acte du 3 juillet 1554, Gaspard Beurges, conseiller auditeur en la Chambre des Comptes, se portant fort de Marie de Trèves, sa femme, et de Gilles de Trèves, doyen en l'église Saint-Maxe de Bar, vend à Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, agissant en qualité de tuteur du duc Charles III, « pour la joindre à la maison de la monnoye de Nancy, les deux tiers d'une maison, usuaires, aisances et appartenances d'icelle,... icelle maison joincdant ladicte maison de la monnoye, d'une part, et noble homme George Briseur, jadis maistre d'icelle monnoye, d'aultre part, *sortant par derrier en la rue des Escuyeries* »,... pour et moyennant la somme de 1333 fr. 4 gros (2).

Cette rue des Ecuries, parfaitement indiquée sur le plan de 1611, n'est autre que l'impasse actuelle du Bon-Pays, fermée lors de la construction des prisons de la Chambre des Comptes ; auparavant, elle rejoignait la rue des Maréchaux à l'aide d'un passage pratiqué sous une espèce de voûte. D'où il résulte positivement qu'en 1554, la Monnaie se trouvait sur l'emplacement qu'elle occupait encore au commencement du XVIII^e^ siècle.

Le surplus de la maison dont il vient d'être parlé fut donné par Charles III, le 23 avril 1563, à François

(1) Ce rôle a été publié dans le tome II du *Journal de la Société*.

(2) Layette Nancy, III, n° 80.

Digitized by Google

Gautier, son premier valet de chambre ; elle est dite, dans l'acte, « ainsy qu'elle se comporte, à nous appartenant à cause d'acquest faict en nostre nom, scituée et assize en la rue de la Monnoye, entre les héritiers de feu George Briseur, d'une part, et nostre *hostel* de la Monnoye, d'aultre part » (1).

Quoique cet « hôtel » ne semble couvrir qu'un bien petit espace sur le plan de 1611, il devait pourtant avoir une certaine importance : il ne renfermait pas seulement les ateliers, mais encore le logement de l'amodiateur, ainsi qu'on le voit par le bail passé à Philippe Ancelot le 2 juillet 1552 (2).

Celui qui fut passé, le pénultième février 1556, au profit de Philippe Morin, porte que « le maître jouira de la maison de la Monnaie, en laquelle sera faite une chambre pour tailler et graver les fers, et une fonderie pour fondre l'argent des marchands, avec un lieu à essayer ; même s'y réservera une chambre en laquelle, chaque mois, se tiendra le bureau de la monnaie, et où se serreront tous les papiers, ordonnances et titres servant pour icelle monnaie ».

Les nombreuses ordonnances monétaires rendues par Charles III viennent encore attester l'extension qu'avait prise l'atelier de Nancy : en 1567, il employait quatorze « ouvriers et monnoyers, travaillant ordinairement quand la besogne y est » (3).

Ce nombre varia dans la suite, mais il fut notable-

(1) B. 34, f° 179 v°.

(2) V., dans les *Mémoires de la Société*, t. XXV, mon travail intitulé : *Notes et documents sur les graveurs de monnaies et médailles des ducs de Lorraine.*

(3) B. 10363, f° 130.

Digitized by Google

ment diminué lorsque, en 1611, Henri II eût fait venir de Nuremberg un « moulin à fabriquer toutes sortes d'espèces ». L'installation de cet engin et d'autres destinés à augmenter la fabrication, nécessita la construction de nouveaux bâtiments, dont, par son bail du 1er mars 1614, Nicolas Gennetaire offrit de faire les frais, à charge d'en être remboursé sur les deniers de la dernière année de son amodiation.

La Monnaie cessa à peu près de fonctionner à partir de l'occupation de Nancy par l'armée de Louis XIII, c'est-à-dire de 1634 à 1661 ; elle recommença à travailler l'année suivante, mais avec des interruptions, jusqu'à l'avènement de Léopold, sous le règne duquel elle prit une activité qu'elle n'avait pas eue jusqu'alors. Ses ateliers devinrent insuffisants, et l'on jugea nécessaire de lui faire subir une transformation complète, dont je parlerai plus loin.

La Grande-Maison.

Le plan de 1611 indique, à côté de la Monnaie, un vaste bâtiment que la légende française appelle *la Grande Maison*, et la légende latine, *Palatium antiquum*. L'auteur du plan a certainement confondu deux édifices, dont l'un ne formait que la dépendance de l'autre.

Et d'abord, quelle signification faut-il donner au mot *Palais*, employé par le duc Ferry dans l'acte de donation aux Prêcheresses, et à l'expression *Palatium* dont se sert l'évêque de Toul en confirmant cette donation ? Ces termes rappellent-ils l'existence, à une époque reculée, d'une maison royale, comme celles de Gondre-

Digitized by Google

ville, de Savonnières, près de Foug, ou d'autres dont l'histoire fait mention ? c'est peu probable, et ils doivent plutôt désigner une demeure princière différente de celles auxquelles on donnait le nom de *castrum*, soit parce qu'elles étaient plus somptueuses, soit parce qu'elles n'offraient pas l'aspect d'un château fort. Tel était peut-être, par exemple, le *palatium* de Gerbéviller, d'où est datée une charte de l'an 1186 (1).

« La résidence des rois de France dans l'île de la Cité, à Paris, dit Viollet-le-Duc (2), était désignée sous le nom du Palais par excellence, tandis qu'on disait le château du Louvre, le château de Vincennes. Tous les seigneurs suzerains possédaient un palais dans la capitale de leur seigneurie. A Troyes était le palais des comtes de Champagne, à Poitiers, celui des comtes de Poitiers, à Dijon, celui des ducs de Bourgogne... La partie essentielle du palais est toujours la *grand'salle*, vaste espace couvert qui servait à tenir les cours plénières, dans laquelle on convoquait les vassaux, on donnait des banquets et des fêtes. Puis venait la chapelle, puis les appartements du seigneur, les logements des familiers, le trésor, le dépôt des chartes ; puis enfin les bâtiments pour les hommes d'armes, des cuisines, des celliers, des magasins, des prisons, des écuries, des préaux, et presque toujours un jardin. Une tour principale ou donjon couronnait cette réunion de bâtiments, disposés d'ailleurs irrégulièrement et suivant les besoins... »

(1) *Communes de la Meurthe*, t. I, p. 403.

(2) *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle*, t. VII, p. 4.

Digitized by Google

Cette description peut-elle s'appliquer au palais de Nancy ? quel aspect présentait-il à la fin du XIIIe siècle? quelle surface de terrain occupait-il avant la cession d'une de ses parties aux Prêcheresses? on l'ignore complètement. Tout ce qu'on sait, c'est qu'il renfermait une chapelle. Le plan de 1611, qui ne peut en donner qu'une idée bien imparfaite, semble indiquer une espèce de tour et un préau de quelque étendue.

A cette époque, les bâtiments figurés sur le plan n'étaient probablement pas enfermés entre deux rues, dont l'une certainement, celle de la Monnaie, n'existait pas, au moins en totalité, et ne fut créée que pour séparer le nouveau monastère de l'habitation du souverain.

Que devint cette habitation, ou plutôt ce qui en restait, lorsque Ferry la quitta pour aller se fixer dans le nouveau château de la Grande-Rue? aucun document ne le fait connaître. On trouve seulement, dans le rôle des cens dus à la collégiale Saint-Georges, pour l'année 1435-1436 (1), la mention d'un cens dû par les Prêcheresses sur la maison « que fuit messire Hanry Dougwiller (d'Ogéviller) et messire Collard de Lenoncourt, laquel maison siet on chastelz de Nancei, entre les pracheresses et les signours de Luddes ». Cette maison « on chastelz de Nancei » ne serait-elle pas le *Palatium ducis, in castro de Nanceyo*, dont parle la charte de Jean de Sierck, lequel, ayant été abandonné par le duc, aurait été donné plus tard à la collégiale Saint-Georges, qui l'avait acensé aux sires d'Ogéviller et de Lenoncourt ?

(1) G. 614.

Digitized by Google

La Grande-Maison, que je suppose avoir été une dépendance du Palais, avait également été aliénée, dans le cours du XIVe siècle, au profit de Jean de Prény, receveur de Nancy, des mains duquel elle passa dans celles de ses héritiers. Ceux-ci s'en firent le partage par un acte daté du 6 mai 1403, qui donne une description complète de ce bâtiment, mais malheureusement d'une manière assez peu intelligible (1); je crois, néanmoins, devoir le reproduire.

« Saichent tuit que Jehan ballif, Herman de Nancei, lieutenant du ballif, et Ysabelz, femme audit Jehan ballif Herman, eux faisant fort de toute la ligne le ballif Herman, que fuit, d'une part, et nobles hons Willame de Sainct Baulsoinne (2), escuier, et demozelle Katherine, femme audit Willame et fille Jehan de Priney, jadis recepvour de Nancey, que fuit, d'aultre part, ont recognus et confesseis... qu'il ont fait entre eulx certainnes parsons et convenances ensemble de la grant maison que fuit ledit Jehan de Priney et Aulison, sa femme, fille dudit ballif Herman, séant ycelle maison danrière les praucheresses de Nancey, après mon seigneur Pierre du Chastellet, chevalier, d'une part, et la maison qu'est à Marion, femme Jennin Belles Amours, le charpentier, que fuit, d'aultre part, per la manière que sensuit. C'est assavoir que lesdis Jehan ballif, Herman et Ysabeil, sa femme, en portent, pour aulx et pour lour hoirs et pour toute la ligne dudit ballif Herman, pour tous jours maix en héritaige, et pour lour

(1) Notre honorable confrère M. Genay a bien voulu me donner l'explication de quelques-uns des termes qui y sont employés. D'autres sont tout-à-fait inintelligibles.

(2) Willaume ou Guillaume de Saint-Baussant.

Digitized by Google

parzon, le hault toict tout ensi comme les craneil (1) desoubre se portent de hault et bais, saulf et réservé ceu que sensuit pour la parxon darrière qu'est desoubz ledit hault toict que serait déterminer en la parxon ledit Willame et Katherine. Item en porte encor ledit Jehan ballif et Ysabeil, sa femme, en la manière dessusdite, la petite courxelle qu'est arrier la cusine que doit estre avec ledit hault toict. Et ne puent ledit Jehan ballif et Ysabeilz, ne lour hoirs, oster ne cousper nulles claxere de ladite courxelle sur l'aultre partie. Encor en portent les dous merchaulsiées (2) de long en long et de hault, séant après ladite grant maison, d'une part, et la maison mon seignour Libal du Chastellet, chevalier, que fuit, d'aultre part. Encor enportent la moitié de la grainge devant de cousté ladite grant maison, laquelle grainge se porte aul travers. Et lesdis Willame et Katherine, sa femme, enportent... encontre, pour cause de leur parxon, desoubz ledit hault toit l'uxerie (3) de ladite grant maison et le porche tout ensi de large comme ladite huxerie est pour aller en la courxelle et en la maison danrière. Et doit eistre le porche du hault de ladite huxerie. Encor en portent la chambre davant qu'est après ladite grainge et le petit grenier dessus jusques à la travure (4) de la saulle et la chambrette de

(1) *Craneil, cranel, créniau*, créneau, ouverture pratiquée au sommet d'une tour ou d'une courtine, et qui servait à la défense. Le *créneau sous comble* était muni, à l'intérieur, de deux volets à crémaillères tombant en feuillure, dans le genre des sabords des vaisseaux de guerre.

(2) *Merchaulsié*, magasin.

(3) *Uxerie, huserie, huisserie*, porte.

(4) *Travure, trawure*, travée, plafond.

Digitized by Google

cousté et la fondeure (1) desoubz les degreis de ladite saulle. Et se doit faire ung murs entre ledit porche et la parxon dudit Jehan ballif, de moitié en moitié, jusques au hault du littei (2) dudit porche. Item se doit faire ung murs, de moitié en moitié, desoubz l'arboy (3) de ladite grant maison jusques au hault de l'arboy. Encor enportent, par la manière que dessus est, du tout le remenant danrière de ladite maison deshault murs des craineilz en arrie courcelle et tous amazemens (4). Encor enportent la courtoise (5) de costé ladite petite courxelle et n'y puent aller fors que par ladite grant chambre qu'est de lours parxon. Encor enportent la fournaize et le meix danrière ladite grant maison, chargée d'ung florin de cens que Herman, frère à ladite Katherine, ait donné pour son anniversaire. Encore enportent la grainge de costé ladite grant maison par danrière, et se doit faire ung murs aul travers jusques aul toict, de moitié en moitié, tant héritage comme fasson. Item doient demourer toutes fenestres qui doient clarte en lour usaiges, sen ceu que l'une des partie puisse empêcher l'aultre. Item doient aller toutes yauves en lours usaiges selond ceu qu'elles sont allées d'anciennetei... Que furent faictes l'an de grâce Nostre Seignour mil quatre cens et trois, le seixyme jour du moix de may (6).

(1) *Fondeure*, les fondements, la fondation, le sous-sol.

(2) *Littei*, le linteau, la couverte de la porte.

(3) *Arboy*, *héberge*, faîtage, couverture.

(4) *Amazement*, *amosonnement*, accumulations, dépendances.

(5) *Courtoise*, courtine, galerie, petite aîle de bâtiment, ou courtille, jardinet.

(6) Layette Nancy I, n° 29.

Digitized by Google

Quelques années après, les héritiers de Jean de Prény vendirent à Ferry de Lorraine, seigneur de Rumigny, de Boves et comte de Vaudémont, et à Marguerite de Joinville, sa femme, aïeul et aïeule de René II, la portion qui leur était obvenue en vertu du partage de 1403. La première vente eut lieu le 9 mars 1413 (1414), la seconde, le 23 avril 1415, au contenu des deux actes ci-après :

« Saichent tuit ceulx qui ces présentes lettres verront et orront que Willame de Sainct Baulsomme, escuier, et demoizelle Katherine, sa femme, fille Jehan de Priney, que fuit,... recognossent et confessent qu'ilz... ont venduis... à hault, noble et puissant seignour Ferry de Loheraingne, seignour de Rumigny, de Bove et conte de Vaudemont, et à haulte et puissante dame Margueritte de Joynville,... sa femme, toute telz partie d'aritaiges... comme ladite Katherine avoit de part Jehan de Prinei, son peire, en la grant maison de Nancei, en la grainge de cousté ladite grant maison et emz usuaires d'icelles, que furent Jehan de Prinei... C'est assavoir toute la plaice, amasonnement et édiffice qui est desoubz le hault toict de ladite grant maison, l'uxerie d'icelle grant maison et le porche de telz large comme ladite uxerie est pour aller en la cour et en la maison danrier, et ausi la pettitte chambre davant qu'est après ladite grainge, et le petit grenier dessus jusques à la trawure de la saulle et la fondeure desoubz les degreis de ladite saulle. Et avec ceu tout le remenant danrier qu'est de ladite grant maison des hault murs des cranneilz en arrier la courselle et tout l'amosonnement. Et encor la courtoise de cousté la petitte courselle de ladite grant maison, et la fournaise

Digitized by Google

qu'est ad présent merchaulsie, et le meix de costé ladite merchaulsié, que sunt danrière ladite grant maison oultre le chemin. Et la moitié de la grainge par danrière, qu'est de costé ladite grant maison, qu'est partie aulz travers jusques aulz toict... » Cette vente, y compris celle de deux pièces de prés ban de Nancy, est faite pour la somme de 1,125 fr. d'or, monnaie coursable en la ville de Nancy « au pain et au vin pour chacun frans (1) ».

« Saichent tuit que Hermand de Nancey, fil Jehan bailly Herman de Nancey,... lui faisant fort de Jehan, de Girard et de Jennette,... ses freires et suers,... ont vendu... à monsignour Ferry de Lorraine,... et à dame Marguerite de Joinville, sa léaule compaigne et espouse,... le quart de la grant maison de Nancey, que fuit Jehan de Priney, et la moitié de la grainge de costé et joindant à ladite grant maison, aveuc tous lours usuaires et appertenances... C'est assavoir cellui quart de la grant maison séant en la pertie davant où les crenelz sunt, que parte à Jehan Lowion de Pullygney ; lequel quart de maison et la moitié de la grainge sont venus et encheus aux dis enffens de part et per le trespassement de Herman, lour coisin, fil dudit Jehan de Priney ; séant le dit quart de grant maison et moitié de grainge darrier les pracheresses de Nancey, entre ledit Jehan Lowion de Pulligney, d'une part, par la forme et menière que les ensengnes de la parxon de ladite grant maison le portent et démonstrent, et de Marion, jadicte femme Jennin Belles Amours, d'aultre

(1) Layette Nancy I, n° 32.

Digitized by Google

part ». Cette vente faite pour le prix de 500 fr. d'or, 12 gros pour franc (1).

Le 23 juin 1415, les chanoines de Saint-Georges transportent au même comte de Vaudémont « teil droit, raisons et accions comme il ont, puent et doient avoir... en une maison qu'est à présent mareschalcie, que fuit à Jehan de Priney, jaidit recepvour de Nancey, séant darrier la grant maison, entre la maison Bellin, que fuit, qu'est à présent au maire Hanry de Vanduevre, d'une part, et ung meix que fuit Kathelline de Priney, qu'est à présent à mondit seignour le conte de Waudemont, d'autre part ; laquelle maison ait estei venue et encheute aux dis prévostz et chapitle de Sainct George par deffault d'ung florin de cens non paiier que feu Herman de Priney, filz dudit Jehan de Priney, leur donnait par son testament (2)... »

Une clause de ce testament (du dernier août 1400) porte que la maison dont il s'agit est « séant... on leu con dit en la rue des Juyfs », derrière celle où il demeure.

Par un dernier acte (3) en date du 5 août 1462, noble

(1) Layette Nancy I, n° 33.

(2) Layette Nancy II, n° 1, 4e pièce. — On lit au dos de la première du dossier : « Quatre tiltres qui concernent une maison scize au derrier de la grande maison, venant de Herman de Priney, qui luy ayant esté évincée par les chanoines de S. George, fut par eux ceddée au duc de Lorraine en 1500 et tant ».

(3) Ces différents actes ne permettent guère de prendre à la lettre le passage de la *Chronique de Lorraine* où il est dit qu'après sa victoire sur les Messins en 1429, le duc Charles II enferma ses prisonniers dans la Grande-Maison et alla demeurer dans la maison du clerc juré.

Digitized by Google

homme Symonin Leyon, de Nancy, procureur du duc, vend à Ferry de Lorraine, comte de Vaudémont, et à Yolande, sa femme, père et mère de René II, « le tier de la maison que on dit la grant maison, partie et divisée, les usuaires et appartenances à icellui tier, séant toute icelle maison à Nancey, en la rue devers la pouterne, ledit tier estant entre l'aritaige mondit seigneur de Waudemont, d'une part, et l'aritaige de la confrairie Sainct Nicolas dudit Nancey, d'autre part... » La vente est faite pour la somme de 200 vieux florins du Rhin d'or, 17 gros pour chacun florin, monnaie coursable en Lorraine (1).

Des mains de l'aïeul et du père de René II, la Grande-Maison passa dans celles de ce dernier, et entra ainsi dans le domaine ducal.

On ne peut guère, d'après les documents qui précèdent, se faire une idée précise de l'aspect que présentait la Grande-Maison au xv^e^ siècle ; ce qui semble en résulter, c'est qu'elle était assez considérable pour renfermer plusieurs habitations séparées, et que quelques-unes de ses parties, encore munies de créneaux, étaient les restes d'un ancien château fort, peut-être du Palais de Ferry III. Je me hâte d'ajouter que c'est une simple hypothèse.

Ce qu'il est encore permis de supposer, c'est que René, devenu possesseur de ce vaste bâtiment, crut devoir l'utiliser en le faisant transformer en engrangements pour le foin, en greniers et magasins pour les grains destinés au « défruit » de son hôtel, et provenant des recettes particulières du domaine. L'officier chargé

(1) Layette Nancy I, n° 59.

Digitized by Google

de les faire rentrer et d'en avoir soin était le cellérier de Nancy (1), d'où le bâtiment lui-même fut appelé, dans la suite, « la Cellerie de Nancy » et « la Grande Maison de S. A. » (1632); — « la Grande Maison et Cellerie de Nancy » (1633); — « la grande maison de la Cellerie » (1634).

On la voit, dès 1479, affectée à l'usage qui vient d'être indiqué : le compte de cette année renferme un chapitre de dépense « pour faire soyer (faucher), amasser et mettre dedans les foings de l'estang de Bussoncourt (Buissoncourt), du breuil (pré ou prairie) de Nancey..., lesquelx ont esté mis en la Grant maison ».

Celle-ci était, paraît-il, en fort mauvais état, sans doute par suite de vétusté, puisqu'en 1488, on fut obligé de recouvrir sa toiture « qui en avoit grant besoing, et se pourissoient toutes les traveures ».

Il est question, dès cette époque, des écuries de « Monseigneur et de Madame (le duc et la duchesse) derrier la grant maison ».

Le compte de 1505-1506 a un chapitre de « despence pour des neufves traveures et planchier faiz en la grant maison pour servir de grenier à mectre les grains de provision (2) ».

(1) Il était, en outre, chargé de percevoir le droit de passage « sur les marchandises et denrées qui entraient dans la ville, et c'est sur les recettes de ce droit qu'il acquittait certaines sortes de dépenses, notamment celles qui avaient pour objet l'entretien de la Grande-Maison. Voilà pourquoi les comptes du cellérier sont ceux dans lesquels se trouvent les plus nombreuses mentions relatives à ce bâtiment.

(2) Il y avait aussi des caves où l'on mettait les vins de provision. (Compte de 1532-1533.)

Digitized by Google

Les comptes des années suivantes font mention du chenil ou des « chiennys des lepvriers de Monseigneur » et de la chambre du valet des chiens ; — du logis des pages du duc « au long de la rue des Ecuries (1) » ; puis de la chambre faite pour les pages de la duchesse de Bar (1544).

Des dépenses assez considérables eurent lieu en 1586 et 1587 pour les greniers à grains, pour l'écurie des chevaux d'office, « dite les escueries des courtaux de S. A. au derrier de sa Grande Maison » ; — de celles de Mgr de Vaudémont et de Mesdames les princesses « au derrier de la Monnoie » ; — des chambres de l'écuyer (2) et du comptable, lequel avait un logement dans le bâtiment dont la garde devait lui être confiée.

Charles III y fit transférer, en 1591, la « brasserie » qu'il avait fait « ériger » à la ville Neuve, deux années auparavant, surtout pour y fabriquer de la bière à l'usage de ses troupes.

Les comptes suivants mentionnent principalement des dépenses pour l'entretien des anciens et la construction de nouveaux greniers, — d'autres, pour l'« es-

(1) Lionnois (t. I, p. 364) se trompe lorsque, en citant un compte de 1565, il dit que « la *rue de l'Ecurie* est celle qui est entre les bâtimens de la Carrière et le rempart, ou la terrasse ».

Les écuries de la « Neufve rue » (la Carrière), qui ont donné leur nom à la ruelle dont il parle, n'ont été construites qu'en 1586.

Quant à la *rue derrière la Monnoie*, ce devait être, non pas la rue actuelle du Bon-Pays, mais une partie de l'ancienne rue des Ecuries, dans son prolongement derrière la Monnaie.

(2) C'est-à-dire de l'officier préposé aux écuries.

Digitized by Google

cuierie de caroche de S. A. », c'est-à-dire la remise où l'on mettait les carrosses du duc ; — la chambre où était le sel ; — la chambre des clercs, probablement le bureau des commis du cellérier ; etc.

A partir de 1623 (1), les comptes du domaine de Nancy renferment un chapitre intitulé : « Despence pour l'entretenement du poid dressé en la Grande Maison de S. A. » Lionnois, qui n'a pas connu cette particularité, dit (t. II, p. 2 et 547) que « sous le règne du duc Henri, l'Hôtel-de-Ville obtint une partie de la place de l'Hôpital (Saint-Julien) pour y établir le Poids public ou Douane. On lui donna le nom de *Romaine* à cause de la machine faite par le célèbre Jean de Chaligny, pour peser les marchandises... Quoique ce bâtiment eût coûté plus de 20,000 fr. de ce temps (ce qui revient à 40,000 livres de France), il fut néanmoins abandonné en 1619, et vendu à M. Rousselot, qui en fit un hôtel particulier, où Louis XIII et la Reine logèrent en 1633 ».

« Le *poids de la ville* étoit encore en 1639 à la ville-vieille. Ce fut M. de Villarceaux, intendant de Lorraine pour la France, qui, par son ordonnance de 1640, le fit placer dans l'endroit qui lui avoit été destiné primitivement ». Lionnois ne dit pas où.

La Grande-Maison paraît avoir eu, pendant l'occupation française, une destination analogue à celle

(1) On trouve pourtant dans le compte du cellérier pour l'année 1601 (B. 7687, f° 47) la mention d'une somme payée à plusieurs manouvriers « pour avoir transporté le sel du lieu où il estoit en la grande maison en ung autre auprès affin d'y ériger le poid de la ville de Nancy où il est présentement ». Ce qui veut dire qu'il aurait été établi dans la Grande-Maison avant d'être placé à la ville Neuve.

Digitized by Google

qu'avait reçue, de nos jours, une portion du bâtiment qui l'a remplacée. Il est payé, en 1634, 20 francs 9 gros 14 deniers à des menuisier, serrurier et vitrier « pour avoir faict cinq chassis de bois chesne, les avoir ferré et faict les vitres pour estre le tout mis ès fenestres du lieu *où l'on plaide* en la Grande Maison de la Cellerie ». — En 1640, 7 fr. sont délivrés à un menuisier « pour avoir faict et fourni cinq grands banz et sièges pour mettre au lieu où l'on tient les plaids en la Maison de la Cellerie et deux planches pour mettre les procès ». Les greniers servaient toujours de magasins de grains, mais le reste du bâtiment n'était plus entretenu (1).

Enfin, il est question, en 1671, d'un « corps de logis rue de la Monnoye, dit *le Secret* ».

Des nombreux documents que j'ai consultés, un seul indique à peu près de quoi se composait l'édifice dont je m'occupe : en 1600, on recouvre toute la Grande-Maison « tant sur le corps de logis (appelé en 1608 « le bâtiment du milieu ») que sur les greniers et étables (2) ». Si peu complète qu'elle soit, cette description s'applique assez bien au plan de 1611 : on y voit, en effet, sur la rue de la Monnaie, deux grandes constructions qui doivent représenter les greniers et magasins ; derrière celles-ci, un assemblage d'autres constructions beaucoup plus petites (le corps de logis), dont une sur-

(1) Le chapitre intitulé : « Despence à l'entretenement de la Cellerie » porte : N (néant).

(2) « L'étable des mulets de Mgr le duc », porte, en 1534, l'acte d'acensement d'une maison qui lui était contiguë. (H. 460.)

Digitized by Google

Digitized by Google

HOTEL DE LA MONNAIE, A NANCY

Digitized by Google

montée d'une espèce de clocheton (1), avec deux cours d'inégale grandeur (2) ; enfin, au delà, sur la rue des Ecuries, les étables.

La Grande-Maison et la Monnaie

Il est assez présumable que les bâtiments de la Grande-Maison et de la Monnaie étaient encore, au commencement du xviii[e] siècle, tels ou à peu près tels que nous les représente le plan de 1611. Il ne paraît pas qu'ils aient subi des changements bien importants dans les premières années qui suivirent l'avènement de Léopold. On trouve seulement, en effet, sous la date du 8 février 1708, un mandement de ce prince enjoignant au receveur général des finances de délivrer 1914 livres 11 sols à Buffet, serrurier, pour l'entier et parfait paiement des ouvrages, machines et outils qu'il a faits et fournis dans l'hôtel de la Monnaie depuis 1700 (3).

L'intitulé du Mémoire joint à ce mandement porte : « Estat des ouvrages de serrurerie faits par Buffet,... pour l'establissement de la Monnoye, par ordre de S. A. R. donné à M. le Président et à Mes[rs] les conseillers auditeurs de la Chambre des Comptes ».

(1) Peut-être ce qui est appelé la tournelle dans le compte de 1605.

(2) Le titre de 1413 parle de la cour, la courselle et la petite courselle.

(3) B. 1580. — Des travaux, dont le prix s'était élevé à 2,833 livres 17 sols, avaient été faits dans les ateliers et dans les chambres de « M. Hardy » (Claude Hardy), le graveur de la Monnaie.

Digitized by Google

Ces « ouvrages » durent concerner bien plus les ateliers que le bâtiment lui-même, auquel il ne fut fait que des réparations insignifiantes, puisqu'elles ne s'élevèrent qu'à la somme de 199 livres.

Ce ne fut qu'une douzaine d'années plus tard, et sans doute par suite de l'extension qu'il avait donnée à la fabrication du numéraire (1), que Léopold jugea indispensable de faire agrandir l'édifice qui servait à cet usage, en y adjoignant la Grande-Maison. Le 14 février 1721, le procureur général, comparaissant en la Chambre des Comptes, remontra qu'en exécution des ordres de Son Altesse Royale, il avait fait publier et afficher tant à Nancy qu'à Saint-Nicolas, Rosières et Lunéville, qu'il serait, ce même jour, procédé à l'adjudication au rabais des ouvrages à faire pour la construction d'un nouvel hôtel des Monnaies, suivant les plans et devis qui avaient été mis entre les mains du secrétaire de la Chambre pour que toutes personnes pussent en prendre connaissance et être reçues à faire leurs mises.

Divers adjudicataires s'étant présentés, firent leurs soumissions pour les travaux de toute nature qu'il s'agissait d'exécuter ; ces soumissions furent consignées sur les feuillets du registre de la Chambre des Comptes ouvert à cet effet, et on transcrivit à la suite la pièce ci-après, qui contient quelques détails intéressants.

« Devis des ouvrages de maçonnerie, charpente, couverture de thuille creuze,... qu'il conviendra faire pour le service de Son Altesse Royale pour son hostel

(1) Le tome IV du *Recueil des ordonnances* est consacré tout entier aux édits, ordonnances, déclarations et arrêts rendus sous le règne de ce prince concernant les monnaies, depuis le 6 juillet 1698 jusqu'au 30 août 1728.

Digitized by Google

de la Monnoye, scize à Nancy la ville vielle, en la rue des Comtes, suivant les plants de distribution qui en ont été faicts à ce sujet, et qui joint les nouveaux bâtimens attenant l'hostel de Clerlieu (1); lesquels ouvrages seront faicts soub la conduitte d'une personne choisie de la part de Saditte Altesse, suivant les ordres de Monsieur Cleret, controlleur de ses bâtimens, le tout comme il ensuit, sçavoir :

» Que la personne qui en sera l'entrepreneur fera toutes les démolitions de l'ancien bâtiment, tant en maçonnerie, charpente, couverture et autres à ses dépens, et que les matériaux en provenants, les meilleurs, les mettre à part, et ce jusque au nouveau rétablissement sur la rue,... et les meilleurs s'en servir aux nouveaux ouvrages... Ensuitte de quoy fera faire la fouille et excavation de terre nécessaire pour la nouvelle reconstruction, suivant lesdits plans, pour faire la cave et les murs de face de part et d'autre, et les terres en provenants les voiturer aux champs..., et ce aussy bas qu'il sera nécessaire, pour ensuitte construire les deux murs de face en fondation jusque au rez de chaussée, sur le bon et solide fond, avec bonne maçonnerie faite avec moillon...

» Au rez de chaussée. — Seront élevés les deux murs de face, l'un sur la rue et l'autre sur la cour, de la mesme hauteur et épesseur de ceux nouvellement rétablys, en y observant les ouvertures de portes et croisées, bien construit avec moillon, carraudage par le bas, jambage de porte et de croisée, appuy et couvertes, le tout en pierre de taille...

(1) La Grande-Maison s'étendait jusqu'à cet hôtel.

Digitized by Google

» Sera faict l'escallier à gauche en entrant tout de pierre de taille depuis le rez de chaussée jusque au premier étage, tant en marche, plafond que mur de chiffre; et comme le surplus au dessus pour monter aux autres étages sera de charpente qui sera maçonné avec plâtre et carlé par le dessus avec carraux de terre cuitte posés en plâtre...

» A la face dudit hostel sera faict un fronton de trente pieds ou environ de longueur pour y placer les armes de Son Altesse, et au dessoub l'inscription dudit hostel (1).

» Sera faict le peront de l'entrée principalle avec pierre de taille de Viterne, garni de moulure; le pavé de l'entrée et vestibulle ensuitte, et pièce à costé, seront pavés avec pierre de taille des carrières de Balin...

» A l'égard des autres édiffices à faire, comme la fondrie, ballenzier, laminoir et autres lieux qui ne seront que d'une médiocre hauteur, n'ayant aucun plein pied avec le corps de bâtiment de devant, n'y ayant aucune cave, seulement une petite fosse soub un escallier de dégagement, les murs de ces édiffices seront fondés sur un bon et solide fond,..

» Seront faicts les rétablissemens nécessaires au mur du fond d'icelle hostel du costé de la rue de derrier (2), comme pareillement ce qui se trouvera à faire aux deux vieux puids, et pareillement aux deux murs voisins...

» Menuiserie en bois de chesne. — Seront faictes toutes les croisées en général, tant pour les apparte-

(1) Un autre document porte : « Pour la grande armoirie des armes en sculpture de Son Altesse Royale, placée au haut de l'entrée dudit hostel... »

(2) Du Bon-Pays.

Digitized by Google

mens du rez de chaussée que du premier étage au dessus à quatre jours, construy d'un miniot arrondy et d'une traverse avec un reverdeaux par le bas, composé de chassy dormant et chassy à verre...

» Les autres croisées des deux étages au dessus du principal corps de logis sur la rue, qui sont d'une médiocre grandeur, il n'y aura point de miniot ny traverses...

» La principalle porte d'entrée sera d'assemblage à panneaux arrazé, avec un parquet par le bas, ayant sept pieds de hauteur sur trois pieds six pouces de largeur, mesure de roy, le tout proprement fait et de deux pouces d'épesseur.

» Pavé des carrières de Bathelémont (Buthegnémont). — Les cours de derrier seront pavées proprement avec de bonne pierre bien émilliée, posée sur une bonne forme de sable... »

Les frais occasionnés par ces constructions furent payés sur le profit de la Monnaie. Les comptes rendus par les directeurs de cet établissement (1) portent en dépense pour cet objet : en 1721, 18,650 livres; en 1722, 20,776, y compris 106 livres aux ouvriers de la « Monnoye », comme aussi au maçon du bâtiment lorsque S. A. R. est venue voir le bâtiment le 24 septembre de cette année; en 1723, 5,853; en 1724 et 1725, 32,012; en tout, 77,291 livres (2) en négligeant les fractions.

Les comptes donnent les noms de tous les ouvriers auxquels il fut délivré des mandats de paiement, mais

(1) B. 10881.

(2) 31 Livres de Lorraine faisaient 24 livres de France.

Digitized by Google

ils ne font pas connaître ceux de l'architecte qui dirigea les travaux, ni de l'artiste qui sculpta les armes de Léopold. On a supposé (1), non sans raison, que le premier devait être Germain Boffrand. Il existe, en effet, dans un recueil de ses dessins originaux faisant partie de la collection de feu M. Piroux, et qu'il m'a été fort obligeamment permis de consulter, un plan du rez-de-chaussée de l'hôtel de la « monnoie », dressé le 21 janvier 1721 ; mais il ne comprend que la portion qui renfermait les ateliers.

Quant à l'auteur de la sculpture du fronton de la porte, dont le dessin à la sanguine se trouve également dans le précieux recueil de M. Piroux, il est fort difficile de le désigner ; le dessin ne porte que ces lignes, passablement énigmatiques, dont la dernière a disparu en partie par suite de la coupure du papier : « Et sy je lay » eu malgré Chassel qui a fait des desseins et models » contre moy.

» ... par mon dessein mais il est facile de voir ... »

Et au bas : « S. A. R. a voulu faire exécuter celuy cy ».

Quoique ces indications soient bien vagues, M. Morey croit que la sculpture en question peut, avec quelque vraisemblance, être attribuée à Barthélemy Mesny, qui vivait à la même époque que Remy-François Chassel.

Un « arrêt de règlement de la Chambre des Comptes pour l'hôtel des Monnaies », du 8 juin 1734 (2), nous apprend qu'il y avait, dans cet hôtel, le grand bureau,

(1) *Notice sur la vie et les œuvres de Germain Boffrand, premier architecte de Léopold*, par M. P. Morey, dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas* pour l'année 1865.

(2) *Recueil des ordonnances*, t. VII, supplément, p. 1.

Digitized by Google

où se tenaient probablement le directeur et le contrôleur ; le bureau du changeur, la chambre de l'essai, la chambre de l'ajustoir, la chambre du blanchiment et de la machine à marquer sur la tranche, la chambre du monnayage, celle de la fonderie d'or et d'argent, les moulins, laminoirs et coupoirs, la chambre de la serrurerie. Le chapitre consacré à la police générale de l'hôtel (art. LX et suiv.) concerne les personnes qui étaient logées dans l'intérieur. De ce nombre étaient les officiers de le Monnaie et le graveur, Ferdinand de Saint-Urbain, qui y mourut le 10 janvier 1788.

—

A dater du règne de Stanislas, les ateliers de la Monnaie ne servirent plus à la fabrication d'espèces, ce prince n'en ayant point fait frapper à son coin ni à ses armes ; mais plusieurs artistes, notamment Saint-Urbain et Nicole, ce dernier même après la mort du Roi de Pologne, furent autorisés à en employer le balancier pour l'impression de médailles et jetons gravés par eux.

Quant à l'hôtel, il resta dans le même état qu'auparavant ; c'est ce qui résulte d'une lettre écrite, le 14 février 1770, par M. de La Galaizière fils, intendant de Lorraine, à M Cochin, intendant des finances, à Paris, lequel lui avait demandé des renseignements sur cet hôtel et le parti qu'on pourrait en tirer au profit du domaine.

« ... Depuis l'avènement du Roy de Pologne, dit-il, la fabrication de la monnoye ne pouvant plus avoir lieu en Lorraine, ce bâtiment n'a plus eu de destination ; les officiers de la monnoye y étoient logés, on les y

Digitized by Google

laissa, et lorsque, par mort ou autrement, un des logemens occupés venoit à vacquer, S. M. P. en disposoit en faveur de qui elle jugeoit à propos. C'est ainsi que le sieur Baligand, ingénieur en chef des ponts et chaussées et inspecteur général des bâtimens du domaine, y a obtenu un logement considérable, que sa veuve occupe encore. M. de Grassis, major de la place, en obtint un autre, que le Roy de Pologne a bien voulu accorder à M. de Silly, son successeur, par une faveur particulière et des considérations personnelles. Tous les particuliers logés dans cet hôtel ne rendent rien au domaine, et n'ont été tenus jusqu'à présent qu'à des réparations locatives ; le Roy est demeuré chargé des grosses réparations (1)... »

En 1765, des ouvrages « nature de grosses réparations » furent faits au grand corps de logis sur la rue de la Monnaie, d'après le devis dressé par Montluisant, inspecteur général des bâtiments et usines du domaine, à la réquisition de M. de Silly, major de la ville, et en conséquence de l'arrêt du Conseil d'Etat du 28 février 1757 ordonnant que toutes les gouttières saillantes des couvertures du côté des rues seront supprimées, et qu'il sera mis à leur place des tuyaux de descente pour l'écoulement des eaux (2).

(1) C. 180. — La liasse des pièces justificatives du compte du receveur des finances pour l'année 1762 (B. 1804) contient un « Etat des grosses et menues réparations faites, de 1759 à 1761, tant au compte du Roi que des personnes qui ont leur logement à l'hôtel des Monnoyes, qui ont payé ce qui les concerne,... dressé par Cl. Mique, architecte de l'hôtel de ville de Nancy, qui a conduit l'ouvrage ». La dépense est de 2,729 livres 16 sous, cours de Lorraine.

(2) B. 1813.

Digitized by Google

Deux ans après, avant de s'arrêter définitivement au projet de mettre à Rosières le haras destiné à remplacer celui que le duc Léopold avait créé à Sarralbe, l'idée était venue de placer les étalons de Nancy à l'hôtel de la Monnaie. M. de La Galaizière en avait fait la proposition au duc de Choiseul ; le ministre en avait agréé les plans, et rien ne s'opposait à leur exécution ; mais l'intendant fit ensuite observer que le terrain était tellement « serré » dans cette partie de la ville, qu'il faudrait renoncer pour l'avenir à augmenter cet établissement, qui ne pourrait être porté qu'à 40 ou 50 étalons. Le ministre reconnut que la dépense à faire pour arranger l'hôtel en question serait en pure perte puisque l'emplacement n'était pas assez étendu, et l'on revint au projet primitif de placer le haras dans les locaux de la saline de Rosières, qui avait été supprimée en 1760.

En 1770, M. de La Galaizière imagina une nouvelle combinaison, dont il fait ainsi part à M. Cochin dans la seconde partie de sa lettre du 10 février, citée plus haut : « Quant au parti à prendre sur ce bâtiment, je n'en vois point de plus avantageux au Roy que celui de le vendre ou au moins de l'ascenser. Je suis bien persuadé qu'on en trouvera au moins un loyer de 2,000 livres ; on ne pourroit en espérer autant d'un cens annuel ; mais le Roy, en ascensant, seroit déchargé de toutes réparations, dont l'objet forme une dépense annuelle de 257 livres 18 s. 3 d. Les personnes logées à l'hôtel n'ayant aucun titre qui leur assure le logement, et n'y étant que par tolérance, n'auront aucune plainte fondée à former... Ainsi, Monsieur, je pense, comme vous, qu'il est de l'avantage du domaine d'ascenser ou de vendre le bâtiment de l'hôtel de la Monnoye, comme on vous l'a proposé. »

Digitized by Google

L'année suivante, le ministre et l'intendant avaient changé de manière de voir et adopté un projet qui, cette fois, devait se réaliser.

Depuis plusieurs siècles, il y avait, dans l'enceinte du Palais ducal, un édifice isolé des autres, et qu'on appelait la tour du Trésor des Chartes, « bâtie avec la plus grande dépense par nos anciens ducs pour y renfermer les principaux titres et documents qui pouvaient concerner l'intérêt de la Couronne et de leurs sujets ». Stanislas avait eu la malencontreuse pensée de faire démolir cette « magnifique » tour ; les Archives de Lorraine avaient été transférées, en 1758, sur la Carrière, dans un local dépendant du Palais-de-Justice, et qui était loin d'offrir toutes les conditions de salubrité nécessaires pour la conservation des papiers. Quant à ce palais, il servait en même temps de siège à la Cour souveraine et à la Chambre des Comptes.

Les attributions de cette dernière ayant été notablement augmentées par l'édit du mois d'octobre 1771 portant suppression du Parlement de Metz, de même que celle de la Cour souveraine, les appartements affectés à l'une et à l'autre étaient devenus insuffisants. Afin d'y pourvoir, on jeta les yeux sur l'hôtel de la Monnaie qui, en raison de sa situation à peu près au centre de la ville et de son étendue, offrait toutes les convenances désirables ; et, par arrêt rendu en son Conseil d'Etat le 30 décembre 1771, le Roi ordonna que la Chambre des Comptes y tiendrait à l'avenir ses séances, et que l'on transférerait également les bureaux des vingtièmes soit dans son enceinte, soit dans les terrains en dépendant. Il fut enjoint à l'inspecteur des bâtiments et usines du domaine de préparer des plans, devis et états estimatifs

Digitized by Google

des réparations, constructions et distributions à exécuter dans cet hôtel pour le nouvel usage auquel il était destiné. D'après ces plans et devis il devait être, par l'intendant et commissaire départi, procédé à l'adjudication des travaux en question.

Les intentions du Roi étaient sans doute connues à l'avance, car l'intendant n'avait pas attendu la promulgation de l'arrêt ci-dessus pour faire dresser des plans et rédiger des devis des ouvrages à faire à l'hôtel « des Monnoyes » pour l'établissement de la Chambre des Comptes *que l'on projetait* d'y transférer (1).

Ces plans, qui nous ont été conservés, font connaître les transformations que subit le bâtiment pour devenir à peu près tel qu'il est encore aujourd'hui. On peut en juger par la légende qui l'accompagne.

Rez-de-chaussée. — Porte d'entrée avec perron (2) sur la rue de la Monnoye ; vestibule, porte du vestibule sur la cour (3), grand escalier. — A gauche de celui-ci, du côté de la rue, chambres destinées pour le greffe, avec trois entrées de caves (qui subsistent encore) ; du côté de la cour, chambres destinées pour le concierge. — A droite, jusqu'à la maison à l'abbaye de Clairlieu, grande salle qui sera voûtée pour le Trésor des Chartes ; en retour, sur l'emplacement occupé par l'escalier qui

(1) Le devis estimatif, daté du 29 novembre 1771, porte qu'il a été dressé en conséquence des ordres de Mgr l'intendant, du 6 de ce mois.

(2) Il a été démoli, vers le même temps que celui de l'hôtel de Clairlieu, ensuite de l'ordonnance municipale du 25 août 1842.

(3) C'était probablement la grande porte lattée que j'ai vu enlever.

Digitized by Google

conduit au vestiaire des juges et par le petit local voisin, chambre et cabinet à l'usage du Trésor des Chartes; grandes latrines (1) communes à l'hôtel. — A l'extrémité de la cour, à gauche (2), grand bureau de l'Abonnement, avec chambre et cabinet pour le commissaire.

Grande cour d'entrée, beaucoup plus large que le long du Trésor des Chartes et du logement du concierge, communiquant à la rue du Bon-Pays par une porte cochère près de laquelle il y a une fontaine et un puits. Sur cette rue et la cour, prisons, cachots et logement du geôlier.

Premier étage. — Vestibule, chapelle au-dessus de la porte d'entrée. — Sur la rue : chambres et cabinets destinés pour le premier président, les procureur et avocat généraux. — Sur la cour : première et seconde chambres de commissaires. — Au-dessus du Trésor des Chartes : grande salle d'audience, petite salle d'audience (3), première chambre du conseil (4), seconde chambre du conseil (5), cabinet et escalier à l'usage de ladite chambre. — A la suite, en retour sur la cour, logement destiné pour le premier commis de l'Abonnement.

Second étage. — Au-dessus de la petite salle d'audience, de la seconde chambre du conseil et du cabinet

(1) Elles existent encore à peu près dans le même emplacement.

(2) Où se trouvent le bureau des Archives et le logement de l'archiviste.

(3) Chambre du conseil.

(4) Cabinet du président.

(5) Cage d'escalier.

Digitized by Google

à son usage, quatre chambres des Archives et une chambre de domestiques.

Un Nota, placé au bas du plan, porte : « Au-dessus du premier étage sont deux autres étages, sans distribution d'appartement, contenant toute la longueur et la largeur du grand bâtiment, dans lesquels on propose de mettre les Archives et le logement de l'Archiviste au second étage ».

La dépense est évaluée à 38,999 livres 9 sols, savoir : 30,415 livres 18 s. 10 den. pour les ouvrages d'art, et 8,583 livres 10 s. 2 den. pour l'ameublement et le transport des papiers.

La dépense de l'ameublement est ainsi indiquée :

« *Grande salle d'audiance.* — Cent quinze aunes de tapisserie de Filtin (1) d'un fond bleu parsemé de fleurs de lis (2) et garnies à bordures, pour trois des murs à tapisser à la grande salle d'audiance, estimé pour achat rendue à Nancy, à raison de 19 livres 7 sols 6 deniers l'aune, fait cy..... 2228 liv. 2 s. 6 d.

» Trente deux aunes de même tapisserie, mais sans bordure, pour les sièges, bancs et bureaux de MM. les présidents, conseillers, procureur général, avocat général, substituts et greffiers, ensemble le fauteuil du Roy, à raison de 19 livres 7 sols 6 deniers l'aune, fait cy..... 620 liv.

» Deux bancs... chacun recouvert d'une tapisserie de Nancy d'un fond bleu parsemé de fleurs de lis, pour les officiers du bailliage et maîtrise lorsqu'ils vont en corps à la Chambre ... cy..... 72 liv.

(1) Felletin, canton d'Aubusson (Creuse).

(2) Les tapisseries à fleurs de lis devaient remplacer celles qui portaient des emblêmes lorrains.

Digitized by Google

» *Petite salle d'audiance.* — Quarante deux aunes de tapisserie de Nancy, d'un fond bleu et parsemé de fleurs de lis garnies de bordures, pour les trois murs qui sont à tapisser, estimé à raison de 15 livres 10 sols l'aune, fait cy..... 651 liv.

» Vingt huit aunes de même tapisserie de Nancy, mais sans bordure, pour les bancs, à raison de 15 livres 10 sols l'aune, fait cy..... 434 liv.

» *Chambre des Conseils.* — Vingt quatre fauteuils... La tapisserie de la manufacture de Nancy pour lesdits fauteuils, avec les cengles, crins, cloux de cuivre doré et façon, à raison de 46 livres 10 sols, fait cy. 1116 liv.

» Soixante cinq aunes de tapisserie ordinaire de Nancy, d'un fond bleu parsemé de fleurs de lis, pour tapisser lesdittes deux Chambres des Conseils, à raison de 7 livres l'une, fait cy..... ..... 455 liv.

Par un nouvel arrêt du 30 novembre 1772, homologant les adjudications des 31 janvier et 10 juin de cette année, passées au profit de Joseph Mengin, entrepreneur, en conséquence des devis et plans des 22 et 27 novembre 1771 et 25 mai 1772, le Roi ordonna que le montant des dépenses à faire pour l'appropriation de la Monnaie serait imposé, en 1773 et 1774, sur tous les habitants des provinces d'Alsace et des Trois-Évêchés, exempts et non exempts, privilégiés et non privilégiés, au marc la livre de la capitation, et sur tous les contribuables des duchés de Lorraine et de Bar, au marc la livre de la subvention.

Par un troisième édit, donné à Compiègne au mois de juillet 1773 (1), le Roi fixa l'époque à partir de la-

(1) *Recueil des ordonnances*, t. XIII, p. 102.

Digitized by Google

quelle la Chambre des Comptes tiendrait ses audiences dans le « Palais appelé ci-devant l'Hôtel de la Monnoie », où un logement était destiné pour la Maîtrise des eaux et forêts de Nancy ; il désigna en même temps les locaux qui seraient occupés tant par les salles d'audience (1), chambre du conseil et des commissaires, greffes, bureaux des vingtièmes maîtrises (2) et Trésor des Chartes. « Les titres, registres et papiers des Archives de Lorraine et ceux provenans de la Chambre des Comptes de Metz » devaient être placés dans les deux grandes pièces du troisième étage.

L'arrêt renvoie aux numéros d'un plan qui n'existe plus ; mais on en possède un autre (3), de très grandes dimensions, qui fait connaître toutes les dispositions du

(1) On lit dans une pièce intitulée : « Augmentation d'ouvrages en supplément des Etats estimatifs des 20 février et 10 septembre 1773 » : « A la grande salle d'audience on a bouché, du côté de la cour, quatre croisées du second étage, qu'on a compris dans l'élévation de cette salle.

» On a repeint en huile les trois cadrans solaires faits sur les murs de face des anciens bâtiments en dedans de la cour. » — L'un de ces cadrans était encore visible avant la construction de l'affreux vestiaire qui rejoint le mur au-dessus de la fontaine.

(2) La Maîtrise fut placée au premier étage du petit bâtiment prenant jour sur la cour et la rue Derrière (du Bon-Pays) ; et, en 1777, les bureaux des vingtièmes furent transférés du rez-de-chaussée de ce bâtiment au second étage, où étaient des greniers inoccupés.

(3) « Plan du rez de chaussée de l'ancien hôtel des Monnoyes qui a été converti en Palais-de-Justice occuppé actuellement par la Chambre des Comptes de Lorraine et la Maîtrise particulière des eaux et forêts de Nancy, depuis la rentrée au mois de novembre 1773. Dressé le 10 février 1774. Montluisant. »

Digitized by Google

rez-de-chaussée de l'hôtel, lesquelles sont peu différentes de celles du plan de 1771.

On y voit que le Trésor des Chartes était divisé en deux parties : l'une, appelée le *grand Trésor des Chartes,* occupait le local où se trouvent encore aujourd'hui les layettes, cartulaires et registres de comptes de diverses provenances ; l'autre partie, dite le *petit Trésor des Chartes*, et dont la destination n'est pas indiquée, formait une seconde pièce faisant suite à la précédente, et à laquelle elle communiquait par une porte depuis longtemps murée, on ne sait pourquoi ; c'est actuellement le bûcher du Tribunal.

Suivant les prescriptions de l'arrêt du Conseil, la vaste salle du troisième étage servit à placer des documents de toute nature dont les séries étaient désignées par des étiquettes collées sur la tranche des tablettes (1). La plupart de ces documents ont disparu, sans que l'on sache quel a été leur sort. Il s'en trouvait, dans le nombre, qui devaient offrir un sérieux intérêt, notamment ceux qui portaient pour titre : Fortifications ; Artillerie ; Hôtel de ville de Nancy ; Troupes de Lorraine.

Une partie de la légende du plan de 1774 donne à entendre qu'on avait, dès cette époque, l'intention d'agrandir la Monnaie par l'adjonction de nouveaux bâtiments ; elle porte : « Plan des prisons, bâtiment du geôlier, latrines et cour *qu'on projette de construire* au Palais de Justice de la Chambre des Comptes dans l'emplacement d'une partie de la rue du Bon Pays, qui

(1) Après la cession à l'Etat de l'hôtel du Gouvernement, pour en faire le siège d'un des grands commandements militaires, une partie des Archives de l'ancienne Préfecture a été transportée dans cette salle.

Digitized by Google

sera interceptée, et des bâtimens compris entre ledit Palais et le rempart ».

Le projet dont il s'agit fut mis à exécution deux années plus tard, d'après le devis dressé par Montluisant (1) et conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat du 6 septembre 1776. On avait reconnu que le bâtiment des prisons était devenu insuffisant depuis que la connaissance des matières criminelles des fermes en première et dernière instances avait été attribuée à la Chambre des Comptes ; en outre, que son agrandissement était nécessaire afin de pourvoir à la garde des prisonniers et de veiller à la salubrité des prisons. Le Conseil décida, en conséquence, que l'on comprendrait dans l'emplacement de ces dernières des remises et écuries appartenant à MM. de Lenoncourt d'Heudicourt et Guilbert, qui seraient indemnisés convenablement, ainsi qu'une partie de la rue du Bon-Pays située der-

(1) « On observera, porte le devis, que les écuries et remises ci-dessus sont contre le mur intérieur du rempart, et qu'elles occupent l'ancien chemin de ronde...

» L'emplacement total qu'occupera la construction dont il s'agit aura, entre le Palais de justice et le mur du rempart, 9 toises de largeur, dans œuvre, et sur la rue du Bon-Pays, qui sera divisée en deux culs-de-sac, et les bâtiments de part et d'autre, 17 toises 5 pieds de longueur, hors d'œuvre. »

« Avant l'établissement de la Chambre des Comptes dans l'Hôtel de la Monnoie, dit Lionnois (t. I, p. 295), la rue des Maréchaux communiquoit à celle dite *du Bon Pays*, ou *derrière la Monnoie*, dans sa totalité. On en a fait deux impasses à cause des prisons qu'on a établies dans ce Palais pour les jurisdiciables de la Chambre des Comptes. Mais les propriétaires ont eu la permission de construire sur la courtine (aujourd'hui rue de la Pépinière) et de se pratiquer de nouvelles issues à leurs maisons qu'ils ont aggrandies. »

Digitized by Google

rière le Palais, et sur toute la largeur de celui-ci.

Les travaux furent adjugés à Joseph Mengin pour la somme de 20,280 livres, cours de France, et la réception en eut lieu le 28 décembre 1777.

Nonobstant leur agrandissement, les prisons, à l'exception des cachots de la première cour, ne consistaient qu'en trois chambres voûtées placées au rez-de-chaussée de la seconde cour. Le grand nombre des prisonniers contraignait souvent d'en entasser une vingtaine ensemble dans chacune des chambres, et le défaut d'infirmerie ne permettant pas de séparer les malades des gens en santé, en était forcé de les faire habiter ensemble; il en résultait une malpropreté impossible à éviter, et très dangereuse.

En outre, lorsque des comptables des deniers publics se trouvaient dans le cas d'être détenus provisoirement, attendant leur jugement à la Chambre des Comptes, il fallait, faute de prisons civiles, les renfermer dans les mêmes locaux que les contrebandiers, et souvent des gens sans aveu échappés des galères.

Afin de remédier à ces inconvénients, on transforma la chapelle en une salle d'infirmerie, et on en construisit une nouvelle dans la cour, en face des prisons, de façon que les prisonniers du rez-de-chaussée pouvaient, de leurs croisées, voir le prêtre à l'autel, et il était également vu de la galerie des prisons civiles.

Ces dernières furent établies au premier étage, au-dessus des anciennes, sur la galerie dont il vient d'être parlé, et composées de trois chambres, dont deux à cheminées, et éclairées chacune par deux croisées (1).

(1) C'est dans cet état qu'était encore le bâtiment des prisons lorsqu'il fut aliéné par le Département en 1859.

Digitized by Google

Ces détails sont empruntés à un mémoire rédigé, en 1784, par Lecreulx, « ingénieur du Roy en chef des ponts et chaussées et inspecteur général des bâtiments et usines des domaines de Lorraine et Barrois ». Les ouvrages, exécutés suivant ses plans et devis, furent adjugés le 8 juin 1785 et terminés au mois de mai de l'année suivante.

—

La Chambre des Comptes ne devait plus occuper longtemps le bâtiment dont je viens d'indiquer les transformations : supprimée, comme toutes celles du royaume, par le décret du 2 septembre 1790, elle n'y avait siégé que dix-sept ans.

Un an après sa dissolution, des commissaires du Directoire du département furent chargés d'apposer les scellés sur les locaux qu'elle avait occupés, et, le 1er octobre, ils dressaient de leur opération un procès-verbal qui contient le passage suivant : « Ayant été introduits dans un local au rez-de-chaussée, servant de remise, y avons trouvé six blocs de fonte de différentes grosseurs, six balanciers qui en avoient été détachés... ; lesquels effets nous ont été déclarés provenir du ci-devant duché de Lorraine. Nous sommes allés également dans la cave située sous l'appartement du concierge et y avons vu une très-grande quantité de vieux ferrements et ustensiles, tant de fer que de cuivre, ci-devant destinés au même usage (1).

Ces derniers débris allaient bientôt disparaître, car,

(1) La voûte de la cave qui est contiguë à celle dont il vient d'être parlé, est encore à présent soutenue par d'énormes piliers de bois qui devaient se trouver sous les balanciers.

Digitized by Google

le 25 brumaire an II, le Directoire arrêtait qu'ils seraient transportés au District et réunis aux divers métaux mis à la disposition du Ministre.

Dès l'année précédente, et en vue de cette translation, un conseiller de la Chambre, délégué à cet effet sur la requête du procureur général du roi, avait été chargé de dresser l'inventaire des « ustensiles et effets restant de la fabrication de la monnoie de Lorraine et trouvés dans l'hôtel de ladite Monnoie ». Le procès-verbal du commissaire porte, entr'autres choses, qu'il a fait déposer dans une chambre basse donnant sur la cour et défendue par des barreaux de fer, tous les effets inventoriés par lui, à la réserve de cinq balanciers.

Quant au bâtiment lui-même, on trouva convenable de lui laisser un partie de son ancienne destination. On lit, en effet, dans un « Etat... de tous les monumens, temples, places publiques, etc., existans dans la communes de Nancy, et des maisons occupées par les autorités constituées séantes en ladite commune », dressé le 23 ventose an III :

» *Les Archives.* — La Chambre des Comptes occupoit une grande maison bâtie par Léopold, qui, à raison de l'usage pour lequel elle avoit été construite, avoit pris le nom d'hôtel de la Monnoye, et qui s'appelle encore vulgairement de ce nom... Cette maison qui, par sa construction et son étendue, a tous les caractères d'un édifice public, renferme encore la partie des Archives qui étoient à la garde de la Chambre des Comptes, et qu'on a jugé devoir y conserver. Il y a dans cette maison des prisons sûres et saines. »

Les autres parties du bâtiment semblent être restées sans destination particulière jusqu'à l'époque où l'on y

(1) B. 10721.

Digitized by Google

plaça une des cours prévôtales des douanes (1) créées par Napoléon en 1810, supprimées en 1814.

En 1821, on jeta les yeux sur l'hôtel pour installer, dans la portion restée disponible, le Tribunal de première instance de Nancy, qui avait siégé jusqu'alors au Palais-de-Justice. Les audiences commencèrent à s'y tenir après les vacances de cette année. L'ancienne prison fut, en même temps, transformée en maison d'arrêt près le Tribunal.

Enfin, par suite de la construction des prisons actuelles en haut de la rue de l'Equitation, les bâtiments occupés par la Maison d'arrêt devant cesser d'être affectés à ce service, leur conservation fut regardée comme une charge onéreuse ; en conséquence, sur la proposition du Préfet, le Conseil général décida, dans sa session de 1857, qu'aussitôt après le transfèrement des détenus dans les nouvelles prisons, la Maison d'arrêt serait vendue aux enchères publiques (2). Une première adjudication, tentée en 1858, sur la mise à prix de 42,000 fr., étant restée sans résultat, ce fut seulement l'année suivante qu'une nouvelle adjudication eut lieu sur la mise de 25,000 fr., qui fut portée à celle de 32,600 (3) ; le terrain seul, sans compter l'énorme quantité de matériaux qu'on put utiliser, représenterait certainement aujourd'hui une bien autre valeur. C'est ainsi que les prisons, dont le grand mur donnait une

(1) Sa composition et ses attributions sont indiquées dans les Almanachs de la Cour impériale de Nancy.

(2) Le rapport du Préfet et la délibération du Conseil font mention du projet, qui a été depuis remis en avant, de transférer le Tribunal civil au palais de la Cour.

(3) L'acquéreur a rétrocédé son marché moyennant 45,000 francs.

Digitized by Google

physionomie si triste à la partie de la rue de la Pépinière où il s'élevait, ont fait place à l'école Saint-Léopold.

—

C'est la dernière transformation qu'a subie le vieil hôtel de la Monnaie.

On y chercherait vainement aujourd'hui quelques vestiges du Palais de Ferry III, de l'*Officina monetaria* et du *Palatium antiquum* du plan de 1611 ; il n'en subsiste aucun. Quant au bâtiment de Léopold, il est conservé à peu près tel extérieurement qu'il fut lors de sa construction. Cependant on en a supprimé le perron, ce qui a fait prendre à la porte des proportions quelque peu exagérées en hauteur. On a également détruit les armoiries qui ornaient le milieu du fronton ; mais ce qui reste de cette partie de la façade ne manque pas d'un certain caractère artistique. La ligne triangulaire du fronton qui domine la fenêtre du milieu du premier étage, repose sur quatre alérions soutenus par quatre consoles ; l'ensemble est supporté par deux pilastres qui encadrent la porte d'entrée. On remarque encore, à l'imposte, un panneau en bois sculpté au chiffre de Léopold. A l'intérieur, l'édifice a peu changé depuis les travaux qui furent exécutés, de 1771 à 1773, pour y installer la Chambre des Comptes. Toutes les administrations qui se sont succédé, jusqu'à présent, ont cru devoir conserver intacte, et sans lui faire subir la moindre mutilation, la vaste salle du Trésor des Chartes, bâtie exprès pour recevoir ce dépôt précieux et le préserver de toutes les chances de destruction (1).

(1) Dans sa session du mois d'août 1887, le Conseil général a décidé que le bâtiment de la Monnaie resterait affecté tout entier aux Archives départementales, et que le Tribunal serait transféré dans un autre emplacement.

Digitized by Google

LE

SURHUMÉRAL DES ÉVÊQUES DE TOUL

PAR

Mgr X. BARBIER DE MONTAULT

M. Léon Germain a bien voulu me communiquer l'opuscule suivant : *Le surhuméral, prérogative séculaire des seuls évêques de Toul, chez les Latins, en raison de l'antiquité de leur église.* Cette plaquette, signée *l'abbé Guillaume*, a été imprimée à Nancy chez la veuve Raybois : elle ne porte pas de date, est de format in-8° et compte 7 pages d'impression.

Le titre est fautif. Que la prérogative soit *séculaire*, je n'en disconviens pas ; mais qu'elle soit « des seuls évêques de Toul », je le nie formellement. J'en ai donné les preuves péremptoires dans mes deux brochures : *Particularités du costume des évêques de Poitiers au XII^e siècle* (1), et *Le buste de saint Adelphe* (2).

(1) Tours, Bousrez, 1877, in-8° de 32 pages. (Extrait du *Bulletin monumental.*)

(2) Nancy, Crépin-Leblond, 1885, in-8°. (Extrait du *Journal d'Archéologie lorraine.*)

Digitized by Google

M. Guillaume revient encore, page 1, sur le mot *seul*, qu'il commente ainsi : « d'un genre unique », « exclusif aux évêques de Toul ».

« Chez les Latins » est de trop, car il laisserait entendre que le surhuméral est porté par les Orientaux, à moins qu'il ne veuille dire qu'il fut, dans l'ancienne loi, l'ornement du grand-prêtre.

« En raison de l'antiquité de leur église » n'est pas plus exact, car combien d'églises « chez les Latins » y auraient droit au même titre ! La raison donnée en 1470 par les statuts diocésains est différente, sans cependant être absolument certaine, car elle est d'une date trop postérieure à l'adoption de l'insigne. Je comprends le symbolisme « honneur et charge du pasteur » (3), qui se dit aussi du *pallium*, mais je ne vois pas comment le concilier avec le *décanat*, qui suppose seulement la préséance sur des égaux. L'archevêque de Trèves était métropolitain : la préséance ne pouvait donc s'exercer que relativement aux suffragants de Metz et de Verdun. L'usage est affecté aux « messes et offices solennels », ce qui semblerait l'étendre à tous les pontificaux : cependant nous n'avons pas d'exemple que le surhuméral ait été mis, comme le pallium, sur un autre vêtement que la chasuble, et d'ailleurs il n'est ici question que de la chasuble « post casulam », ce qui restreint son emploi aux messes pontificales.

Le vicaire général Lesane n'est pas exactement renseigné : *ab antiquo* est bien vague, on voudrait plus de précision quant à l'origine, qui pourrait peut-être ne

(1) Un anneau épiscopal, du XI^e^ siècle, au musée de Poitiers, porte inscrit : HONOR SED ONVS.

Digitized by Google

se justifier que par la *coutume*. « Nullus alter invenitur per totam ecclesiam, nisi unus in Græcia ». Quel est cet évêque grec? On serait curieux de savoir le nom de son siège et aussi le motif de l'exception. Dire que *nul autre* ne porte cet insigne, c'est mentir à l'histoire, textes et monuments. Pourtant Liège n'était pas si éloigné de Toul! (1) Le buste de saint Adelphe nous l'a même montré à Metz, sans qu'on sache comment il y est venu (2).

La forme est assez bien indiquée : une *pèlerine* ronde, en manière d'étole; des *franges* au pourtour; *deux disques* sur les épaules, semés de *pierres précieuses; deux pendants*, semblables à des manipules, un en avant et l'autre en arrière.

Voici le texte des statuts (3), que le *Gallia christiana*, t. XIII, p. 957, reproduit à peu près identiquement, mais sans référence : « Sciendum est quod, quandocum-

(1) Voici un texte nouveau que j'emprunte à M. Demarteau (*Trésor et sacristie de la cathédrale Saint-Laurent à Liège*, 1615-1718, Liège, 1883, p. 12) : « En 1645, Messeigneurs les tréfonciers décidaient d'attacher une inscription au superhuméral ou rational accordé à l'évêque Alberon II (1136-1145) par Innocent II et au pallium archiépiscopal, concédé par un de ses prédécesseurs à l'évêque Richaire (920-945), afin de perpétuer le souvenir de ces donateurs. En dépit de ces précautions conservatrices, nous ne retrouvons plus trace, dans notre inventaire, ni de l'un ni de l'autre ».

(2) Le texte des statuts prouverait qu'en 1470 le surhuméral n'était pas encore adopté à Metz; il le fut peu de temps après, à en juger par le buste d'orfèvrerie que j'ai décrit.

(3) En ponctuant différemment des éditeurs précédents, j'arrive à élucider le document, surtout en un point, où s'est fourvoyé dom de Vert et, après lui, l'abbé Guillaume.

Digitized by Google

que contigit nostrum Tullensem episcopum missas et officia (1) solemnia celebrare, utitur superhumerali, ratione dignitatis decanatus quem gerit, quia decanus aliorum episcopatuum existit (2), id est Trevirensis, Metensis et Virdunensis et de hoc privilegio (3) ab antiquo existit, nec ullus alter invenitur per totam Ecclesiam, nisi unus in Græcia. Et dicitur *superhumerale* ab *humero*, quia super humeros ponitur post casulam. Et est stola, larga, fimbriata, circuiens humeros, desuper cum duobus manipulis demissis ante et retro et circa scapulas (4) ex utraque parte in modum scuti rotundi,

(1) *Officia* est une redondance, à s'en tenir à cette seule définition de Du Cange, s'autorisant de l'ordinaire de Saint-Germain-des-Prés à Paris : « Missa ipsa, officii divini pars præcipua ». Le *Gallia* dit seulement : « Quando præsul Tullensis pontificaliter celebrat » : or *celebrare* est l'équivalent de *missam cantare*.

(2) Le *Gallia* porte : « Quia decanus aliorum provinciæ episcoporum exstitit », ce qui est plus rationnel. On remarquera que le verbe est ici au passé, preuve qu'au XVIII^e^ siècle le *décanat* était tombé en désuétude, tandis que *existit* le montre en vigueur au XV^e^. C'est pourquoi les Bénédictins, dans leur classification des évêques de la province de Trèves, ne mettent pas celui de Toul au premier rang, mais après celui de Metz et avant celui de Verdun, à moins qu'il n'y ait pour motif déterminant l'ordre purement alphabétique.

(3) La correction grammaticale exige *hoc privilegium*.

(4) Dom de Vert traduit : « Avec deux espèces de manipules, qui pendent par devant, par derrière et sur chaque épaule, en forme d'écu ou d'écusson tout rond ». *Desuper* ne se rapporte pas à *humeros*, comme l'ont cru les Bénédictins : joint à *cum*, il a le sens de *en outre*. De même *circa scapulas* ne fait pas suite à *ante et retro*, mais doit se joindre à la suite du texte. Autrement, il y aurait quatre pendants, retombant en avant, en arrière et sur chaque épaule. Les monuments distinguent parfaitement les pendants des disques et mettent toujours ceux-ci sur les épaules.

Digitized by Google

lapidibus pretiosis cooperti, qui significant honorem et onus pastoris. »

Je reviens sur le mot *decanatus*, qui pourrait avoir un autre sens que celui indiqué plus haut, à savoir que le siège de Toul aurait été fondé avant les trois autres de la même province (1). Que devait donc dire Trèves de cette prétention, elle qui se croit également d'origine apostolique, son premier évêque ayant été envoyé aussi par saint Pierre lui-même ?

Le texte cité ne vaut que sur deux points : la *forme* du surhuméral et sa destination aux *messes solennelles*. Tout le reste est fantaisiste.

M. Guillaume, page 2, donne cet extrait du *Cérémonial* de Toul (imprimé en 1700), qui reproduit le passage ci-dessus des statuts et précise encore que le surhuméral se met « par dessus la chasuble », « pour célébrer la messe solennelle » : « Si c'est pour célébrer la messe solennelle, on le revêt (l'évêque) de tous ses habits pontificaux ordinaires, et par dessus la chasuble on lui met encore un ornement que nous appelons *surhuméral*. Ce n'est pas un pallium, quoiqu'il en ait

(1) Saint Mansuy, d'après la tradition, serait un envoyé de saint Pierre (*Gall. Christ.*, t. XIII, col. 958).

Saint Saintin ou Santin, un des 72 disciples, n'aurait reçu sa mission pour Verdun que de saint Clément (*Ibid.*, col. 1162).

Metz aurait eu pour premier évêque saint Clément lui-même, envoyé par saint Pierre (*Ibid.*, col. 678).

Saint Eucher est le premier évêque de Trèves, aussi délégué par saint Pierre (*Ibid.*, p. 372).

Comment trancher la question de *décanat* ou de primauté de fondation, puisque sur ces quatre églises, trois sont apostoliques au premier chef?

Digitized by Google

l'air et que le pallium soit quelquefois appelé *superhumerale ;* mais c'est un ornement particulier aux évêques de notre Eglise, qu'on ne leur envoie point de Rome et que nous nommons simplement *surhuméral* ».

Une troisième citation, faite encore par M. Guillaume, est celle de dom de Vert, qui, lui aussi, reproduit les statuts et interprète ce qu'il entend par *décanat.* Il ouvre une porte nouvelle, qui n'est pas à dédaigner, mais qu'il faudrait appuyer de textes, ce qu'il ne fait pas : de même que le cardinal-évêque d'Ostie, doyen du Sacré-Collège et, en conséquence, paré du pallium, a seul le privilège de consacrer le pape ; peut-être aussi l'évêque de Toul, doyen de la province ecclésiastique de Trèves, jouissait-il du droit exclusif de consacrer son métropolitain, ce qui lui aurait valu une distinction particulière (1). L'explication est ingénieuse, si elle n'est pas fondée historiquement, côté de la question qui m'échappe. « L'évêque de Toul, par une espèce de droit d'ancienneté et de supériorité qu'il exerçait (2) autrefois sur les Eglises de Trèves, de Metz et

(1) Le *Gallia*, t. XIII, p. 957, invoque pour motif que l'évêque de Toul remplaçait l'archevêque de Trèves dans la confirmation et consécration de ses suffragants, qui étaient alors réservées par le droit commun aux seuls métropolitains ; on voit par là combien la question du décanat est embrouillée dans sa source et son extension : « In consecrationibus et confirmationibus episcoporum provinciæ archiepiscopi Trevirensis vices gerere consueverat Tullensis ». *Consueverat* atteste une *coutume* acceptée plutôt qu'un *droit* formel.

Les suffragants de Trèves, d'après la carte dressée par le *Gallia*, p. 370, étaient, au siècle dernier et dans cet ordre : Metz, Verdun, Toul, Nancy et Saint-Dié.

(2) Encore un passé, qui dénote qu'il n'en était plus ainsi au temps de cet auteur, qui écrivait en 1708.

Digitized by Google

de Verdun, dont il confirmait même et consacrait les évêques, porte comme une espèce de pallium appelé *surhuméral*. Cet ornement se voit aux figures et aux tombes de tous les évêques de Toul » (Dom Claude de Vert, *Explication des cérémonies de l'Eglise*, 2e édit., t. II, p. 163, 165) (1).

Un autre document nous est fourni par M. Guillaume, qui l'emprunte au P. Picart (*Histoire de la ville et du diocèse de Toul*, chap. *Prérogatives des évêques de Toul*) : « L'Eglise de Toul a cet avantage qu'elle donne à ses évêques le droit de se revêtir d'un ornement presque semblable au pallium, que nous appelons *surhuméral*, lequel on ne peut mieux décrire que par ce qui en est dit dans notre cérémonial..... Si on a perdu à présent (1700) le souvenir de l'origine de ce privilège, on sait du moins que les évêques en jouissaient déjà dès le dixième siècle. Dreux de France et saint Gauzlin, qui gouvernaient alors notre Eglise, le por-

(1) La citation demande à être complétée : « Et voicy comment il est décrit dans les statuts de l'église de l'an 1407..... Il se sert aussi de ce surhuméral à la consécration et à la confirmation des évêques, parce que son décanat lui donne le droit de faire les fonctions d'archevêque ». Qui a raison de Dom de Vert ou de M. Guillaume pour la date des statuts, l'un disant 1407 et l'autre 1470? Evidemment l'un des deux a à se reprocher une faute d'impression.

Le *Gallia* avait cité la *coutume*, Dom de Vert parle de *droit*. Le premier se taisait sur l'emploi du surhuméral dans les actes de confirmation et de consécration; le second, plus explicite, affirme que l'évêque de Toul s'en servait alors, ce qui suppose qu'il le pouvait même en dehors de son église, sans cependant limiter le privilège à ces deux actes épiscopaux, ce que la tournure de la phrase laisserait croire.

Digitized by Google

tent, l'un dans le sceau de la donation qu'il fait au chapitre de l'abbaïe de Saint-Martin, et l'autre dans la charte de la fondation de l'abbaïe de Bouxières. Peut-être que ce privilège est aussi ancien dans l'Eglise de Toul que son établissement et ce sera sans doute sur une tradition immémoriale qui s'y est conservée que l'on a revêtu saint Mansui de cet ornement dans l'effigie qui couvre son tombeau, pour marquer à la postérité que les papes l'ont accordé, à sa considération, peu de temps après sa mort. Quoi qu'il en soit, nous voyons, depuis l'époque que nous venons de marquer, que tous ses successeurs se sont fait honneur de le porter et de l'enrichir de diverses pierres précieuses, comme on peut le voir dans toutes les représentations de nos évêques sur la pierre et sur la cire, car les sculpteurs et les peintres n'ont pas oublié de le donner aux images qu'ils ont faites de nos seigneurs évêques, de même que les successeurs de ces saints l'ont fait graver sur leur effigie marquée dans leurs sceaux, comme on le voit par les empreintes qui nous restent. Et c'est sur ces preuves authentiques que Monseigneur de Camilly se distingue par cette marque d'honneur » (page 168).

Il faut en finir avec la légende du quasi pallium (1). Le surhuméral n'a rien de commun avec cet insigne, ni comme origine, ni comme forme et pas davantage comme destination : ce n'est donc pas « une espèce de pallium », « quoiqu'il en ait l'air », ni « un ornement presque semblable au pallium », mais un insigne *sui generis*.

(1) Le pallium est propre aux archevêques : je ne sache pas qu'aucun d'eux ait jamais revêtu le surhuméral, affecté aux seuls évêques.

Digitized by Google

Le P. Picart cite les statuts, comme le Cérémonial et Dom de Vert l'ont fait : il n'y a pas d'autre texte à invoquer. C'est bien peu dans une question de cette importance. Mais, en revanche, il y a des monuments : par les sceaux nous remontons au x^e^ siècle, ce qui est déjà une preuve notoire d'antiquité. Or, le P. Picart déclare avoir vu deux « empreintes » de Dreux ou Drogon, qui siégea de 907 à 922, et de saint Gauzlin, qui fut évêque de 922 à 962. Il n'y a pas d'autre « tradition », écrite ou monumentée. Quand donc, en 1865, la sacrée congrégation des Rites, dans l'indult de repristination du surhuméral, parle d'une concession du pape saint Léon IX, il y a une erreur manifeste, qui ne vient pas de la congrégation elle-même, mais de l'exposé de la supplique, qu'elle se contente de reproduire dans son exorde. Or, cette supplique, après avoir décrit la forme de l'insigne, d'après les statuts, toujours source unique d'information, ajoutait : « Illo autem ab octo ferme sœculis Tullensem episcopum usum fuisse testantur scriptores optimæ notæ. Traditio quoque extat hoc privilegio episcopum Tullensem auctum fuisse a sancto pontifice Leone IX, qui, dum summum pontificatum gerebat, Tullensis episcopatus administrationem retinuit ». Le seul mot *episcopatus* pour *sedis* trahit une plume française. Pourquoi l'impétrant n'a-t-il pas complété l'affirmation en indiquant la preuve *écrite* ou *orale* de cette tradition locale, qui n'existe pas dans les quatre auteurs cités ? M. Guillaume fait cette réflexion très juste : « Brunon d'Apsbourg ne monta sur la chaire de saint Pierre qu'en 1049, ce qui constitue une différence de plus de cent ans, et l'on ne peut raisonnablement supposer que ni Drogon ni saint Gauzlin

Digitized by Google

n'ont pas été les premiers à prendre le surhuméral » (p. 7). Il est donc plus sage de dire avec les statuts que le privilège existe *ab antiquo*, ou, avec le P. Picart, que l' « on a perdu à présent le souvenir de l'origine ». L'usage étant antérieur au pape Léon IX, il ne peut donc être considéré comme l'auteur de la concession.

Est-ce même une concession papale? On peut en douter, malgré le texte qui se réfère à l'évêque de Liège. En tout cas, rien ne prouve qu'on puisse aller jusqu'à saint Mansuy, car, pour que l'argument du « tombeau » vaille quelque chose, il faudrait savoir exactement l'âge de ce tombeau. La présence d'une « effigie » semble dénoter le moyen âge, et l'on sait les habitudes de cette époque qui, ignorante du passé, représentait les personnages comme s'ils avaient vécu au temps même où travaillait l'artiste. Le surhuméral sur cette effigie ne vaut que pour l'époque du tombeau (1); il ne démontre nullement un usage antérieur, mais seulement contemporain du tombeau.

Je tenais à consigner ces observations qui établissent cinq points : l'incertitude de l'origine du surhuméral, son existence dès le x^e^ siècle, sa forme très arrêtée au xv^e^, son symbolisme et son affectation aux seules messes pontificales. Je n'ai, en somme, rien dit de plus, en fait d'autorités, que M. Guillaume; seulement, je l'ai rectifié et commenté, de manière à donner plus de consistance à son mémoire au double point de vue de la liturgie et de l'archéologie.

(1) Il en est ainsi à Poitiers, où la statue de saint Hilaire, que j'ai fait graver, prouve tout simplement qu'au xii^e^ siècle les évêques de Poitiers portaient le surhuméral, mais non que saint Hilaire lui-même ait usé de cet insigne.

Digitized by Google

VISITE DE DOM GUYTON

DANS LES

ABBAYES DE LA LORRAINE

EN 1746.

PAR M. LE COMTE E. DE BARTHÉLEMY

Il existe à la Bibliothèque nationale un manuscrit fort curieux intitulé : Relation du voyage entrepris pendant les années 1744, 1746 et 1749, par dom Guyton, en Champagne, en Lorraine et dans plusieurs diocèses belges (1), avec mission de visiter les monastères de l'ordre de Cîteaux et de s'enquérir de leur situation morale et matérielle. Mais le savant religieux était homme de goût : il aimait les livres, les manuscrits, les tableaux : souvent le bibliophile et l'antiquaire font tort au visiteur monastique. Ces objets tiennent même la place principale dans sa relation et nous ne nous en plaignons pas. Il rechercha avec passion tout ce qui pouvait se rattacher « à notre père saint Bernard » ; il

(1) Fonds français, 23474. — Ce récit est autographe.

Digitized by Google

ne négligea rien non plus pour se faire donner livres et manuscrits afin d'enrichir la bibliothèque de Clairvaux.

Une partie de ce travail concerne la Lorraine et nous a paru digne d'être présentée à nos confrères de la Société d'Archéologie.

Dom Guyton remplit les fonctions de régent de philosophie de 1709 à 1711 à l'abbaye de Signy. Il devint ensuite sacristain et bibliothécaire à celle de Clairvaux.

Nous avons publié la partie de la relation relative à la Champagne dans la *Revue de Champagne et de Brie, Toul et Lorraine.*

De l'abbaye des Vaux à la petite ville de Vaucouleurs il y a trois lieues : un couvent de Récollets. De là à Toul, quatre lieues toujours par les bois. La cathédrale, sous le titre de Saint-Etienne et de Saint-Gérard, son fondateur, est belle : beau portail entier : magnifique et très belle chaire du prédicateur dans la nef, du côté de l'Evangile : le chœur fort ouvert et large : beau jubé derrière et attenant au chœur : cierges à chaque pilier de l'église, belles chapelles, beaux mausolées des évêques. J'ai observé les cérémonies dans le chœur à la grand'messe, le dimanche, où Mgr l'Evêque avec ses trois domestiques à livrées et son porte-queue, assis aux bas-sièges du chœur, se rendit après la bénédiction de l'eau et la procession. Au commencement de la messe, l'évêque bénit l'eau de la burette; le diacre lui présente le livre des Evangiles à baiser, non celui sur lequel il l'a chanté, mais un autre en manuscrit sur vélin couvert de feuilles d'argent; le présente de même au grand archidiacre qui siège près et à la droite de l'évêque, auquel il a aussi demandé la bénédiction pour

Digitized by Google

les chantres, allant et revenant à l'autel, portant sur son front ledit Evangile, accompagné de deux choristes portant flambeaux, pose ensuite le sacré texte sur l'autel. Il y a six enfants de chœur ; l'un, ayant une écharpe sur les épaules, vient derrière le sous-diacre une patène couverte, autre que celle du saint ministère, jusqu'au *Sanctus :* le sous-diacre pour lors la prend, la porte à baiser à l'Evêque, puis de retour à sa place la tient découverte quelque temps et la remet sur l'autel. Au milieu du chœur est suspendue à la voûte une grande couronne en cuivre avec plusieurs petits chandeliers, et, au milieu, la lampe éclairante devant le Saint-Sacrement. Au rétable, les ornements des gradins sont d'argent comme la croix et les grands chandeliers; le tour du sanctuaire est en marbre blanc et noir. La chapelle de Notre-Dame est environnée de grands tableaux des saints évêques, des docteurs de l'Eglise et de Léon IX. La musique y est bonne. Ils sont environ vingt-cinq chanoines. L'évêque siégeait à sa place de vêpres, laquelle est ornée d'un dossier de velours rouge portant ses armoiries, aussi aux colonnes de son siège et aux appuis des coudes, un tapis sous ses pieds, au-devant, un autre tapis violet à crépines d'or. Le cloître est fort beau : beau palais épiscopal. Il y a à l'entrée de l'église, à gauche, un marbre incrusté dans la muraille qui porte la figure en bosse du grand docteur saint Jérôme. Plus, à un des piliers de la nef du même côté, à la hauteur de 15 à 20 pieds sur la figure de Jeanne de Domprémy, dite d'Orléans, à genoux, habillée en militaire, un casque à ses genoux ; dite aussi la pucelle d'Orléans, on lit : *hoc est mirabile quod manus puellæ hostem dejecevit. IX Judith : à domino factum est*

Digitized by Google

istud et est mirabile in oculis nostris (*psal 117*). *Benedictus Dominus qui docet manus meas ad prælium et digitos meos ad bellum* (ps. 163). *Non est difficile Domino in paucis vel in multis salvare.* Il y a une épée à la pointe de laquelle est une couronne entre deux fleurs de lys. Il y est fait mention d'une fondation faite en 1611, couchée au martyrologe de ladite cathédrale : *eo quæ pietatem et castitatem amaverit, ideo manus Domini confortavit eam.*

Le couvent des Dominicains dont le père Parque est prieur, honnête et gracieux : leur bibliothèque belle, longue, bien fournie. Les pères Cordeliers réformés, nuds pieds : belle église : leur chœur derrière le maître-autel fermé ; chantant complies bien posément et dévotement.

Au dehors de la ville de Toul, deux abbayes de Bénédictins : Saint-Euvert (Epvre), belle grande maison neufve, l'église propre, le saint ciboire en suspension. Le très beau reliquaire de saint Euvert, évêque de Toul, son corps entier dans une belle châsse, et celui de saint Amand : le chef de saint Maurice, le chef de sainte Aprone. Belle et grande bibliothèque, voûtée dessous et dessus ; au haut des livres, leurs pères illustres en 25 ou 27 tableaux. Les pères Capucins au voisinage. Dans la ville, belle place Dauphine avec autres places et fontaines. Les pères de Saint-Lazare ont le séminaire au nombre de dix à douze : les séminaristes cent un : grande et vaste classe ; la chapelle est propre, ornée de tableaux représentant des traits de la vie de saint Vincent-de-Paul : dans l'un, il exhorte le roi Louis XIII au lit de la mort. Bibliothèque à différents chariots de part et d'autre, un jour ou fenêtre entre chacun : bonne, en

Digitized by Google

beaux livres. Bollandus en entier : toute la procédure de la canonisation de saint Vincent-de-Paul. M. Rosty est l'un des pères missionnaires. Paroisses de Saint-Jean, de Saint-Amand, dont l'église est propre ; il y a une descente de croix représentée merveilleusement en peinture, de sainte Geneviefve, qui ont *(sic)* les classes ; de Saint-Jean, chanoines réguliers à la banderolle qui ont le collège. La ville a trois portes : de France, de Metz et du Gay. Il y a fortifications et sentinelles par toute la ville. L'église collégiale de Saint-Gengoul, beau sanctuaire, une suspension.

De la ville de Toul à l'abbaye de Clairlieu, filiation de Morimond, il y a quatre grandes lieues par les bois. L'abbé régulier dom Goubersky, polonais ; dom Bisot, prieur, auquel le chirurgien vient de couper la jambe à Nancy ; Dom Mérien, procureur, bachelier de Paris, apparenté à tout ce qu'il y a de mieux dans le parlement de Nancy ; dom Demetz, dom Rouget, dépensiers ; dom Roger : il y a beaucoup de debtes ; l'abbé néanmoins a carrosse à quatre beaux chevaux et deux de main ; il figure. Il a pour pensionnaires dom Hugo, homme de mérite, cy devant chanoine à la primatiale de Nancy, qui donne pour pension, lui et son valet, 1,000 livres ; il a un beau médailler, présent du duc de Lorraine ; M. de Boussonville a 560 liv. de France pour lui et 200 l. de Lorraine pour son valet ; autre pensionnaire du roy. M. Troublet, secrétaire cy devant de Mgr le cardinal de Tencin, a 1,500 liv. Le revenu de l'abbaye est de 15,000 liv. ; deux frères convers. Le frère Antoine fait valoir la ferme voisine, y demeure, en rend ce qui est convenu : le gain qu'il peut faire lui est laissé. Ces deux frères mangent dans la salle des repas

Digitized by Google

à l'heure des religieux à une table séparée : le jardinier, le vitrier et autres ouvriers y mangent avec eux. Belle église, toute de pierre de taille, bien entretenue et couverte de hautes et basses voûtes. La charpente de l'église et du clocher, où ledit procureur nous a conduit, est belle et en bon état. La commende y a commencée en 1541. L'abbaye donne 10,000 liv. à l'église primatiale de Nancy, à perpétuité. L'abbé nomme à un canonicat. Lorsqu'il y assiste, sa place est à droite de M. le primat. Le jour de l'Annonciation, les chanoines doivent lui donner à dîner. Le chœur est simple; de neuf stalles séparées l'une de l'autre par une petite colonne. Les deux places de l'abbé sont distinguées par double colonne à droite et à gauche; une espèce de dôme en forme de dais; au devant des armoiries, un soleil; au-dessous, les armes de saint Bernard. La lampe devant le Saint-Sacrement éclaire *jugiter*. Au sanctuaire du côté de l'Evangile est écrit et peint sur la muraille : « Sous ce tombeau cy bas repose le corps du très haut et très illustre prince Mathieu, surnommé le Débonnaire, premier du nom, duc de Lorraine, marchis, et vicaire de l'Empire, fondateur de cette église; le jour de l'Ascension de N. S., après avoir assisté au divin office, chanté et psalmodié avec les vénérables religieux, trépassa en ce monastère, l'an 35 de son règne, en l'an 1176 de notre salut ». En une chapelle près de l'horloge on lit sous un verre : *Anno Domini 1535, honori protomartyris Stephani sanctoque confessori ac pontifici Martino, hoc sacellum est per reverendum patrem dominum Cugnimitay (sic) Basilitaneum episcopum ac Clariloci abbatem consecratum.*

Autour dudit tombeau est écrit comment la duchesse,

Digitized by Google

épouse dudit duc, songea que leur château sautait; comment ils se firent part de leur songe, comment leur château tombant, le duc envoya quérir l'abbé Vidu, et des religieux de l'abbaye de Bilbaine, comment il dotta à l'abbé l'abbaye de Clerlieu. Nombreux mausolées tant dans la croisée au midy que le long de la nef. Au premier pilier, derrière la place du prieur à la messe, une plaque de cuivre sur laquelle est gravée une croix au milieu; l'épitaphe de M. Mathieu Aubert, prêtre du diocèse de Langres, prieur de Breuil et bien aimé supérieur, rendant des affaires du révérend père en Dieu et honoré seigneur, Anne de Chastelet, abbé de Plabemont et Clairlieu, etc. Entrant à l'église par le cloître, on voit, au-dessous du bénitier, une pierre creuse qui écoule en dehors. Par la grande porte de l'église, on y descend sept marches; par le cloître, on y en monte trois. Le chœur des religieux et des infirmes est tout planchéié. Les bâtiments du dortoir et autres réguliers sont au septentrion. Les archives y sont bien rangées sur l'église, à deux portes dont l'une est de fer, les armoires garnies de fil d'archal. Il y a une imprimerie dont les religieux disent qu'on trouverait à Nancy plusieurs livres qui y ont été imprimés. Les cloîtres sont lambrissés. Petit chapitre, ancien, à deux piliers de front, peu étendus, peu profonds; la voûte est entière. La prison voisine: ils ont leur colombier au dehors, au milieu d'un grand fossé rempli d'eau, où il y a une nacelle. Les deux frères convers sont à courte robe, chaperon, scapulaire arrondis par le bas jusqu'aux genoux. Ils récitent matines à 6 heures, primes à la suite: la messe conventuelle à 10 heures: récitent les heures en scapulaires et chaperons noirs: disent sextes et

Digitized by Google

nones pendant la messe : les interrompent pour chanter *O Salutaris hostia* et *Domine salvum fac regem :* sonnent toutes leurs heures, même pendant la messe, servie par un des convers : dînent à 11 heures : vêpres à 3 heures et complies de suite. Au bas du grand crucifix de la salle à manger, il y a :

« Je meurs enfin pour toi ma chère créature,
Que veux-tu faire par retour ?
Juge de la rigueur des tourments que j'endure.
Quel devrait être ton amour ? »

Sur le soir, arriva à Clairlieu un nommé Dubois, cy devant qu'on se souvenait avoir déjà vu comme aventurier, jasant continuellement et qui cette fois-ci se nomma Garenne. Ils ont au bout du dortoir un long et grand tableau qui représente notre 44e abbé, dom Denis L'Argentier, de sainte mémoire, couché sur la natte, tenant le crucifix en mains, vêtu de son habit monacal, et mitré en tête ; ils ont aussi son oraison funèbre.

De l'abbaye de Clairlieu à Nancy, une lieue. Dom Rouget a bien voulu m'y accompagner, et à la chartreuse de *Beaufreville* (1), où le P. Boucheron, de Beaune, est prieur, distante d'une lieue de Nancy, on passe la rivière de *Meuse* (2), au gué pour y arriver. Cette chartreuse est fondée, il y a environ cent ans, par le prince Charles de Lorraine. Elle est bien située et belle. Dans Nancy, l'église primatiale placée dans une belle et ample place : belle église neuve, autel à la romaine, le chœur derrière : au-dessus de la tête et place du primat : *Cap. Sigiberti.* Belles rues et belles

(1) Lisez : *Bosserville*, près de Nancy.
(2) Lisez : *Meurthe.*

Digitized by Google

places, entr'autres celle de le vieile ville ; le collège des Jésuites, les pères Cordeliers, qui ont une chapelle qui sert de dépôt pour les corps des princes et princesses de Lorraine après leur mort ; ils ont leur chœur fermé derrière le maître-autel : un autre chœur au devant pour les séculiers. M. Babin, gros libraire-imprimeur. A la Poste, près la Primatiale, bon logis. Les rues sont longues, larges, les maisons élevées, plusieurs fontaines. Le village de Bon-Secours, à demy-lieue de Nancy, où le roi Stanislas a fait bâtir aux Jésuites une belle maison pour loger leurs pères que ce prince a choisis pour faire les missions qu'il a fondées en cette province de France. Il y a un couvent des Minimes que ledit roi a augmenté en dot et revenus, et fait bâtir leur église, qui est fort belle au dehors et au dedans. Il y a une grande dévotion à Notre-Dame de Bon-Secours. Dans l'église des Minimes, il y a du côté de l'Evangile un fort beau mausolée de la reine épouse dudit roi. De là à la Malgrange, beau château dudit roi, belle chapelle ; le bois dans lequel il a fait construire environ une douzaine de cabinets, consacrés à plusieurs circonstances de la passion de N.-S., qui y sont fort bien représentées et expliquées par des vers français qui portent les lecteurs à la piété envers leur Sauveur, lesquels cabinets sont pour cela appelés stations; beau par les bâtiments, ameublements, jardins, etc. A Lunéville, résidence du prince, j'ai célébré la sainte messe chez les pères Carmes réformés : leur couvent est près de la place qu'a fait faire le dernier duc de la maison de Lorraine, Léopold, aussi bien que ledit couvent qu'il a fondé, et dont le roi Stanislas fait construire et embellir l'église. Leur usage est que sur la table du supérieur

Digitized by Google

on tient toujours une tête de mort. Le père Thimothée qui a soin des hôtes me fit présent d'un petit chapelet de bois de Sainte-Lucie, qu'il me dit que les pères travaillaient de ce bois qu'ils ont au pays de Lorraine. Leur père Mathieu m'accompagna par Lunéville, m'expliqua fort bien les différentes pièces du rocher et jardin du château, qui est beau, commode, richement meublé, avec une belle chapelle où repose le Saint-Sacrement. Plus loin, dans le jardin, un salon magnifique. Chez lesdits Carmes, il y a un gros poêle ouvert par le devant, placé au milieu de la chambre ; il y a des chenets comme à une cheminée. J'y ai vu dans leur dortoir des femmes qui s'y promenaient, accompagnées d'hommes ; le père prieur y entra, et dans sa chambre, fesant mine de ne pas les voir. Ledit prieur me dit que le roi Léopold, leur fondateur, était un homme de grand génie, consulté sur toutes affaires par les rois et princes souverains.

De Lunéville à l'abbaye de Beaupré, réforme d'Orval, filiation de Morimond, quoiqu'on m'y ait dit que notre père saint Bernard, qui y envoya deux de ses religieux, en ait fait bâtir l'église, vicariat de l'abbé de Vauclair. L'abbé régulier, dom Jérôme Marchand, natif d'Agen, que l'on y croyait qui aurait pour coadjuteur dom Vindel de Morimond, parce qu'il est valétudinaire, tout boutonné de visage, rouge comme du feu, ne peut suivre sa communauté, toujours dans les remèdes. Son prédécesseur religieux, profès d'Orval, est enterré dans l'église, vis-à-vis la première chapelle de la croisée au nord, dans le milieu ; sa tombe, à rase terre, porte : *D. O. M.* la crosse, en dedans, traverse l'O : *Vocanti responsurus hic jacet R. P. dominus Anselmus Bavay*

Digitized by Google

qui ex priore Aureæ Vallis, abbas in Bellopratro zelantissimus, primævam littere ordinis observationem in integrum restituit : in verbo potens et in opere fervens, viam vitæ fratribus ostendebat ; ipsis amor fuit et deliciæ, sed etiam pauperum pater pene vocatus. Obiit in Domino, VIII^e martis, anno incarnationis Domini 1787, ætatis 75, professionis monasticæ 52, regiminis 27, in memoria clamaverit justiis. L'église est belle, longue, voûtée en briques partout, les piliers de pierre ; partie de la croisée au midi sert de sacristie ; le sanctuaire est beau, des plus propre, orné d'une belle menuiserie, simple, tant pour le maître-autel travaillé en marqueterie, qu'en chandeliers, n'y ayant que la crosse qui suspend le Saint-Sacrement, blanchis et dorés. Le tour du sanctuaire est en peinture des saints de l'ordre. Saint Etienne de Cîteaux y est représenté tenant un livre ouvert sur lequel est écrit : *Carta caritatis. Au bon saint Etienne l'abbé de Cîteaux primus propagator ordinis.* Un aigle de bois pour l'Evangile, trois sièges couverts de velours ciselé, rouge ; celui du milieu a des bras, point de dossier. La lampe y éclaire nuit et jour devant le Saint-Sacrement. Deux cloches, quinze sièges de chaque côté, simples et très propres ; celui de l'abbé est semblable ; l'église est ancrée de fer d'un bout à l'autre. Dix-huit chaises de novices. Deux pupitres pour la messe, deux autres pour les vêpres. Ils portent un long scapulaire blanc devant et derrière ; les postulants, un manteau bleu ou brun. Je les ai vus. Trois novices, deux postulants, dix-huit religieux, cinq ou six convers. Les religieux, vêtus de bonnes étoffes, leurs manches fendues, bas et chaussons de laine, courroies aux souliers. Le portail de l'église est simple,

Digitized by Google

tout en pierre de Grais. Ils psalmodiaient en chantant avec de bonnes pauses et une articulation nette. Point d'orgues. Le chœur des infirmes derrière : le grand chœur des religieux sains : au derrière, dans la nef, deux autels sur lesquels il y a des chandeliers de cuivre. Plus bas est le chœur des convers, de 12 chaires de chaque côté, au devant desquelles sont les formes en façon de pupitres longs. Après l'office de Tierce, ils vont au travail d'une heure et demie : à 11 heûres, ils vont chanter Sexte, reprenant le travail des mains jusqu'à une heure et demie, chantant nones, vont à deux heures dîner au réfectoire : le prieur sonne la cloche peudant à peu près un *miserere :* il sonne aussi la sortie. Les religieux à leur tour par semaine y servent ceints d'un tablier garni de manches. Le réfectoire bien boisé, pavé, plafonné, grand jour du midi, sans nappes, mais très propre. Les novices prennent leur repas au noviciat ; les convers aussi à part, mais tous ensemble. Pour les domestiques, une cuisine près de l'écurie. Le linge de la sacristie et des autels est des plus blancs. Le Saint-Sacrement repose en la chapelle de la paroisse.

On dit que l'abbaye a de revenu 40,000 livres au diocèse de Toul. Il y a un oblat : draperie, cordonnerie, serurier, maréchal, charronnage. M. l'abbé y a un carosse roulant, 4 chevaux, cocher et laquais. Grande première cour où sont les écuries, bel abreuvoir : point d'étangs, peschant dans la *Meuse* (Meurthe) ; jardin vaste traversé par un long canal, tout en légumes.

Ils y ont un arbre qu'ils nomment de la Passion : des cygognes qui les purgent d'insectes : on n'y voint point de chenilles. Un beau colombier, guérites aux angles du vaste enclos. Par derrière et en dehors des vignes

Digitized by Google

bien exposées. Ils enterrent leurs religieux dans l'église, les exposent à visage découvert. La bibliothèque n'est pas un vaisseau qui y soit destiné : c'est une chambre où il y a quelques livres en petit nombre. Je vais marquer ceux que j'estime le plus et que nous devrions avoir. *Bibliotheca patrum ascetarum, 5 vol. in-4°. — Studia Domini Claudii Chantelou Leonard. Paris 1661. — Homélies sur plusieurs chapitres de Jérémie par Dom Lenain, in-8° 1697 ; — Sermons choisis traduits de S. Bernard, in-8°, 14 vol. — Tractatus de promulgatione legum ecclesiasticarum, specialiter bullarum de Bernard Van Espen, professeur à Louvain, 1712 ; — Biblothèque de la France, par Dom Le Long, 1719 ; — Collectio nova patrum et scriptorum grecorum de D. Montfaucon, 2 vol. f°. — Bibliotheca sacra in binos syllabos de Dom Le Long, 2 vol. in-f°, 1723. — Biblia magna commentariorum litterarum Joannis Gagnaci, doctoris parisiensis, Guillelmi Estii, Emmanuelis Sa, Joannis Menochii et Jacobi Tirini, Societatis Jesus, ch., 9 vol. in-f°. — Sur le seul ancien testament, 1643. — Commentarium in totam scripturam Joannis Stephani Menochii, 2 tomes, 1683. — Le grand dictionnaire de la Bible, par Simon, 2 vol. in-f°, 1703. — Le premier concile de Nicée, avec notes, 1 vol. in-8°, assez épais, 1691. — Les apophtegmes ou les belles paroles des saints, 1 vol. in-8° 1721. — Instructions et pratiques pour passer tous les temps de l'année saintement, etc., 1717. — Instructions sur tous les mystères de N.-S. et de la Sainte-Vierge, 5 vol. in-8°, 1706.*

De l'abbaye de Beaupré passé au beau château de Champheureux (*sic*), ou M. Blaize, concierge, homme ci-

Digitized by Google

vil et honnête ; de là, à Lunéville, au Lyon-d'Or, près des Minimes. On voit sur la route pour Nancy, sur la gauche, et à demi-lieue, Rosières-les-Salines. Flavigny, bénédictins de Saint-Vanne, où demeure le P. Cellier qui a donné au public plusieurs tomes in-4° des auteurs ecclésiastiques.

La ville de Saint-Nicolas, à 4 lieues de Nancy, prieuré des Bénédictins sous l'évêque, dirigé néantmoins par leur ordre : belle, antique, vaste et mignonne église, beau portail, célèbre par le pèlerinage à saint Nicolas dans leurdite église. Ils sont 12 religieux : ils ont un beau reliquaire renfermant des articles des doigts de saint Nicolas ; le chœur est derrière le maître-autel. Plus bas, au milieu de la nef, entre les deux quatrièmes piliers est un autel desservi par les pères bénédictins sous le visa et approbation du seigneur évêque de Toul. On y voit quantité de potences, chaises de fer en signe de guérisons opérées miraculeusement par l'intercession de saint Nicolas. La figure du roi Louis XI, bien leste, en habit qui le serre, à genoux, joignant les mains : leur maison est belle, cloîtres, réfectoire, bibliothèque, logis d'hôtes. Il y a dans la ville plusieurs maisons religieuses : Annonciades, filles de la Congrégation, Capucins et Jésuites qui, quoique fondés pour enseigner la jeunesse, refusaient d'y vaquer depuis longtemps, sous prétexte qu'ils n'ont pas assez de logement, mais ils viennent d'y être condamnés par arrêt du parlement de Nancy, qui les oblige d'ouvrir les classes pour la saint Louis 1749 : en attendant qu'ils soient bâtis, tiendront les classes dans l'hôtel de ville.

Repassant par la ville de Nancy, il y a 2 hôpitaux de Saint-Julien et de Saint-Charles : partout des preuves

Digitized by Google

de la religion et de la compassion envers les pauvres malheureux. J'y fus rendre visite pour seconde fois à Dom Bizot, à qui on avait très habilement amputé une jambe et qui était logé chez le chirurgien, M. Petit Didier, rue de la Hâche ; chez M. Babin, libraire, où j'ai vu deux exemplaires de Bernard van Espen *presbyteri Jus ecclesiasticum universum*, deux volumes et un supplément in-f°. Louvain, 1721, du prix de 80 livres, argent de Lorraine (69 liv. argent de France) ; le second exemplaire, impression de Cologne, en 1729, du prix de 86 liv. argent de France. On devrait avoir un exemplaire dans la bibliothèque de Clairvaux.

Entrant à Nancy, il a été élevé une croix de pierre dans un pré, que l'on voit en 1749 sur l'endroit où le duc Charles-le-Téméraire, qui assiégeait Nancy, a été tué.

Allant à Pont-à-Mousson, distant de Nancy de six lieues, j'ai vu en passant la maison apparente des pères bénédictins anglais, établis au village de Dieulouard sur la Moselle : ils sont 15 religieux, 3 frères et tiennent des pensionnaires au nombre de six. Ils disent n'avoir aucuns fonds depuis 200 ans qu'ils y sont placés et vivent de la vente de leur bierre qu'ils font très bonne. Leur église est propre, faut monter tant au chœur qu'au sanctuaire plusieurs degrés, sous lesquels il y a une chapelle à plusieurs piliers, de la Vierge ; au-dessus du sanctuaire, la bibliothèque, bonne, en belle vue ; la maison est bien bâtie : ne dépendent de personne. C'est un prieuré, comme leurs maisons de Paris, Douay : ils ont leur abbaye supérieure en Allemagne. Ils ont une grande table qui contient quantité de reliques dans nombre de petites cases, ornées et enchassées précieu-

Digitized by Google

sement. Il y en a de saint Benoit et du cilice de saint Bernard, couvertes d'une vitre ; elles viennent de Rome.

J'ai logé chez les Pères Prémontrés à Pont-à-Mousson, dont le R. P. abbé est le P. Felix, et les autres m'ont reçu avec beaucoup d'honneurs, de cordialité et de distinction. Le vénérable abbé a 75 ans, zélé, vigoureux et assidu à tous les exercices réguliers, tant de nuit que de jour, gracieux, civil au possible. Belle maison en tout, église, sacristie, chapitre, cloîtres, salles, chambres d'hôtes : bibliothèque à deux étages, sous le même couvert en lambris : celle du 2e étage est une galerie à balustre doré ; elle est vaste par sa longueur, largeur, hauteur et des plus belles ; il y a une échelle sur roulettes, à deux appuis, en rampes, fort légère et commode ; elle est parquetée. Cette abbaye, quoique transférée à Pont-à-Mousson, qui est du diocèse de Metz, est restée sortable du diocèse de Toul à cause de son ancienne demeure. Les ornements de l'église sont riches, leur réfectoire a une voûte admirable sur piliers. Il faut remarquer dans leur église au nord un grand tableau qui représente le pape Alexandre VII à genoux sur un prie-Dieu porté par douze sbires. Les deux chantres ont chacun un bâton dans leur ministère. M. l'abbé porte la croix pectorale, a son trône dans le sanctuaire pour le jour où il officie. J'ai vu leur Bible latine mss, attestée par la signature du P. Mabillon être du xiie siècle; Pont-à-Mousson a une Université que l'on disait même que les pères jésuites qui la possèdent, devaient transférer dans peu à Nancy : elle fut fondée en 155. (*sic*) par le cardinal Charles de Lorraine et donnée à la Compagnie de Jésus pour 70

Digitized by Google

Jésuites. Les bâtiments sont grands, beaux, église à la gothique, cloîtres, car cy-devant était une maison d'Antonistes, jardins, beau vaisseau pour la bibliothèque, pharmacie bien garnie, curieuse, grand laboratoire. Le P. Nicolas m'y fit honnêteté. La ville a un bel hôtel, une belle grande place, fontaine et fort beau pont sur la Moselle.

De Pont-à-Mousson à notre abbaye régulière de Saint-Benoit il y a six lieues. Il m'a fallu prendre un guide. J'ai passé chez les Capucins de la petite ville de Thiaucourt. J'y ai vu la maison où ils sont 15 de famille : la bibliothèque conserve les sermons de saint Bernard en français, et un volume épais in-4° imprimé en 1620, chez Billanie, à Paris. L'abbaye est transférée depuis 7 à 8 ans à trois cents pas de son premier local ; on y a conservé des appartements pour un logis d'abbé commendataire au cas que le prince veuille réduire leur abbaye en commende, comme elle en est menacée. Fondée en 1131 par Aynard, fils de Hugues, comte de Richismanil au diocèse de Metz, sous l'archevêque de Trèves, aux confins du diocèse de Verdun, fille de la Creste. Elle a eu 37 abbés réguliers jusques à D. Jacques Collenet, profès de Clairlieu, qui a fait la dernière translation et va commencer la nouvelle église, qu'il dit qui aura 148 pieds de longueur, un autel à la romaine. Il y a dans la sacristie belle argenterie, croix, 6 chandeliers, encensoirs, burettes, plats, deux calices, deux bras contenant des reliques des saints Benoit et Bernard, une crosse antique et belle : belle boulangerie, beaux caveaux sur le caveau et les cloîtres, place de la bibliothèque. Elle a pour hospice à Ars-sur-la-Moselle, á deux lieues, une maison appelée le Petit-Saint-Benoit.

Digitized by Google

L'abbaye passe pour avoir 30 à 40,000 l. de rentes et 14,000 arpents de bois. L'abbé a carosse à six chevaux. Elle a fondé celle de Lisle-en-Barrois, sur laquelle l'abbé a exercé son droit de supérieur et père immédiat, sinon pendant trente ans à cause des guerres qui empêchaient les communications ; de quoi MM. les abbés de Morimond ont profité et ont obtenu un arrêt du parlement de Paris qui leur adjuge la supériorité de l'abbaye de Lisle. L'abbé est bien logé, partie au dortoir et partie au logis d'hôtels qui ne sont séparés que par une grille de fer doré. Il y a une belle basse-cour et ménagerie. Le premier abbé de Saint-Benoit a été D. Albert, de 1131 à 1144. Le 34e a été Dom Michel Guiton, profès de Peneigne, lequel a composé : « J. C. conversant avec les hommes et leur donnant sa vie pour exemple », en 2 vol. in-8°, à Paris, chez Rob. de Ninville, *1680*, avec épître à M. Bénigne Bossuet, évêque de Condom. Mr ledit abbé me communiqua honnêtement ce qui suit des abbayes de notre ordre situées en Lorraine : Vaux d'Orne (diocèse de Toul), fille de la Creste, fondée en 1131, sur l'Ornain, près de Ligny.

Beaupré (Toul), fille de Morimond, fondée en 1134.

Escury (Toul), fille du Val d'Osne, fondée en 1144, en la baronnie de Joinville, par Geoffroy III, baron de Joinville, enterré au cimetière des nobles à Clairvaux, sous une tombe avec cette inscription d'après un très vieux manuscrit de Clairvaux.

« Dieu sire tou puissan je vos prie que vous faisez bon mercy à Geofroys Mgr de Joinville qui cy gist à qui vous donâtes tant de grâces en ce monde qui vos fonda plusieurs églises de son temps. »

Clairlieu (Toul), fondée en 1151 par Mathieu, duc de

Digitized by Google

Lorraine. Il fut enterré en 1176 avec sa femme Berthe, fille de Frédéric Barberousse.

L'Isle-en-Barrois (Toul), fondée en 1152.

Fristersheim (Metz), fondée pour des religieuses, donné à des religieux en 1300.

Weiller-Bethnach ou Villers l'abbaye (Metz), fille de Morimond, partie française, partie allemande, fondée en 1134. Son premier abbé, Henri, devint évêque de Troyes.

Haute-Seille (Toul), sous la filiation de Morimond, fondée en 1140.

J'y ai trouvé un manuscrit sur parchemin qui m'a paru venir de notre abbaye de Clairvaux : l'abbé de Saint-Benoit en ayant jugé de même, je l'ai rapporté et restitué à notre bibliothèque.

Le gros bourg de Gorze est à 3 lieues . c'est terre, seigneurie et principauté de laquelle 27 villages dépendent. Il y a 400 feux. Mr l'archevêque de Reims y a l'abbaye de Saint-Gorgon qui lui donne un fort beau château. Chapelle où cy-devant les huit chanoines, compris le Doyen, à 2,000 liv. chacun et leur logement, faisaient le service divin, qui se célèbre aujourd'hui dans l'église de la paroisse ; laquelle, dans son sanctuaire, a un grand candélabre rond suspendu à la voûte, bien doré et d'or en quelques parties. L'hospice du Dauphin a sur son enseigne *Delphinus cunctis poscit et ornat horis (sic).*

J'ai dîné à une lieue de Gorze à Ars, village où Saint-Benoit a un hospice et Orval aussi. Le petit Clairvaux de Metz y en a un pour ses vignes. On voit dans la chapelle de l'hospice d'Orval pour rétable un tableau représentant saint Bernard qui embrasse les instru-

Digitized by Google

ments de la passion de N.-S. ; au bas, on lit : « Dès le commencement de ma conversion, voyant que je manquais de mérites qui m'auraient été fort nécessaires, j'ai pris grand soin de me faire le petit bouquet de myrrhe et de le placer dans mon sein, l'ayant recueilli de toutes les souffrances et de toutes les amertumes de mon Seigneur ». (Saint Bernard sur les Cantiques.)

Arrivé en la ville de Metz, j'ai logé dans l'abbaye des Bénédictins de Saint-Arnoul, congrégation de Saint-Vanne, comme les trois autres, Saint-Vincent, Saint-Clément, Saint-Symphorien. Eglise à rond point où l'on voit le mausolée du roi Louis-le-Débonnaire et beaux cloîtres, bibliothèque. Celle de Saint-Vincent est belle et choisie. Dans le réfectoire de Saint-Clément, beau portrait de saint Bernard. Le refuge de l'abbaye de Châtillon est grand, commode et beau. Les grottes des pères Capucins. Belles casernes, qui ont 4 ailes et une cour au milieu. Grandes places. Cathédrale, belle, délicate, haute, rond-point : il y a un baptistère en une seule grande pierre de porphyre en ovale servant au baptême des juifs adultes : beau jubé : faut monter plusieurs marches pour entrer au chœur et plusieurs autres pour monter à l'autel. De 49 chanoines comprenant le chapitre, je n'en ai vu au chœur pour l'office que 4, outre D. Chardon, bénédictin dudit Saint-Arnoul, savant qui vient de donner au public l'histoire des Sacrements. Ils ont chacun 4,000 liv. Pour monter de la rue à la cathédrale, il y a 37 degrés : deux anges y tiennent le saint ciboire en l'air, qui le descendent sur l'autel. A Saint-Arnoul, 40 religieux ; 7 à Saint-Symphorien. J'ai rendu visite à Madame l'abbesse du Petit-Clairvaux ; il y a un hôpital des bâtards. Synagogue des

Digitized by Google

juifs, qui ont une rue ; mais leurs maisons ont 4 ou 5 étages. Ils ont un cimetière hors de la ville ; ils sont bien 4,000, et dans Metz 40,000 habitants. La ville est belle, grande, dans les dehors, en partie, les maisons religieuses, les hôtels.

De Metz à Verdun, il y a douze lieues. J'y ai logé en l'abbaye de Saint-Vanne, chef de la Congrégation de ce nom. Belle et bonne bibliothèque : un recueil in-f° marqué, dit-on, de la signature de D. Mabillon, dans lequel est la chronique de Hugues de Flavigny, abbaye en Bourgogne. Belle église ; dans le sanctuaire et le chœur, ornemens, sacristie, magnifique trésor ; châsse de saint Saintin portée en procession par l'évêque, le doyen de la cathédrale et 2 Bénédictins. L'évêque a un beau palais : il a la mense abbatiale de Saint-Vanne ; il porte les titres de comte de Verdun, prince du Saint-Empire, qui lui sont venus par un moine religieux bénédictin, qui, lors de sa profession, porta le comté à l'église. Le cloître de la cathédrale est bâti et travaillé comme celui de Clairvaux dit Sainte-Anne. A la muraille au-dessus de la tombe de M. Dubans de Chartres, chanoine dudit Verdun, on lit son épitaphe qui rappelle ses ouvrages. Il n'y a plus de livres dans la bibliothèque ; ils ont vendu pour 600 livres une bible hébraïque manuscrite, et pour 6,000 liv. un saint Augustin écrit de sa main. La Meuse est éloignée, les fossés sont sans eau, les fortifications dépérissent.

De la ville au bourg de Clermont il y a 5 lieues : 400 ménages. L'église paroissiale de Saint-Didier bien voûtée dans la nef ; chœur et sanctuaire, tout y est propre. Chœur fermé par un beau grillage de fer. On dit que le comté comprenait 7 ou 8 villes, 4,000 villages, prévôté.

Digitized by Google

(le bailliage est à Varennes), et qu'il rapporte bien 4 millions à Mgr le comte de Clermont. Les portes du faubourg sont des portes de granges. De Clermont à Sainte-Menehould, il y a 4 lieues ; hôtel de ville, belles maisons : capucins, noviciat, filles de la Congrégation. Une lieue et demie à l'abbaye de Moiremont, bénédictins de Saint-Vanne : dom de la Taste, évêque de Bethléem, en est abbé commendataire : sept religieux qui étudient le grec, y a un auteur qu'on dit habile et propre pour en faciliter l'instruction et l'apprendre. La nef de l'église, séparée du chœur par une muraille, sert pour la paroisse, desservie par le père prieur, curé nommé par l'évêque de Châlons, dont il tient le visa : fonts baptismaux ; on tire 7,000 livres, tous frais faits : les religieux pensionnaires en argent 1,500 liv. On me communique les actes d'association avec les abbayes de la Chalade... (1401) de Chehery (1519) ; après dîner, je me rendis à l'abbaye de la Chalade, une lieue et demie. Je n'y ai pas vu de lampe clairante devant le Saint-Sacrement. Les chaires du chœur sont anciennes avec parclauses les séparant. Tout le côté du septentrion est fermé par une balustre de bois et bancs pour plus de 400 communiants. Le prieur, D. Wilmann, natif d'Avesnes ; D. Chevresson, sous prieur curé ; D. Dursan, natif de Valenciennes, dépensier : fr. Joseph Scaurion de chœur : D. Guarré, natif de Paris, procureur qui prit la peine de m'accompagner à l'abbaye de Chehery où je dînai et couchai au village de Lunel chez D. Moherenne, religieux de la Chalade, curé dudit village. Eglise jolie, sans annexe ni hameau ; 100 communiants ; commodément logés près de l'église ; 600 liv. ; seul décimateur ; une vigne qui est la seule du lieu. J'y ai

Digitized by Google

remarqué un Abrégé de l'histoire de l'Ancien Testament en 5 volumes. Paris, chez de Saint, 1737. — Le curé m'accompagna à une demi-lieue sur la route de Brieulle-sur-Meuse; il y a des Pères Prémontrés réformés chez lesquels j'ai dit la messe le jour de saint François : ils sont aussi du lieu : l'église paroissiale est autre que la leur; le religieux curé a dans le couvent un presbytère; il vit néanmoins dans la communauté de ses confrères. Le prieur est le P. Langlois, vieillard vénérable par son âge de 79 ans. Ils ont quelques livres dans la cellule de l'un d'eux : les œuvres de saint Bernard; à l'intitulé de la première feuille on lit : *Consulite hoc volumen.* M. Cadenet de Dampierre, seigneur d'Arzillières, avait un fils, prêtre de la Congrégation de l'Oratoire de Jésus, lequel fils, en 1640, fonda les pères Prémontrés dudit lieu, conséquemment à sa convention avec son épouse que celui des deux survivant à l'autre fonderait une maison religieuse. Ce fondateur mourut en 1664 (1).

(1) Dom Guyton se rendit alors dans les abbayes ardennaises, puis en Belgique. Nous avons publié cette partie de sa relation dans le « Messager des sciences historiques de Gand » en in-8°. Gand, Vanderhæghen, 1886.

Digitized by Google

PORTRAITS INÉDITS

DE

CHARLES III, CHRISTINE DE DANEMARK

ET

NICOLAS DE VAUDÉMONT

PAR

M. C. SCHULER

Fresque au cloître de Saint-Dié.

Dans la galerie méridionale du cloître de Saint-Dié se trouve une ancienne porte, aujourd'hui murée, communiquant autrefois du transept nord de la cathédrale à la porte latérale sud de l'église Notre-Dame, par une allée qui traversait les galeries et le préau du cloître. Cette porte, construite au milieu du XVI^e^ siècle, comme la galerie où elle se trouve, est surmontée d'un tympan ogival trilobé au milieu duquel une console, ornée de feuillages sculptés, supportait autrefois une petite statue de la Vierge dont on voit encore les contours dans le mortier qui la fixait au mur.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

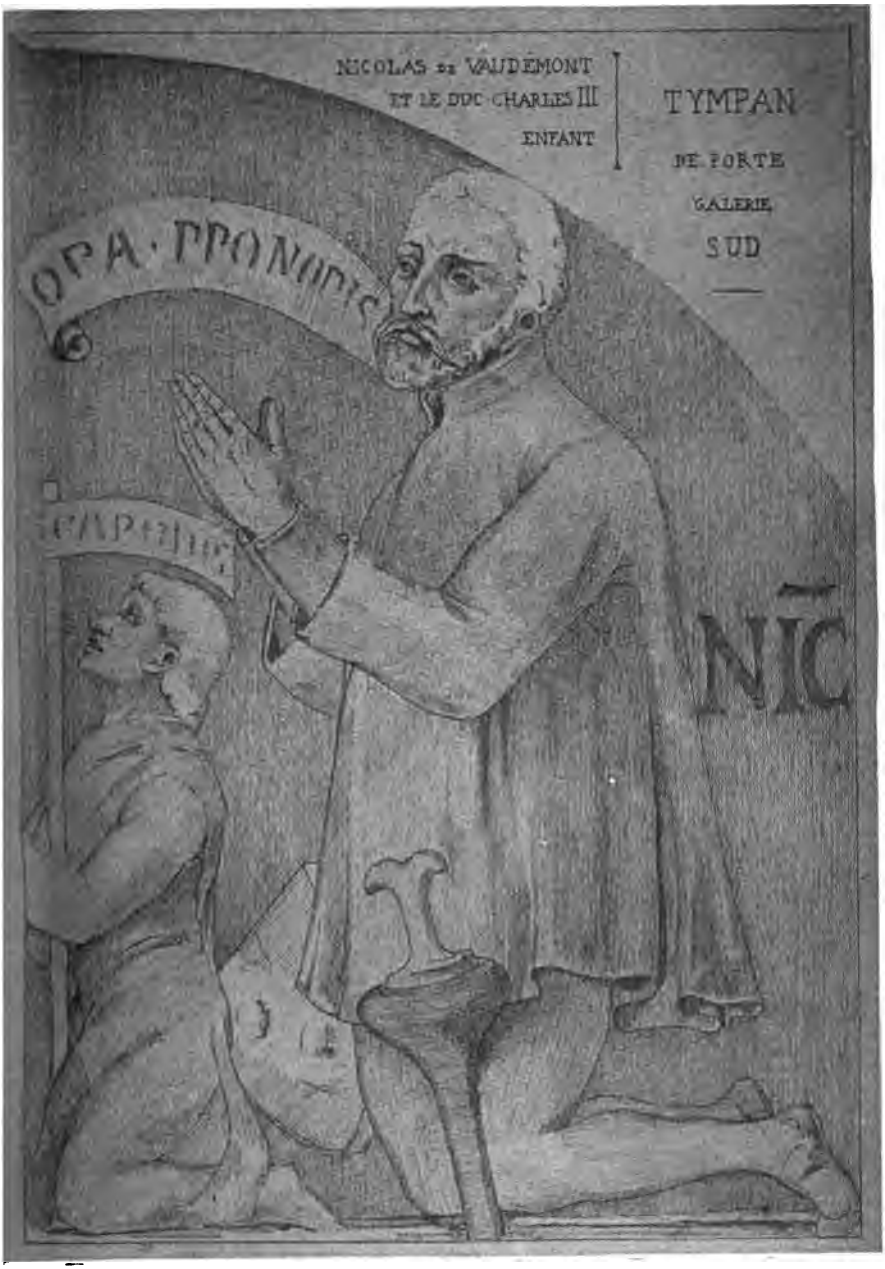

Digitized by Google

Digitized by Google

On distinguait aussi, de chaque côté de cette console, des traces de peinture sous les couches de badigeon. Ce cloître, badigeonné à différentes reprises, l'a été une première fois avec une détrempe teintée d'ocre rouge ; le travail de découverte de la peinture demandait donc à être fait avec beaucoup de prudence et par un artiste ayant une grande expérience ; aussi quoiqu'ayant remarqué ces traces de peinture depuis plusieurs années, nous les avions laissées telles quand M. G. Save, lors de son séjour à Saint-Dié, a bien voulu se mettre à notre disposition pour exécuter le travail délicat qui vient de mettre à découvert les restes d'une ancienne fresque dont nous donnons une réduction au 2/5es d'après le calque pris sur place par M. Save.

Les inscriptions qu'on y remarque indiquent que cette peinture représente la duchesse Christine de Danemark, régente de Lorraine, Nicolas de Vaudémont et le jeune duc Charles adressant une oraison à la Vierge.

La duchesse est à genoux, tenant un chapelet dans ses mains jointes et levant les yeux vers la statue de la Vierge, aujourd'hui disparue. La robe, sans taille ni ornement, est d'un ton brun rouge qui paraît peu s'accorder avec le récent veuvage de la duchesse (car nous verrons plus loin que cette peinture a dû être exécutée deux ans après la mort du duc François), mais Viollet-le-Duc remarque que, depuis la fin du xve siècle, les princes qui étaient vêtus de noir pendant la cérémonie des funérailles du souverain, reprenaient leurs habits de pourpre après le service fait, suivant la coutume de France.

Christine est coiffée d'une guimpe en toile blanche unie qui paraît empesée et ne laisse voir que le visage

Digitized by Google

qu'elle encadre en débordant autour, à la manière de plusieurs coiffures religieuses. Sur cette guimpe, qui couvre entièrement le cou et les épaules, par-dessus la robe, est appliqué un voile ou touret blanc qui tombe librement par derrière jusqu'à la taille et dont les bords latéraux paraissent gaufrés.

Ces coiffures blanches, attribuées aux reines veuves, qu'on appela plus tard douairières, firent souvent donner à ces princesses, par le peuple, le nom de *reines blanches*. C'est de là que vient, dit Viollet-le-Duc (1), le grand nombre de domaines, hôtels, châteaux où l'on retrouve cette qualification provenant des reines douairières qui les possédaient.

On voit Christine avec une coiffe presque semblable, quoique plus élégante et sans voile, dans le petit portrait gravé par Woeïriot (2), tandis que sur son grand médaillon (3) elle ne porte que le voile. Sa figure dans ces deux portraits a également le même caractère que sur notre peinture : le nez aquilin, la paupière épaisse, les chairs grasses et déjà alourdies; cependant le visage est plus jeune sur la fresque.

A la hauteur de la taille se trouve, en lettres romaines noires, l'inscription CHRĪS REGINA, ce dernier terme s'appliquant au royaume de Danemark. Près de la bouche de la duchesse une banderolle bleu pâle porte ces mots assez effacés : REGINA CŒLI qui sont continués par ceux-ci : ORA PRO NOBIS qu'une autre

(1) *Dictionnaire du mobilier, art. Deuil.*

(2) Dans la série des *Rois et Ducs d'Austrasie* de François Guibaudet.

(3) Gravé dans *l'Art pour tous*, 6e année, page 662.

Digitized by Google

banderolle symétrique contient, près de la figure de Nicolas de Vaudémont placée en face.

Celui-ci, à genoux, la tête nue, les mains jointes, est revêtu d'une casaque brun rouge, tombant à mi cuisse, fermée par devant et sans aucun ornement, avec un collet relevé et des manches écourtées, laissant passer celles de dessous. Les bas-de-chausses sont gris, les chaussures peu distinctes. A son côté gauche une dague ou *langue-de-bœuf*, arme de chasse, est attachée à la ceinture sous la casaque. Le manche à pommeau bifurqué est modelé en ocre jaune et semble être en ivoire. Le fourreau noir est très évasé près de la garde, soit pour la recouvrir, soit plutôt pour renfermer la trousse qui accompagnait presque toujours la langue-de-bœuf.

Derrière le régent de Lorraine l'abréviation NIC indique son nom. Sa figure est bien celle que l'on retrouve dans les deux gravures de Woeïriot, mais paraît plus jeune. Ses cheveux ne sont blancs que parce que la couleur a disparu de cette place.

Devant lui est un objet indistinct, peut-être un écu dont les armes sont effacées.

Le jeune duc Charles III est agenouillé devant son oncle, les mains jointes, et soutenant une sorte de petit drapeau à manche rouge et banderolle grise sur laquelle se trouvaient des caractères aujourd'hui indéchiffrables, mais qui pourraient être le nom CAROLUS. Cette partie de la peinture étant la plus détériorée, on ne peut distinguer la forme du costume du duc, qui semble être une robe rouge à plis assez amples. D'après la date présumée de cette fresque, le jeune duc n'aurait que cinq ans.

Le fond de la peinture était bleu intense dans l'ori-

Digitized by Google

gine, mais il a passé au verdâtre et au noir, à la suite sans doute de l'incendie qui ravagea le cloître le 6 juillet 1554.

Les figures sont peintes assez habilement, quoique sans beaucoup de modelé, sur une préparation brun rouge que l'artiste a ménagée pour ses vêtements et qui recouvre une couche d'enduit de chaux et de sable très fin, lissée soigneusement à la truelle, d'une très grande dureté et d'environ un centimètre d'épaisseur. Cet enduit ne présentant aucun raccord, la peinture a dû être exécutée dans la même journée avant que la préparation ait pu perdre sa fraîcheur. Le procédé du peintre est, du reste, expéditif : ses contours tracés en bistre ont été sans doute décalqués à l'aide d'un poncif, et il n'a plus eu qu'à remplir les parties peintes en blanc, noir, ocre jaune, chair, gris, bleu pâle et le fond en bleu intense, puisque la préparation rouge lui avait servi déjà pour presque tous les costumes.

La date de cette peinture nous est donnée par un titre original du Trésor des Chartes de Lorraine (série G, chap. de S. D., vol. 1545-1552), qui est une sorte de procès-verbal, dressé par le Chapitre, de la visite faite à l'église de Saint-Dié par Christine de Danemark le 18 mai 1547.

« Le xviij[e] jour de may mil v[c]xlvij madame Duchesse fille du Roy de Dannemarke, niépce de l'Empereur, et ayant esté en premières nopces, duchesse de Milan, et en secondes, duchesse de Lorraine, etc., arriva en ce lieu de Sainct Diey et amena monsgr le Duc, agé seulement de cinq ans, et deux damoyselles ses sœurs plus jeunes que leurdit sgr Duc frère, qui sont les plus beaulx et mieulx formez qu'on sçaurait veoir, ni co-

Digitized by Google

gnoistre. Il y a heu grosse compagnie avec eulx, et y estoit monsgr de Mets leur oncle et frère de feu le Duc Francoy et autres grans personaiges comme monsr de Sainct Martin, monsr de Gerbevilley, le conte de la Piere et plusieurs autres. La Cour, le mercredy vigile de l'Ascension, lendemain, allarent ez mynes et retornarent encore pour le jour, et on attendit jusques son retour pour dire vespres esquelles ladicte Dame, monsgr de Mets et toute la cour y fuyrent presens bien dévotement.

» Le vendredy ensuyvans, ladicte Dame tint son conseil tant au matin comme après le disnei, et, apprés le souppé, elle et ledit sgr de Mets tenans ledit sgr Duc par la main le promenant parmy la ville en grosse pompe et honneur allarent par dessus les murailles, et monstra ladite Dame que le lieu d'icy luy plaisoit en faisans bien bonne chière a ung chacun. Dieu par sa saincte grace nous la veuille garder et préserver ses trois nobles enfans, spécialement monsgr le Duc, afin que ne tombent ez adversitez et inconvéniens que font ceulx qui sont sur mer sans gouverneur expert et bien instruict. »

Il n'est pas probable que la duchesse, à son passage à Saint-Dié, ait habité au château de la cour, résidence des princes de Lorraine occupant alors une partie de la place Stanislas actuelle et des maisons voisines, car nous voyons que le duc Antoine, Renée de Bourbon et leurs enfants durent se loger en 1530 dans la maison du receveur George d'Ainvaulx, rue de la Rochatte, le château étant alors entièrement délabré. Il ne fut remis en état qu'en 1560 pour la visite de Charles III, de Catherine de Médicis, de Marie Stuart et de Claude de

Digitized by Google

France. La reine Christine se logea donc sans doute chez George d'Ainvaulx, comme son beau-frère, ou peut-être dans une maison canoniale.

Il est probable que lors de sa visite aux églises, elle s'arrêta pour dire une prière devant cette statuette de la Vierge ainsi que son fils et son beau-frère et qu'elle fit exécuter cette peinture en souvenir de cette station.

Christine était, du reste, très pieuse, comme l'indique ce distique de François Guibaudet dans *les Rois et Ducs d'Austrasie*.

« Du nom de Christ Christine a son nom iustement
» Qui suit les pas du Christ l'aimant parfaitement. »

Elle avait fait entrer au chapitre de Saint-Dié plusieurs de ses protégés, entr'autres Nicolas de Reynette, neveu du grand-prévôt André de Reynette, conseiller et attaché à la maison de la reine (*Domesticus*), qui fut élu à son tour grand-prévôt en 1557. Gabriel de Reynette, également au service de Christine, fut aussi nommé grand-prévôt en 1585, et son neveu et coadjuteur George Humbert de Reynette lui aurait encore succédé dans ses hautes fonctions, s'il n'était mort fou.

Grâce à ces influences, le Chapitre n'eut jamais qu'à se louer de la régente qui, par plusieurs chartes, lui confirma ses privilèges sans en exiger des contributions volontaires comme ses prédécesseurs. Sa longue régence fut, dans l'histoire de l'église de Saint-Dié, la période la plus calme et la plus florissante et permit aux arts et aux lettres de s'y développer avec éclat.

La reine passa plusieurs fois par Saint-Dié en se rendant au château de Spitzemberg, dont elle fit pendant quelques années sa résidence et où l'on voit encore

Digitized by Google

le *chemin de la Reine* qu'elle fit tracer pour pouvoir s'y rendre en voiture.

D'autres peintures existent encore sur les piliers de l'église Notre-Dame et de la cathédrale de Saint-Dié. Celles de la cathédrale ont été mises à découvert et recouvertes de badigeon en 1875. D'après les renseignements qui nous ont été donnés, ces peintures auraient été calquées par feu Fontaine, architecte à Saint-Dié, auteur de plusieurs publications sur les monuments religieux des Vosges; mais elles n'ont pas été publiées, probablement par suite du décès de cet artiste.

Celles de l'église Notre-Dame sont dans un tel état de vétusté que le badigeon qui les recouvre fait pour ainsi dire corps avec elles, et qu'un grattage enlèverait non seulement le badigeon, mais encore la peinture; aussi, lors de notre étude sur cet intéressant monument, nous avons dû, après nous être rendu compte de l'état de ces peintures, renoncer à les faire découvrir.

Digitized by Google

LE P. ABRAM

HISTORIEN DE L'UNIVERSITÉ DE PONT-A-MOUSSON

ET SES DEUX TRADUCTEURS

RAGOT ET LE P. CARAYON

PAR

M. L'Abbé Eugène MARTIN

Parmi les savants Jésuites que compta, dans le premier siècle de son existence, l'Université de Pont-à-Mousson, il en est un qui, après avoir transmis à la postérité le souvenir de ses confrères, n'a pas rencontré de biographe. Nous voudrions réparer cet oubli, et à défaut de détails sur la vie et les vertus du P. Abram, dire quelques mots de ses œuvres, et en particulier de son histoire de l'Université de Pont-à-Mousson.

Nicolas Abram, né en 1589 à Xaronval, petit village des environs de Charmes (1), entra dans la Compagnie

(1) Dom Calmet, *Biblioth. lorr.*, art. Abram. Bibliotheca scriptorum S. J. Romæ, 1676.

Digitized by Google

de Jésus en 1606, fut envoyé à Pont-à-Mousson pour faire ses études, y conquit les grades de maître ès arts et de docteur en théologie, y enseigna pendant quelques années les humanités, et pendant dix-sept ans l'Ecriture-Sainte : il dut aussi professer à Paris (1).

Non content d'instruire les nombreux élèves qui se pressaient autour de sa chaire, il voulut faire profiter de ses lumières ceux qui viendraient après lui ; il édita donc sur les matières de son cours des ouvrages qui nous donnent une haute idée de son enseignement, et qui maintes fois ont été mis à contribution.

Il était encore tout jeune professeur quand, suivant l'usage du temps, il entreprit de revêtir des fleurs de la poésie les austérités de la grammaire, et dès 1612, les presses mussipontaines publiaient un « Epitome præceptorum græcorum versibus latinis comprehensorum ». La pilule ainsi dorée était-elle plus facile à prendre? J'en doute, mais en tout cas l'ouvrage eut

(1) Nous n'avons, pour établir la chronologie de la vie du P. Abram, que les détails fournis par le titre et la dédicace de ces ouvrages. Nous ne pouvons donc procéder que par à peu près. En 1612, il fait imprimer au Pont son Epitome. En 1623 et en 1631, deux de ses livres sont édités à Paris. En 1625 toutefois, il était en Lorraine occupé à la célèbre mission de Badonvillers. Entre 1633 et 1644, ses œuvres sortent des presses mussipontaines. La grammaire hébraïque est publiée à Paris en 1645 et le Phare en 1648. Il semble donc que le savant jésuite a fait deux séjours à Paris : le premier de 1620 à 1630 environ ; le second de 1645 à 1649. Il dut revenir à Pont-à-Mousson vers 1649, car c'est de cette ville qu'est datée sa lettre au P. Bauguil, où il le prie de chercher, dans les archives de Rome, des détails sur l'Université lorraine.

Digitized by Google

une grande vogue : en 1651, il comptait déjà cinquante réimpressions.

Les Muses grecques ne lui étaient pas moins familières et dans une édition de la célèbre Paraphrase de Nonnos sur l'Evangile selon saint Jean (1), il ne se contenta pas de traduire en beaux vers latins les vers grecs de l'auteur, il suppléa, en 73 hexamètres grecs, l'épisode de la femme adultère omis par Nonnos (2).

Les deux ouvrages dont nous venons de parler ne sont pour ainsi dire qu'un jeu poétique : ils nous révèlent plus qu'un versificateur et nous montrent que le P. Abram était à même de professer avec succès cette classe que l'ancien *Ratio Studiorum* appelle classe de Poésie. Nous avons un écho des cours du savant humaniste dans son Commentaire sur le troisième volume des discours de Cicéron (3). Le maître n'omet rien de ce qui peut faire entrer son élève dans la pensée de l'orateur romain : il commence par réduire le discours en un syllogisme : puis il le dissèque en ses diverses parties, exorde, narration, confirmation, etc. ; il revient ensuite sur chacune des parties pour l'analyser dans ses moindres détails, et quand l'élève a bien saisi le plan, le professeur reprend le texte, numéro par numéro, met

(1) Nonni Panopolitani Paraphrasis sancti secundum Joannem Evangelii. Accesserunt notæ P. N. A. Societatis Jesu. Parisiis apud S. Cramoisy in-8°. MDCXXIII.

(2) Cet épisode n'était pas, dans les premiers siècles du christianisme, compris dans le canon des Livres Saints : aussi un bon nombre des anciens manuscrits ne le renferment pas.

(3) Nicolai Abrami Lotharingi, S. J. commentarius in tertium volumen orationum M. T. Ciceronis — Lutetiæ Parisiorum — Cramoisy, 1631. 2 in-fol.

Digitized by Google

au courant de la question par un petit argument, explique minutieusement chacune des phrases et fait suivre son Commentaire de notes très savantes et très érudites. La partie la meilleure de cet ouvrage, ce sont les analyses des discours ; elles ont été détachées et tirées à part sous le titre de *Dispositio analytica aliquarum orationum Ciceronis brevibus tabulis comprehensa.* Mussiponti, 1633, in-4°.

Le Commentaire est trop diffus ; quant aux notes, « comme il y a versé, remarque Bayle, avec trop de » profusion les fruits de ses veilles et de ses lectures, » il est tombé dans une longueur qui rebute les moins » paresseux (1) ».

Bayle ne pourrait pas faire le même reproche aux Commentaires du P. Abram sur les différentes œuvres de Virgile (2). « Ils sont, dit Baillet (3), courts, aisés, nets et exprimés en assez bon termes pour l'ordinaire. » Toutefois, l'auteur du *Journal des Savants* trouve que notre humaniste « paraphrase souvent au lieu de commenter ». Le blâme est un peu sévère et les nombreuses réimpressions et les emprunts avoués ou dissimulés faits à ces deux ouvrages sont là pour atténuer l'effet qu'il pourrait produire sur notre esprit.

Dans son travail sur les Georgiques, le P. Abram,

(1) Bayle, Dictionnaire historique et critique, art. Abram.

(2) Nicolai Abrami, S. J. commentarii in P. Virgilii Maronis Æneidem. Mussiponti, Gaspard Bernard, 1633, 2 in-8°.

Nicolai Abrami S. J. commentarii in P. Virgilii Maronis Bucolica et Georgica. Accessit diatriba de quatuor fluviis et loco paradisi ad explicationem versus 290 libri quarti Georgicon. Mussiponti Gaspard Bernard, 1636, in-8°.

(3) Baillet, *Journal des Savants*, tome II, n° 519.

Digitized by Google

pour expliquer un passage du 4e livre, avait inséré un dialogue sur les quatre fleuves et l'emplacement du Paradis terrestre : ce traité est comme le trait d'union entre ses deux enseignements profane et sacré, car il trouvera encore sa place dans une grande œuvre exégétique, le *Phare de l'Ancien Testament* (1).

Le Phare, titre un peu prétentieux, il est vrai, mais qui rend bien la pensée de l'auteur et suffirait à lui seul, à défaut de l'ouvrage, pour en caractériser la méthode. Les professeurs d'Ecriture Sainte peuvent, en expliquant la Bible, se proposer différents buts : les uns l'étudient au point de vue de la piété, d'autres y considèrent surtout le côté dogmatique, d'autres encore cherchent à élucider, autant que les progrès de la science le leur permettent, les difficultés du texte sacré : c'est parmi ces derniers que se range notre exégète. Mais, toujours humaniste, il veut, à l'exemple de Cicéron, répandre sur ces questions ardues les charmes du dialogue, et les quinze traités dont se compose l'ouvrage portent, toujours comme ceux de l'auteur du Brutus, un double titre, tiré et du principal interlocuteur et du sujet : exemple, Theophraste, ou du site et des fleuves du Paradis. Pas de longs préambules : les interlocuteurs entrent immédiatement en matière ; seul, le prologue du premier livre a quelque étendue, et certes il ne manque pas de fraîcheur. Le dialogue a pour titre Philoctistes (2)

(1) Pharus Veteris Testamenti, sive sacrarum quæstionum libri XV. Quibus accesserunt ejusdem auctoris de Veritate et Mendacio libri IV. Parisiis. Math. Hénault, 1648, 1 in-fol.

(2) Composé de deux mots grecs Φίλος ami, χτίζω créer : le nom avait donc été formé à dessein, et il en est de même dans les autres dialogues.

Digitized by Google

ou de la Création. C'est en un beau jour de printemps ; Philoctistes, tout à l'enthousiasme, emprunte à Lucrèce et à Virgile leurs accents pour célébrer cette résurrection de la nature, et la question se pose tout naurellement : est-ce en cette saison ravissante que la terre est sortie des mains du Créateur ?

Le Phare est très intéressant à lire : les textes de l'Ecriture, des Pères et des Docteurs, les citations des poètes et des écrivains profanes se pressent sous la plume de l'auteur, et tout en concourant à l'explication des Saintes Lettres, viennent nous révéler la profonde érudition de l'exégète.

Et tandis que, pour préparer ses ouvrages et ses cours, le P. Abram parcourait les champs de la littérature profane et sacrée, il ramassait, glaneur diligent, tous les épis tombés et les réunissait en une belle gerbe de vers latins. « *Axiomata vitæ christianæ* », tel est le titre de ce livre qui vit le jour en 1654 et fut réimprimé plusieurs fois. Et les vers latins qu'il venait ainsi de sanctifier, il les avait employés, en 1645, à donner son pendant à son abrégé de grammaire grecque en éditant un « *Epitome* » de grammaire hébraïque (1).

Il avait donc bien employé son temps : il travailla jusqu'au dernier jour, mais ne put achever un ouvrage qui doit nous arrêter plus longtemps, l'Histoire de l'Université et du Collège de Pont-à-Mousson (2).

(1) Epitome rudimentore linguæ hebraïcæ versibus latinis breviter et dilucide comprehensa. Paris, Hénault, 1645, in-4°.

(2) Historia Universitatis et Collegii Mussipontani quam conscripsit P. Abram, S. J. ab institutione ad annum 1650.

Digitized by Google

L'original est perdu (1), mais il nous en reste deux bonnes copies : l'une est conservée à la Bibliothèque de Nancy ; elle est de trois mains, dont l'une est celle de Ragot ; elle a été donnée par Nicolas Jadelot, professeur de la Faculté de Nancy et membre de l'Académie fondée par Stanislas (2) ; l'autre, mieux écrite et d'une seule main, se trouve à la Bibliothèque d'Epinal ; elle appartenait à l'abbaye de Senones, et fut faite sur l'ordre de Dom Calmet. Le savant compilateur qui devait communication de ce manuscrit au P. Abram, chanoine régulier, curé de Damelevières et parent de l'auteur (3), se proposait d'éditer ce précieux document à la suite de sa Bibliothèque Lorraine, mais on fit agir, dit-il, des personnes d'autorité « qui nous ont instamment prié de » ne la pas faire imprimer, parce que, croyaient-ils, il » y avait certaines particularités qu'on ne désirait pas » qui parussent au public (4) ».

Dom Calmet se plaint, non sans quelque humeur, de ce contre-temps, mais pour bien apprécier le refus des Jésuites, il faut se rappeler qu'ils sortaient à peine d'un procès ridicule que leur avaient intenté, en 1728, les Antonistes de Pont-à-Mousson. Un des principaux arguments que ces derniers faisaient valoir pour prétendre qu'ils avaient été injustement dépouillés de leur maison, était tiré d'une phrase fort mal comprise de l'histoire de l'Université. « Le P. Abram, disait le

(1) Quoiqu'en diso Beaupré dans ses « *Recherches sur les commencements de l'imprimerie en Lorraine* », page 189.

(2) C'est à cette copie que nous renverrons le lecteur.

(3) Dom Calmet, *Bibliothèque lorraine*, XVI.

(4) Additions à la *Bibliothèque lorraine*, p. 121.

Digitized by Google

» mémoire (1), fait entendre que cet incendie (de 1623) » fut une juste vengeance que le grand saint Antoine » prit de son culte aboli dans une église où les fidèles » avaient coutume de l'invoquer et une punition de la » témérité avec laquelle on avait effacé toutes les mar- » ques de son ordre. Il ajoute que ses confrères en » furent tellement frappés, qu'ils prirent la résolution » de rétablir le culte de saint Antoine dans leur église. » C'était singulièrement broder le texte original. Le P. Abram, en effet, après avoir rapporté la substitution des noms de Jésus et de Marie aux chiffres des Antonistes, et les trois incendies qui éclatèrent de 1603 à 1623, dit simplement (2) : « Subiit animos religio ne » fortè sanctus Antonius aliquid in templo nostro cultus « pristini desideraret, sacellum ejus nomine substruc- » tum est... »

Les Jésuites voyant l'abus qu'on faisait d'un ouvrage, resté à l'état d'ébauche, sans avoir été revu et retouché ni par l'auteur, ni par d'autres, se réservèrent de le donner eux-mêmes au public quand ils le jugeraient à propos.

De quoi pourrions-nous les blâmer ? du reste ils disaient vrai en traitant l'œuvre de leur confrère d'ébauche et d'ouvrage incomplet. Il ne faut pas, en effet, nous laisser tromper par le titre : « Histoire de l'Université et du Collège de Pont-à-Mousson » : il eût

(1) Réfutation des calomnies répandues dans un libelle imprimé à Metz au sujet de l'établissement des Jésuites de Pont-à-Mousson. — 1728, page 74.

(2) Abr., fol. 261. (C'est sous cette rubrique que nous citerons le manuscrit du P. Abram.)

Digitized by Google

peut-être été exact si le travail eût été terminé, mais dans son état actuel, le manuscrit du P. Abram n'est qu'un amas de matériaux, une mine très riche, où tous les historiens de l'Université mussipontaine peuvent puiser à leur aise.

L'ouvrage compte huit livres : le premier contient les préliminaires de la fondation, de 1572 à 1574 : le second va de 1574 à 1581 ; le troisième, de 1581 à 1588 ; le quatrième, de 1588 à 1596 ; le cinquième, de 1596 à 1602 ; le sixième, de 1602 à 1616, le septième, de 1616 à 1632 ; le huitième, de 1632 à 1650.

L'auteur suit donc l'ordre chronologique, mais son plan est moins régulier qu'il le paraît à première vue : il y a nombre de digressions, souvent très longues ; d'abord, une interminable introduction : il est vrai que l'Université fut élevée comme boulevard de la foi contre le protestantisme, mais ce n'était pas une raison pour se répandre en de si longs détails, au grand risque de rebuter le lecteur dès les premières pages. Chaque Jésuite que l'historien rencontre sur son chemin est l'objet d'une biographie : en cela l'auteur est plus excusable et ne mérite pas les reproches que plusieurs lui ont adressés : en effet, quel est son but? faire avant tout l'histoire de ses confrères qui ont passé à Pont-à-Mousson ; il faut bien avouer néanmoins que ces digressions, pour entrer dans les vues du P. Abram, nuisent à l'art de l'historien et fatiguent le lecteur : et encore si c'étaient les seules ! mais les princes qui se sont intéressés à l'Université, les principaux élèves, les événements importants de l'histoire de France ou de Lorraine : voilà tout autant de portes par lesquelles s'échappe notre écrivain. A la fin, il est vrai, il y a un

Digitized by Google

« *sed redeamus* » ou toute autre formule équivalente, on dirait qu'il se repent de n'avoir pas su tenir le droit chemin, mais un instant après, une autre occasion se présente, et il ne sait pas lui résister. Avec cela, des redites, des longueurs, des retours en arrière. Notre historien est donc comme l'ouvrier dont parle Horace « *Infelix operis summa* ». Heureusement que les détails rachètent les défauts de l'ensemble.

Tout le monde se plaît à louer les charmes de son style, et ce n'est pas sans quelque étonnement que j'ai entendu une voix discordante. « Quel contraste, dit-» elle, entre le style si simple des lettres (envoyées de » Rome par le P. Bauguil) et les phrases prétentieuses » du P. Abram qui n'a pas toujours suivi ce précepte » du goût :

« Projicit ampullas et sesquipedalia verba. »

L'emphase, c'est bien le dernier reproche que l'on puisse faire au langage de notre auteur : non, le latin du P. Abram n'est pas comme celui du plus grand nombre des lettrés de nos jours, de ce latin recherché, contourné, composé péniblement de mémoire à l'aide de recueils d'expressions plus ou moins curieuses et insolites. On sent que l'écrivain a pratiqué Cicéron, qu'il a lu et relu ses immortels ouvrages : il y a dans ses phrases de larges effluves cicéroniennes et telle de ses pages figurerait avec honneur dans le *Brutus* ou le *De oratore*. Je n'en citerai qu'un exemple. Il s'agit dans ce passage du P. Léonard Perrin, un des plus célèbres professeurs qui aient occupé la chaire de rhétorique à Pont-à-Mousson (1).

(1) Abr., fol. 277.

Digitized by Google

« Vir fuit cum ceteris divinæ humanæque scientiæ » partibus illustris, tum latinus orator eloquentissimus » ac tersissimus, longo tamen dicendo suavior atque » uberior cum post mediocrem meditationem in sug- » gestum ascenderat quam cum orationem stilo dili- » gentiori polierat subtiliusque limarat; quippe qui » secum ipse conflictans, manum, ut aiunt, de tabula » tollere nesciret et anxia diligentia nonnunquam fuerit » obscurior..... Hunc ita commendabat suavitas vocis, » gestus, dignitas, oris conformatio, singularis mo- » destia, ut superiores omnes Universitatis mussipon- » tanæ, tum oratores, tum cancellarios longo supera- » verit intervallo et secutis omnibus assequendi despe- » rationem injecerit. »

Ne pourrait-on pas rapprocher ces lignes de ce que Cicéron dit des orateurs romains? Les souvenirs classiques le servent à souhait : à chaque instant on rencontre des réminiscences de Tacite, de Cicéron, de Virgile..... de l'Ecriture Sainte. Les professeurs qui tous les ans se succédaient « pour ramener de la borne aux barrières « (1) le char de l'enseignement philosophique sont comme les consuls éponymes des années universitaires (2), les élections pour les dignitaires des académies de philosophie et de théologie sont dos comices (3), une opposition à un projet une « *intercessio* », et il lui arrive de commencer le récit d'un fait important par la formule solennelle : « *Quod bonum, faustum, felix, fortunatumque sit populo.....* » etc.

Son imagination n'est point plus paresseuse que sa

(1) « A metis ad carceres rediit ». Abr., fol. 211 et passim.
(2) Abr., fol. 54.
(3) Abr., fol. 239.

Digitized by Google

mémoire : elle trouve de très gracieuses figures. Le P. Abram va rapporter les paroles d'un orateur : « *Hunc* » *in modum suæ vela orationis expandit. — Senescente anno* », dit-il en parlant de la fin de l'année. L'Université est tantôt un bel et grand arbre qui couvre la Lorraine de ses rameaux bienfaisants, tantôt un astre brillant qui illumine les ténèbres de l'ignorance et de l'erreur : cette dernière image très juste n'a pourtant pas trouvé grâce devant l'anteur dont j'ai parlé, il la cite comme exemple de ce style ampoulé qu'il reproche au P. Abram : il eût pu mieux choisir le sujet de ses critiques et nous eussions souscrit à ses remarques, s'il eût blâmé, par exemple, ce rapprochement un peu naïf que l'historien établit entre le monstre de l'hérésie qui allait paraître dans nos pays et un soi-disant autre monstre qui vint au monde en 1552, à Pont-à-Mousson, avec cinq têtes, quatre mains et neuf pieds ; tant il est vrai que « *quandoque bonus dormitat Homerus* ». Quelquefois ce style cicéronien se charge des sombres couleurs de Tacite : lisez plutôt cette page où le P. Abram raconte les malheurs de la Lorraine (1).

« Vix illi (il s'agit des jésuites lorrains exilés par » ordre de Richelieu) pedem extulerant quod tota belli » moles in Lotharingiam excubuit, et sub ipsum tempus » quo habenda sperabatur rectoris supplicatio, exercitus » Cardinalis De La Valette, morbo, fame, inopia penè » consumptus Mussipontum irrupit ; itaque tum pri- » mum prætermissa rectoris supplicatio, necdum, dum » ita scriberemus ob calamitates publicas et vastitatem » academiæ restituta, prætermissa solemnis ænigma-

(1) Abr., fol 283.

Digitized by Google

» tum programmatumque celebritas, nec adolescentes
» qui sub patre Nicolao de Condé peripatheticum emen-
» si curriculum ad supremam lauream theses de
» universa theologia propugnaverant, eo gradu, prout
» hactenus factum fuerat, insigniri potuerunt, nec ex-
» hibita de more tragœdia, nec præmia palmaribus
» litterarum humaniorum auditoribus distributa, scholæ
» et maturiùs dimissæ et serius, sine oratione publica,
» sine ordinariis magistrorum præfationibus instauratæ,
» e millenis et ex eo amplius scholasticorum capitibus
» quæ, anno superiore, censa fuerant, vix centum et
» quinquaginta redierunt. »

A ces phrases saccadées comme des coups de tocsin, ne sent-on pas battre un cœur ému ? Ah ! c'est que le P. Abram est atteint par des malheurs de sa patrie. Il aime la Lorraine, aussi n'a-t-il garde d'omettre dans son histoire ce qui touche à ce noble pays, et c'est avec une complaisance marquée qu'il analyse, corrige et complète un discours du P. Jacques Pérard sur les illustrations littéraires de cette nation (1).

Lorraine et Compagnie, voilà deux amours qui consument le cœur du jésuite vosgien, et cette histoire de l'Université de Pont-à-Mousson est un monument élevé par la piété filiale du religieux et du patriote à son ordre et à son pays. Il ne sait se borner quand il parle des disciples de saint Ignace, et l'on pourrait même reprocher à ses biographies d'être plutôt des panégyriques. Etait-ce là de la partialité ? non, c'est la pieuse exagération de l'homme vertueux qui s'est accoutumé, selon le précepte de l'Evangile, à ne pas faire attention

(1) Abr., fol. 10 et sq.

Digitized by Google

aux défauts de ses frères pour ne considérer que leurs vertus. L'esprit de corps est poussé parfois un peu loin et il est regrettable, par exemple, que le P. Abram, dans le tableau qu'il fait de la profonde misère qui sévissait à Pont-à-Mousson et de la charité des jésuites, ne nous dise rien de Saint-Vincent de Paul et de ses auxiliaires (1). Il ne faudrait pas s'imaginer toutefois que l'amour de la Compagnie le rende injuste ou aveugle : notre historien a trop de bon sens et de droiture d'esprit pour cela : il ne dissimule pas les défauts du P. Tiphaine qui succéda au P. Bouvet dans la charge de recteur et « très indécis de caractère, sembla » prendre à tâche de ne pas imiter son prédéces- » seur (2) ». Il fait aussi du P. Duez (recteur de l'Université en 1631) un portrait peu flatteur (3). Il raconte les menées des deux Barclay contre la Société, sans un mot de fiel, et certes il y avait là thème à récriminations : quant à Grégoire de Toulouse, il en fait les plus grands éloges, le compare aux Bodin et aux Cujas, rend hommage à ses éminentes qualités et à son attachement inviolable à la foi catholique; il recherche avec soin l'endroit où reposent ses restes et le décore d'une inscription très élogieuse. S'il n'a pas « mérité de la Compagnie, ajoute le religieux en rapportant ce

(1) Cf. Abbé Doblaye, la Charité de Saint-Vincent de Paul en Lorraine, 1638-1647, IX et X.

(2) Abr., fol. 244.

(3) Abr., fol. 271. — Et quoiqu'en aient dit M. Ory dans ses Causeries sur Pont-à-Mousson, et d'autres auteurs, le P. Carayon n'a pas fait disparaître tous les passages compromettants pour les Jésuites, la preuve, c'est qu'il a laissé cette appréciation du P. Abram sur le P. Duez.

Digitized by Google

fait, il a du moins bien mérité des lettres » (1).

Un tel homme peut écrire l'histoire, il n'y mettra pas de parti pris, et s'il lui est impossible d'atteindre à cette impartialité idéale et utopique que Fénelon exige de l'historien, son œuvre néanmoins sera celle d'un honnête homme incapable de dénaturer les faits. Le P. Abram était fort bien placé pour entreprendre cet ouvrage : il avait passé une grande partie de sa vie à Pont-à-Mousson, il avait joué un rôle dans les événements qu'il rapporte, il avait connu beaucoup des savants professeurs qui jetèrent sur l'Université naissante un si vif éclat. Outre ses souvenirs personnels, il avait sous la main les archives du collège et il s'en est servi, car il est telles phrases de son histoire qu'il a copiées textuellement sur des documents conservés aujourd'hui encore à l'hôtel de la Monnaie (2). Il fit fouiller les Archives de Rome, et reçut du P. Bauguil beaucoup de pièces intéressantes sur les débuts de l'Université (3). Il cite beaucoup d'écrivains de la Compagnie, Orlandin, Alegambe, etc. Les matériaux ne manquaient donc pas ; il est à regretter qu'il n'ait pas apporté plus de critique et qu'il ait inséré dans son œuvre non pas, comme on l'a dit, « des récits légendaires et fantastiques », mais quelques naïvetés qu'il déclare cependant n'admettre que sur la foi d'auteurs sérieux : ces naïvetés sont donc un garant de plus de la sincérité et de la bonne volonté de l'historien. Quelques erreurs lui ont échappé : il fait remonter, par

(1) Abr., fol. 54.
(2) Arch. départem. de la Meurthe, H. 2105.
(3) *Ibid.*

Digitized by Google

exemple, les fonts baptismaux de Mousson à Charlemagne (1); circonstance atténuante : la science archéologique n'était pas alors aussi avancée que de nos jours ; il dit encore en parlant du séminaire établi à Pont-à-Mousson par les évêques de Metz (2) : « Dès » que les jésuites en prirent la direction, et ce fut dès » le commencement, il fut convenu que le P. Recteur » n'aurait à rendre compte à personne, en dehors de la » Compagnie de l'administration du Séminaire », et les documents (3) que nous avons encore aux Archives de la Meurthe, attestent que le Recteur devait rendre compte de sa gestion à l'évêque de Metz. Il s'embrouille aussi dans la chronologie. Mais ce ne sont là que des erreurs de détail : et du reste il ne faut pas être trop sévère pour une œuvre qui n'est qu'ébauchée et qui est très précieuse pour l'histoire de la Lorraine et de la Compagnie de Jésus.

Bayle s'étonne (4) qu'un auteur aussi distingué que le P. Abram ait été si peu connu dans les pays étrangers ; il ne connaissait pas la modestie profonde qui poussa notre savant jésuite à se cacher et à se dérober aux regards du public. Le P. Abram passa sa vie sans bruit en faisant le bien, s'attira l'estime de tous ceux qui le connurent ; le Bienheureux Pierre Fourier qui l'avait eu comme collaborateur dans la mission de Badonvillers en faisait un grand cas. « Vous savez, écrivait-il à ses » religieuses de Lunéville, que ces grands et vénérables

(1) Abr., fol. 21.
(2) Abr., fol. 117.
(3) Arch. de la Meurthe, H. 2245.
(4) Dictionn. hist. et critiq., art. Abram.

Digitized by Google

» noms (les P. Fagot et Abram) ont tant d'autorité par-
» tout que toutes choses qui sont munies de leur passe-
» port franchissent aisément toute difficulté » (1).

Toutefois, malgré l'influence qu'il pouvait avoir sur le curé de Mattaincourt, il ne put obtenir son consentement au divorce de Charles IV : car c'est lui qui avait été chargé par le prince de cette épineuse mission (2).

Après avoir beaucoup travaillé à l'enseignement de la jeunesse et à la conversion des protestants, il fut enlevé par une fièvre typhoïde le 7 septembre 1657 (3). Son corps fut déposé dans l'église du collège de Pont-à-Mousson, sous la pierre marquée Z, entre la chaire et le maître-autel.

L'histoire de l'Université resta manuscrite dans les archives des jésuites de Pont-à-Mousson. Il s'en fit néanmoins quelques copies : une d'entre elles était possédée par le curé de Damelevières, qui, nous l'avons vu, la communiqua à Dom Calmet. Ragot, sur lequel nous ne savons qu'une chose, c'est qu'il était prévôt de Pont-à-Mousson vers le milieu du XVIII[e] siècle (4), parvint à se procurer, lui aussi, une copie de ce précieux document et, sans doute, pour jouer un mauvais tour aux jésuites

(1) Lettres du B. P. Fourier, II, 286 (édition du P. Rogie).

(2) Acta beatific., tome I, pièce 18, p. 225 et 66.

(3) Nomina defunctorum in Provincià Campaniæ. Mss. de la Bibl. de Nancy, n° 138.

(4) Notre Ragot est sans doute ce François-Ragot, conseiller du roi et lieutenant civil et criminel au bailliage de Pont-à-Mousson, qui fit partie de la Commission administrative des biens du collège après la suppression des Jésuites en 1768. (Arch. départ. de la Meurthe, H. 2238.)

Digitized by Google

et venger les Antonistes et l'abbé de Senones, entreprit de faire une traduction française de l'histoire du P. Abram.

Ce travail, conservé à la Bibliothèque de Nancy, est en huit volumes in-8° d'une grosse écriture droite et lisible. Dans l'introduction, après avoir dit un mot de la vie et des ouvrages du P. Abram, il avoue que sa traduction n'a pas toutes les beautés qu'une plume plus délicate aurait pu lui donner, modestie qui, nous le verrons, n'est pas déplacée, puis il ajoute, en homme prudent (1) : « Au surplus, ce que je sais d'avance, » c'est que si j'ai réussi autant que je le puis souhaiter, » les jésuites ne seront pas trop satisfaits de ma tra- « duction, pas même de mes remarques. Du moins, ils » ne manqueront point d'en parler sur ce pied-là, ce » sont gens spirituels et judicieux, je l'avoue et il y » aurait de l'injustice à leur disputer ces qualités, mais » ils excellent du côté de l'amour-propre autant que » du côté de leur mérite, et l'on n'en a jamais vu un » seul qui parle avec éloge d'un livre d'un de leurs « pères traduit par un étranger ».

Je ne sais s'il a trouvé que le succès ait répondu à ses souhaits : ce que je sais, c'est que les jésuites n'ont pas été satisfaits de sa traduction et n'en ont point parlé avec éloge et, qui plus est, ils ont eu raison, car cette traduction est une pure trahison « *traditore traduttore* », ce n'est pas une de « ces belles infidèles », comme en faisait Amyot, elle n'a même pas le mérite

(1) *Histoire de l'Université de Pont-à-Mousson*, t. I, p. 8. Nous citerons désormais l'ouvrage de Ragot sous la rubrique *Murigothus*.

Digitized by Google

de l'élégance. Notre Mussipontain, par une singulière contradiction, voulut latiniser son nom ; devinez le nom qu'il a forgé ? un humaniste eût pu hasarder Musgothus, ç'aurait été bizarre, mais latin. Ragot a préféré Murigothus ; ce nom qui sent le barbare et le gothique est une image parfaite du style de notre traducteur. O Père Abram ! en quelles mains êtes-vous tombé ! quelle différence entre votre langue si pure et si suave, et ce français terne, diffus, sans harmonie ! Encore, si en ne respectant pas les beautés de l'original, il en rendait fidèlement la pensée ! mais ses huit volumes sont un tissu de contre-sens et même de contre-bon-sens. Mettre Augustins pour Dominicains, Wurtemberg pour Furstemberg, ce n'est pour lui que peccadilles : il y a plus fort que cela. Le P. Carayon cite cet exemple : « Datus in scenam Calvinus, civibus ejusmodi tragœ- » diarum insolentia mire *perculsis* (1) », phrase que Ragot traduit ainsi : « On représenta une pièce sous le » nom de Calvin : les bourgeois parurent *extrêmement* » *fâchés* de la représentation qu'on en fit (2) ». Le contre-sens est déjà grave, mais il en est de plus énormes.

« Maldonat, dit le P. Abram, patriâ fuisse *bæticum* » aiunt (3) », d'où notre auteur conclut que le savant jésuite était né *en Boétie* (4) : connaissez-vous cette région-là ? contrairement au singe de La Fontaine, il avait sans doute pris La Boétie pour un nom de pays.

(1) Carayon, Hist. de l'Univ. XXXIX. Abr., fol. 61.
(2) Murigothus, II, 158-159.
(3) Abr., fol. 65.
(4) Murigothus, II, 187.

Digitized by Google

Permettez-moi encore une citation. Il s'agit d'une peste qui avait sévi à Pont-à-Mousson et avait fait quelques victimes dans la partie droite de la ville : « neque tamen » *ob tantillam* aeris corruptionem, aut solvendum esse » collegium, aut sinendum ut transpontani scholastici » cum cispontanis... eadem tecta celebrarent..... visum » est (1), etc. « Comme l'air était *extrêmement corrompu*, » on résolut de cesser toutes (*sic*) les exercices sco- « laires pour empêcher la communication de la conta- » gion... (2) ». Il y a des fautes encore plus regrettables, ce sont celles qui altèrent le fond même de l'histoire : en voici un exemple qui a trait à la lutte du Rectorat : « Le recteur, traduit Ragot, fit inviter pour le jour » de Saint-Nicolas, patron de la Lorraine et de l'Uni- » versité, toutes les facultés pour assister à la messe » solennelle dans l'église du Collège, mais comme les » esprits n'étaient pas encore apaisés au sujet des » brouilleries suscitées par le doyen de droit, cette » invitation fut sans effet, et ce ne fut qu'en 1595 que » cette messe solennelle fut rétablie (3) ». Il y a dans cette phrase autant de fautes que de mots, et le lecteur qui s'y fierait ne se douterait nullement de la prudence apportée par les Jésuites dans cette affaire. Voici le texte (4) : « Octavo idus Decembris, qui dies Sancto » Nicolao, Universitatis ac Lotharingiæ patrono, sacer » erat, convocata, jussu rectoris, Universitas..... ut in » solemni sacro cum omnibus officialibus, juxta bullam

(1) Abr., fol. 61.
(2) Murigothus, II, 159-160.
(3) Murigothus, III, 131-132.
(4) Abr., fol. 109.

Digitized by Google

» S. Pontificis, interessent. Quia tamen nondum sedati » erant jurisconsultorum animi, non placuit ante an- » num seculi quintum et nonagesimum publicam suppli- » cationem eodem diplomate contentam indicere ».

Et, non content de mal traduire, Ragot ajoute aux récits du P. Abram des détails pris on ne sait où, et qui inspirent une juste défiance (1).

Quelle histoire voulez-vous qu'on écrive sur la foi d'un aussi piètre traducteur? Il semble qu'on eût dû jeter au panier ces huit volumes, ou plutôt les conserver à titre de curiosité avec cette étiquette « n'y touchez pas »; mais, comme le manuscrit de maître Ragot est mieux écrit que la copie latine conservée à Nancy, comme il est plus facile de lire du français que du latin, plusieurs auteurs, au lieu de consulter l'*Historia Universitatis Mussipontanæ*, ont cité de confiance d'après la traduction, au grand détriment de la vérité historique.

Après la Révolution, l'in-quarto latin et les huit volumes français se rencontrèrent, après des fortunes diverses, sur les rayons de la Bibliothèque de Nancy; l'un et l'autre gémissaient toujours de ne pas trouver d'éditeurs, quand, vers 1867, un jésuite, le P. Carayon (2), occupé à rassembler des documents inédits

(1) M. Dubois, dans le XXVII[e] Appendice à son intéressant discours sur Guillaume de Barclay, cite de nombreux passages fautifs de ce travail. Je renvoie à cet opuscule ceux qui voudraient s'édifier plus complètement sur l'exactitude de notre Mussipontain. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1870-71, p. LVIII et sq.)

(2) Le P. Carayon, ancien Vaudevilliste, naquit à Saumur en 1813, entra au noviciat en 1841 et mourut à Poitiers en 1874. Il réédita plusieurs ouvrages ascétiques ou historiques, donna une histoire abrégée des congrégations de la T. S.

Digitized by Google

sur la Compagnie, vint à Nancy et voulut tirer une copie du manuscrit latin : il essuya un refus qui lui fut très sensible, mais il fut plus heureux à Epinal, où il fit transcrire le codex qui venait des archives de Senones : une fois en possession de ce document, il entreprit d'en publier une traduction française. Il y a donc, pour nous, deux hommes à considérer dans le P. Carayon, le traducteur et l'éditeur.

Sa traduction mérite de grands éloges : elle est élégante et généralement exacte, quoique souvent un peu libre. Je ne lui ferai pas un grand crime d'être tombé dans quelques erreurs locales : d'avoir mis par exemple Portieux pour Courcelles, dans les environs de Metz (1), d'avoir pris pour un nom commun le nom propre du libraire Martin Marchand (2); il a traduit aussi plusieurs fois « *aula* » la grande salle de l'Université par « *la cour de l'Université* », c'est là un de ces contresens dont il eût fallu laisser le monopole à Ragot, ou à l'auteur des « Causeries sur Pont-à-Mousson ». D'après ces Messieurs, en effet, les cérémonies de la collation des grades se passaient dans la cour (3), sans souci des rhumes ou des insolations. Voici encore une erreur du même genre : « Le 3 novembre 1602, dit le P. Abram (4), on représenta la tragédie de saint Alexis, lequel saint,

Vierge, une bibliographie historique de la Compagnie et 23 volumes in-8° de documents inédits concernant son ordre. C'est à cette compilation qu'appartient l'œuvre qui nous occupe ; elle en forme le vingt-deuxième volume.

(1) Abr., f° 20. Carayon, p. 9.

(2) Abr., fol. 91. Carayon, p. 195, note.

(3) Ory, Causeries sur Pont-à-Mousson.

(4) Abr., f° 191.

Digitized by Google

dans le livre du P. Carayon (1), se transforme en Jésuite, auteur de la pièce. Les contre-sens, j'en conviens, sont assez clair-semés, mais il est des pages malheureuses, ainsi la page 134. L'historien de l'Université parlant du pensionnat que les Pères avaient établi près du collège, dit que, dans le but d'obvier à tout soupçon d'intérêt et de conserver leur liberté d'action, ils ne se mêlèrent pas de l'administration financière « se a *contrectandis* eorum pensionibus abstinuerunt (2) », le traducteur lit : « les Jésuites n'avaient jamais voulu *recevoir aucune rétribution* pour ces pensionnaires (3) », ce qui est pour le moins fort louche et semble attribuer aux Jésuites un désintéressement qu'ils n'avaient et ne pouvaient avoir.

Un peu plus bas, nous lisons, non sans quelque étonnement : « En 1578, le P. Maldonat, remplissant la » charge de visiteur, retira tous les nôtres du pension- » nat, et Bombrasse lui-même (4) *qu'il chargea* de la » paroisse de Saint-Laurent ».

Est-ce que Maldonat était évêque de Toul, ou tout au moins collateur de la principale cure de Pont-à-Mousson? Je ne le sache pas ; ce que je sais, c'est qu'on ne doit pas traduire un ablatif absolu par un accusatif. Il y a, en effet, dans le texte « et *Bombrasso* ad Laurentianæ » parochiæ præfecturam *erecto*, dum successor idoneus » quæritur, interim suffectus est... P. Edmundus Mo- » ragius ».

(1) Caray., p. 303.

(2) Abr., f° 73.

(3) Caray., p. 134.

(4) Bombrasse était un prêtre séculier que les Jésuites avaient nommé directeur du pensionnat.

Digitized by Google

Il est encore une page plus malheureuse, c'est la page 373 : elle compte trois erreurs. « Anno sæculi » labentis primo, dit le P. Abram (1), pridie calendas » februarii ludi *magistri urbici*... tum primum in ma- » nibus rectoris fidei professionem edidere »... Ces modestes instituteurs primaires sont transformés par le P. Carayon « en professeurs laïques de l'Université ».

Un peu auparavant l'historien avait écrit : « Ineunte » decembri, Carolus Piso... cum Tussano Furnerio » evocatus a rectore ad emittendam fidei professionem, » *quod anteà non fecerat* ». Ce dernier membre de phrase a échappé au traducteur qui met : « Au com- » mencement de décembre, Le Pois et Fournier... furent » appelés... à *renouveler* leur profession de foi entre les mains du Recteur » ; cérémonie qui, d'après le P. Abram, se passa en décembre 1600, mais le P. Carayon qui a passé plusieurs détails donnés par l'auteur, entr'autres la rentrée de l'année 1600, se trouve en retard d'un an et place la profession de foi des profes- seurs de médecine en 1599. Ici, le traducteur a été induit en erreur par l'éditeur : c'est surtout en cette dernière qualité que le P. Carayon mérite des reproches.

Il prétend bien, dans son introduction, se borner à l'histoire de la Compagnie : en cela il était libre et, tout en regrettant qu'il ne voulût pas donner au public l'œuvre entière de son savant devancier, nous ne l'eus- sions pas blâmé. Mais alors s'il avait un but aussi res- treint, pourquoi inscrire sur la première page de son livre ce titre alléchant : « *Histoire de l'Université de Pont-à-Mousson* (2) ». Et, en outre, pour être consé-

(1) Abr., f° 168.

(2) Titre, il faut bien le reconnaître, qui a fait sortir de la bourse de maints lotharingistes les 20 à 25 francs que

Digitized by Google

quent avec lui-même, il devait supprimer tous les détails qui n'intéressent pas les Jésuites et n'omettre, en revanche, aucun de ceux qui les concernent. Le P. Carayon procède-t-il ainsi? Non. Tandis qu'il entre dans d'assez grands détails sur les trois réformateurs Servais de Laisruels, Pierre Fourier et Didier de la Cour, sur la grande Thèse du prince Nicolas François, etc., il écourte les biographies, passe sous silence plusieurs événements importants de l'histoire du collège, par exemple, les diverses tentatives faites par les Jésuites pour organiser les facultés qui leur étaient confiées (1). A la fin, les omissions se multiplient : on dirait que l'auteur avait hâte de terminer sa besogne. Il a donc travaillé à coups de ciseaux : aussi son œuvre a l'air disloquée : les notices sur les Jésuites, bien amenées dans l'original, arrivent on ne sait pourquoi, et il est impossible, avec le seul ouvrage du P. Carayon, de suivre la marche de l'Université.

Ce n'est pas ainsi que l'on édite un manuscrit, on le donne tout entier, on ne le mutile pas.

Aussi ce livre qui s'est vendu fort cher, est à peu près inutile : il ne peut servir aux Lorrains, puisque les détails concernant leur patrie sont, en majeure partie, supprimés : il ne peut être d'un grand secours à ceux qui s'occupent de l'Université de Pont-à-Mousson, puisqu'avec lui seul on ne peut se rendre complètement compte ni de l'organisation, ni des progrès de cette grande institution. Pour les Jésuites eux-mêmes, il ne

coûtait un exemplaire de cet ouvrage non mis dans le commerce.

(1) Abr., fol. 185 et sq.

Digitized by Google

peut suppléer l'original, puisque les documents sont un grand nombre tronqués et quelques-uns omis. Son seul avantage réel serait d'aider à comprendre le sens du manuscrit latin, car cette traduction est, sauf pour les quelques passages que nous avons signalés, élégante et fidèle ; mais, par malheur, le style du P. Abram est très clair, très limpide, et se comprend à la lecture.

L'historien de l'Université mussipontaine n'a donc pas été favorisé de la fortune : au XVIII^e^ siècle, son éditeur le travestit; au XIX^e^, son traducteur le mutile. Puissions-nous, en travaillant sur le texte latin, et en le complétant à l'aide d'autres documents, faire revivre cet illustre corps qui fut pour notre Lorraine le foyer des plus pures lumières de la science et de la foi.

Digitized by Google

EXCURSIONS ÉPIGRAPHIQUES

BASLIEUX

PAR M. Léon GERMAIN

Dès qu'il approche de l'important village de Baslieux, — situé, en dépit de l'étymologie apparente, au bord d'un plateau dominant le ruisseau du même nom, — le voyageur, tant soit peu versé dans la connaissance des usages communaux en Lorraine, éprouve un véritable étonnement. Contrairement à ce que l'on observe partout, le clocher de l'église paroissiale ne se présente pas en avant de la nef (1); il termine le chevet et se dresse en partie au-dessus du chœur. La nef, assurément, est toute moderne, mais il n'y a rien eu de changé aux dispositions primitives.

Rappelons que, dans la règle, la tour de l'église paroissiale appartenait aux habitants, qui la plaçaient à l'entrée de l'église et y logeaient la cloche servant aux

(1) A Viviers, près de Longuyon, le clocher est au-dessus du chœur; mais on croit que cette petite chapelle n'était primitivement qu'un lieu de pèlerinage, le village ayant été déplacé par suite de la guerre de Trente-ans.

Digitized by Google

convocations communales ; la nef était à la charge des gros-décimateurs, et le chœur à celle du curé.

On devine donc, au premier coup d'œil, que l'église de Baslieux a été édifiée dans des circonstances tout à fait particulières. Un examen plus approfondi ne dément pas une telle opinion : cette église, datant du milieu du XVI^e^ siècle, mais dont la nef a été récemment refaite, est l'une des plus curieuses du canton de Longwy, à raison de sa tour, de son retable, des inscriptions qu'elle renferme, enfin des souvenirs qui se rattachent à sa construction.

La tradition, d'accord avec les inscriptions que nous étudierons bientôt, affirme que l'église tout entière fut bâtie par un curé ; on ajoute qu'il était en même temps le seigneur du village ; toutefois, cela paraît résulter d'une confusion. Cet homme généreux portait le nom, bien singulier pour un prêtre et un gentilhomme, de *Jean Israël*. Nous verrons, dans la suite, qu'*Israël* était un simple surnom ; d'ailleurs, lorsque l'on étudie soigneusement l'histoire régionale, il faut peu de temps pour remarquer la variété, l'étrangeté des appellations sous lesquelles on connaissait des familles considérables, la grande division de la propriété foncière, et la facilité pour un riche propriétaire à s'assimiler à la noblesse.

On trouve dans un ouvrage assez rare, imprimé il y a environ vingt-cinq ans, à Charleville, une notice curieuse sur Baslieux ; nous croyons devoir la reproduire, nous réservant d'y joindre quelques notes.

« Baslieux. — Voilà un nom qui contraste singulièrement avec la réalité, car Baslieux occupe une hauteur d'où voit s'étendre à ses pieds une vallée profonde.

Digitized by Google

Suivant la tradition, il était autrefois situé à un kilomètre au-dessous de son emplacement actuel; mais il aurait été détruit dans une inondation causée par une trombe, et, sans changer le nom de leur village, les habitants de Baslieux auraient transporté leurs pénates plus haut (1). A une poutre du clocher de leur église, on lit en caractères gothiques et en latin, ces mots : « *Israël vint dans ce village en l'année 1525, et il y régna 50 ans, combattant vaillamment contre les ennemis de cette église* (2). » Cet homme appartenait à une famille honorable de la contrée ; il paraît qu'il était à la fois seigneur et curé du village, qu'en temps de paix il faisait sa demeure au presbytère, et que dans les

(1) Le nom latin de Baslieux, aux x^e^ et xi^e^ siècles, *Bullodium*, nous paraît infirmer quelque peu cette tradition. Il y a lieu de se méfier grandement des étymologies qui ont cours dans les campagnes ; la plupart sont fausses ; on croirait que plusieurs ont été inventées par des romanciers ou, pour mieux dire, de mauvais plaisants. Citons celle de *Cesse*, près de Stenay; à entendre les habitants, ce nom viendrait de *Seize*, parce que Charlemagne aurait construit ce nombre d'églises dans le pays, dont la dernière à Cesse. M. le président Jeantin a cependant trouvé mieux ; dans le passage le plus clair de son explication étymologique, il nous apprend que « sur le flanc du côteau où repose le village ., CESSE.. l'extension de la formation *argileuse* du bassin alluvional de la Meuse, pour laisser émerger.... le *bradfort-clay* et l'*oolithe inférieure*... » Pour n'avoir rien à envier au département de la Meuse, l'ancienne Moselle peut nous offrir les fantaisies de M. A. Terquem, et la Meurthe, les étymologies chinoises de M. C.-L. Mathieu. Il est vrai qu'un Flamand a bien essayé de prouver que la langue de sa province est celle que parlaient Adam et Ève au paradis terrestre.

(2) Nous donnerons plus loin le texte latin.

Digitized by Google

dangers il se réfugiait au clocher. De là il faisait sentinelle, appelant les habitants par un coup de cloche, dès qu'il voyait apparaître l'ennemi. Ceux-ci arrivaient avec leurs troupeaux qu'on enfermait dans le cimetière ; les vieillards, les femmes et les enfants restaient dans l'église ; les hommes d'armes veillaient à leur protection du haut du clocher improvisé en citadelle. On montre dans l'église l'emplacement de l'ancien puits, qu'on a fermé depuis peu, et dans le clocher celui de quatre pièces formant le logement du curé, au nom duquel est attaché un profond souvenir de reconnaissance. C'était le bienfaiteur de la contrée. Ces quatre pièces sont au milieu des combles, au-dessus du chœur; on y voit deux cheminées dont une a la forme d'une cheminée de forgeron (on dit qu'il s'amusait à la serrurerie). Celui que ces curieux souvenirs attireront dans l'église, y remarquera aussi un autel antique, plus ancien que l'église (1), qui ne date que de 1560. L'entablement (2) se compose de trois pièces qui appartiennent évidemment à plusieurs époques. Mais rien n'est admirable comme la délicate flèche (3) percée à jour qui le surmonte et qui est terminée elle-même par le pélican, symbole du sacrifice ; le milieu est occupé par trois groupes de personnages qui représentent la Cène, le Calvaire et la Résurrection (4). »

(1) L'autel n'est pas plus ancien que l'église.

(2) Lisez : « le retable ».

(3) C'est le tabernacle, comme nous l'expliquerons plus loin.

(4) *Les mille et une merveilles de la France* (sans nom d'auteur). Edit. : Taillard-Jaunet, Guincourt, par Tourteron (Ardennes). Impr. : A. Pouillard, Charleville ; 1860.

Digitized by Google

Dans l'automne de 1883, nous avons fait, à l'église de Baslieux, une visite, trop courte à notre gré, mais dont, néanmoins, nous avons gardé le meilleur souvenir à cause des particularités intéressantes que nous y avons rencontrées et de la cordiale réception qui nous a été faite par son honorable curé, M. l'abbé Ch. Schmitte (1).

Le travail présent a été entrepris à la suite de cette excursion ; nous avons cru devoir non seulement y parler des curieuses inscriptions de l'église, mais encore y recueillir des notes historiques de différente nature, qui se rattachent à son constructeur et à la localité. En conséquence, il se divisera en quatre parties : la première, spécialement archéologique, sera consacrée aux nscriptions ; la seconde, au constructeur et à sa famille ; la troisième aux notes historiques sur la localité ; dans la dernière, enfin, destinée aux généalogistes, nous reproduirons d'intéressants extraits des registres paroissiaux, qui se rapportent à des familles nobles et ont connaître des inhumations faites dans l'église.

I

Inscriptions et notes archéologiques.

Seul, le chœur de l'église de Baslieux, avec la tour qui le surmonte, date du XVI[e] siècle. La nef, très spacieuse, a été reconstruite, dans le genre gothique, en 1869 ; les deux petits autels qui terminent les bas-côtés

(1) M. l'abbé Schmitte a quitté Baslieux vers le commencement de l'année 1885. Une nouvelle visite, postérieure à

Digitized by Google

sont dédiés à la Vierge et à saint Joseph. L'attention est immédiatement attirée vers le chœur, et concentrée sur le beau et très curieux retable du maître-autel. Mais, comme il convenait de l'examiner en détail, et qu'à raison de l'heure avancée de la journée, nous étions pressé de monter dans la tour avant le crépuscule, nous sommes passé rapidement par la sacristie, d'où un étroit escalier nous conduisit dans les anciens appartements du curé Israël.

Les deux étages n'en forment plus qu'un et les cloisons qui, dit-on, divisaient chacun d'eux de manière à former quatre chambres n'existent plus ; on doit reconnaître que ces appartements étaient peu élevés et que, sous le rapport de la capacité atmosphérique, les gens du XVI^e^ siècle n'étaient pas exigeants ; il est vrai que les vastes cheminées de l'époque concouraient puissamment à la ventilation.

Voici, en bas, l'emplacement de l'ancienne forge ; près de l'un des coins est une cheminée basse, avec un vaste manteau, sans ornements. Plus haut, où se trouvait évidemment la chambre principale, on voit, au milieu du mur, du côté de la nef, une grande cheminée, décorée dans le style renaissance ; sur le manteau, dans une couronne de fleurs, figure un écu *à une fasce, accompagnée de trois roses ;* ce sont bien, comme nous l'expliquerons plus loin, les armoiries de Jean Israël.

En montant dans le comble du clocher, après en

cette époque, nous a procuré le plaisir d'être reçu au presbytère par le curé actuel, M. l'abbé Beaucourt ; comme nous aurons occasion de le dire, il nous a rendu plus d'un service pour terminer cette notice, dont nous n'avons cependant point voulu changer la forme primitive.

Digitized by Google

avoir admiré la superbe charpente, on remarque, tout le long de la maîtresse poutre, sur une seule ligne, l'inscription suivante, en caractères minuscules gothiques de l'époque ; jusqu'alors elle n'avait pu être lue ni transcrite exactement :

anno dñi 15Z5 israel venit ī hoc pago Z regnavit hic ānis 50 q̄ tēpore svo viriliter pvgnavit cōtra adversarios hvi⁹ eclesie (1).

Faut-il croire, comme on le fait généralement, que, durant le long exercice du curé Israël, il y eut des guerres incessantes qui forcèrent le peuple à demeurer fréquemment dans les combles de l'église, et à combattre les assaillants, sous les ordres de leur vénérable prêtre ? Nous estimons que non; car la Lorraine est restée en paix pendant presque tout le XVIe siècle, et le sens de l'inscription doit plutôt s'entendre au point de vue religieux : il n'y est question que des « adversaires de cette église ». Il faut reconnaître, toutefois, que ce pays d'extrême frontière était fréquemment agité ; l'auteur de l'*Essai sur l'histoire de Longwy*, publié en 1829, dit que, sous le règne du duc Antoine (1508-1545), « Longwy et ses environs souffrirent considérablement des suites d'une guerre presque continuelle ».

(1) *Eclesie* est bien écrit ainsi, avec un seul *c*. — Cf. la traduction que l'auteur des *Mille et une merveilles* donne de cette inscription, la seule que l'on avait tenté de transcrire. Voici la version qui avait cours jusqu'alors :

Israel venit in hoc pago anno Domini 1525 atque regnavit hic 50 annis et in hoc tempore viriliter pugnavit contra adversarios hujus ecclesiæ.

Digitized by Google

Virton, ajoute-t-il, fut assiégé par Robert de la Marck, duc de Bouillon, en 1540 ; « Damviller fut pris et brûlé par les armées de François Ier, sous le commandement du duc d'Orléans, son fils, et du duc de Guise, qui s'empara aussi d'Yvoi-Carignan le 16 août 1542, et le 30 du même mois de Luxembourg. » Vers 1558, jusqu'à la paix de Cateau-Cambrésis, « les environs de Longwy furent encore le théâtre d'une guerre sanglante entre la France et l'Espagne au sujet du Luxembourg ».

Longwy et Baslieux, appartenant au duché de Bar, devaient garder la neutralité pendant ces campagnes ; mais, à cette époque, les frontières n'étaient guère respectées, du moins par les troupes mercenaires et les bandes de pillards qui suivaient les armées ; peut-être conviendrait-il aussi de faire une part à l'agitation protestante dans les préoccupations du bon curé. Il est bien fâcheux que nous n'ayons pas connu la nef de l'église du XVIe siècle, afin de voir, si comme celle de Saint-Pierrevillers, elle était construite en vue de la défense, ayant de vastes combles, pour loger tous les habitants et les bestiaux, et des machicoulis au-dessus de toutes ses baies.

De nos jours, il ne serait plus permis de placer de la sorte des logements au-dessus du chœur, ni même d'un autel secondaire. Mais, au moyen-âge, on n'agissait pas de même, parce que l'église servait de lieu de refuge pour la population en temps de troubles. A Bazailles, qui fait aussi partie du canton de Longwy et qui « est annexe (sans titre légal) de Ville-au-Montois », « l'église est du XIIIe siècle ; la tour et le chœur sont restés intacts... ; au-dessus du chœur se trouve encore l'appartement du chapelain qui desservait la chapelle et

Digitized by Google

où il demeurait » ; ainsi, du moins, s'exprime M. le curé du lieu dans sa réponse au Questionnaire de 1877.

Il nous faut cependant sortir dans le cimetière, afin de déchiffrer une inscription qu'on remarque, à une assez grande hauteur, au milieu de la face du clocher opposée à l'église. Les caractères sont en minuscule gothique ; à l'aide d'une petite échelle et de bonnes jumelles de théâtre, nous arrivons, non sans peine, à lire ce qui suit :

iohan · israel · me · fitz · faire
moy · q · svis · de · diev · le teple
po doner a tovs eraplaire
la mille v° z soirant.
priez diev povr lvi
1560

Le troisième chiffre de la date n'est pas tout à fait certain ; les deux premiers sont indistincts, mais leur restitution n'offre pas de doute. Les deux dernières lignes de l'inscription ayant moins de longueur que les précédentes, on a rempli le coin vide par une jolie rosace ; c'est une étoile à huit branches, constituée par deux carrés superposés dont les côtés, brisés en leur milieu, forment un angle légèrement concave. Un bouton occupe le centre, et le tout est inscrit dans un cercle.

La même rosace se retrouve à la clef de voûte du chœur. Doit-on y voir un ornement de fantaisie, ou un emblème dont le sens nous échappe ; ses huit rayons rappelleraient-ils les huit béatitudes, ou proviendraient ils du dédoublement des quatre points cardinaux? Nous pensons qu'il est prudent de ne pas se prononcer.

Digitized by Google

Le moyen-âge, par une ingénieuse fiction, accordait volontiers la vie et la parole aux choses inanimées ; cet usage s'est perpétué jusqu'à nos jours pour les cloches. Dans l'inscription qu'on vient de voir, c'est l'église elle-même qui fait connaître son fondateur, sa destination et sa date ; les quatre lignes principales sont des vers à rimes féminines, dont voici le sens :

Jean Israël me fit faire,
Moi qui suis de Dieu le temple,
Pour donner à tous exemplaire,
En l'an mille cinq cent et soixante.

Les deux premiers vers ont sept pieds (à moins de prononcer en deux syllabes *Jo-han* et *Di-eu*) ; le suivant, huit ; le troisième en a neuf ; mais c'est peut-être par distraction que le sculpteur y a placé la conjonction *et*, tout à fait inutile, ou plutôt qu'il a écrit *mille* au lieu de *mil*, comme on le faisait très souvent.

Cette inscription et celles qui suivront n'avaient, croyons-nous, jamais pu être déchiffrées ; elles présentent, pour notre province, un certain intérêt au point de vue littéraire et historique.

Près de deux siècles plus tard, le clocher de l'église de Margut, non loin de Sedan (1), fut reconstruit dans les mêmes conditions que celui de Baslieux, c'est-à-dire par le curé, Hubert Huart, qui était seigneur en partie du lieu. Lui aussi fit mettre une inscription rappelant ce fait anormal :

« Sur le fronton de la tour, dit l'historien du lieu, on

(1) A côté du célèbre pèlerinage de Saint-Walfroy, et faisant, comme Baslieux, partie de l'archidiaconé de Longuyon (Décanats wallons).

Digitized by Google

voit sculpté un calice, sous lequel on lit ces paroles :

» Je prendrai le calice du salut
» Et j'invoquerai le nom du Seigneur.

» Une petite niche recevait une statue, qui a disparu. Sous la niche on lit encore l'inscription suivante :

« Hanc turrim propriis sumptibus
Erexit Huart Hubert pastor
Et rector et dominus Temporalis
De Mouzon vic. — 27 mai 1728 (1). »

Sur le côté nord de la tour de Baslieux se voient des noms d'ouvriers qui y ont fait, assez récemment, des réparations.

Mais nous devons quitter le clocher pour rentrer dans le chœur. De forme carrée, comme la tour qui le surmonte, il n'est plus éclairé que par deux fenêtres latérales ; celle du fond a été bouchée par l'établissement postérieur de la sacristie. La clef de voûte offre une étoile à huit rayons, semblable à celle de l'inscription extérieure du clocher ; un trou rond est au milieu.

Le maître-autel a reçu un gradin, avec tabernacle, et un revêtement de devant qui sont modernes (XVIII^e siècle) : nous n'en parlerons que plus loin. La pierre d'autel a été consacrée, comme l'indiquent les cinq croix gravées au centre et aux angles, qui rappellent les cinq plaies du Sauveur (2) ; elle n'a point perdu les privilèges attribués par cette consécration.

(1) « Cette tour a été construite aux frais de Hubert Huart, curé et seigneur de Margut. — De Mouzon, vicaire. » Abbé Hamon, *Margut, Fromy et Saint-Walfroy* ; Reims, 1876, p. 115.

(2) « En France, dit Mgr X. Barbier de Montault (*Traité*

Digitized by Google

Le retable, fort élevé, est un morceau capital. Par derrière, sont deux inscriptions, gravées sur pierre, toujours en minuscule gothique et dont la facture peu soignée nous a donné assez de mal à les déterminer exactement ; nous croyons néanmoins être sûr de notre lecture.

Voici l'inscription du côté de l'évangile :

hoc altare fvit cōstrvctv
Z hoc tēplv ēdificatvm
per venerabilē virvm
necnō hvi⁹ loci curatvȝ
dnȝ ioēȝ israeliticvm
1560 (1)

(*Cet autel a été construit et ce temple édifié par vénérable homme le sieur Jean Israël, curé de ce lieu. 1560.*)

Voici l'inscription du côté de l'épître :

1573
O vos pastores ȝ vicarii
āniversarivȝ israelitichi
celebretvr ānvatim
altera die circōcisiōis dn̄i
avt martis post die seqvēti (2)

pratique, I, 109), on ajoute cinq croix gravées à l'endroit des cinq onctions, qui symbolisent les cinq plaies de Notre-Seigneur; mais telle n'est pas la coutume romaine ... L'usage français est très ancien et non contraire aux rites. » — Cf., du même, *Les mesures de dévotion*, p. 22-23, et *L'autel mérovingien de Vouneuil-sous-Biard*, p. 12.

(1) *Hoc altare fuit constructum et hoc templum edificatum per venerabilem virum, necnon hujus loci curatum, dominum Johannem Israeliticum. 1560.*

(2) *1573. O vos, pastores et vicarii, anniversarium Israe-*

Digitized by Google

(O vous, pasteurs et vicaires, vous célébrerez annuellement l'anniversaire d'Israël, le lendemain de la circoncision du Seigneur, ou le mardi suivant.)

C'est une amusante idée qu'a eue le curé constructeur de décliner son surnom de manière à en faire *Israelitichi* au génétif et *Israeliticum* à l'accusatif; nous avons éprouvé quelque peiue à déchiffrer ces formes étranges, qui, néanmoins, ne sont pas douteuses. Plus loin, dans l'inscription d'un puits, nous verrons bien mettre, au nominatif, *Israeliticus*.

Essayons, à présent, de faire connaître la décoration du retable, autant que nous le permettent nos notes et notre mémoire.

Ce très curieux retable comprend deux étages, dont l'inférieur est maintenant masqué par un tabernacle moderne et une décoration en placage destinée à l'accompagner. L'étage supérieur comporte trois niches en plein cintre, surmontées chacune d'un entablement, formant légèrement saillie au milieu et soutenu par deux colonnes, genre renaissance, dont le fût est orné de cannelures dans la moitié supérieure, et de feuillages imbriqués dans celle du bas. La niche centrale est plus élevée; ses colonnes, reposant sur des bases ornées, sont plus fortes, et leurs chapiteaux ont plus d'importance; au-dessus, de chaque côté d'un appendice qui renforce l'encorbellement du tabernacle ancien, se voient deux petits anges assis, tenant des écussons, sans chiffres ni emblèmes. Chaque niche renferme un

litichi celebretur annuatim altera die circoncisionis Domini, aut martis post die sequenti.

Digitized by Google

sujet, à plusieurs personnages, traité en demi-relief. Il importe d'en donner une description rapide.

La première niche, du côté de l'évangile, représente la Cène. Jésus et les douze apôtres sont assis autour d'une table, dont le service serait intéressant à examiner. Le Sauveur bénit de la main droite et de l'autre tient le globe crucifère. Saint Jean, à sa droite, dort, la tête appuyée sur le cœur du divin Maître. Judas porte la main au plat et détourne la tête.

La niche du milieu montre la Crucifixion comme on avait l'habitude de la figurer à cette époque. Le Christ porte la couronne d'épines; ses pieds sont l'un sur l'autre, percés d'un seul clou ; le titre porte l'inscription INRI. Les larrons sont attachés par des cordes à des croix en *tau*, c'est-à-dire en forme de T. Madelaine est prosternée au pied de la croix du Sauveur. A gauche, Longin, à cheval, tient une lance ornée d'une longue banderole; un autre homme se voit devant lui. En arrière, à droite, la Vierge défaillante est entourée de quatre femmes; à gauche, trois soldats jouent la sainte robe ; plus loin apparaissent plusieurs cavaliers, dont l'un tient un étendard.

La troisième niche renferme la scène de la Résurrection. Le Christ, sortant du tombeau, s'élève vers le ciel; il est ceint d'une draperie d'or et porte sur les épaules un manteau de même (1). Il lève la main droite; de l'autre il tient une longue croix munie de trois croisillons dont celui du milieu sert à l'attache d'un éten-

(1) Tout le retable est peint; mais il est peu probable que, depuis 1560, les couleurs n'aient pas été retouchées et parfois modifiées.

Digitized by Google

dard de couleur rouge, bordé de blanc. Quatre soldats gardent le sépulcre.

Sous l'arcade des deux niches latérales sont deux écussons aux monogrammes IHS et MR, c'est-à-dire JHESUS, MARIA ; l'H est surmonté d'une croisette, et l'M d'une couronne. Au-dessus de ces petites niches, des appendices en forme d'S rejoignent l'entablement de la grande du milieu.

Le remarquable tabernacle qui couronne le retable est en forme de lanterne circulaire, posée sur un socle carré très élevé, placé de biais sur un soubassement également carré, dont la partie inférieure, terminée en cul de lampe, appuie son extrémité sur l'entablement de la niche centrale du retable. Ce soubassement est orné de quatre têtes d'anges, qui servent de corbeaux pour recevoir quatre riches colonnettes renaissance aux bases fort élevées, environnant le socle. Ce même socle comporte, à ses angles supérieurs, des têtes d'anges analogues, sur lesquelles prennent base les fûts de quatre autres jolies colonnettes cantonnant le tabernacle. Le tout se termine par un couronnement carré, posé de biais, surmonté d'un pélican, emblème de la Charité et du sacrement de l'Eucharistie (1).

La porte du tabernacle est située par derrière ; on y avait accès par un petit escalier, qui n'existe plus.

L'usage lorrain au XVI^e^ siècle de placer le tabernacle au sommet du retable a motivé d'admirables monuments, que les changements de la liturgie et du goût

(1) Une applique mobile, en métal, destinée à recevoir trois petits cierges pour compléter l'illumination les jours de fêtes, se voit en avant de l'ancien tabernacle ; mais cet ajoutage n'est pas ancien.

Digitized by Google

ont fait presque tous disparaître, au grand détriment de l'art. Nous ne connaissons que cinq retables de cette nature, chacun décoré d'une façon très différente, bien qu'ils aient, sans doute, été construits dans l'espace de moins d'un siècle. Nous croyons reconnaître le plus ancien à Arrancy (Meuse), dont l'architecture est flamboyante ; ceux de Génicourt et de l'église Saint-Etienne à Saint-Mihiel, de la plus belle renaissance, ont été décrits par M. l'abbé Souhaut (1) ; le premier doit remonter à l'année 1531 environ, et le second ne pas être de beaucoup antérieur à la date de la consécration de l'édifice, c'est-à-dire à 1545 ; le retable de Baslieux (1560) serait donc le dernier de ces quatre monuments barrois, qui accompagnent le maître autel. Le cinquième dont il nous reste à parler se voit dans la chapelle dite des Fonts baptismaux à l'église si célèbre de Saint-Nicolas-du-Port ; cette chapelle, hors-d'œuvre vraisemblablement construit ou refait dans la première moitié du XVI^e^ siècle, semble avoir été destinée à un usage purement paroissial, l'église appartenant à un prieuré bénédictin; c'est ce qui explique qu'on y ait placé la réserve eucharistique et les fonts (2). Tous ces monuments offrent un grand intérêt ; il serait à désirer qu'on les fît photographier et qu'on les publiât (3).

(1) Ch. Souhaut, *Les Richiers et leurs œuvres*, p. 90 et 120.

(2) Voir A. Digot, *Notice sur l'église de Saint-Nicolas-de-Port*, 1848, p. 13.

(3) Nous possédons une excellente photographie du retable de Saint-Mihiel, et croyons que M. L. Palustre a pris celle du retable de Génicourt.

Digitized by Google

Laissons momentanément de côté les parties plus modernes de la décoration du maître-autel pour parler de son complément primitif qui lui a été récemment enlevé : nous voulons dire la marche de l'autel, qui n'était autre que la tombe du curé Israël. Cette marche, qui paraît avoir été unique, sert aujourd'hui de soubassement aux fonts baptismaux, à l'extrémité inférieure du bas-côté de l'évangile, place liturgique requise pour cet objet (1). En pierre blanche, de grande dimension et haute d'environ 0m, 15, cette tombe n'a d'autre décoration que l'inscription, qui court le long des quatre bords de la surface et sur le bord supérieur de trois des pans verticaux, ceux du devant et des côtés ; le pan postérieur est demeuré brut parce qu'il se trouvait adossé à l'autel. — Cette inscription a été gravée par un ouvrier peu habile ; les caractères sont la minuscule gothique de l'époque, très altérée, avec les E initiaux de forme renaissance. Lors de notre visite, nous ne savions nullement d'où provenait la tombe, et cette ignorance, jointe au manque de netteté des caractères, au rapprochement des mots, à l'obscurité naissante et à l'incommodité du lieu, nous en rendit le déchiffrement très pénible ; il faut ajouter que le milieu de la ligne placée derrière les fonts était caché par des amas de ciment ; heureusement M. l'abbé Beaucourt est parvenu à la dégager et à lire avec certitude les mots *in libro* qui

(1) A Viviers, près Longuyon, on a, il y a trente ou quarante ans, démoli un intéressant portail avec machicoulis pour ajouter une travée à l'église ; cette travée n'est pas dans le style de l'édifice, et l'on a placé, à tort, les fonts du côté de l'épître.

Digitized by Google

nous manquaient et rendaient incertains leurs voisins.

Voici l'inscription en question, dont nous numérotons les lignes ; elle commence, pour la partie supérieure horizontale, à l'angle antérieur gauche ; la ligne 5 est, naturellement, le début de la partie verticale :

1. ✠ o israel audi pre
2. cepta dei et quasi in libro ea habe in corde tu
3. o et serva illa et
4. bene tibi erit ✠ obiit io israel anno dni 1589 (1)
5. libera deus israel ex
6. omnibus tribulationibus suis et ex oibus inimicis at
7. q necessitatib⁹ suis

C'est-à-dire :

O Israel, audi præcepta Dei et quasi in libro ea habe in corde tuo, et serva illa et bene tibi erit (2). — *Obiit Joannes Israel anno Domini 1589. — Libera Deus Israel ex omnibus tribulationibus suis* (3) *et ex omnibus inimicis atque necessitatibus suis* (4).

Traduction : *O Israël, écoute les préceptes de Dieu, et garde-les dans ton cœur comme dans un livre. Observe-les et il t'en arrivera bien. — Jean Israël mourut en l'année du Seigneur 1589. — O mon Dieu, délivrez*

(1) Le dernier chiffre n'est pas certain : c'est, peut-être un 2.

(2) Ce texte paraît résumer le sens des chapitres IV et VI du Deutéronome.

(3) Citation textuelle du psaume 24, v. 22.

(4) Ce texte donne le sens de différents passages de psaumes 17,21, etc.

Digitized by Google

Israël de toutes ses tribulations, de tous ses ennemis et de ses nécessités.

Nous ne savions pas d'abord, comme il a déjà été dit, que la tombe de Jean Israël eût servi de marche au maître-autel ; mais ce fait, dont la confirmation nous a été donnée très postérieurement par M. l'abbé Beaucourt, est devenu certain, pour nous, par le seul examen du monument, puis ensuite par la connaissance d'un exemple semblable que M. H. Stein nous a révélé en publiant le testament du célèbre chroniqueur Olivier de la Marche († 1er février 1502). Dans ce testament, passé par devant notaire, le 8 octobre 1501, on lit :

« ... Il a ordonné et ordonne ... que, luy trespassé, son cœur soit mis en un coffret de plomb et porté en Bourgongne, en sa... chapelle qui est située auprès de La Marche, en un lieu appelé Villersgaudin, et veut son dit cœur estre mis *devant le grand autel* de laditte chapelle en façon que *il puisse faire marchepied au prestre qui dira la messe*, et à l'entour du bord d'icelle pierre, non pas au-dessus, mais en cottière, seront mises quatre lignes qui s'ensuivent :

« Pour marchepied, repos, passet et marche
Soit bon le cœur Olivier de la Marche
Au très digne prestre, sainct et sacré
Dont le Corps Dieu est en ce jour consacré (1). »

On verra plus loin que François Grajant, dit Israël, curé de Morfontaine et, selon les apparences, parent du curé de Baslieux, fut inhumé, en juin 1704, « au pied de

(1) Henri Stein, *Testament de Olivier de la Marche*, Bruges, 1885, p. 5.

Digitized by Google

l'autel de S. Michel », érigé par lui dans l'église paroissiale.

Cette coutume d'ensevelir sous la marche de l'autel n'est plus permise de nos jours (1) ; de même, il est maintenant de rigueur que le maître-autel ait trois marches, et les petits, une seule (2).

En terminant le relevé des inscriptions ordonnées par le curé Israël pour l'église de Baslieux, nous devons déplorer la destruction des anciennes cloches ; il est presque certain que l'une d'elles, tout au moins, devait être contemporaine de la reconstruction de l'édifice et nous aurait offert une longue et curieuse inscription, analogue aux précédentes et à celles dont les monuments campanaires, spécialement à cette époque, étaient décorés (3). Les cloches actuelles de Baslieux, au nombre de trois, ne datent que du commencement de ce siècle ; l'une, dit-on, « est renommée dans le pays par sa sonorité majestueuse (4) ».

Au XVI^e^ siècle, l'église dont nous nous occupons avait deux autels secondaires, sans dotation particulière, puis un autre dédié à saint Nicolas (5), le patron vénéré de la Lorraine, des jeunes garçons et de tous les enfants. Aujourd'hui, il y a deux petits autels, mais saint Nicolas n'est plus rappelé que par une statue.

A l'arc triomphal, séparant le chœur de la nef, devait

(1) Mgr X. Barbier de Montault, *Traité pratique*, I, 151.

(2) *Ibid.*, I, 147 et 153.

(3) Cf. notre article *Anciennes cloches lorraines;* Nancy, 1885.

(4) Réponse au Questionnaire de 1877.

(5) V. ch. III.

Digitized by Google

être, suivant l'usage, une trabe avec un crucifix ; c'est ce que prouve l'acte de décès de M^me^ de la Marre, en 1684, laquelle, est-il dit, a été inhumée « *sous le crucifix*, acotté vers l'autel N. Dame (1) ». Cet acte, comme on le voit, nous apprend, de plus, qu'il y avait, à la fin du XVII^e^ siècle, un petit autel dédié à la Vierge.

Dans l'acte de décès de Jean de Saintignon, du 29 mars 1743, il est dit que ce gentilhomme fut inhumé « dans l'église, sous les collatéraux proche l'autel du St Rosaire (2) ». Peut-être s'agit-il du même autel.

La dévotion au saint Rosaire acquit une très grande popularité à la suite de la bataille de Lépante ; la plupart des confréries lorraines qui lui furent consacrées datent du XVII^e^ siècle : rappelons l'érection de celles : de Rosières-aux-Salines, en 1618 (3) ; de Cons-la-Grandville, en 1622 (4) ; de Moutiers, en 1627 (5) ; de Friauville, en 1659 (6). Celle de Sorcy est connue par le testament de François de Choiseul, mort en 1669 ou 1670, qui lui légua 50 francs (7), et celle d'Outremé-

(1) V. ch. IV, n° 1.

(2) V. ch. IV, n° 12.

(3) Meurthe. — Abbé Guillaume, *Hist. du culte de la très-sainte Vierge en Lorraine ;* Nancy, s. d., p. 102 et suiv. — A Marville, l'épitaphe de Salentin de Gavroy, prévôt du lieu, mort en 1609, mentionne un legs de *mil francs* à la confrérie du Saint-Rosaire.

(4) Actes de confirmation de 1652 et 1656, dans les arch. de la fabrique.

(5) Moselle. — H. de Sailly, *Le Barrois mosellan*, dans les *Mémoires de la Société... de la Moselle*, 1868, p. 186, 192-202.

(6) Moselle. — *Ibid.*, p. 198-200.

(7) Dumont, *Ruines de la Meuse*, t. V, p. 189.

Digitized by Google

court par un inventaire de 1704 (1). De beaux tableaux anciens représentant le Rosaire se voient dans plusieurs de nos églises; nous nous souvenons de ceux de la cathédrale de Nancy (provenant des Minimes) vers 1596 (2), de Cons-la-Grandville, daté de 1656 (3), de Liverdun, Champigneulies, Autreville, Barisey-au-Plain (4), etc. — Parmi les « ouvrages imprimés en Lorraine et se rapportant au culte de la très sainte Vierge », feu M. l'abbé Guillaume (5) mentionne un « Manuel des Confrères du Rosaire, Nancy, 1625 », qui prouve l'importance qu'avait alors cette dévotion.

Si nous voulons passer au mobilier plus moderne, nous remarquons que le tabernacle servant actuellement paraît être du XVIIIe siècle. La partie inférieure, formant le tabernacle proprement dit, est fermée par une porte ornée d'un calice. La partie supérieure comprend une niche qui servait probablement pour l'exposition du saint Sacrement; on y a placé une statue moderne du Sacré-Cœur. Au-dessus du tabernacle repose une croix en cuivre. Sur les côtés se voient des statuettes de saint Luc et de saint Marc. Les chandeliers d'autel, plus élevés qu'il ne conviendrait, masquent un

(1) Haute-Marne, ancienne Lorraine. — Abbé Liébaut, *Outremécourt ou l'héritage de la Mothe;* Langres, 1883, p. 55.

(2) Auguin, *Monogr. de la cathédrale de Nancy;* Nancy, 1882.

(3) V. notre article *Le titulaire de l'église de Cons-la-Grandville;* Nancy, 1882, p. 12.

(4) Meurthe.

(5) Abbé Guillaume, *l. c.*, p. 278.

Digitized by Google

peu trop les niches du retable. Aux extrémités sont également disposées des statues modernes de saint Roch et de saint Sébastien, préservateurs des maladies contagieuses, très vénérés dans toute la Lorraine et que l'on ne trouve guère l'un sans l'autre (1).

Dans le chœur existaient anciennement deux très grandes statues de saint Pierre, titulaire, et de saint Paul, objets de grande vénération, qui ont été transportées, vers 1870, dans la chapelle de N.-D. de Bonté, dont nous dirons plus loin deux mots. Pour céder aux désirs de la population, M. le curé a rétabli, aux extrémités supérieures du retable, sous des arcades modernes de genre gothique, deux statues, de moindre dimension, des mêmes saints. Ce hors-d'œuvre n'est pas d'un effet très heureux; mais nous comprenons parfaitement les exigences de la dévotion populaire : ne lui adressons pas trop de reproches lorsqu'elle *ajoute*, quand même l'art en souffre, afin d'avoir le droit de ne point ménager notre blâme lorsqu'elle *détruit*. Par un usage fréquent, qui existe même à Rome, les deux statues nouvelles sont conformées de telle manière que saint Pierre a dû être placé du côté de l'épître, qui est le moins honorable, laissant la droite liturgique à saint Paul (2).

(1) En outre, saint Sébastien est le patron des archers ou arbalétriers, et, dans le pays, de nos jours encore, on invoque, en particulier, saint Roch contre les maladies des animaux.

(2) Les statues des deux mêmes saints ont été placées dans cet ordre à la façade de la nouvelle église de Bayon, qui n'a pas d'autres motifs iconographiques d'ornementation. C'est une singulière façon d'annoncer que l'édifice est dédié

Digitized by Google

Comme tous les anciens autels du pays, celui de Baslieux comportait l'addition de paremens mobiles, variables suivant les fêtes (1) ; ces devant-d'autel ayant disparu, M. le curé a eu la bonne pensée d'en acquérir un nouveau, provenant d'une église des environs et qui a pu s'appliquer assez bien à l'autel. Datant, ce semble, du XVIII^e^ siècle, et entièrement doré, il représente la Cène, d'une manière fort rare et pourtant plus conforme à la réalité ; au lieu d'être assis chacun sur un siège, les convives sont couchés trois par trois sur des lits, à la manière antique ; le Christ seul fait exception (2).

A l'entrée du chœur, nous remarquons, d'un côté, une statue de la Vierge, habillée, ainsi que l'Enfant qu'elle porte. La statue miraculeuse de Luxembourg,

à saint Martin et à saint Jean-Baptiste. Déplorons que, pour construire cette église, on ait démoli une tour très ancienne, un fort beau chœur gothique, et laissé enlever par le Musée d'un département voisin, deux tombes remarquables, dont l'une, du XIV^e^ siècle, appartenait à une branche cadette de la maison de Lorraine.

(1) V. un intéressant chapitre consacré au *Parement* dans le *Traité pratique* de Mgr X. Barbier de Montault, t. I, p. 454-459. Il est regrettable que l'on n'observe presque nulle part, en France, touchant cet ornement si important, les prescriptions de la liturgie romaine, très conforme, sur ce point, aux vieux usages gallicans.

(2) Parmi les reliques de Jésus-Christ que le *Saint des Saints* de la basilique de Latran se vantait autrefois de posséder, on comptait « le lit sur lequel il fut couché pendant la dernière Cène ». (Mgr X. Barbier de Montault, *La grande pancarte de la basilique de Latran*, dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1887, p. 48. Cf. Rohault de Fleury, *Mém. sur les instruments de la passion*, p. 280.)

Digitized by Google

qui date du XVII^e^ siècle, et celle d'Avioth, qui peut bien remonter au XII^e^ (la tête est moins ancienne) sont aussi habillées (1). De l'autre côté est une statue de sainte Anne avec la Vierge enfant.

La nef se termine, de chaque côté du chœur, par un autel. Celui de droite (évangile) est dédié à la Vierge ; mais la statue qui l'orne est celle de l'image dite de la *Médaille miraculeuse*, blâmée par la Congrégation des Rites. Une inscription porte AVE MARIA. Deux statuettes représentent sainte Lucie, couronnée, tenant une palme et un livre, et sainte Catherine (patronne des demoiselles), aussi couronnée, avec la palme et la roue.

L'autel opposé a pour patron saint Joseph, que la statue représente tenant une branche de lis et portant l'enfant Jésus, double nouveauté contraire à la tradition et abusive ; il ne convient pas, en effet, d'enlever le divin Enfant à sa mère pour le placer dans les bras de son père nourricier, et l'on sait que l'attribut de ce saint est, non pas la branche de lis, mais bien le *rameau fleuri*, chose fort différente à tous égards. — A l'un des côtés, une statuette offre l'image de saint Eloi (patron des forgerons), vêtu d'une manière passablement bizarre, chasuble romaine sur une dalmatique, avec étole au-dessous, et, sur la chasuble, le pallium ; il bénit et tient la crosse ; à ses pieds, une enclume. — De l'autre

(1) « En beaucoup d'endroits, on habille les statues de vêtements d'étoffe. Quel inconvénient y a-t-il à cela ? Qui n'a vu en Italie des Vierges ainsi parées ? Laissons-leur le costume traditionnel, qu'il serait blâmable de supprimer ou de modifier... » (Mgr X. Barbier de Montault, *Traité pratique*, I, 428.)

Digitized by Google

côté est une statuette de saint Hubert, l'un des protecteurs les plus vénérés du pays, mais dont les attributs et les costumes varient beaucoup. Le premier évêque de Liège bénit et tient la crosse ; une tête de cerf se voit à ses pieds ; son costume, à peu près pareil à celui de saint Eloi, qui vient évidemment de la même fabrique, comporte une chasuble romaine verte, sur une dalmatique ou tunique couleur isabelle ; les bouts d'une étole, de même nuance et chargés de croix, dépassent par en bas. On sait cependant que les étoles ne sont guère ornées de croix que depuis le XVII^e^ siècle, et que les plus anciennes étaient blanches. Qu'avait-il de mieux à faire que de prendre modèle sur la célèbre étole miraculeuse de saint Hubert, entièrement blanche et sans ornement particulier (1).

Les fonts sont placés sous un autel, abus que nous avons retrouvé ailleurs, dans une église toute neuve. Sur les côtés, placées en encorbellements contre le mur, se voient deux statuettes de N.-D. des Victoires et de saint Nicolas.

On remarque, dans l'intérieur du village, une « chapelle dédiée à Notre-Dame et devenue célèbre, dans le pays, par la procession annuelle qui s'y fait, de temps immémorial, à l'instar de celle de Luxembourg (2), le

(1) Nous avons vu cette étole, il y a trois ans, en compagnie de Mgr X. Barbier de Montault et de M. L. Palustre, qui l'a photographiée. Ces savants auteurs doivent l'étudier dans leurs *Mélanges d'art et d'archéologie.* — Cf. notre article *L'étole de saint Charles Borromée* (Nancy, 1884).

(2) La première chapelle de Notre-Dame de Luxembourg fut bâtie de 1624 à 1627. Les processions paraissent avoir

Digitized by Google

5e dimanche après Pâques, au milieu d'un immense concours de fidèles des alentours (1) ».

Au-dessus de la porte est l'inscription suivante; les *y* sont de forme contournée, le jambage inférieur au-dessous de l'alignement; l'*n* et le *t* de *bonté* ont un jambage commun :

YCY·E·N·
D· DE· BONTE
1662

(*Icy est* (*?*) *Notre-Dame de Bonté* (2), *1662.*)

C'est dans cette chapelle qu'ont été transportées les deux grandes statues de S. Pierre et de S. Paul, datées de 1525, qui se trouvaient autrefois dans l'église paroissiale.

Il nous reste pour achever cette partie descriptive, à mentionner le presbytère, bâtiment vaste et commode, pourvu de caves spacieuses, profondes et soigneusement construites, qui servaient sans doute à emmagasiner les dîmes et à donner asile, en cas de danger, aux objets mobiliers les plus précieux des habitants. Dans la cour du presbytère, un puits laisse voir à l'intérieur de la margelle et à peu près à hauteur

commencé vers 1640, mais les fêtes solennelles de la « grande octave » ne furent instituées qu'en 1666. (Cf. *Hist. de Notre-Dame de Luxembourg...*, par L. Kuntgen, de la Compagnie de Jésus, 1866.

(1) Réponse de M. l'abbé Schmitte au Questionnaire de 1877.

(2) Le titre de N.-D. de Luxembourg est *Consolatrix afflictorum.*

Digitized by Google

du sol, cette inscription, en minuscules gothiques, qui achève de dépeindre le caractère original et enjoué du constructeur :

si qvis sitit bibat. israeliticvs. 1537.

C'est-à-dire : *Si quelqu'un a soif, qu'il boive. Israël. 1537.*

L'église de Baslieux est dédiée à saint Pierre (1) : c'est peut-être par suite de sa donation, au x^e^ siècle, à l'abbaye de Saint-Vanne, de Verdun, qui, primitivement, était vouée aux saints apôtres Pierre et Paul (2). D'ailleurs, on retrouve le premier comme titulaire de plusieurs temples de la région ; citons Viviers et Saint-Pierrevillers, puis, à cause de leurs nombreux patronages dans les environs, les abbayes de Saint-Pierre, à Metz, et de Saint-Pierremont. On a prétendu, sans en donner de preuve, que l'église de Marville avait le même vocable : de nos recherches, il résulte que cette église, prieurale et paroissiale, était sous le patronage de saint Nicolas ; mais le prieuré dépendait de l'abbaye de Rebais, consacrée au prince des apôtres. Ce saint avait, d'ailleurs, une chapelle dans l'église de Marville, et une autre dans celle de Réhon (3).

Le collateur de Baslieux, ayant droit de nomination

(1) Nous pensons qu'elle l'était primitivement aux deux saints Pierre et Paul.

(2) Roussel, *Hist. de Verdun*, édit. de 1863-64, t. II, p. 169.

(3) Citons encore, dans l'ancien département de la Meurthe, l'église d'Aboncourt (c^on^ Colombey), et, dans celui de la Moselle, la chapelle de Morlange.

Digitized by Google

à la cure, était l'abbé de Saint-Vanne, de Verdun. De cette abbaye célèbre dépendait le prieuré de Mont-Saint-Martin, près de Longwy, et l'abbé était collateur-gros décimateur de plusieurs localités avoisinantes. On verra, dans la troisième partie de ce travail, comment l'église de Baslieux fut donnée, au x^e^ siècle, à l'abbaye verdunoise.

Près de l'église, sous l'ombrage de quelques arbres, une croix de pierre, que nous n'avons pas eu le temps d'examiner, marque sans doute le lieu où les échevins du village rendaient la justice et réunissaient les habitants pour les affaires de la communauté. — Bon nombre de maisons offrent, au linteau de la porte, la date de leur construction; quelques portes charretières sont surmontées d'oculus ornementés, de formes très variées.

II

Le curé Israël et sa famille.

Le curé Israël est un personnage assez énigmatique pour que l'intérêt s'attache particulièrement à lui. Nous rechercherons donc, dans les paragraphes suivants : 1° quelle était sa famille ; 2° s'il fut réellement seigneur de Baslieux ; 3° enfin, si le nom *Israël* a été porté par d'autres prêtres de la région.

§ 1. La famille du curé Israel.

A quelle famille appartenait le curé Israël, que l'on suppose noble et qui faisait usage d'armoiries, dont le

Digitized by Google

caractère héraldique n'est pas niable ? Cette question serait probablement demeurée longtemps sans réponse, si la visite canonique du XVI^e^ siècle, publiée à Trèves en 1884, ne nous en avait donné la solution : le curé de Baslieux y est, en effet, appelé « *Dominus Joannes Nicolai, alias Israël, apostolice provisus* (1) ». Israël n'était donc qu'un surnom, et *Nicolas* le vrai nom de famille (2). Or, dans le *Nobiliaire* de Dom Pelletier, nous retrouvons précisément ce nom et les armoiries du curé Israël ; malheureusement, l'article se borne à enregistrer l'anoblissement dans les termes suivants :

« NICOLAS (Didier), de Vic, conseiller et secrétaire de René II, roi de Sicile, fut annobli le 7 juillet 1501. Porte *d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois roses de même, deux en chef et une en pointe ;* l'écu surmonté d'un armet morné orné de son bourlet et lambrequin au métail et couleur de l'écu. *Héraulderie de Lorraine.* »

Les registres de *Hérauderie* ne sont plus dans les Archives départementales : la famille est-elle réellement originaire de Vic ? comment vint-elle dans le pays de Longwy ? Jean Israël descendait-il directement de Didier ? C'est ce que nous ne saurions dire ; mais, dans un autre travail (3), nous avons fait voir qu'il existe

(1) V. ch. III.

(2) Nous n'osons traduire *de Nicolas ;* c'était un usage très habituel, pour les prêtres, surtout au XVI^e^ siècle, de donner à leur nom une forme italienne. Citons, rien que parmi les chanoines de Verdun : Jean *Godi*, 1552 ; Cosme *Pernetti*, 1550 ; Gérard *Nicolai*, 1550 ; Gérard et Jean *Goberti*, 1550 ; Jean *Valtrini*, 1550 ; Didier *Martini*, 1588 ; Didier *Colini*, 1567 ; Cosme *Martini*, 1550 ; Jacques *Bartholomei*, 1558 ; etc.

(3) *Tombe de deux fils de Charles Hierosme à Dieulouard ;* Nancy. 1885, p. 7 et suiv.

Digitized by Google

plusieurs familles dont les armoiries se rattachent certainement à celles de la famille Nicolas : tantôt elles sont tout à fait identiques ; tantôt elles se différencient par des variantes ou modifications conformes aux usages de l'époque. Toutes ces familles paraissent avoir été apparentées ; il nous semble qu'elles descendaient, en ligne féminine, d'une famille Xandrin, portant les mêmes armes (les *meubles* étant *d'argent*), qui habitait Sancy, et dont l'ancienne noblesse fut confirmée en 1606. C'est, en Lorraine, un fait ordinaire et très intéressant que la transmission d'armoiries, plus ou moins modifiées quant aux détails, dans un certain nombre de familles issues indirectement d'une souche unique.

Nous ne savons malheureusement rien de plus sur les origines du curé Israël. En 1598, on trouve l'anoblissement d'un autre *Didier Nicolas*, qui, selon toute apparence, descendait du premier; l'écu de ses armes est semblable, sauf que les roses sont *d'argent*, celle de la *pointe* tenue par un *lion* issant, symbole de la bravoure militaire. Ce Didier habitait Pont-à-Mousson ou les environs et semble n'avoir rien de commun avec le pays de Longwy.

Serait-ce une branche de la même famille Nicolas qui habitait encore Longwy au XVIII^e^ siècle et possédait une partie de la seigneurie de Cutry, dont elle finit par prendre le nom ? Nous ne pouvons rien affirmer, parce que nous ne connaissons pas les armes de ces seigneurs; mais la chose est probable, et nous croyons utile de reproduire ce que nous connaissons de la généalogie de cette branche : ces renseignements ont été extraits des registres paroissiaux de Longwy par M. F. Michel, d'Ugny, membre de la Société d'Archéologie lorraine;

Digitized by Google

nous pensons pouvoir accorder confiance à l'exactitude de ses notes, et nous devons le remercier de l'obligeance avec laquelle il met à notre service les nombreuses copies de documents qu'il a faites dans les archives locales du pays.

I. Le premier membre de la famille auquel ces actes permettent de remonter paraît être un sieur NICOLAS, dit *la palme*, qui mourut à Longwy le 21 décembre 1687.

Il eut, ce semble, cinq enfants, savoir :

1. *François* NICOLAS, qui suit.

2. *Joseph* NICOLAS, qui fut parrain d'un fils de son neveu Simon, en 1723, et qui est cité, comme défunt, dans l'acte de vente de 1728, qui suivra.

3. *Antoine* NICOLAS, parrain d'une fille de Simon, en 1724.

4. *Scholastique* NICOLAS, femme du sieur *Etienne Merles*, qui figure dans l'acte de vente de 1728.

5. *Marguerite* NICOLAS, citée dans le même acte.

II. FRANÇOIS NICOLAS, lors du mariage de son fils Simon, en 1715, était veuf de « damoiselle *Anne-René Parisy*. Il ne vivait plus en 1728, époque où son nom est cité dans l'acte d'une vente, faite par son fils. — Le 23 février 1696, « le sieur NICOLAS, de Longwy, » fut le parrain d'un fils de François Marchand et de Dieudonnée-Charlotte de Bonnenouvelle ; le baptême eut lieu à Réhon, dont les parents de l'enfant étaient seigneur et dame en partie. — C'est, sans doute, le même « Mr NICOLAS », maire royal de Longwy, lieutenant général de police, qui tint sur les fonts, le 3 janvier 1720, l'aîné des enfants de Simon. — François paraît n'avoir eu d'autre fils que ce Simon.

Digitized by Google

III. Simon NICOLAS, « seigneur de Cutry, capitaine au régiment Royal-des-Vaisseaux », épousa, à Boncourt-sur-Orne, le 24 septembre 1715, « damoiselle Anne de Baras (1) de Boncourt, fille de ..... vivant chevalier, seigneur dudit Boncourt et capitaine d'une compagnie de dragons au régiment de la Colonel (*sic*) générale, et de dame Louise de Latour, ses père et mère, demeurant audit Boncourt ». Etait présent : « Pierre Parisy, curé d'Abeville ». — Simon habitait Longwy, où le régiment auquel il appartenait était en garnison.

En 1728, par acte notarié passé à Longwy, « le sieur Simon Nicolas, chevalier, seigneur de Cuttry en partie, capitaine au régiment de Royal-vaisseaux, » et sa femme, vendent à messire Charles de Wal, chevalier, seigneur de Fermont et autres lieux, une métairie située à Doncourt. Sont cités dans l'acte : « le sieur Etienne Merles, à cause de Scholastique Nicolas, son épouse; Marguerite Nicolas; le feu sieur François Merles, père et beau-père des vendeurs; feu le sieur Joseph Merles, frère du précédent ». L'acte est signé : *Cuttry — Charles dewal de Fermont — Anne de Boncourt de Cuttry.* (Commun., d'après copie, de M. Michel.)

« Anne de Barras de Boncourt, épouse de Simon Nicolas, seigneur de Cutry, » mourut à Longwy, le 2 janvier 1748.

De ce mariage sont nés plusieurs enfants; voici les mentions de leurs baptêmes, extraits des registres de Longwy (nous respectons l'orthographe des noms et qualifications) :

(1) Ordinairement *Barat*. Sur cette famille, v. le *Simple crayon* de Husson-l'Escossois.

Digitized by Google

1. Le 3 janvier 1720, a été baptisé François Louis de Cutry, fils de Monsieur de Cutry, capitaine au régiment de royal vaisseau, et de Anne de Barras de Boncourt. Parrain : Mr Nicolas, maire royal de cette ville [Longwy], lieutenant général de police. Marraine : Anne Louise de Latour.

Signé : Louyse de la tour.

2. Le 21 août 1721, a été baptisée Marie Theresse de Cutry, fille de Simon Nicolas, seigneur de Cutry et de Anne de Baras de Boncourt. Parrain : Charles de Wal, baron seigneur de Fermont. Marraine : dame Théresse Duchesne, épouse au dit seigneur dewal.

Signé : Théresse Duchesne de fermont.
Charles dewal de fermont.

3. Le 30 avril 1723, a été baptisé Joseph Nicolas de Cutry, fils légitime du sieur Simon Nicolas, dit seigneur de Cutry, et autres [lieux], et de Anne de Boncourt, conjoints, ses père et mère ; lequel a eu pour parain Joseph Nicolas et pour maraine Marie Le Mareschal.

Signé : J. Nicolas M. lemareschal J. L Masson vicaire.

4. Le 14 juillet 1724, a été baptisé Louise de Cutry, fille légitime du Sr Simon de Cutry ... et de Anne de baras de Boncourt, conjoints, ses père et mère. Parrain : Antoine de Cutry. Maraine : Louisse de Baras de Boncourt.

Signé : Louyse de la tour en uoire (Voivre).
le Masson, vicaire.

5. Le 1er novembre 1725, a été baptisée Dlle Anne de Cutry, née d'hier, fille de messire Simon Nicolas de Cutry, capitaine au régiment de vessaux, seigneur de

Digitized by Google

Cutry, et de Anne de Baras de Boncourt, dame de Boncourt, de Cutry. Parrain : le sieur Joseph Graffart, jeune garçon. Marraine : damoiselle Marie Anne Le Marchal, pareillement jeune fille.

Signé : Marie le Mareschal Joseph Graffar.

C'est probablement un petit-fils de Simon Nicolas qui, à Pierrepont, en 1787, fut présent à un mariage sous la dénomination suivante : « Messire Pierre de Cutry, chevalier de l'ordre militaire de St Louis ». Il signa : *de Cuttry.* — Nous ne savons si cette famille existe encore.

Quant aux descendants de Didier Nicolas, anobli en 1598, ils eurent une destinée très brillante. Son fils Charles, lieutenant-colonel du régiment de Gournay, ayant épousé, en 1614, Marie de Reims, leur postérité prit le nom et les armes de cette famille. Un autre Charles, fils du précédent, épousa Marguerite de Bermont ; il se qualifiait chevalier, seigneur de Lorry, etc., et reçut le titre de baron du Saint-Empire, « avec l'addition d'un aigle à ses armes ». Son fils, Antoine-Bernard, marié à Elisabeth-Marthe-Christine de Lenoncourt (1), se qualifiait baron de Vannes et du Saint-Empire. Le fils de celui-ci, Antoine-Nicolas, prit les qualités de comte de Reims, baron de Vannes, etc. ; il épousa, en 1748, Marie-Anne-Gabrielle-Rose de Barbarat de Mazirot, dont naquirent plusieurs enfants.

Ainsi que nous le disions ailleurs, il y a là un curieux exemple de l'intérêt que présentent les études héraldi-

(1) L'acte de ce mariage, passé à Blainville le 24 avril 1714, vient d'être publié dans le *Bulletin de la Société de Géographie de l'Est*, 1886, p. 456.

Digitized by Google

ques : comment aurait-on pu deviner, de prime abord, que le curé Jean Israël, reconstructeur de l'église de Baslieux, appartenait à la famille de ceux qui, au siècle dernier, se qualifiaient comtes de Reims, barons de Vannes et du Saint-Empire !

§ 2. Le curé Israel était-il seigneur de Baslieux ?

Le curé Israël était-il, comme le veut la légende, seigneur de Baslieux ? Rien ne prouve qu'il possédât le plus petit fief dans cette localité ; la tradition a dû, comme il arrive souvent, faire une confusion : la seigneurie appartenait, non au curé Israël, soit comme *pasteur*, soit à titre personnel, mais bien au *collateur*, c'est-à-dire à l'abbé de Saint-Vanne. On verra plus loin, en effet, que le comte Liéthard, vivant au x^e^ siècle, donna, à cette illustre abbaye, la terre de Baslieux, l'église avec sa dot (*ecclesiam scilicet cum dote*) et la mense pastorale. Cela est, en outre, confirmé par ce fait que, — les droits de l'abbé de Saint-Vanne ayant, dans la seconde partie du xvi^e^ siècle, été joints à la mense épiscopale, — M. de Maillet a pu écrire, en 1749, touchant Baslieux : « M. l'Evêque de Verdun nomme à la cure, est seigneur et décimateur ». De plus, le lieu était de haute-justice (1).

Le seul titre connu, qui mentionne le curé Jean Israël, est le procès-verbal de la visite canonique de 1570. Vu l'intérêt historique de l'article relatif à Baslieux, nous le donnerons, avec une traduction, dans la troisième partie de ce travail.

Le même document nous apprend que Jean Israël

(1) V. le chapitre suivant.

Digitized by Google

était en possession d'un autel à Marville (1) :

Domus sancti Spiritus in Marvilla.

Altaris B. M. V., ss. Mathiæ et Michaëlis in ecclesia *Marvillana* possessor Dominus *Joannes Nicolai, alias Israël,* pastor in *Ballodio,* collator pastor, et tenetur ad duas missas qualibet hebdomada, et habet libere a suo sacellano decem francos (2).

Maison du Saint-Esprit a Marville.

Jean Nicolas, autrement dit Israël, curé de Baslieux, est en possession de l'autel de la Bienheureuse vierge Marie et des saints Mathias et Michel, dans l'église de Marville. Le collateur est le curé (de Marville) ; il est tenu de dire deux messes par semaine, et reçoit dix francs, que son chapelain consent à lui donner.

Par là, il semble que, — tout en étant collateur, ayant nommé pour chapelain Jean Israël, — le curé de Marville remplissait effectivement ces fonctions de chapelain, pour lesquelles le titulaire légal lui remettait une partie de ses revenus.

§ 3. Le surnom Israel.

Le surnom du curé de Baslieux provoque une autre question. Par suite de quelles circonstances ce prêtre a-t-il été appelé *Israël?* Il ne nous est pas possible, quant à présent, de le savoir. Nous connaissons, toutefois, trois curés des environs qui, un siècle plus tard,

(1) Sur cette maison hospitalière, v. notre article *Inscription d'autel du XV^e^ siècle, à Marville,* dans le *Journal de la Société d'Archéologie lorraine* de 1884, p. 33.

(2) Joannes W. Heydinger, *Archidiaconatus tituli S. Algathes in Longuiono* ..., p. 126.

Digitized by Google

furent aussi désignés sous ce même nom : fait remarquable, que nous livrons sans commentaires aux observations des historiens et à l'attention des chercheurs qui pourraient en signaler de nouveaux exemples.

Voici les trois dont nous avons connaissance :

1. Sur une cheminée de l'ancien presbytère de Morfontaine, veut bien nous écrire M. l'abbé Beaucourt, curé actuel de Baslieux, on lit, dans un encadrement circulaire :

INRI (1)
Jean Israël
1650.

2. *François Grajant Israël* (2), qui ne tarda pas à succéder au précédent, naquit vers 1624, ainsi qu'il résulte de son acte de décès. Il devint curé de Morfontaine, où il succéda à Gille Le Grand, nommé curé de Beuveille, comme nous l'apprend le cartulaire de Morfontaine (3), avant 1652.

Néanmoins, F. Israël ne signe les pièces de ce cartulaire qu'à partir de 1663 (12 août), et il ne paraît pas avoir résidé à Morfontaine avant cette date (4). C'est

(1) Sans doute les initiales de *Jesus Nazarenus Rex Judeorum* qu'on a l'habitude d'inscrire au titre des crucifix.

(2) A part l'acte de 1684, tous les renseignements relatifs à ce curé sont dus à l'obligeance de M. l'abbé Vacant, professeur au grand Séminaire, correspondant de l'Académie de Stanislas.

(3) V., ci-après, l'article de Pierre Grajant Israel.

(4) Toutefois, dans une déclaration des dîmes de Réhon, du 19 avril 1660, qui nous est signalée par M. Michel, on voit figurer, comme témoin, « François Gragent, curé de Morfontaine ».

Digitized by Google

qu'en effet, de 1635 à 1660, ce village fut dévasté par suite des guerres, et dépeuplé à tel point qu'il n'y restait plus que deux ou trois habitants et qu'en 1653 on n'y connaissait plus les droits qui appartenaient à la communauté et au curé. (V. le Cartulaire mentionné et les comptes de Longwy, conservés aux Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 6627 à 6631.)

En 1674, François Grajant Israël rebâtit ou restaura le presbytère de Morfontaine, ainsi qu'en fait foi une inscription placée sur la cheminée qui porte cette date avec son nom (1). (Ce presbytère fut vendu en 1693.)

Ce prêtre érigea à Morfontaine un autel de saint Michel, dont la dotation fut faite avec le tiers des grosses dîmes qui appartenait auparavant au sieur Arnould de Gorcy (Copie du dénombrement des biens d'Antoine de Becave, seigneur de Morfontaine, du 17 octobre 1719). Cet autel eut un chapelain jusqu'à la Révolution (Délibération de la communauté de Morfontaine, du 18 janvier 1789, conservée aux archives de cette commune).

Le 25 octobre 1684, dit M. Michel, fut enterrée dans l'église de Baslieux, M^me^ de la Marre; cérémonie à laquelle on voit assister « M^r^ *François Gragent* (?) *Israel*, prêtre, curé de Morfontaine », cousin de la défunte (2).

François Grajant mourut à Morfontaine, le 10 juin 1704 et fut inhumé au pied de l'autel de saint Michel, qu'il avait érigé.

(1) Cf. l'inscription, ci-dessus, de *Jean Israel, 1650;* n'y aurait-il pas là une confusion ?

(2) V. le chapitre IV.

Digitized by Google

Voici son acte de décès, extrait des registres des naissances et décès de la paroisse :

« L'an mil sept cent et quatre, le dixième juin, je soussigné Jean Baptiste Robert, prêtre et vicaire de Morfontaine : est décédé entre mes bras, à trois heures et demy du matin, muni de tous les sacrements de notre mère la sainte Eglise, le sieur François Grajant Israel, prêtre et curé du dit Morfontaine et premier définiteur du décanat de Bazaille, âgé de quatre vingts ans ou environ et inhumé au pied de l'autel S. Michel, érigé par lui dans la dite église paroissiale, par le sieur Simon, prêtre et curé du doyenné de Bazaille, et assisté des sieurs définiteur du dit décanat et de plusieurs autres curés et ecclésiastiques et de la plus part des paroissiens. — Signé : Robert (1). »

3. « *Pierre Gragent Israel* se donne le titre de *secrétaire du chapitre de Bazaille*, le 25 février 1653, dans une pièce transcrite au cartulaire de Morfontaine qui est conservé aux archives de la fabrique de Laix et aux Archives de la Moselle (Préfecture de Metz, G. 2436).

» Une autre pièce du même cartulaire, du 16 septembre 1652, est signée par le même, ainsi qu'il suit : *Graianus, prêtre* curé de Bazaille, greffier du chapitre de Bazaille (2). »

Une notice manuscrite sur Beuveille, dont copie nous a été communiquée par M. F. Michel, nous apprend

(1) Le sieur Jean-Baptiste Robert, qui rédigea cet acte, était vicaire de Morfontaine depuis le 29 juillet 1702.

(2) Communication de M. l'abbé Vacant, qui a en sa possession une copie de la première de ces pièces.

Digitized by Google

que, de 1656 à 1674, fut curé du lieu : *Pierre Trajant* (1), *Israel.*

On le voit, notamment, se nommer ainsi dans un acte de baptême du 25 novembre 1660, l'un des plus anciens que renferment les registres paroissiaux, et dans un acte pour la location des dîmes, du 9 mars 1672, qui l'appelle, plus loin, « ledit *S^r Israël* ».

On ne peut guère douter que les trois prêtres dont on vient de voir mention n'appartinssent à une même famille ; il est permis de supposer qu'ils se rattachaient au curé de Baslieux par les liens du sang ou de l'adoption, et qu'ils avaient repris son surnom.

III

Notes historiques.

L'histoire de Baslieux exigerait un travail considérable ; les notes suivantes pourront être utiles à celui qui voudra l'entreprendre.

Le territoire de la localité fut habité à une époque fort reculée ; on lit dans le *Dictionnaire du département de la Moselle*, publié en 1817 par M. Viville :

« Dans un terrain qui paraissait se refuser à toute espèce de culture, et qu'on faisait défoncer pour y planter des arbres, on découvrit, en 1817, un grand massif de maçonnerie, dans lequel étaient horizontalement pratiqués une foule de tombeaux renfermant chacun un squelette, et rarement deux, ainsi que des armes, des

(1) Sans doute *Grajant.*

Digitized by Google

épées, des sabres, des haches, des flèches, des poignards, des bracelets, des ornemens d'ambre jaune, des émaux, etc. Parmi les dalles qui recouvraient chacun de ces tombeaux, il s'en est rencontrée une ornée d'un bas-relief, représentant le Mercure des Gaulois. »

C'est du côté de ce terrain, croyons-nous, que se trouve l'endroit appelé le *Trou aux Fées*, sur lequel circulent de curieuses légendes.

Dans l'*Austrasie* de 1853, M. G. Boulangé a fait connaître en ces termes le résultat de ses recherches archéologiques sur la localité dont nous nous occupons :

« ANTIQUITÉS ROMAINES TROUVÉES A BASLIEUX.

» Le territoire de Baslieux est on ne peut plus fertile en antiquités ; l'enclos de M. de Saintignon occupant, à ce qu'il paraît, l'emplacement d'un cimetière gallo-romain, a fourni, à différentes époques, un très grand nombre d'objets. Il résulte, des exhumations qui y ont été faites, que les corps n'étaient pas brûlés comme cela avait lieu pour les sépultures découvertes à la ferme de Moncel, près de Longuyon, et sur le territoire de Lexy (1). Nous donnons (fig. 7) le dessin de l'une des urnes funéraires trouvées dans les tombes de Baslieux. Ce vase, en terre noirâtre très fine, ressemble, par son style, à tous ceux trouvés dans les tombes des quatrième et cinquième siècles ; il fait partie de la collection d'antiquités du cabinet de M. le comte de Lambertye, au château de Cons-la-Grand'ville.

» J'ai dessiné, dans le même cabinet, un charmant

(1) Même canton.

Digitized by Google

petit bas-relief trouvé également à Baslieux (fig. 4). Ce monument, en pierre de grande oolite du pays, servait de couvercle à une tombe. Il représente Mercure, dont le culte était très répandu dans notre contrée. Debout sur un socle portant l'inscription M. E. R., il porte une bourse dans la main droite et s'appuie de la gauche sur un caducée ; un bouc est couché à ses pieds. L'ensemble de la composition est renfermé dans une niche assez peu refouillée ; son style accuse le troisième ou le quatrième siècle. La hauteur totale est de 0m,88 sur 0,30 de largeur (1). »

Dans le *Dictionnaire topographique de la Moselle*, M. de Bouteiller mentionne ainsi les différentes formes du nom de Baslieux qu'il a relevées, à partir du xe siècle :

« Baslieux, com de Longwy. — *Fundum Ballodium in pago Mathensi* (2), 990 (charte de l'abbaye de Saint-Vannes de Verdun). — *Ballodium prædium in pago Waprensi*, 1015 (charte de l'empereur Henri II, archives de Verdun). — *Baslieu*, xviiie siècle (pouillé de Metz). — *Balieux*, 1722 (cartularium diocesis Mettensis). — *Balieu*, 1749 (de Maillet, Mémoires sur le Barrois). — *Bâlieu* ou *Bailleuf*, 1766 (Durival, Description de la Lorraine). — *Bailleux en Mathois*, 1788 (Jean Mussey, Lorraine ancienne). »

(1) *Austrasie*, 1853, p. 618.

(2) Sur le *Mathensis pagus*, *Methingau* ou *Mathois* (en patois wallon *Gaumet*), voir le *Dict. topog. de la Moselle*, art. *Mathois (Le)*, et Ch. Piot, *Les pagi de la Belgique*, Bruxelles, 1874, p. 166 (v. surtout la carte, pour ce qui concerne la France).

Digitized by Google

M. de Maillet, qui écrivait au milieu du siècle dernier, dit à propos du même village :

« Il y avoit anciennement un château de Liéthard, de la maison de Haspourg, dont on voit encore les ruines. » Plusieurs autres écrivains ont répété ce fait, sans en donner de preuves (1).

Cette tradition, touchant le château de Liéthard, a tout l'air d'une légende ; elle peut cependant renfermer une part de vérité. Trop longue serait l'opération de recueillir les assertions des anciens écrivains et d'en faire la critique historique : il faudrait, pour ainsi dire, reconstituer toutes les généalogies des maisons princières qui ont fleuri dans la Lorraine du VIII^e^ jusqu'au XII^e^ siècle, et l'on sait combien ces généalogies sont compliquées, hérissées de difficultés et obscurcies par les contradictions des chroniqueurs.

Bornons-nous donc, sans chercher à le contrôler, — du moins pour le moment, — à reproduire ce que Jean Mussey, curé de Longwy, a dit, au sujet de Baslieux, dans sa *Lorraine ancienne et moderne*, imprimée en 1712 ; ceux qui voudront travailler sur ce texte et recourir aux sources invoquées pourront le faire à loisir.

Jean Mussey attribue à Longwy, assez bénévolement, l'honneur d'avoir été la capitale du duché de Mosellane ; il isole le *comté de Longwy*, vers le commencement du X^e^ siècle, pour en former l'apanage de Mahaut, fille du duc Régnier. Ce prince et son fils, le duc Gisilbert, sont célèbres, à des titres bien différents, dans les annales de la Lotharingie. Outre ce fils absolument certain, Mus-

(1) Durival, Viville, de Bouteiller, Terquem, etc.

Digitized by Google

sey et quelques écrivains donnent plusieurs autres enfants à Régnier, savoir : le fameux Ricuin, « duc de Mosellane » ou plutôt comte d'Ardennes ; Théodoric, comte d'Alsace et premier landgrave ; Othon, comte du Chaumontois ; puis cinq filles, dont Mahaut serait l'aînée. Elle épousa le « comte de Liethard, de la Maison de Hapsbourg et d'Altenbourg, auquel elle porta le Comté de Longcastre ou de Longwy en mariage » (Mussey, p. 78).

Cet apanage, dit plus loin le même auteur, ne fut pas la conséquence d'une constitution de dot naturelle : l'empereur Othon I s'était emparé de la Lorraine, il abandonna le comté de Longwy à Liéthard, qui était son parent, tant à titre de donation personnelle qu'à raison de ce que ce comté avait appartenu aux ancêtres de Mahaut et lui avait été attribué en dot.

L'article de ce comte Liéthard, considéré comme un saint, et celui de son fils Megingaud, sont du plus haut intérêt pour l'histoire de Baslieux ; nous croyons qu'on nous saura gré de les transcrire (1).

« *Saint Liethard Comte de Longwy.*

» La Chronique de S. Maximin de Tréves, parlant des Hommes illustres du neuviéme siécle, fait l'éloge de Liethard en peu de mots en ces termes : Dans ces temps-là vivoit avec éclat le Comte Liethard, sorti

(1) Ce texte comporte des notes marginales, sans astérisques, et d'autres au bas des pages. Nous avons conservé à celles-ci des lettres de renvoi, afin qu'on les distingue facilement, et reporté les premières en même lieu, avec des numéros, dont nous avons placé les *appels* au mieux qu'il nous a été possible.

Digitized by Google

d'une très-illustre Maison, et parent fort proche de l'Empereur (*a*).

» Il bailla en pur don la Seigneurie de Balieu, enclavée dans son Comté de Longwy, à l'Abbaye de saint Vanne de Verdun, dont le Cartulaire en tient note dans ces termes (1) : *Le Comte Liethard nous a donné la Seigneurie de Balieu, située dans le Comté de Castre, consistant à l'Eglise, avec sa dot, la Méterie Pastorale avec quarante autres charuës* (*b*). La Chronique de saint Maximin de Tréves en parle de même (2) : *Liethard ajouta à toutes ces liberalitez un don tres considerable, sçavoir la Terre de Balieu dans le Comté de Castre, dans le Pays de Mathois*, qui êst le nom de cette contrée, *Balieu en Mathois* (*c*).

» Wassebourg (3) rapporte que la Princesse Mahaut épouse de Liethard, qui étoit originairement la Dame foncière de ce Fief de Balieu, confirma de sa part cette donation ; à laquelle elle en ajouta une particuliere en faveur de l'Eglise de la même Abbaye, qui fut des Dal-

(*a*) « *Celebris hac hominum memoria fuit Liethardus Comes, ex clara origine ortum ducens, et Augusti propinquus.*

(1) « *Duchêne de la Maison de Lorraine, pag. 14.* »

(*b*) « *Luthardus Comes dedit nobis in Comitatu Castrei prædium Ballodium ; Ecclesiam scilicet cum dote, et mansum indominicatum cum aliis 40.* N^a. *Mansus* est le fond d'une charuë. »

(2) « Nouvelle Notion. »

(*c*) « *Adjecit insigne donum fundum Ballodium nuncupatum in Castrecnsi Comitatu, in pago Matthensi.* »

(3) « *Fol. 185 et 218.* »

Digitized by Google

matiques d'or frisé, qui subsistoient encore du temps de cet Historien, dans le quinziéme siécle, et y faisoient les richesses de cette Abbaye en ornemens d'Eglise.

» La memoire de cette Bienfaictrice s'y fait le 14 Janvier, suivant le Necrologe de ce lieu (*c*).

» Cette Princesse étant morte, le Comte Liethard son époux, aprés avoir eu d'elle plusieurs enfans, et étant déja fort avancé en âge, se fit Religieux dans la même Abbaye de saint Vanne, suivant la même Chronique (1) de S. Maximin (*d*); mais il fallut qu'il interrompît le repos de cette sainte vie, pour se transporter auprés de l'Empereur saint Henry, et y solliciter la confirmation de son leg pieux, contre les empêchemens que son fils et successeur le Comte Megingaud y apportoit : et revenant de cette expedition chargé d'un jugement favorable, ce Religieux et Comte de Longwy mourut en odeur de sainteté dans l'Abbaye de saint Maximin à Tréves et y fut inhumé environ l'an 1006.

» Nicolas Zyllesius en son Apologie pour l'Abbaye de saint Maximin de Tréves (2), imprimée en 1638, rapporte que saint Richard, qui fut ensuite Abbé de saint Vannes, se transporta aussi-tôt en cette Ville, et y ayant repeté son corps avec beaucoup d'empressement pour son Abbaye de saint Vannes, il luy fut rendu par ordre de Gisilbert Comte de Luxembourg, et Seigneur Voüé de la même Abbaye, contre les efforts des Reli-

(*c*) « *Commemoratio Dominæ Emmehildis Comitissæ quæ nobis Ballodium dedit.* »

(1) « *Loc. cit.* » (Wassebourg.)

(*d*) « *Vir magno jam natu, et procreatis ex Emmehilde conjuge liberis.* »

(2) « *Pag. 42.* »

Digitized by Google

gieux, qui prétendirent le retenir (*a*) ; en sorte qu'il le fit tirer du tombeau et transporter processionnellement par ses propres Sujets, de Balieu jusqu'à Verdun : *ce qui est rapporté au long dans la même Chronique.* On y grava sur son Mausolée : *Cy gist Liethard Comte et Moine en même temps, qui nous a donné la Seigneurie de Balieu avec son ban* (*b*). Sa mémoire y est celebrée tous les ans le 9 May, suivant le Nécrologe de la même Abbaye, qui porte pour l'Office de ce jour-là : *La Commemoraison de Liethard, qui de Comte devint Moine, et nous donna ce que nous possedons à Balieu, avec plusieurs autres grandes liberalitez qu'il nous fit en argent et en or* (*c*).

» Les habitans de Balieu font voir encore aujourd'huy, sur le penchant de leur lieu, les ruines d'une maison forte, remplies de briques de l'ancienne fabrique, qu'il appellent on leur patois, le Châté Luthau, ce qui veut dire le Château de Liethard.

» *Megingaud fils de la Comtesse Mahaud et de Liethard Comte de Longwy Archevêque de Tréves.*

» Il prit la possession du Comté de Longwy, quand

(*a*) « *Lythardus Otthonis III. Imperatoris propinquus, ex Comite de Longwy factus Monachus Virduni ad sanctum Vitonum ; cum defunctus esset Treviris in Monasterio sancti Maximini, et ibidem sepultus : per Gisilbertum Comitem Luxemburgensem Advocatum Maximinianum exhumatus fuit, et Vitonianis restitutus, sancto Richario eum repetente.* »

(*b*) « *Hîc jacet Lythardus Comes et Monachus, qui nobis dedit Ballodium cum banno.* »

(*c*) « *Commemoratio Lythardi ex Comite Monachi, qui*

Digitized by Google

Liethard son pere prit l'habit de Moine : mais apres son decés il renouvella, plus vivement que jamais, l'opposition qu'il avoit formée au détachement, que la dévotion de son pere avoit apporté à son Etat, de la Seigneurie de Balieu, et il s'en empara par voye de fait, prétendant que c'étoit un Fief relevant de son Comté de Longwy, qui ne pouvoit être aliené. Cela causa une deuxiéme contestation pardevant S. Henry (1), residant pour lors à Thionville. Enfin le different fut terminé par un Arrêt définitif rendu en la Ville de Nimegue, en faveur de saint Richard et de son Abbaye, à laquelle ce saint Monarque ajugea la proprieté du fond, avec charge de relever en Fief des Comtes de Longwy, comme il se voit par la Chronique cy-dessus, et comme il est rapporté par Wassebourg (2).

» En effet, le Prevôt de Longwy exerce encore aujourd'huy en la Seigneurie de Balieu, qui n'est qu'à deux lieuës de la même Ville, les droits qu'on y appelle de hauteur et de voüerie, au nom du Souverain.

» Le Pere Alexandre Wiltheim, Jesuite, nous fait l'indication du lieu et du temps de ce Jugement rendu par saint Henry sous l'an 1015, en son volume intitulé, *Acta Dagoberti Martyris* (3), en ces termes : *Tables de Henry II. Empereur : Balieu dans la Pays de la Voivre dans le Comté de Longcastre.* Et plus bas : *Balieu dans le Matthois (a).*

dedit nobis ea quæ habemus apud Pallodium, et dona argenti et auri plurima contulit. »

(1) « *Fol. 187 et 218.* »

(2) L'empereur S. Henri II.

(3) « *Pag. 66.* »

(*a*) « *Tabulæ Henrici II. Imperatoris : Ballodium in*

Digitized by Google

» Le Comte Megingaud, ayant embrassé l'Etat Ecclesiastique, fut pendant cette contestation nommé à l'Archevêché de Tréves par le même Empereur saint Henry, comme il se peut voir dans les Annales de cette Metropolitaine; et il mourut peu de temps après, sçavoir en 1017, suivant la Chronique de Herfeld, dans la Ville de Coblens, sans être parvenu à la possession paisible de cette dignité, laquelle il laissa par sa mort à son Competiteur, qui étoit Adelberon Comte de Luxembourg; ce qui est rapporté par Berthel, dans son Catalogue des Abbez de Munster.... (1). »

M. de Bouteiller, ainsi qu'on l'a vu, n'a pas trouvé le nom de Baslieux écrit en français antérieurement au XVIII[e] siècle. Nous ne serions pas surpris qu'il fallût voir le nom d'un maire de ce village dans « Huillons, li maires de *Balluel* », lequel, avec plusieurs prêtres du pays, figure comme témoin dans une charte du 28 mai 1264 : c'est une sentence rendue par le prévôt de Longwy, en faveur de l'abbaye d'Orval, contre plusieurs personnes qui prétendaient avoir des droits sur des terres de la Caure (2). Cette forme se rapproche singulièrement du latin *Ballodium* (3) et éloigne l'idée de *bas-lieux*. Ajoutons que l'orthographe *Balluel* représente, à peu près, la prononciation *Bâlieu*, les deux *l*

pago Vaprensi, in Comitatu Casterei. Et plus bas : *Ballodium in pago Matthensi*, Balieu en Matthois. »

(1) Mussey, *l. c.*, p. 160-165.

(2) H. Goffinet, *Cart. d'Orval* p. 404.

(3) L'initiale *B* de ce mot pourrait être le restant d'un nom propre qui se serait fondu avec *allodium*, alleu, héritage, bénéfice.

Digitized by Google

étant mouillées (1) et rendant longue la première syllabe, le dernier du mot, restant muet (2), et la diphthongue *ue* équivalant au *eu* actuel (3).

La rareté du nom de Baslieux dans les chartes du moyen-âge ne doit pas étonner ; si le village avait eu des seigneurs particuliers, on verrait ce nom dans les actes où ces seigneurs figureraient, dans des pièces de partages, de ventes ou échanges, de procédures, de reprise féodale ; mais, appartenant à un propriétaire ecclésiastique et impersonnel, on comprend facilement le défaut de documents de telle nature : l'administration locale dût toujours être assez paternelle, puisque la tradition n'en a conservé que de bons souvenirs.

Au xvi^e^ siècle, le cardinal de Lorraine fit unir l'abbaye de Saint-Vanne à la mense épiscopale de Ver-

(1) Comme dans *Ville-sur-Illon*, qu'on prononce *Ville-sur-Illion*.

(2) Généralement les consonnes finales étaient muettes ; elles ne servaient qu'à conserver l'étymologie et à lier le mot suivant s'il commençait par une voyelle : *Mœurs*, *Ours*, *Mars*, etc., se prononçaient *Mœur*, *Our*, *Mar*, etc. Aujourd'hui, on dit encore *Fusi* pour *Fusil ;* par contre, on fait, à tort, sonner l'*l* dans *Gril*, *Avril*, etc. ; quelques personnes en arrivent à dire *Juillette* pour *Juillet ;* on a malheureusement pu écrire des volumes sur les déformations de la prononciation française. C'est surtout pour les noms propres qu'elle est fréquente et déplorable ; des instituteurs obligent les élèves à prononcer comme on les écrit les mots : *Laxou*, *Maxéville*, *Briey*, *Lamoignon*, *Priest*, *poireau*, *poignard*, etc. ; tandis que l'on devrait continuer à dire : *Lâchou*, *Machéville*, *Bryi*, *Lamognon*, *Prî*, *poreau*, *pognard*, etc.

(3) Littré, *Histoire de la langue francaise*, t. 1, p. 323.

Digitized by Google

dun (1) ; par suite de cette donation, les évêques de Verdun devinrent, au titre d'abbés de Saint-Vanne, les seigneurs , collateurs et gros décimateurs de Baslieux.

Vers 1570 eut lieu la visite canonique dont M. J.-W. Heydinger a récemment publié le codex à Trèves (2) ; ce document est trop important pour que nous ne reproduisions pas ici ce qui concerne la localité sur laquelle nous nous efforçons de réunir des renseignements.

Ecclesia in Ballodio,

300 comm.

Collator *Abbas s. Vitoni Virdunensis*, Patronus s. Petrus, pastor Dominus *Joannes Nicolai, alias Israël, apostolice* provisus. Sunt 3 a.

Altare s. Nicolai est dotatum certis bonis, ex quibus possessor, *prior* in *Donchery*, recipit annuo duodecim coranatos, ex quibus dat Domino *Joanni*, pastori, duos, pro una missa hebdomadali, quam nomine *prioris* celebrat super isto altari, nescitur an *prior* sit investitus.

Collator *Abbas* habet quinque partes decimarum, et pastor sextam, constituentem trigenta maldra commu-

Église de Baslieux,

300 communiants (les habitants de Laix compris).

L'abbé de S. Vanne de Verdun est collateur nommant à la cure. Patron : S. Pierre. Curé : le s^r *Jean Nicolas*, autrement dit *Israël* ; c'est par le St-Siège qu'il a été nommé. Il y a 3 autels.

L'autel de S. Nicolas est doté. Sur cette dotation, le *prieur* de *Donchery*, possesseur du titre de l'autel, reçoit 12 couronnes par an. Il en donne deux au sieur *Jean*, curé, pour qu'il dise, en sa place, une messe par semaine sur cet autel. On ignore si le prieur a été établi canoniquement titulaire de cet autel.

L'*abbé* qui nomme à la cure a les cinq sixièmes des (grosses) dimes, dont le dernier sixième appartient

(1) Roussel, *Hist. de Verdun*, édit. de 1863-64, t. II, p. 175.

(2) Joannes W. Heydinger, *Archidioconatus tituli S. Agathes, in Longuiono...* ; Augustæ Trevirorum, 1884, p. 82. — M. l'abbé Vacant a bien voulu se charger de la traduction de ce document, laquelle demandait des connaissances toutes spéciales.

Digitized by Google

nium fruzum, ex minutis decimis decem francos, item viginti quatuor jugera terræ, ex quibus annuo potest habere sex maldra frugum, tria plaustra faeni.

au curé. Ce sixième se compose de 30 mesures de fruits communs. Le curé tire en outre 10 francs sur les menues dimes, et il a 24 jours de terre qui peuvent produire par an six mesures de fruits et trois chariots de foin.

Fabrica habet semiduas mensuras olei.

La fabrique a 1 mesure 1/2 d'huile.

Pastor habuit saltem sextam partem oblationum in quatuor festivitatibus et etiam jurium funeralium. Ex commissione dominorum *commissariorum* scriptum est collatori, ut eas oblationes omnes cum juribus funeralibus pastori, cum ad eum de jure spectent, relinquat.

Le curé avait, au moins, le sixième des offrandes des quatre fêtes et le sixième des droits sur les funérailles (et le reste appartenait au Collateur). Par ordre des commissaires (qui font la visite du décanat), on a écrit au collateur de laisser ces oblations et ces droits sur les funérailles en entier au curé, attendu qu'en droit elles appartiennent à ce dernier.

Nota istud Decretum. (V. plus loin.)

Garder cette décision (V. plus loin.)

Jacobus le gendre relictus est ab uxore in *Budreseyo* habitante. Mandatum fuit, ut compareant in *Severeyo*. Uxor, autem dixit, quod eius prior maritus levaverit moderno suo marito unam prolem ex sacro fonte baptismatis.

Jacques le Gendre a été abandonné par sa femme qui habite Boudrezy. Il leur a été ordonné de comparaitre devant les commissaires à Xivry. La femme a dit que son premier mari avait été parrain d'un enfant de son mari actuel (1).

Dominus *Decanus* debet agere cum synodalibus, ut continuo, noctu et diu, sit lumen ante venerabile sacramentum. Alioqui alio deferetur.

Le sieur doyen doit s'arranger avec les synodaux pour qu'il y ait continuellement, jour et nuit, une lampe allumée devant le saint sacrement. Autrement il sera transporté ailleurs.

Sinodales 4. Custos *magister Petrus*.

Il y a 4 synodaux. — Sacristain : le maitre (d'école) *Pierre*.

(1) Ce qui constituerait un empêchement qui aurait rendu leur mariage invalide.

Digitized by Google

Nota istud *Decretum.*

Anno Domini millesimo quingentesimo septuagesimo die Mercurij post Penthecostes Venerabiles Domini *commissarij* generalis Visitationis *R^mi Domini nostri archipræsulis Treverensis principis electoris*, in generali Visitatione prædicto die, quæ observabatur in parrochiali ecclesia in *Basellis*, Auditis synodalium et parrochianorum ecclesiæ in *Ballodio*, Necnon Honorabilis Domini *Joannis Nicolai alias Jsrael ibi dem* pastoris, querelis et controversijs, ratione jurium funeralium, oblationem et aliarum suarum differentiarum, Ad conservandam unionem, pacem, et tranquillitatem inter communitatem et dictum pastorem, Statuerunt :

Primo quod synodales pro eorum juribus nonorum matrimonium contrahensium, debeant habere coniunctim quatuor mensuras vini aut earum verum valorem absque aliqua defalcatione, nisi ipsi ex eorum liberalitate voluerint aliquid remittere,

Secundo quod pastor pro eisdem suis juribus debeat habere septem mensuras vini, Hae autem septem mensuræ vini poterunt per contrahentes a pastore redimi duodecim grossis, et hoc erit in arbitrio contrahentium an velint vinum vel pecuniam dare,

Tercio pro sepultura, funeralibus, Luminaribus, vigilijs, oblationibus et administrationibus sacramentorum unius demortui, loco *bladi*, quod alias consuetum fuit pastori tradi, eidem posthac dabuntur quinque franci, et his contentus erit,

Garder cette décision.

L'an de N. S. 1570, le mercredi après la Pentecôte, les Commissaires de Mgr l'Archevêque de Trèves, prince électeur, pour la visite générale, faisant cette visite générale, ledit jour à l'église paroissiale de Bazailles, après avoir entendu les plaintes et les discussions des synodaux et paroissiens de l'église de Baslieux, aussi bien que de leur honorable curé le S^r *Jean Nicolas* autrement dit *Israel*, au sujet des droits des funérailles, des offrandes, et d'autres points sur lesquels ils sont en différend, pour conserver l'union, la paix et la tranquillité entre la communauté et ledit curé,

Ont décidé :

1° Les synodaux doivent recevoir solidairement des nouveaux mariés, pour leurs droits, 4 mesures de vin ou leur valeur réelle, sans aucune soustraction, à moins qu'ils ne veuillent bien leur faire une remise, par libéralité.

2° Pour ses droits, en la même circonstance, le curé devra recevoir 7 mesures de vin. Mais les conjoints pourront racheter ces sept mesures de vin du curé pour 12 gros et il sera au choix des conjoints de donner du vin ou de l'argent.

3° Pour la sépulture, les funérailles, le luminaire, les vigiles, les offrandes et l'administration des sacrements d'un défunt, au lieu du *blé* qu'on était dans l'habitude de donner au curé, on lui donnera 5 francs, et il s'en contentera.

Digitized by Google

Quarto si quis contraxerit extra *pagum* matrimonium, pro litteris licentiæ dabuntur eidem pastori duo franci,

Ultimo quia ipsi domini *commissarij* intellexerant, R^dum Dominum *Abbatem* collatorem dictæ ecclesiæ in *Balladio*, seu eius nomine *priorem prioratus s. Martini de s. Martino prope Lonwicum*, sublevare quinque partes oblationum in dicta ecclesia, et pastorem saltem sextam partem earundem oblationum contra omnem æquitatem in dispendium pastoris, Hac ratione et justis de causis ipsi Domini *commissarij* statuerunt, ordinarunt et decreverunt omnes et singulas huiusmodi oblationes Domino pastori soli debere cedere, Et ita ipse pastor ad peticionem suorum parrochianorum, qui nimis magnis gravabantur oneribus etiam ab immemorabili tempore, libere juribus suis antiquis cessit, atque ita pax constituta ab utraque parte acceptata cum gratiarum actione, et a Dominis *commissarijs* confirmata. Acta fuerunt hoc anno et die ac loco ut supra.

(G. f. 36, a.)

4° Quand quelqu'un se mariera hors du village, il donnera deux francs au curé pour les lettres qui l'y autoriseront.

Enfin, comme les seigneurs commissaires ont remarqué que le Révérend sieur abbé, collateur de l'église de Baslieux, ou, en son nom, le prieur du prieuré de St-Martin, de St-Martin près Longwy, lèvent les cinq sixièmes des offrandes de cette église et que le curé en lève au moins l'autre sixième, ce qui constitue une injustice vis à vis du curé, pour ce motif et pour de justes causes, les sieurs commissaires ont statué, ordonné et décidé que toutes et chacune de ces offrandes n'appartiendraient plus qu'au seul curé. Et alors, de son côté, le curé, à la demande de ses paroissiens, qui étaient surchargés de lourdes charges et cela même de temps immémorial, a consenti librement à abandonner ses anciens droits. La paix, ainsi rétablie, a été reçue des deux parties avec reconnaissance et confirmée par les sieurs commissaires.

Faits l'an, le jour et au lieu que dessus.

(G. f. 36 a).

Ce document nous apprend que, dans la seconde partie du XVI^e siècle, la paroisse de Baslieux, y compris le hameau de Laix, comptait 300 communiants, c'est-à-dire trois cents personnes en âge et en état de communier au temps pascal. Il est probable que cette population, comme celle de la plupart des villages de la Lorraine, fut presque anéantie pendant les guerres atroces du XVII^e siècle et qu'elle se reconstitua peu à peu au XVIII^e, puisque, comme on va le voir, M. de

Digitized by Google

Maillet ne comptait, en 1749, que « 92 ou 93 habitans ». A partir de ce moment, les progrès ont été rapides, jusque vers 1850. M. Viville notait 643 habitants en 1817, et M. Verronnais, 767 en 1844. L'*Annuaire* departemental n'en relève plus aujourd'hui (1886) que 627.

Le 28 mai 1698, *J. Lecoq*, curé de Baslieux, assista à l'enterrement de François Evrard, curé de Doncourt, inhumé dans cette localité (1).

M. de Maillet, qui publia ses *Mémoires alphabétiques sur le Barrois* en 1749, y donne ainsi l'état de ce village :

« Baslieu.., village à une lieue et demie de Villers-la-montagne, à droite de la Crune, diocèse de Trèves, office et recette d'Etain, bailliage de Villers-la-montagne, coutume de Saint-Mihiel, cour souveraine de Nancy ; M. l'Evêque de Verdun nomme à la cure, est seigneur et décimateur; haute-justice ; 92 ou 93 habitants. »

« Le 8 juillet 1769, lit-on dans les registres paroissiaux, le feu du ciel tomba sur la tour de l'église de Ballieux. » (M. Michel.)

La paroisse de Baslieux dépendait du doyenné de Bazailles, l'un des décanats wallons de l'archidiaconé de Longuyon, appartenant primitivement au diocèse de Verdun (2). Au siècle dernier, la localité faisait partie

(1) Renseignement dû à M. F. Michel, d'Ugny.

(2) V. notre article sur les *décanats wallons* dans la *Revue de l'Art chrétien* de 1886, p. 227.

Digitized by Google

du bailliage de Villers-la-Montagne, duché de Bar; depuis 1802, elle est rattachée au canton de Longwy.

IV

Extraits des registres paroissiaux.

Nous terminerons le présent travail par des extraits des registres paroissiaux, qui nous ont été communiqués par M. F. Michel; ils concernent différentes familles, notamment celle de Saintignon, d'ancienne chevalerie verdunoise, dont une branche se fixa à Baslieux vers le commencement du xviiie siècle.

1. **1684**, 25 octobre. — Décès, à Baslieux, de « damoiselle Marguerite Bataille, femme au sr François de la Marre, vivant Colonel d'un régiment d'infanterie pour le service de S. A. de Lorraine (1), laquelle [a été] inhumée dans l'église dudit Baslieux, sous le crucifix, acotté vers l'autel N. Dame; et ont assisté à son convoy damoiselle Marguerite de la Marre, sa fille (2), et autres parents, Mr François Gragent Israël, prêtre et curé de Morfontaine (3), Mr Jean Lombard, prêtre, vicaire de Leix, ses cousins, lesquels ont signéz avec nous. »

Signé : François Gragent Israël, curé de Morfontaine. M. de la Marre,
J. Le cocq, curé de Baslieu.

(1) Sur ces conjoints, v. le *Nobiliaire* de Dom Pelletier, p. 441.
(2) V. plus loin, n° 9.
(3) V. plus haut, ch. II, § 3.

Digitized by Google

2. **1696**, 26 mars. — Décès de François de Villers, sergent, demeurant en la ville de Longwy, d'une blessure reçue audit lieu ; reconduit à Longwy pour y être inhumé.

3. **1723** (1). « Le 2 septembre, est née, et le même jour baptisée, Victoire Josephe de S^t^ ignon (et le 12^eme^ du même mois de septembre de la présente année 1723 a été suppléé à la cérémonie du baptême), fille de messire Jean de S^t^ ignon (2), chevalier, seigneur de Grand Failly, et dame Françoise Josephe de Rolly, son épouse, et a eté tenue sur les fonts de baptême par Henry Joseph de S^t^ ignon, son fils (3), et Damoiselle Anthoinette de Roly, fille du sieur baron de Rolly, lesquels son venu au lieu et place de monsieur le comte de Bethune, colonel du regiment de Coursillon, et de madame la comtesse son epouse ; pour absence des quels le dit sieur parrain et marraine ont signés et marqués. —H. Saintignon de Roly. — L. Henry curé.

4. **1724** (4). « Le 28 juillet de la presente année, est née, et le même jour baptisé, Barbe Josephe de S^t^ ignon,

(1) En tête de la page est écrit 1722 ; mais la suite doit faire reporter cet acte à l'année 1723.

(2) Cf. Lionnois, *Maison de Saintignon ;* Nancy, 1778, p. 328.

(3) Ce fils aîné, Henri-Joseph-Antoine, est né à Grand-Failly, le 12 octobre 1716. *Ibid.*, p. 327. — Il est qualifié « Comte de Saintignon, chevalier, seigneur de Mercy-le-Bas, résidant à Longuyon », dans son contrat de mariage, en 1746 ; ses parents, y est-il dit, résidaient à *Bailleu* (sic). (*Ibid.*, p. 329.)

(4) Cet acte, dont l'année est également mal indiquée, ne peut être placé qu'en 1724, eu égard à celui qui le précède et à celui qui le suit.

Digitized by Google

(coté 12e de septembre suivant a esté suppleé la ceremonie du baptême), fille de messire Jean de St ignon, chevalier, seigneur de Grand Failly, et de damme Françoise Josephe de Rolly, son epouse, laquelle a eu pour parrain messire Claude Albert de Pouilly, chevalier, seigneur de Guiury et autres lieux, et pour marraine damme Barbe Anthoinette de la Cour, son epouse, lesquels ont signés, avec nous, curé dudit lieu soubsigné, le dit jour. — De Pouilly — barbe entoinette de la Cour. L. Henry, curé.

5. **1725**, 6 octobre. — Est née Charlotte de Saintignon, fille des mêmes, et « le 11 novembre suivant a été supleé les cérémonies du bapteme ». *P.* : messire Anselme de Saintignon, seigneur de Grand-Failly, résidant à Boudresy (1). *M.* : dame Anne-Marie-Charlotte-Joseph de Roly, ... Pouilly, dame de Volcrange et autres lieux. — *Signé :* Anselme de Saintignon. — Marie Charlotte Roly de pouilli. — Henry, curé.

6. **1727**. 6 avril. — Bapêtme de Gabriel-Joseph de Saintignon, fils des mêmes. — *P.* : le sieur Gabriel-Amour de Lierneu, chevalier, baron de Prely, résidant ..... *M.* : damoiselle Marie-Thérèse-Joséphine de Lierneu, sa sœur ; pour absence desquels, Mr et Melle de Saintignon les ont tenus et présentés au baptême, etc.

Signé : Hauri de Saintignon.— Thérèse de Saintignon.

7. **1729**, août. — Baptême de Louise-Hyacinthe de Saintignon, fille des mêmes. — *P.* : Albert-Hyacinthe d'Everlange de Beluen ..... (?) *M.* : Delle : Marie-Thérèse de Saintignon, fille des mêmes.

(1) Frère aîné du père de l'enfant. (V. *Maison de Saintignon*, p. 332 et suiv.)

Digitized by Google

8. **1731**, 25 mars. — Baptême de Françoise-Louise de Saintignon, fille des mêmes. *P.* : le sieur Louis de Bechamp, aide major du régiment de Béthune ; « et damoiselle Francoise Victoire de Saintignon, fille audit de Saintignon l'a tenue au lieu et place de dame Louise de Gorcy, abbesse de Tiffertange, pour maraine ».

Signé : Francoise Victoire de S^t^ ignon — Louis de Belchamp, cap^ne^ ay^e^ major (1) du reg^t^ de cav^rie^ de Béthune.

9. **1731**, 13 mai. — Décès de Dam^elle^ Marguerite de la Marre, inhumée dans l'église (2).

10. **1732**, novembre. — Décès de « dame Françoise Josephe de Rolly, épouse de M. de Sai[illegible]gnon, capitaine de cavalerie au service du roy, résident à Baslieux, [laquelle a été] inhumée dans l'église ».

11. **1739**, 10 juillet. — Baptême d'Albert Pierson... — *P.* : le sieur Albert-Hyacinthe de Belrenne (?), chevalier, seigneur de Saint-Mard. *M.* : Marie-Victoire de Saintignon.

12. **1743**, 29 mars. — Décès de M^r^ Jean de Saintignon, ancien capitaine de cavalerie, inhumé dans l'église, sous les collatéraux proche l'autel du s^t^ Rosaire ; présent : Henry de Saintignon, son fils.

Signé : Henry, comte de S^t^ ignon — Saintignon de Boudresy.

(1) Capitaine ayde major.
(2) V. n° 1.

Digitized by Google

Digitized by Google

CATALOGUE

DES MANUSCRITS

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

DRESSÉ PAR

J. FAVIER.

Au mois de septembre 1871, la Société d'Archéologie lorraine, représentée par le Comité du Musée, voulant remplacer sa bibliothèque, que l'incendie avait détruite quelques mois auparavant, fit l'acquisition de la belle collection du savant abbé Marchal.

Après avoir passé toute sa vie à rechercher les ouvrages, les brochures et les mémoires, tant imprimés que manuscrits, qui pouvaient se rapporter à la Lorraine, l'ancien curé de Saint-Pierre, à la veille de mourir, désireux de voir son œuvre lui survivre, céda e tout à un prix très modéré.

Digitized by Google

« La nouvelle bibliothèque du Musée lorrain, dit M. Meaume dans un rapport qu'il fit à ce sujet, n'est pas limitée aux livres concernant l'ancienne Lorraine proprement dite, elle renferme, en outre, les principaux ouvrages relatifs à l'histoire des Trois-Evêchés et même de l'Alsace.

» Cette bibliothèque est, relativement du moins, plus riche encore en manuscrits qu'en ouvrages imprimés. A ce point de vue, elle offre aux travailleurs des ressources inappréciables. »

Ce chercheur passionné ne se contentait pas de collectionner des documents en simple amateur, il les étudiait, les comparait et les enrichissait de notes critiques, historiques ou bibliographiques. Lorsqu'il ne pouvait acquérir à prix d'argent tel ou tel manuscrit appartenant à un dépôt public ou à un propriétaire qui ne voulait pas s'en dessaisir, il ne reculait pas devant la tâche d'en faire lui-même une copie.

Ce fut donc une bonne fortune pour le Musée lorrain de pouvoir, au lendemain de l'incendie qui l'avait ruiné, se procurer une bibliothèque composée avec autant de soin et d'intelligence.

Depuis cette époque, quelques bienfaiteurs ont encore enrichi cette précieuse collection. Nous citerons en particulier M. de Landres, qui a offert, la même année, le remarquable manuscrit de la Nancéide.

Digitized by Google

1. « Mémoire concernant les Etats de Lorraine et Barrois, dressé ... par M. des Marêts de Vaubourg, 1697. »

XVII[e] siècle. Papier. 92 feuillets. 217 sur 145 millim. Carte gravée de la Lorraine. Cartonné.

2. « Description et statistique de la Lorraine et du Barrois en 1698, par M. de Vaubourg. » Copie faite par M. J.-M. Comus.

XIX[e] siècle. Papier. 40 pages. 290 sur 190 millim. Broché.

3. « Mémoires concernant la comté de Bourgogne (Franche-Comté) et sûr les Etats de Lorraine et Barrois ... Le premier composé par M. d'Harrouys ... le second par M. de Vaubourg. 1698. »

Page 1. Comté de Bourgogne. — Page 169. Etats de Lorraine et Barrois. — Cf. Boulainvillers, *Etat de la France*, 2[e] édit., t. III, p. 382, et t. IV, p. 224.

XVIII[e] siècle. Papier. 319 pages. 355 sur 235 millim. A la fin, 9 cartes différentes de Bourgogne et de Lorraine et Barrois, gravées par Jaillot, de Fer et Nolin. Rel. veau.

4. Polium du bailliage de Nancy, 1758-1770.

Fol. A. « Répertoire. » — Fol. 1. « Nancy et dépendances. » — Fol. 199. « Frouart. » Etat des localités en 1758 et en 1770.

XVIII[e] siècle. Papier. 201 feuillets. 318 sur 203 millim. Cart. parchemin.

5-7. « Etat de tous les lieux qui composent les duchés de Lorraine et de Bar, tant en villes, bourgs, vil-

Digitized by Google

lages, etc... Le tout extrait des originaux remis ... par M. de Mahuet au sieur Bugnon. 1708. »

5. Page 3. « Bailliage de Nancy. » — Page 353. Bailliage de Lunéville. — Page 443. Notes géologiques.

6. Fol. 1. Bailliage de Mirecourt. — Fol. 251. Comté de Vaudémont.

7. Fol. 1. Bailliage de Saint-Mihiel. — Fol. 351. Prévôté de Souilly.

XVIII^e siècle. Papier. 450 pages. 273 et 359 feuillets. 313 sur 203 millim. Cartonné.

8. « Dictionnaire des lieux qui composent les duchés de Lorraine et de Bar », par Bugnon.

Une courte notice descriptive est consacrée à chaque localité.

XVIII^e siècle. Papier. 818 pages. Dont la numérotation commence à 8. 265 sur 170 millim. Au v° du fol. 8, une carte des « Etats de Lorraine ». Rel. veau.

9. « L'alphabet des gouvernements et temporels des trois évêchés de Metz, Toul et Verdun, par M. B. J. et G. D. S. A. R. (Bugnon), 1709. »

Au bas du titre : « Coppie destinée pour M. le Premier Président. »

XVIII^e siècle. Papier. 122 pages. 155 sur 103 millim. — Page 13. « Carte de la Lorraine où sont enclavés les Trois-Evêchés. » — Page 122. « Le chemin royal des François en Lorraine. » Carte gravée. Rel. veau.

10. « Abrégé du Polium géographique et chorographique de Lorraine et de Bar, par Didier Bugnon, à Lunéville, 1730. »

Fol. A. « Remontrances faites à S. A. R.... par Bu-

Digitized by Google

gnon, sur la nécessité qu'il y a de faire des descriptions géographiques de tous ses Etats ... » Imp. — Page 8. Table des chapitres. — Page 24. Première partie. — Page 262. « Table générale et alphabétique de tous les bourgs, les villes ... » Copie avec des notes de la main de l'auteur.

XVIII^e siècle. Papier. 6 feuillets et 328 pages. 310 sur 200 millim. — Page 2. Carte de la Lorraine. Quelques dessins à la plume. Rel. veau,

11. « Abrégé du polium géographique et chorographique ... de Lorraine et de Bar ... par Bugnon. »

XIX^e siècle. Papier. 505 feuillets écrits au verso seulement. 340 sur 220 millim. D. rel. basane.

12. « L'Alphabet des duchez de Lorraine et de Bar. Tiré des premiers mémoires géographiques du s. Bugnon ... 1709. »

XVIII^e siècle. Papier. 57 feuillets. 160 sur 102 millim. — Fol. 2. Carte de Lorraine. Rel. veau.

13. Recueil d'extraits des manuscrits de Bugnon.

1. « Polium de Lorraine et Barrois ... 1705. » — Page 136. « Carte générale de la Lorraine » (gravée). — 281 pages.

2. « Mémoires géographiques et historiques sur les Etats des duchés de Lorraine et Barrois. » — 151 pages.

XVIII^e siècle. Papier. 156 sur 98 millim. Rel. veau. — (F.-J. Perrin de Brichambeau.)

14. « Polium du bailliage de Nancy. »

Au-dessous de ce titre : « Destiné à l'usage de Mes-

Digitized by Google

sire George de Lambertye ... à Nancy, 1704, par Bugnon. »

XVIII[e] siècle. Papier. 49 feuillets. 166 sur 106 millim. Sur le titre, les armes de Lambertye. Cartes : fol. B, bailliage de Nancy ; fol. 20, prévôté de Preny. Rel. veau.

15. « Pouillé ecclésiastique et civil du doyenné du Saintois soub l'archidiaconé de Vitel, diocèse de Toul. 1743. » Par N. Fremy.

Fol. A. Dédicace. — Pages 9 et 25. Tableaux généalogiques. — Page 201. « Catalogue des évêques et comtes de Toul. » — Page 310. Table des prieurés, chapitres ... » — Cf. *Annuaire historique* pour l'année 1859, publié par la Société de l'Histoire de France, p. 95, n° 13.

XVIII[e] siècle. Papier. 4 feuillets et 328 pages. 271 sur 165 millim. Sur le feuillet de garde, une carte du comté de Vaudémont. Rel. veau. — (Catalogue Noël, 3314.(

16. Le département de la Meurthe en 1789.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée nationale établissant les divisions administratives du département de la Meurthe en 9 districts, 74 cantons et 786 paroisses. 30 décembre 1789.

XVIII[e] siècle. Papier. 11 feuillets. 210 sur 178 millim. Carte du département. Cartonné.

17. « Table alphabétique des communes du diocèse de Nancy. Etat comprenant les cures, succursales et annexes du diocèse de Nancy avec le nom des curés et succursalistes. Meurthe, Vosges, Meuse. »

XVIII[e] siècle. Papier. 49 feuillets et 82 pages. 334 sur 215 millim. Cartonné.

Digitized by Google

18. « Département de la Meurthe par ordre alphabétique. 1790. »

XVIII[e] siècle. Papier. 48 feuillets. 117 sur 83 millim. Carte du département, par Poirson. Ex libris de S. Mollevaut. Rel. veau.

19. « Recherches sur l'ancienne population des villages du département de la Meuthe », par M. Merle, 1864.

Ces recherches comprennent six époques : 1° de 1550 à 1630; 2° de 1630 à 1698; 3° de 1698 à 1737; 4° de 1737 à 1790; 5° de 1790 à 1802; 6° en 1851.

XIX[e] siècle. Papier. 42 feuillets. 345 sur 218 millim. Cartonné. — (Maggiolo.)

20. « Descriptions particulières des duché de Lorraine, comtés et seigneuries en dépendantes, et notamment du comté de Bitche, par Thierry Alix ... »

Fol. B. Table. — Page 1. Dédicace. — Page 9. « De l'antiquité du duché ». — Page 196. Discours sur le comté de Bitche. — Page 248. Table alphabétique des villes ... »

XVII[e] siècle. Papier. 269 pages. 300 sur 200 millim. Rel. veau. — (Du Port-Guichard en 1608. — Abram en 1722.)

21-23. « Livre des plans des chaussées de Lorraine et de Bar .. que le sieur Broutin ... a levés dans le cours de ses visites pour leur entretien. »

Au-dessous du titre : « Fait et réduit de grand en petit à Saint-Dié ce 31 mai 1737. »

21. Chaussées de Nancy à Metz, à Sarrelouis, à Francfort et à Strasbourg; de Lunéville à Saint-Avold et à Schelestadt.

Digitized by Google

22. Chaussées de Nancy en Haulte-Alsace, en Bourgogne et à Neufchâteau.

23. Chaussées de Nancy à Bar, à Saint-Dizier, à Verdun, à Saint-Mihiel ; de Pont-à-Mousson à Commercy et de Metz à Etain et à Longuyon. Cf. Noël, *Catalogue des collections lorraines*, n° 3424.

XVIII[e] siècle. Papier. 21, 18 et 17 plans de dimensions diverses, dans une reliure de 290 sur 235 millim. Veau.

24. « Etat par ordre alphabétique des villes, bourgs et villages de la province d'Alsace, avec les bailliages dont ils dépendent. »

XVIII[e] siècle. Papier. 51 feuillets. 187 sur 112 millim. Rel. basane.

25. « Voyage de Sainte-Odile », par M. de Gironcourt.

Fol. 1. « Le 22 juin 1757, je suis parti d'Epinal... » — Fol. 25 v°. « Rédigé le 18 juillet 1757. De Gironcourt. »

XVIII[e] siècle. Papier. 25 feuillets. 355 sur 185 millim. Cartonné.

26. La Chronique de Lorraine, d'après la copie A, avec des variantes des cinq copies B. C. D. E et F., par M. Marchal. 1859-1860.

Cf. *La Chronique de Lorraine* dans le *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*. Nancy, 1859.

XIX[e] siècle. Papier. 193 feuillets, 347 sur 220 millim. Cartonné.

27. « Histoire des ducs de Lorraine depuis Charles I jusqu'à René II inclusivement. »

Ce titre, de la main du P. Hugo, se trouve en tête d'une copie de la *Chronique de Lorraine*, connue aussi

Digitized by Google

sous le nom de : *Les opérations des feus ducs de Lorraine*. Les deux premiers paragraphes manquent. — Fol. 1. « Or disons de Charles qui estoit ... » — Fol. 147. « L'an 1513, le douzième jour de février ... » La fin manque également. — Publié par l'abbé Marchal dans le *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine* (t. V), Nancy, 1859, où il désigne cette copie par la lettre B ; et par Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, 2e édit., t. VII, preuves, p. 1.

XVIIe siècle. Papier. 147 feuillets. 310 sur 210 millim. Cartonné.

28. « Les opérations des feus ducs de Lorraine, commençant au duc Jean ... »

Fol. 1. « Or disons du duc Jean. Il vacquoit souvent en France ... » 1346. — Fol. 89. « L'an 1564. L'hiver a été si grand ... » Copie faite pour l'usage de Dom Calmet ; jugée la plus complète par l'abbé Marchal, qui la désigne par la lettre D, dans l'édition qu'il en a faite en 1859.

XVIIIe siècle. Papier. 89 feuillets. 328 sur 222 millim. Rel. veau. — (Beaupré.)

29. « Les opérations des feus ducs de Lorraine, commençant au duc Jehan fils au duc Raoul ... »

Copie de l'abbé Marchal.

XIXe siècle. Papier. 161 feuillets. 284 sur 200 millim. Cartonné.

30. Questions relatives à l'origine de la maison de Lorraine.

Fol. 1. « Question première. Si Conrad duc de Fran-

Digitized by Google

conie... estoit de la race masculine de Charlemagne. » — Fol. 8. « Question seconde. Si Godefroy de Bouillon ... eut un frère nommé Guillaume, dont la maison de Lorraine soit issue. » — Fol. 20. « Question troisième. Si les ducs de Lorraine sont issus de la maison d'Alsace. »

XVII[e] siècle. Papier. 42 feuillets. 205 sur 155 millim. Cartonné.

31. « Système de la généalogie de la maison royale de Lorraine de père en fils, depuis le grand roy Pharamond fondateur de la monarchie des Gaules sa première tige, jusqu'à Son A. R. Léopold I. »

Fol. 22, v°. « Division de l'ancienne Lorraine en quatre Etats différents. »

XVIII[e] siècle. Papier. 30 feuillets. 204 sur 158 millim. Rel. parchemin. — (Du Pont de Romémont. — Catalogue Noël, 1997.)

32. « La généalogie des ducs de la très illustre maison de Lorraine; avec les preuves ... que les princes qui règnent aujourd'huy descendent de Gérard d'Alsace. »

Fol. 46 v°. « Les titres de l'Eglise de Saint-Dié ... » Publié dans le *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine* (t. I), Nancy, 1855. — Fol. 56. « Discours du comté et des comtes de Vaudémont. » — Fol. 63. « Mémoires contre la prétendue mouvance du duché de Bar. » — Fol. 71. Sur les armoiries des ducs de Lorraine.

XVII[e] siècle. Papier. 76 feuillets. 267 sur 165 millim. Cart. — (Justin Lamoureux.)

33. « Généalogie de la très ancienne ... maison de

Digitized by Google

Lorraine, par laquelle est justifié que la Lorraine n'est pas un fief d'Empire. »

Cette généalogie, sans nom d'auteur, a été écrite sous le règne de Charles IV. — Fol. 14. « Il dit aussi que Charles IV (à présent régnant) . . . »

XVII[e] siècle. Papier. 46 feuillets. 200 sur 150 millim. Rel. velours vert. — (Du Pont de Romémont. — Beaupré.)

34. « Recueil sommaire de l'origine, ancienneté, grandeur, noblesse et alliance de la très illustre maison de Lorraine. »

Fol. 2. « Les roys des François orientaux . . . » — Fol. 11. Clodomir. — Fol. 90. Thiébaud I. — Fol. 92. Charles III. La série des ducs qui ont régné entre ces deux derniers manque. — Fol. 106. Copie du même ouvrage, sans lacune. - Fol. 125. Le règne de Henri II, mort en 1624.

XVIII[e] siècle. Papier. 125 feuillets. 308 sur 209 millim. Dessins coloriés et lettres grises au commencement de chaque règne, dans la première copie. Cartonné.

35. « Histoire des ducs de la maison de Lorraine, par M. de Gironcourt. 1772. »

Fol. 9. « Dans les premiers jours de septembre 1772 j'ay communiqué cet ouvrage à M. le comte de Rouvrois . . . » — Fol. 10. « Discours préliminaire. » — Fol. 41. Histoire de Lorraine. — Fol. 222. Nouvelle copie du « Discours préliminaire ».

XVIII[e] siècle. Papier. 279 feuillets. 260 sur 185 millim. Passim des notes de la main de l'abbé Marchal. — (Catalogue Noël, 404.)

36. « Cronologie sommaire des ducs de Lorraine et de

Digitized by Google

Bar, contenante leurs noms, nombre, ordre, commencement et durée de leurs règnes, » par Duplessis. — « Quels avantages les ducs de Lorraine ont retirés de leurs alliances », par le même.

XVII[e] siècle. Papier. 18 et 10 pages. 195 sur 153 millim. Cartonné.

37. Recueil de mémoires relatifs à l'histoire de Lorraine, composé par le P. Hugo.

1. Page 1. « Histoire de René I, duc de Lorraine et de Bar. » — 2 Page 73. « Histoire de Jean d'Anjou duc de Lorraine et de Calabre. » — 3. Page 115. « Histoire de Nicolas d'Anjou duc de Lorraine. » — 4. Page 137. « Histoire de René II duc de Lorraine et de Bar. » — 5. Page 342. Philippe de Gueldres. — Cf. Dom Calmet, *Bibliothèque lorraine*, col. 515.

XVIII[e] siècle. Papier. 360 pages. 327 sur 217 millim. Cart.

38. « Preuve de la masculinité du fief pour les duchés de Lorraine et de Bar » attribué à Michel Thévenin. Ce titre est de la main de M. Marchal. — Page 1. « Puisque l'Estat où se trouvent ... »

XVII[e] siècle. Papier. 62 pages. 250 sur 180 millim. Relié à la suite du même ouvrage imprimé, vers 1625, sans titre, sans nom d'auteur ni d'imprimeur et sans date. — Cf. Beaupré. *Nouvelles recherches de bibliographie lorraine*, 1600-1635, p. 83. Cartonné.

39. « Abrégé de l'histoire de Lorraine suivant Dom Calmet qui l'a fait imprimer en 1734. »

Fol. 6 v°. Premier duc « Gérard d'Alsace. » — Fol. 47 v°. Vingt cinquième duc « François III. » —

Digitized by Google

Fol. 48. « Histoire de la mouvance du Barrois. »

XVIII[e] siècle. Papier. 50 feuillets. 172 sur 110 millim. Cartonné.

40. Abrégé de l'histoire de Lorraine par Dom Calmet.

Fol. 2. Préface. — Fol. 6. « Dissertation historique... sur la suite de médailles de la maison de Lorraine. » On y trouve alternativement le texte de l'*Abrégé de l'histoire de Lorraine*, imprimé à Nancy en 1734 et de la *Suite des portraits des ducs et duchesses*, imprimé à Vienne en 1736 et à Florence en 1762. — Fol. 76. « Histoire du duc Léopold I de Lorraine. » Extrait du t. VII de l'*Histoire de Lorraine* par Dom Calmet, col. 190-294. — Fol. 114. « Suite généalogique des ducs de Lorraine. » — Fol. 122. « Liste des saints et bienheureux ... de la maison de Lorraine. »

XVIII[e] siècle. Papier. 125 feuillets. 370 sur 230 millim. Passim, gravures des médailles de Saint-Urbain et armoiries dessinées à la plume. Rel. veau. — (M. Klepper, bénédictin. — Nicolas en 1759. — Du Pont de Romémont.)

41. « Abrégé de l'histoire de Lorraine, avec quelques remarques et réflexions sur quelques points particuliers. »

Fol. 1. « Il n'est pas besoin, pour sçavoir au vray ... Royaume d'Austrasie. » — Fol. 37. Charles V. — Fol. 40 v°. Tableaux généalogiques. — Fol. 42 v°. « Les armoiries de la sérénissime Maison de Lorraine. » — Fol. 47. « Réponse de l'autheur de l'Abrégé de l'histoire de Lorraine, à un de ses bons amis qui a pris la peine de le lire ... » De la même main que le n° 202.

XVIII[e] siècle. Papier. 53 feuillets. 340 sur 205 millim. Cartonné.

Digitized by Google

42. « La Lorraine jadis et aujourd'hui » par M. A. de Metz-Noblat.

Publié dans le *Correspondant* du 25 février 1863. Copie avec notes marginales de M. Marchal.

XIX^e^ siècle. Papier. 21 feuillets. 340 sur 215 millim. Cart.

43. Histoire de Lorraine.

1. Essai d'histoire de Lorraine par le P. Hugo. — 20 pages. 335 sur 210 millim.

2. Histoire de Lorraine. Livre premier. Par Aug. Digot. (L'auteur a changé de plan pour son histoire imprimée.) — 83 pages. 366 sur 235 millim.

XVIII^e^ et XIX^e^ siècles. Papier cartonné.

44. « Actes de cession et de prise de possession » des duchés de Lorraine et de Bar.

Recueil renfermant 2 pièces imprimées et 5 manuscrites qui sont : Fol. 5. « Plein-pouvoir du roi donné le 13 janvier 1737, pour faire recevoir en son nom le serment de fidélité éventuelle des sujets des duchés de Bar et de Lorraine. » — Fol. 6. « Acte de prestation de serment de fidélité des Baillis ... au roi de Pologne. » — Fol. 8 v°. « Acte de prestation de serment de fidélité des Baillis ... au roi. » — Fol. 22. « Edit du roi de Pologne portant que les sujets du royaume de France seront admis à posséder offices et bénéfices en Lorraine. » — Fol. 24. « Edit du roi portant que tous les sujets du roi de Pologne, dans les Etats de Lorraine, seront réputés naturels français. »

XVIII^e^ siècle. Papier. 27 feuillets. 192 sur 145 millim. Cartonné.

Digitized by Google

45. « Mémoire pour l'histoire de Lorraine. » Attribué à Thierry (Rodolphe).

Fol. 1 v°. « De la Lorraine. » — Fol. 34. « Histoire des comtes de Vaudémont. » — Fol. 38. « Histoire des princes de la maison de Guise. » — Fol. 40 v°. « Histoire du duché de Bar. » — Fol. 45 v°. « De l'indépendance du duché de Bar. » — Fol. 49. « Histoire du duché de Luxembourg. » — Fol. 44. « Traité des alliances de la maison de Lorraine. » — Fol. 59. « Généalogie succincte ... de la maison d'Autriche. » — Fol. 62. « Discours des prétentions des ducs de Lorraine sur divers Etats. »

XVII[e] siècle. Papier. 70 feuillets. 230 sur 172 millim. Cart.

46. Recueil de pièces, imprimées et manuscrites, relatives aux sépultures des ducs de Lorraine.

Parmi les pièces manuscrites, les principales sont :

Fol. 33. « Du lieu de la véritable sépulture de la duchesse de Lorraine Isabelle d'Autriche. » — Fol. 72. « Procès-verbal de l'enquête relative à la découverte des ossements des princes de Loraine déposés au cimetière de Boudonville en 1793. » 1817. Attribué à M. Brion. — « Recueil des épitaphes des princes et princesses de Lorraine inhumés dans l'abbaye de Beaupré. » — Fol. 107. « Extraits du Nécrologe des pères Cordeliers de Nancy. » — Fol. 171. « Reconnaissance des corps trouvés à Saint-Georges et transportés au caveau ducal des pères Cordeliers, 1743 », par Mory d'Elvange. — Fol. 181. « Extrait de la description faite de la Chapelle ronde par les commissaires impériaux lorsqu'ils l'ont mise à la charge des pères Cordeliers, 1757 », par le même. — Fol. 192. « Relation de la cérémonie

Digitized by Google

faite le 25 mars 1772, pour le transport des corps de quelques princes de Lorraine chez les pères Cordeliers », par le même. — Fol. 206. « Notes historiques sur l'état ancien et présent de la Chapelle ducale .., » par le même. —Fol. 230. « Dépôt du cœur du duc Charles, 1780. » — Fol. 234. « Monuments funèbres de quelques princes et princesses de la maison de Lorraine, 1772. » — Fol. 249. « Notice historique des anciens monuments funèbres des ducs de Lorraine ... lue à l'Académie de Nancy, 1791 », par le même. — Fol. 280. « Projet pour l'exécution de la pompe funèbre de feu S. A. R. Léopold I. » 1729.

XVII[e] et XVIII[e] siècles. Papier. 286 feuillets de dimensions diverses, dans un cartonnage de 396 sur 257 millim. Plans, dessins et gravures.

47. « Cérémonial pour le transport et convoi funèbre des cœurs et corps des princes de la maison de Lorraine, de l'église Saint-Nicolas de Nancy, en celle des Pères Cordeliers de la même ville. Mars 1772. »

XVIII[e] siècle. Papier. 5 feuillets. 210 sur 170 mllim. Broché.

48. Recherches sur la prison de Ferry III, pour faire suite à *La maison des Armoises*, publiée en 1877, par H. Vincent.

XIX[e] siècle. Papier. 21 feuillets. 280 sur 220 millim. Broché.

49. « Petri de Blarrorivo Parhisiensis, poete prestantissimi, Nanceidos » libri VI.

Fol. A v°. « Joannis Basini Sandacurii ... epistola. » — Fol. 1. « J. Basini ... in magnificas hystorie Nan-

Digitized by Google

ceidos laudes. » — Fol. 2 v°. « Desiderii Boussardi Novavillacensis ... responsalis epistola. » — Fol. 4. « Autoris endecasillabum ... » — Fol. 5 « Autoris in sue Nanceidos hystoriam epithoma. » — Fol. 7 v°. « Autoris distichon ... » — Fol. 8 v°. Le titre « ... liber primus. » — Fol. 138. « Nanceidos liber sextus et ultimus ... feliciter hic finem complectitur ... » — Fol. 139. « J. Basini .. in sex Nanceidos libros argumenta. » — Fol. 140 v°. Epigrammes, avec la signature : « Drap brulé », anagramme de P. de Blarru. — Cf. *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, 1876, pp. 360-420.

XVI^e siècle. Les fol. 7 et 8 en parchemin, le reste en papier. 144 feuillets. 210 sur 128 millim. Nombreuses notes. Initiales d'or et de couleur. Miniatures : fol. 8 r°, la bataille de Nancy; — ibid. v°. Le duc de Lorraine. Rel. parchemin rouge gaufré, sur bois, avec fermoir. — (Ex libris Josephi Guillemin mercatoris S. Nicolai a Portu lothar. 1531. — De Nicéville. — M. de Landres.)

50. « Libvre second de la Nanceiade » par P. de Blarru. Traduction en vers français, anonyme.

Page 1. « L'Helvétien peuple vaillant et fort
A défler aux batailles la mort ... »

Page 85. « En oultre l'or défailloit, et sa teste
Sentoit desja l'hivernale tempeste. »

Au-dessous : « Fin du second livre de la Nancyade. »

XVI^e siècle. Papier. 86 pages. 283 sur 190 millim. Dessins au lavis d'après les gravures du livre II du *Liber Nanceidos* imprimé en 1518 : Fol. A. « La ville de Moratte assiégée par Charle de Bourgongne. » — Page 10. « La bataille de Moratte. » — Page 26. « La cruelle deffaicte des Bourguignons. » — Page 42. « La ville de Nancy assiégée... » — Page 74. « L'entrée du duc René en sa ville de Nancy. » Rel.

Digitized by Google

parchemin. — (En marge de la page 60 : « Ce livre appartien à Mademoiselle de Mortal... »)

51. « Entrée de Charles IV, duc de Lorraine, à Saint-George et cérémonie d'icelle et de son serment. »

Fol. 1. « ... Sachent tous que l'an ... 1626 ... » — Fol. 4 v°. Signé « Virion, notaire. »

XVII^e siècle. Parchemin. 4 feuillets. 290 sur 240 millim. Broché.

52. Mémoires de Forget, médecin de Charles IV, duc de Lorraine.

Commencent vers 1630 et finissent en 1641. — Cf. *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, 1866, page 18.

XVII^e siècle. Papier. 200 feuillets. 206 sur 170 millim. Rel. parchemin. — (Le P. Hugo.)

53. Recueil de pièces relatives aux démêlés de Charles IV et de Nicole.

1. Page 1. « Déclaration de Madame la duchesse de Lorraine. » Imprimée en janvier 1640. — 2. Page 85. « Sentence définitive rendue à Rome en faveur de Madame la duchesse. ». Imp. — 3. Page 95. « Reponse de Charles IV à la déclaration de Madame sa femme. » — 4. Page 98. « Narré véritable de ce qui s'est passé sur la fin du règne de Henri II ... touchant la succession en faveur de la ligne masculine ... » — 5. Page 103. « Réponse de Madame la duchesse au manifeste qui porte pour titre : Narré véritable ... »

XVII^e siècle. Papier. 134 pages. 235 sur 170 millim. Cart.

54. Remontrance à Louis XIV, au sujet de l'occupa-

Digitized by Google

tion de Nancy et des duchés de Lorraine et de Bar, par ses troupes, en 1662.

Fol. 5. « Quoique Votre Majesté fasse état d'une réserve sans exemple . . . » — Fol. 25. « Changez, Sire, changez de sentiments . . . »

XVII[e] siècle. Papier. 25 feuillets. 218 sur 165 millim. Cartonné.

55. Notes de M. Bourcier de Montureux, relatives aux négociations dont il fut chargé pour la Lorraine. Ms. autographe.

Page 1. « Mémoire sur mon voyage de Vienne. » 1735. — Page 29. Traités de paix de 1713 à 1735. — Page 67. « Mémoire en forme de remontrances . . . présenté à Vienne en 1736. » — Page 81. « Harangue de M. Bourcier à S. A. R. au sujet du bruit de la cession de la Lorraine. 1736. » En marge la note : « J'ay fait brûler cette pièce par la main du bourreau. » — Page 103. « Mémoire présenté à S. A. R. pour justifier . . . qu'elle ne doit jamais consentir à la cession actuelle de la Lorraine. 1 mars 1736. » — Page 111. Mémoires divers sur le même sujet. — Page 222. « Réponse d'un autrichien aux réflexions d'un cosmopolite touchant la pragmatique. » — Page 244. « Mémoire pour justifier que les Etats de Lorraine et de Bar sont toujours tombés en quenouille. » — Page 250. « Lettre sur la cession de la Lorraine. »

XVIII[e] siècle. Papier. 258 pages. 336 sur 222 millim. Rel. veau. — (Marcol.)

56. Histoire de Léopold I, duc de Lorraine, composée en 1746. Copie.

XIX[e] siècle. Papier. 20 feuillets. 270 sur 198 millim. Sans titre. Cartonné.

Digitized by Google

57. Testament de Stanislas, duc de Lorraine. 1761. Copie.

Fol. 1. « Note sur le testament. » — Fol. 5. Testament. — Fol. 30. « Etat général de la maison du roi, au 25 novembre 1760. » — Fol. 53. Article additionnel audit testament. 1764. — Fol. 59. « Etat général des appointements et gages des officiers et domestiques de la maison du roi. 1764. »

XIX^e^ siècle. Papier. 83 feuillets. 310 sur 204 millim. Cart.

58. Recueil de pièces relatives à l'administration de La Galaizière en Lorraine. 1758.

Fol. 1. Griefs exprimés par la Cour souveraine, le 27 juin 1758. — Fol. 5. « La Cour asemblée délibéra de faire voir au ministre de France que M. La Galaizière est le moteur des troubles qui agitent la Lorraine. » — Fol. 24. Remontrances de la Chambre des Comptes, du 12 juin 1758. (Copie de l'imprimé de Bar-le-Duc.) — Fol. 32. Procès-verbaux des officiers de différentes localités relatifs à des corvées et des impôts extraordinaires, 1757-1758.

XVIII^e^ siècle. Papier. 42 feuillets. 326 sur 210 millim. Cartonné.

59. « Etat sommaire du duché de Bar et des traités intervenus entre les roys de France et les ducs de Bar, à cause du même duché. » Réfutation des prétentions de la France.

Cf. Noël. *Catalogue des collections lorraines,* n° 1089.

XVIII^e^ siècle. Papier. 8 feuillets. 287 sur 212 millim. Cartonné. — (Ch. Courbe.)

Digitized by Google

60. Recueil de pièces (imp. et mss.) relatives aux concordats intervenus entre les rois de France et les ducs de Lorraine, à propos du Barrois.

Fol. 36. « Mémoire concernant les droits de souveraineté de S. A. R. en qualité de duc de Bar, dans le Barrois mouvant. »

XVII[e] siècle. Papier. 46 feuillets de dimensions diverses, dans un cartonnage de 230 sur 175 millim

61. « Examen de la nature du duché de Bar ; des traités faits par Charles IV ; preuves de leur nullité. »

Ce titre est au verso du dernier feuillet. — Fol. 1. « Tous ceux qui ont quelque connoissance de l'antiquité ... »

XVII[e] siècle. Papier. 16 feuillets. 334 sur 210 millim. Cartonné.

62. « Origine du comté de Vaudémont » par Ch. Féron.

Page 3. Villes. — Page 15. « Les villages qui composent ledit comté. » — Page 122. « Succession chronologique des comtes. » — Page 190. « Recueil des baillis du comté. » — Page 230. « Discours du comté de Vaudémont » par de Riguet. — Page 248. « Sommaire de l'histoire du comté par Bugnon. »

XVIII[e] siècle. Papier. 261 pages. 308 sur 202 millim. En tête, une carte copiée sur celle de Cassini. Plusieurs armoiries coloriées. Rel. veau.

63. Recueil de lettres et circulaires de J.-C. Poullain-Grandprey, procureur général syndic du département des Vosges. 12 janvier 1791-13 août 1799.

XVIII[e] siècle. Papier. 59 feuillets de dimensions diverses, dans un cartonnage de 355 sur 220 millim.

Digitized by Google

64. Recueil de jurisprudence lorraine.

Fol. 1. Dissertation historique. — Fol. 4. « Ordonnances des anciens ducs de Lorraine et de Bar », en ce qui concerne les matières bénéficiales et la justice. — Fol. 25. — « Recueil de jurisprudence sur les dixmes en Lorraine. » — Fol. 37. « Description de la Lorraine », tirée de celle faite par le président Alix. — Fol. 49. « Extrait des résolutions de l'ancienne Cour de Lorraine. » 1661-1670. — Fol. 55. « Recueil d'arrêts de la Cour souveraine de Lorraine ... par M. de Serre, par M. de Feriet ... » — Fol. 165. « Arrêts, édits ... au sujet de la maîtrise des eaux et forêts, chasses et pêches de Lorraine. »

XVIII[e] siècle. Papier. 172 feuillets. 340 sur 208 millim. Cart. basane. — (Bassigny en 1762.)

65. « Les plus principales et générales coutumes du duché de Lorraine. Rédigées sous le règne du duc Antoine. » Copie.

Fol. 50. « Manuel d'aucuns articles d'Etat non rapporté au coutumier. » Publié par E. Bonvalot. Paris, 1878, in-8°.

XVIII[e] siècle. Papier. 66 feuillets. 222 sur 150 millim. Nombreuses corrections et annotations de la main de Du Pont de Romémont. Cartonné.

66. Recueil de coutumes de la Lorraine.

1. « Coustumes municipales de la ville et prévosté de Marsal, copiées ... par ... Mozin, 1678. » — 11 feuillets.

2. Coutume de l'évêché de Metz. — 30 feuillets.

3. Coutume de Vaudémont. — 140 feuillets.

Digitized by Google

4. « Coutume générale du bailliage de Châté-sur-Moselle. » — 82 pages.

XVII[e] et XVIII[e] siècles. Papier. 276 sur 190 millim. Cartonné.

67. Recueil de coutumes.

1. « Coustumes générales anciennes et nouvelles du duché de Lorraine. » Exemplaire de l'édition d'Epinal, 1633, interfolié et enrichi de notes manuscrites. — 159 feuillets.

2. « Coustumes du bailliage de Sainct-Mihiel. » Exemplaire de l'édition de Saint-Mihiel, 1615, interfolié et annoté. -- 147 feuillets.

XVIII[e] siècle. Papier. 190 sur 140 millim. Rel. veau. — (Breyé en 1718. — Gouzot en 1763.)

68. « Commentaire sur la coutume de Lorraine, par M. de Mahuet. »

XVIII[e] siècle. Papier. 194 pages. 240 sur 185 millim. Cart. parchemin. — (Plassiard.)

69. « Coustumes généralles du bailliage de Chastel sur Mozelle, coppiées par ... Parisot, 23 juin 1664. »

Fol. 47. « Vacations pour les gens de justice. »

XVII[e] siècle. Papier. 47 feuillets. 192 sur 143 millim. Relié à la suite des « *Coustumes générales... d'Espinal*, imp. à Nancy en 1607. Veau.— Au v[o] du premier plat, on lit: « Ce volume contenant deux coutumes ... a été formé pour le service de S. A. R. par M. de Remicourt. »

70. « Coustumes du bailliage d'Espinal. »

Page 68. « Reiglements pour les salaires des juges. »

Digitized by Google

— Page 75. « Ordonnance de S. A. R. sur l'homologation des coutumes . . . »

XVII[e] siècle. Papier. 83 pages. 200 sur 152 millim. Rel. veau. — (Regnard.)

71. « Coutumes du comté de Vaudemont qui n'ont jamais été homologuées ny imprimées . . . »

Page 212. « Pour copie conforme . . . le 10 avril 1717, signé Nicolas Fremy. »

XVIII[e] siècle. Papier. 212 pages. 195 sur 148 millim. Rel. veau.

72. « Statuts de Baudouin, archevêque de Trèves du 28 avril 1310. »

Fol. 2. « In nomine Domini amen. Ista sunt statuta salubria . . » — Fol. 24 v°. « . . . Qui pecuniam aut aliam rem in via vel alibi invenit . . . Sed si nescitur cujus fuerit . . . ». — Imprimé par Hontheim : *Historia Trevirensis diplomatica,* tome II, pages 42-86.

XIV[e] siècle. Papier. 24 feuillets. 283 sur 210 millim. Rubriques et notes marginales. Le titre est du XVIII[e] siècle. Incomplet, s'arrête au premier tiers du chapitre XCVII, *De restitutionibus*, page 66, de l'édition citée. Cartonné. — (Du Pont de Romémont.)

73. « Statuts sinodaux de Bertrand de la Tour, évêque de Toul, du 24 octobre 1359. »

Fol. 2. « In nomine Domini amen. Nos Bertrandus de Turre . . . Tullensis episcopus . . . In primis statuimus . . . » — V° « De baptismo rubrica ». — Fol. 33. « Datum, actum et publicatum Tulli in nostra sancta sinodo . . . XXIIII mensis octobris, anno Domini millesimo trecentesimo quinquagesimo nono ». — Imprimé

Digitized by Google

dans le tome II (pages 850-864) de l'*Histoire généalogique de la maison d'Auvergne,* par Baluze. Paris, 1708, in-fol. — Cf. *Journal de la Société d'Archéologie lorraine,* 1885, page 87.

XIV^e^ siècle. Parchemin. 39 feuillets. 193 sur 130 millim. Couvert en parchemin.

74. « Mémoire pour répondre à l'appel comme d'abus que M. le Procureur général a interjeté du mandement (de l'Official de Toul) du 9 décembre 1686, » sur la juridiction ecclésiastique.

Fol. 21. « Mémoire de difficultés qu'on forme dans le cours des procédures civiles et criminelles des officialités de Toul. » Ces deux pièces sont reliées à la suite de l'imprimé : *Recueil de pièces concernant la juridiction de l'évêché de Toul.*

XVIII^e^ siècle. Papier. 25 feuillets. 222 sur 171 millim. Cartonné.

75. Recueil d'ordonnances de Lorraine.

1. « Les édits et ordonnances des ducs de Lorraine et de Bar » rédigés en forme de code. — 272 pages.

2. Ordonnances diverses. — Page 1. « Chartes de la confrairie des maçons et charpentiers ... 1341. » — Page 260. Letres patentes du 26 juin 1774. — 274 pages.

XVIII^e^ siècle. Papier. 340 sur 210 millim. Cartonné.

76. « Supplément au recueil des arrêts de la Chambre royale établie à Metz, imprimé à Paris en 1681. »

Comprend les arrêts de 1680 à 1685.

XVII^e^ siècle. Papier. 291 pages. 274 sur 210 millim. Cart.

77. Recueil de chartes des ducs de Lorraine. Copies.

Digitized by Google

Fol. A. « Ce cahier, annoté de la main de Ch. Hugo, prémontré, contient quelques-unes des *preuves* qu'il faisait copier aux Archives pour l'histoire de Lorraine à laquelle il travaillait ... » — Page 1. « Ratification du mariage de Jeanne sœur de René, avec Charles d'Anjou, le 2 février 1474. » Tirée d'un « 1^er^ registre verd, page 65 v°. » — Page 85. « Certification de foy et hommaige faite par le roy de Sicille au roy, 10 février 1504. » Tirée d'un « Reg 9 verd, fol. 159 v°. »

XVIII^e^ siècle. Papier. 89 pages. 330 sur 215 millim. Cart.

78. Recueil d'ordonnances concernant le tabellionnage en Lorraine. 1232-1562.

Composé par N. Frémy, de Vézelise, et augmenté par l'abbé Marchal. — A la fin : « Tables des matières contenues es trois premiers tomes des ordonnances anciennes. » Ces tables n'ont aucun rapport avec le recueil qui les précède.

XVIII^e^ et XIX^e^ siècles. Papier. 312 pages et 40 feuillets. 246 sur 197 millim. Cartonné.

79. « Recueil des édits, ordonnances, déclarations ... sur le fait des droits de haut-conduit, entrée et issue foraine, traverse ... » Imprimés et manuscrits.

Fol. A. « Table chronologique. » — Page 1. « Privilèges de la Chartreuse de Rethel, 1433. » — Page 639. Arrangement fait avec le prince de Nassau-Sarrebruck, 1760.

XVIII^e^ siècle. Papier. 22 feuillets et 642 pages. 253 sur 183 millim. Rel. veau. Filets dorés. — (Du Pont de Romémont).

80-119. « Recette générale des finances. Journal de

Digitized by Google

l'abonnement des vingtièmes. Journal des impositions. » 1750-1790.

XVIII[e] siècle. Papier. 38 registres. 420 sur 250 millim. Rel. veau et parchemin. — (Sidot. — Bretagne.)

120. « Collection des bâtiments et usines dépendant du domaine du roi, composant le département de Dieuze. »

Fol. 2. « Domaine de Sarreguemines. » — Fol. 35. « Domaine de Dieuze. »

XVIII[e] siècle. Papier. 37 feuillets, dont 20 plans de dimensions diverses, dans un cartonnage de 328 sur 240 millim.

121. Recettes et dépenses de la caisse des pensionnaires et autres de Lorraine, année 1773, 2[e], 3[e] et 4[e] quartiers. Pensions et gages.

XVIII[e] siècle. Papier. 55 feuillets. 365 sur 235 millim. Cartonné.

122. « Recepte faicte par moy Nicolas Watot recepveur ordinaire pour ... Philippe Le Brun seigneur de Xivrey, de toutes et une chacune rentes, revenus ... tant en grains, chappons, poulles ... 1580-1581. »

Fol. 19. Acte authentique d'un prêt de 200 francs. Verdun le 10 janvier 1596.

XVI[e] siècle. Papier. 19 feuillets. 300 sur 210 millim. Cartonné. — (Du Pont de Romémont. — Catalogue Noël, 3279 et 3280.)

123. « Compte cinquième que rend M. Ch. Pacquotte, conseiller de S. A. R. (le duc de Lorraine) et trésorier de son hôtel ... » pour l'année 1736.

XVIII[e] siècle. Papier. 64 feuillets. 363 sur 250 millim. Rel. parchemin.

Digitized by Google

124. « Compte neufiesme du comte de Challegny pour l'année 1568. »

Fol. 1. « Ce présent compte a esté présenté à Nomeni à nous auditeurs soubsignés à la fin d'icelluy par Jehan de Rambouillet . . . »

XVI[e] siècle. Papier. 64 feuillets. 300 sur 210 millim. Couv. en parchemin. — (Du Pont de Romémont.)

125. Pièces de comptabilité relatives à la principauté de Salm.

Fol. 1. Roole du . . . maire de Badonviller pour l'année 1680. » — Fol. 23. « Etat général de ce qui est deu au domaine de la principauté de Salm en 1775. »

XVII[e] et XVIII[e] siècles. Papier. 55 feuillets. 350 sur 220 millim. Cartonné.

126. « Anciennes grueries de Lorraine. »

Fol. 71. Salines. — Fol. 87. Arrêt . . . de 1686 relatif aux forêts. »

XVIII[e] siècle. Papier. 101 feuillets. 320 sur 205 millim. Rel. veau. — (Ex libris de Mahuet.)

127. Etat des taxes levées sur les bénéfices des Etats de Lorraine.

Page 1. « Présenté en audition à Messieurs les commissaires . . . à Chaumouzey le 4 mai 1623. »

XVII[e] siècle. Papier. 147 pages. 312 sur 208 millim. Couv. en parchemin.

128. Recueil.

Fol. 98. « Chartres et patentes du duc Raoulx, pour la confrairie que les gens de mestiers ont au

Digitized by Google

cloistre de S. George. 1341. » — Fol. 99. « Ordonnance de S. A. touchant les marchandises qui passent ... parmy ses pays. » — Fol. 101 v°. « Ordonnance de ce que l'on doibt payer sur les ponts de Malzéville et de Bouxières. 1593. » — Fol. 103. « Ordonnance de S. A. prohibitive aux officiers de son domaine de traficquer de bois ... 1515. » — Fol. 104. « Ordonnance de S. A. deffendante d'envoyer pasturer le bétail dans les preys après la première faulx ... 1615. »

XVII[e] siècle. Papier. 8 feuillets numérotés 98 à 105. 308 sur 210 millim. Cart. — (Du Pont de Romémont.)

129. « Les édicts, ordonnances, reiglements et chartes des hans et mestiers des duchez de Lorraine et de Bar, qui se sont retrouvez depuis l'an 1289 jusques à présent, le tout distribué en douze livres, par Chrestien Reboursel. Tome premier. »

1. Fol. B. Dédicace : « A Son Altesse ». — Fol. 1. « Livre premier ... Police des choses ecclésiastiques. » — Fol. 69. « Erection, fondation et privilèges de l'Université du Pont-à-Mousson, et autres ordonnances pour l'ordre et conservation des recteurs, maistres ... » — Fol. 161. « Ordre et sommaire de tous les édicts .. » — 165 feuillets.

2. Fol. 13. « Livre deuxième. Titre III. Pour la succession et loy des masles ... de la maison de Lorraine. » — 39 feuillets. (Incomplet.)

3. Fol. 1. « Livre troisième. De la noblesse, estats, offices et police militaire. » — Fol. 115. Table du livre II. — Fol. 117. Table du livre III. — 124 feuillets.

XVII[e] siècle. Papier. 400 sur 252 millim. Frontispice avec encadrement en rouge et en bleu et les armes de Lorraine.

Digitized by Google

Passim des pièces imprimées du XVI^e^ et du XVII^e^ siècle. Demi-rel. — (Rollin en 1685. — De Mouron. — Vieujot Descolin en 1759.)

130. Procès-verbaux des séances de la communauté des marchands de Toul.

Page 1. Séance du 3 juillet 1733. — Page 429. Séance du 9 août 1782. — Page 437. Tableau des marchands de la ville de Toul.

XVIII^e^ siècle. Papier. 437 pages. 345 sur 215 millim. Cart.

131. Extraits des registres de la Chambre des Comptes de Lorraine. Recueil de cahiers.

1. « Dénomination des confirmations de franchises et affranchissements de biens fonds ... relevées dans le 1^er^ tome des extraits des lettres patentes de M. le président Alix, de 1582. » 1473-1586. — 15 feuillets.

2. Extraits des lettres patentes pris dans le 2^e^ volume de 1582, par M. le président Alix ... Gagières, permissions de construire fours ..., dons faits par le prince ...» — 23 feuillets.

3. « Relevé des articles contenus dans le 3^e^ volume ... Affranchissements, érections de maisons en fiefs ... 1589-1614. » — 40 feuillets.

4. « Relevé des matières contenues dans le 4^e^ volume ... Erections de fiefs, engagères ... 1614-1626 ». — 23 feuillets.

5. « Lettres patentes des dons faits par les souverains de 1473 à 1588, prises dans le 2^e^ volume. » — 34 feuillets.

6. « Erections et reprises de 1627 à 1664. » — 21 feuillets.

Digitized by Google

7. « Erections de biens de roture en fief, foys et hommages. 1698-1700. » — 44 feuillets.

8. « Extraits de lettres patentes. » 1699-1705. — 44 feuillets.

9. « Donations d'immeubles et érections, de 1706 à 1711. » — 37 feuillets.

10. « Donations, de 1712 à 1719. » — 42 feuillets.

11. « Années 1719-1720. » — 40 feuillets.

12. Lettres patentes de 1628 à 1700. — 8 feuillets.

XVIII^e siècle. Papier. 360 sur 220 millim. Cartonné. — (De Mahuet.)

132. « Extraits des comptes de la Monnoye de Nancy qui se trouvent aux Archives de la Chambre des Comptes de Lorraine, depuis le 1 février 1495 » jusqu'en 1703, par Du Pont de Romémont.

XVIII^e siècle. Papier. 153 pages. 215 sur 168 millim. Cartonné.

133. Factum pour le cardinal de Rohan en qualité d'abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Epvre de Toul, contre les habitans d'Allain-aux-Bœufs, à propos de leur église paroissiale. 1747.

XVIII^e siècle. Papier. 69 feuillets. 325 sur 220 millim. Cartonné.

134. Copies et extraits de pièces relatives au procès qui eut lieu de 1726 à 1728 entre les habitants de Frouard et ceux de Liverdun à propos d'une partie de la forêt de Haye.

XIX^e siècle. Papier. 15 feuillets. 300 sur 212 millim. A la fin, une carte de la forêt. Cartonné.

Digitized by Google

135. Procès de sorciers.

Fol. 1. Procès de Marguerite Picard de la Coste-lès-Fontenoy, 1633. — Fol. 5. Procès de « Jehennon veuve Hidouff le Regnard, de Robache », 1602. — Fol. 13. Procès de « Claude Tendon, du Chasnoy de Saulcy », 1619. — Fol. 19. « Arrêt contre Abraham Racinot, dit André Desbordes, 1625. » Copie. — Fol. 21. « Arrest ... au profit de Marie Angélique de Chepy, veuve de P. Savare, accusée injustement » de sortilège, 1693. Imp.

XVII^e-XVIII^e siècles. Papier. 22 feuillets. 315 sur 200 millim. Etui. — (Du Pont de Romémont.)

136. « Livre des élections des supérieures de ce monastère » (de la Congrégation de Notre-Dame de Nancy). 1618-1790.

Fol. 1. Lettre originale de commission pour la cure de Mattaincourt en faveur de « Poiresson Fourier », signée « Franciscus Paticier abbas Calmosiacensis », et datée du 27 mai 1597. — Fol. 2. Election de la mère Alix Leclerc, le 9 décembre 1618, confirmée et signée par Pierre Fourier. — Fol. 60. Election de la Mère Thérèse Scholastique Denooz, le 9 décembre 1790. — Fol. 66. Observations de M. Marchal sur un passage de l'*Histoire du B. P. Fourier*, par l'abbé Chapia.

XVI^e-XIX^e siècles. Papier. 66 feuillets. 300 sur 210 millim. Couv. parchemin.

137. « Actes de la communauté et du discrétoire des religieux tiercelins du couvent de Nancy. 1656 à 1705. »

Page 1. « Achapt de la maison de Mademoiselle Ar-

Digitized by Google

noult. 12 juin 1636. » — Page 141. « Acte discrétorial pour faire emprunt ... pour bastir nostre église. » — Page 165. Constitution d'une rente de 300 fr., 26 juin 1705.

XVII[e] et XVIII[e] siècles. Papier. 166 pages. 210 sur 160 millim. Couv. parchemin. — (Catalogue Noël, 3623.)

138. « Mémoires et annales de l'ermitage de la Conception immaculée de Notre-Dame de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Antoine, situé dans la paroisse d'Archette du doyenné de Remiremont ... appartenant à la congrégation des Ermites de Saint-Jean-Baptiste. Par un prêtre solitaire de la même congrégation. » Tirés des papiers du P. Arsène de Sainte-Croix, ermite de 1718 à 1760.

Au-dessous du titre : « Commencé au mois de juin et achevé au mois d'octobre 1760. » — Page I. Table des matières. — Page 1. Mémoire de l'établissement de l'ermitage ... » — Page 479. « Incendie et rétablissement de l'ermitage. » 1754. — Page 570. « Catalogue des livres qui sont actuellement (1757) en l'ermitage. » — Page 580. « L'institut réformé des ermites de Saint-Jean-Baptiste, corrigé et augmenté dans la régularité. » — Page 694. « Fin des Mémoires annales ... »

XVIII[e] siècle. Papier, XXVI et 695 pages. 327 sur 210 millim. Rel. veau.

139. « Croquis de l'abbaye de Beaupré, dans une excursion avec M. Singry et Marchal, en 1837, par J. Cayon. »

XIX[e] siècle. Papier. 21 feuillets. 280 sur 210 millim. 11 planches, dessins et aquarelles. Cartonné.

Digitized by Google

140. « Excursion à Clairlieu-lès-Nancy, de compagnie avec M. l'abbé Marchal, par J. Cayon. Juillet 1838. »

On y a joint un « Ascensement fait par les abbés de Clairlieu de deux pièces de terre ... », daté du 27 janvier 1404 (v. s.). Parchemin.

XIX^e^ siècle. Papier. 19 pages. 11 planches. 278 sur 200 millim. Etui.

141. « Catalogus personarum et officiorum provinciæ Campaniæ Societatis Jesu exeunte anno 1762. »

Page 1. « Collegium Argentinense. » — Page 10. Collegium Mussipontanum. » — Page 15. « Collegium Nanceianum. » — Page 19. « Collegium San-Nicolaitanum. » — Page 20. « Collegium Spinalense. » — Page 29. Index. — Page 50. « Supplementum catalogi ad annum 1762. »

XVIII^e^ siècle. Papier. 61 pages. 180 sur 117 millim. Broché.

142. Mémoires et documents relatifs à l'abbaye de Remiremont.

Fol. 2. « Histoire monastique de l'abbaye de Remiremont, ordre de S. Benoit. 1688. Par D. Ch. George. » Copie faite par M. Marchal. — Fol. 34. « Auteurs à consulter pour l'histoire de Remiremont. » — Fol. 48. « Cri de l'humanité et de la raison. » Imp. 1790. — Fol. 72 Lettre de Dom J. Mabillon ... touchant le premier institut de l'abbaye de Remiremont. » Imp. 1687. — Fol. 84. « Notice biographique sur S. Valdenaire, prieur d'Hérival de 1556 à 1592, extraite de l'histoire du Valdajol ... par J.-C. des Charrières. 1835. » — Fol. 95. Discours prononcé à l'occasion du rétablissement de la fête de S. Romaric, 24 janvier 1841, par M. l'abbé Ger-

Digitized by Google

main. Ms. autographe. — Fol. 103. Même discours, imp. — Fol. 114. Notices sur Deycimont, Gerbépal, Grandvillers, Le Tillot et Longchamps. — Fol. 129. « Extrait de la transaction entre le souverain et le Chapitre de Remiremont, du 23 juin 1579. »

XVIII[e] et XIX[e] siècles. Papier. 144 feuillets de dimensions diverses, dans un cartonnage de 373 sur 240 millim.

143. Notice sur l'abbaye de Remiremont par le P. Vuillemin.

Fol. 6. Lettre de dom Martène à l'abbesse de Remiremont, du 28 décembre 1728, relativement à l'histoire de l'abbaye.

XVIII[e] siècle. Papier. 7 feuillets. 338 sur 210 millim. Broché.

144. Sentence de Nicolas de Saraponte (Sarrebruck), archidiacre de Sarrebourg, accordant à Nicolas de Parnapetra, prieur de Varangéville, la propriété de Heillecourt. 24 mars 1372.

Original et copie.

XIV[e] siècle. Parchemin. 670 sur 480 millim. — XVII[e] siècle. Papier. 14 feuillets. 322 sur 220 millim. Cartonné.

145. » Catalogus abbatum monasterii Sancti Petri Senonensis. »

Fol. 2 v°. « Pars prima. In eâ referuntur abbates qui ab anno 660 usque ad annum 1239 ... floruêre. » — Fol. 22. « Secunda pars. In hac ... abbatum qui ab anno 1239 usque ad præsens sæculum floruêre ... recensio. » 1708.

XVIII[e] siècle. Papier. 37 feuillets. 323 sur 215 millim. Cartonné.

Digitized by Google

146. « Mémoires sur les antiquités de l'arrondissement de Château-Salins, par P. Dupré. »

1. Page 5. Marsal, 1821. — 37 pages.

2. Page 1. Moyenvic, 1824. — 39 pages.

Ces Mémoires ont été imprimés à Paris en 1829.

XIX^e^ siècle. Papier. 337 sur 212 millim. A la fin un plan de Moyenvic. Cartonné.

147. « Remise de l'hommage de Chaté-sur-Moselle, 29 juin, 1518. »

Fol. 1. « Francoys par la grace de Dieu roy de France . . . » — Fol. 6. « Donné à Angers le pénultième jour de juin . . . » V° « Extraict des registres des ordonnances royaux . . . »

XVI^e^ siècle. Parchemin. 6 feuillets. 328 sur 260 millim. Cartonné.

148. Recherches historiques sur Dagsbourg, aujourd'hui Dabo.

Fol. 4. « Origine du château de Dagsbourg. » — Fol. 9. Généalogies.

XIX^e^ siècle. Papier. 30 feuillets. 205 sur 165 millim. D. rel.

149. Recueil de pièces relatives au protestantisme à Lixheim et à Fénétrange.

Fol. 1. Consultation à propos de la chapelle de Saint-Léonard. — Fol. 9. « Mémoire contenant au juste ce qui s'est passé à Lixheim au sujet des gens de la prétendue religion protestante. » — Fol. 15. « Liste des personnes de la religion prétendue réformée qui ont été baptisées dans l'église de Lixheim de 1658 à 1713. » —

Digitized by Google

Fol. 40. « Mémoire de ce qui s'est passé au sujet de la religion depuis l'introduction de l'hérésie de Luther en la ville et baronie de Fénestrange . . . » — Fol. 48. « Extrait du registre des audiences du greffe du bailliage de Fénestrange. 1743. » — Fol. 62. « Mémoire sur « l'exercice de la religion catholique dans le comté de Sarrewerden depuis la paix de Riswick, 1697, jusqu'à la mort de Louis XIV. » — Passim, plusieurs lettres et autres pièces de moindre étendue.

XVIII[e] siècle. Papier. 81 feuillets de dimensions diverses, dans un cartonnage de 354 sur 220 millim.

150. Notice sur l'église collégiale Saint-Claude de Haussonville. 1435-1715.

Fol. 5. « Fait par moy . . . prévot de ladite église . . . le 6 juillet 1715, signé Bertrand. »

XVIII[e] siècle. Papier. 5 feuillets. 324 sur 223 millim. Broché.

151. « Siège de La Mothe en Lorraine, mars (de l'année) 1634 », par du Boys de Riocour.

Copie faite par M. Marchal. — Fol. 68. « Plan de La Mothe. 1645. » — Imprimé en 1841 et en 1861.

XIX[e] siècle. Papier. 68 feuillets. 350 sur 210 millim. Cartonné.

152. « Pied de terre des ascensements du ban de Lonchamps, auxquelz S. A. prend la moictié contre l'église Sainct-Pierre de Remiremont pour l'autre moictié recongnus et arpentez par les auditeurs Rennel et Bardin. » 1596-1599.

XVI[e] siècle. Papier. 60 feuillets. 327 sur 220 millim. Cartonné. — (Pour mesdames. Coté 000.)

Digitized by Google

153. « Croniques de Metz depuis sa fondation, et de ce qui y est arrivé de plus remarquable », attribuées en partie à J. Chatelain. Copie de la main de J. Duplessis.

Page 276. Table sommaire. — Page 297. « Supplément et addition à la Cronique de Metz ... depuis l'an 1582 » jusqu'en 1690.

XVII^e siècle. Papier. 303 pages. 210 sur 162 millim. Rel. parchemin.

154. « Histoire ecclésiastique et civile de la ville et du diocèse de Metz, » par le P. Benoit Picart. Ms. autographe.

Page 1. Préface. — Page 17. « Livre I. » Renferme 66 chapitres. — Page 280. « Livre II. » 46 chapitres, dont quelques-uns incomplets, comprenant les évêques 1^er à 22^e. — Page 604. « Livre III. » 17 chapitres comprenant les évêques 23^e à 41^e. Le 17^e, consacré à Adwence, 41^e évêque, est incomplet. Il manque également ce qui est relatif aux 4 évêques suivants : Wala, Robert, Wigeric et Bennon. — Page 882. « Livre IV. » 8 chapitres comprenant les évêques 46^e à 53^e. La vie de ce dernier est incomplète. Le livre V manque tout entier. — Cf. *Mémoires de la Société royale des Sciences, Lettres et Arts de Nancy*, 1844, p. 116.

XVII^e siècle. Papier. 1053 pages. 323 sur 210 millim. Les pages 803 à 881 manquent. Rel. veau et parchemin. — (J. Lamoureux.)

155. « Dissertation historique sur la ville de Nancy. Composée en 1619 par M. le président de Rennel, augmentée et conduite jusqu'à l'année 1752 par J.-F. Nicolas. »

Digitized by Google

Page 1. Avant-propos. Nancy au temporel. — Page 33. Nancy au spirituel. — Page 183. « Edit d'établissement d'un mont de Piété à Nancy. 1630. » — Page 184. « Quelques pièces importantes concernant la ville de Nancy, tirées d'un vieux registre ... le tout relatif à la paroisse Saint-Sébastien. » Cette dernière partie est de la main de l'abbé Marchal. — Cf. Dom Calmet, *Notice de la Lorraine*, t. II, col. 5, 69 et 70.

XVIII[e] et XIX[e] siècles. Papier. 255 pages. 270 sur 208 millim. Nombreuses notes de Du Pont de Romémont et de Marchal. D. rel. basane.

156. « Etat des maisons de la ville et des fauxbourgs de Nancy, par paroisses, rues et numéros ... 1767. »

Exemplaire de l'imprimé dans lequel on a ajouté, à la main, le nom des propriétaires de chaque maison.

XVIII[e] siècle. Papier. 235 pages. 178 sur 107 millim. Broché.

157. « Abbatis Laurentii Marescalli animadversiones in Historiam urbis Nanceianæ Cayonensem ; cum Cayonensibus plurimis eximiisque observationibus. » 1847.

XIX[e] siècle. Papier. 10 feuillets. 400 sur 257 millim. Les remarques de M. Marchal sont à l'encre noire et les observations de M. Cayon à l'encre rouge. Cartonné.

158-159. Recueil de pièces relatives à la ville de Nancy. Nombreuses copies, quelques originaux.

158. Plus de cent pièces, dont les principales sont : Fol. 1. « Privilège pour la ville de Nancy donné par le duc René II, du 13 juin 1497, extrait d'une copie tirée sur l'original. » — Fol. 4. « Règlement du duc Charles

Digitized by Google

III pour la police de Saint-Dizier-lès-Nancy. 1584. » — Fol. 20. « Réduction des mesures pour les grains de différents lieux ... à celle de Nancy. » — Fol. 37. « Règlement de S. A. sur la charge de gouverneur de Nancy, 1600. » — Fol. 44. Pièces relatives à l'église Saint-Sébastien. — Fol. 51. Remontrances des régents d'école. — Fol. 68. Construction des magasins à blé, 1755. Plans et devis. — Fol. 86. « Visite de l'église de Saint-Epvre, 1756. » — Fol. 96. « Concession de terrains et bâtiments en faveur de la ville de Nancy, 1759. » — Fol. 148. « Règlement du séminaire des maîtres d'école. » — Fol. 159. « Projet d'empêcher la mendicité dans la ville. » — Fol. 199. Extraits du registre des délibérations des représentants de la commune de Nancy, 1790. — Fol. 226. « Recrutement. 1793. » — Fol. 242. « Etat des effets et ustensils en or et en argent employés au service du culte dans les églises et chapelles. » 1792. — Fol. 255. « Les adieux de Chevrier. »

159. 203 pièces, dont les principales sont : Fol. 1. « Eclaircissements donnés ... pour l'élection de la municipalité. » 1790. — Fol. 31. Listes des religieux composant les différentes communautés de Nancy, 1792. — F. 58. Pièces sur la fondation du Refuge. — Fol. 73. « Etat d'emploi de la somme de 20,000 fr. accordée pour les fêtes de l'impératrice Marie-Louise, 1810. » — Fol. 121. Enquête faite à Nancy à propos de l'attentat contre l'empereur en 1806. — Fol. 136. « Etat nominatif des prisonniers civils espagnols » à Nancy, 1812. — Fol. 154. Programmes et dépenses des fêtes publiques, 1819-1829. — Fol. 210. Pièces relatives à l'enseignement primaire, 1816-1823.

XVIII^e-XIX^e siècles. Papier. 266 et 367 feuillets de dimen-

Digitized by Google

sions diverses, dans des cartonnages de 382 sur 240 millim.

160. « Rolle général des bourgeois et habitans des deux villes et fauxbourgs de Nancy, fait au mois de décembre 1738. »

Fol. 6. « Paroisse Notre-Dame ». Chaque paroisse est divisée en : Clergé, noblesse, tiers-état ; ce dernier subdivisé en : exempts, contribuables, pauvres, religionnaires et juifs. — Fol. 138. Tableau récapitulatif signé : « Furston scripsit. »

XVIII[e] siècle. Papier. 138 feuillets. 340 sur 230 millim. Au fol. 4, les armes et au fol. 5, le plan de la ville. Rel. veau.

161. « Cens de la ville de Nancy. » 1775-1778.

Fol. 92. « Droits régis. Droits des nouveaux entrans. » — Fol. 94. Droit de han des corps de métiers, 1775-1778.

XVIII[e] siècle. Papier. 114 feuillets. 330 sur 220 millim. Les fol. 25 à 43 ont été reliés à la fin du volume. Cartonné.

162. Registre des recettes et des dépenses pour la maison de charité et d'instruction de la paroisse Saint-Vincent-Saint-Fiacre de Nancy, fondée par M. l'abbé de Ravinel. 13 février 1783-30 messidor an II.

XVIII[e] siècle. Papier. 50 feuillets. 350 sur 220 millim. Quelques feuillets en blanc. Cartonné.

163. « Extrait des ordonnances de police » pour la ville de Nancy. 1731-1768.

Fol. A. Table. — Page 1. « Fonctions des commissaires de police. » — Page 56. « Construction de bâtiments. »

XVIII[e] siècle. Papier. 58 pages. 340 sur 210 millim. Cartonné.

Digitized by Google

164. « Compte des recettes et dépenses de la fabrique de la paroisse Saint-Nicolas de Nancy. » 1814.

XIX^e^ siècle. Papier. 10 feuillets. 363 sur 230 millim. Broché.

165. Visite des bâtiments et inventaire des effets, machines, etc., du théâtre de Nancy, 1790-1804. Nomination des directeurs, 1810-1831.

XVIII^e^-XIX^e^ siècles. Papier. 140 feuillets de dimensions diverses, dans un cartonnage de 400 sur 255 millim.

166. Recueil de pièces sur la succursale de Saint-Pierre de Nancy, formé par M. Marchal, qui en a été desservant de 1846 à 1858.

XVIII^e^ et XIX^e^ siècles. Papier. 407 feuillets de dimensions diverses, dans un cartonnage de 364 sur 230 millim,

167. Documents sur les tombeaux du P. Hugo, à Etival, et de Dom Calmet, à Senones, 1868.
Lettres de MM. Joly et Fontaine. Inscriptions.

XIX^e^ siècle. Papier. 10 feuillets de dimensions diverses, dans un cartonnage de 285 sur 210 millim.

168. Recueil de pièces relatives à l'Université de Pont-à-Mousson.

1. Fol. 1. « Instrumentum consensûs pro applicatione ecclesiæ et domûs hospitalis S. Antonii Mussi-Pontan collegio Societatis Jesu inibi erigendo... » — Fol. 6. « Procès-verbal de visite faite dans l'église Saint-Antoine de Pont-à-Mousson, le 12 juin 1603. » — Fol. 12. « Les grandes obligations que la compagnie (de Jésus)... aux ducs de Lorraine... Ceci est tiré d'un ms. qui a

Digitized by Google

pour titre *Abrégé des éloges...* » — Copies du XVII^e^, du XVIII^e^ et du XIX^e^ siècles. — 35 feuillets.

2. « Réfutation des calomnies... » Factum imprimé au sujet de l'établissement des Jésuites dans la maison des Antonistes. » — 76 et 12 pages.

3. Lettre du doyen de la Faculté de théologie de Paris aux théologiens de Pont-à-Mousson. 1730. — 4 feuillets.

Papier. Pièces de dimensions diverses dans un cartonnage de 324 sur 220 millim.

169. Recueil de pièces, imprimées et manuscrites, relatives à Saint-Nicolas-du-Port.

Fol. 1. « Etat de l'affaire des pauvres habitans de S. Nicolas en Lorraine. » 1635. Imp. — Fol. 5. « Extrait d'un abrégé d'histoire de Lorraine manuscrite, composée par un jésuite de l'Université de Pont-à-Mousson, et qui a séjourné dans la maison de S. Nicolas... 1666. » — Fol. 13. « Le grant pardon général de Saincte Trinité... » Epreuve sortie des presses du P. Jacobi, imprimeur à S. Nicolas au commencement du XVI^e^ siècle. — Fol. 22. « Transport miraculeux de M. de Richecourt, gentilhomme lorrain. » — Fol. 28. « Saint Nicolas. Esquisse bibliographique. » — Fol. 38. « Copie des affaires de la ville de Saint-Nicolas, 1582. » — Fol. 71. Testament de Nicolas André, chapelain de Chardogne, 1529. — Fol. 75. « Déclaration des droits de l'abbaye de Saint-Epvre à Saint-Hilaire, à Ville-en-Vermois... »

XVI^e^-XIX^e^ siècles. Papier. 103 feuillets de dimensions diverses, dans un cartonnage de 456 sur 317 millim.

170. « Les Mémoires du sieur Jean du Pasquier, syndic de la ville de Toul. »

Digitized by Google

Copie faite par J.-B.-A. Marchal sur le manuscrit original qui se trouve à la Bibliothèque publique de Nancy, n° 950 du catalogue de 1886. Cf. *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, 1866, p. 15 ; et ce qu'en ont publié MM. Daulnoy et Pillement, à Toul, en 1878. — Fol. 60. Notes sur l'*Histoire de Toul* du P. Benoit Picard.

XVIII[e] et XIX[e] siècles. Papier. 78 feuillets. 333 sur 220 millim. Cartonné.

171. « Necrologium ecclesiæ cathedralis (Tullensis) renovatum anno 1748. » Copie faite par les soins de M. Lemercier de Morière.

Cf. *Archives départementales. Meurthe-et-Moselle.* Série G, n° 110.

XIX[e] siècle. Papier. 63 feuillets. 340 sur 220 millim. Cartonné.

172. Recueil de mémoires, reçus et autres pièces de comptabilité, à la décharge de D. Menginot, pour la ville de Toul, 1681-1686.

XVII[e] siècle. Papier. 75 feuillets de dimensions diverses, dans un cartonnage de 260 sur 205 millim.

173. « Mémoire pour la ville et cité de Toul, sur le reculement à la frontière, des barrières de l'intérieur du royaume. Novembre 1787. »

XVIII[e] siècle. Papier. 32 pages. 212 sur 133 millim. Broché. — (Thouvenin.)

174. « Rapports sur l'esprit public dans la place de Toul et les campagnes environnant cette place, et renseignements sur tout ce qui peut en général intéresser

Digitized by Google

le service du roi, » du 29 décembre 1816 au 1er janvier 1819.

XIXe siècle. Papier. 9 feuillets. 330 sur 212 millim. Broché.

175. « Précis historique de la ville et de l'abbaye de Saint-Mihiel, par P.-M. (Mârin), 1779. »

Page 1. Dédicace (signée) à la marquise de Choisy. — Page 17. « Origine de la ville... de Saint-Mihiel. »

XVIIIe siècle. Papier. 54 pages. 186 sur 120 millim. Broché.

176. Comptes des recettes et dépenses faites par le village de Varangéville. 1767-1769.

XVIIIe siècle. Papier. 17 feuillets. 330 sur 215 millim. Cartonné.

177. Extraits des registres de l'état civil de Saint-Max. Naissances et mariages de 1723 à 1812, par Deschiens.

XIXe siècle. Papier. 27 feuillets. 233 sur 185 millim. Broché.

178. Recueil de documents imprimés et manuscrits sur différentes maisons et terres de Lorraine.

Fol. 1. Maison d'Alençon. — Fol. 11. De Bauffremont. — Fol. 45. Terre de Fléville. — Fol. 60. Marquisat de Blainville. — Fol. 72. Comté de Bouzey. — Fol. 95. Marquisat de Craon. — Fol. 100. Marquisat de Custine. — Fol. 104. Comté de Guise. — Fol. 115. Maison du Hautoy.

XVIIIe siècle. Papier. 167 feuillets de dimensions diverses, dans un cartonnage de 295 sur 215 millim.

Digitized by Google

179. « Notice biographique et littéraire sur F.-X. Breyé. » par A. Digot.

Imprimée dans le *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, 1859, pp. 121-139.

XIX^e^ siècle. Papier. 16 pages. 335 sur 210 millim. Cartonné.

180. Recueil de pièces concernant le sieur François-Antoine Chevrier.

Fol. 1. « Les adieux de Chevrier. » — Fol. 5. « Mémoire pour Chevrier contre le substitut du procureur général de Nancy. » — Une table indique deux autres pièces qui manquent.

XVIII^e^ siècle. Papier. 9 feuillets de dimensions diverses, dans un cartonnage de 365 sur 225 millim.

181. Recueil de pièces concernant l'abbé Philippe Claude, curé de Sainte-Marie-aux-Mines, de Herbéviller, etc., 1761-1823.

XVIII^e^ et XIX^e^ siècles. Papier. 49 feuillets de dimensions diverses, dans un cartonnage de 360 sur 243 millim.

182. « Essai sur la vie de M. Drouas, évêque et comte de Toul », par M. Villemin, curé de Vallois. Copie.

Au-dessous du titre : « Ce manuscrit m'a été remis le 18 juin 1790 », Camus, vicaire général de Nancy. — Fol. 60 v°. Quelques pièces relatives au clergé du département de la Meurthe.

XIX^e^ siècle. Papier. 66 feuillets. 210 sur 162 millim. Cartonné.

Digitized by Google

183. « Essai sur la vie de M. Drouas, évêque et comte de Toul, 1790 », par M. Villemin, curé de Vallois.

Copie faite par M. Marchal. — Fol. 39. Copie d'une lettre du 8 juillet 1790, à M. Camus, vicaire général, par M. Villemin, sur l'affaire du curé de Ludre. — Fol. 41. Lettre du 4 août 1757, de M. François, vicaire de Saint-Epvre de Nancy, à M. Drouas, évêque de Toul, au sujet de la mort du curé de Ludre.

XIX^e^ siècle. Papier. 43 feuillets. 333 sur 210 millim. On y a joint : au commencement, le portrait et l'*ex libris* gravés de M. Drouas, avec une inscription funèbre en son honneur ; à la fin, d'autres inscriptions imprimées. Cartonné.

184. « Origine de la maison du Hautoy et documents inédits sur Clémery dit du Hautoy », par de la Hautoy.

XIX^e^ siècle. Papier. 27 feuillets de dimensions diverses, dans un cartonnage de 250 sur 190 millim.

185-186. « Papiers concernant la famille de Fiquelmont, seigneur de Parroye. »

Mémoires et factums, inventaires après décès et pièces diverses.

XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. Papier. 234 et 371 feuillets de dimensions diverses, dans des cartonnages de 364 sur 234 millim.

187. « Instructio pro conficiendo processu remissoriali super virtutibus et miraculis in specie venerabilis servi Dei, Petri Fourier. »

XVIII^e^ siècle. Papier. 58 feuillets. 310 sur 192 millim Couv. parchemin.

Digitized by Google

188. Recueil de pièces, imprimées et manuscrites, relatives au B. P. Fourier.

Parmi les pièces manuscrites, les principales sont :

Fol. 3. Lettre du prévôt des chanoines de Blâmont signalant un miracle de P. Fourier, 1673. — Fol. 8. « Mémoire de ce que l'on sait de feu notre révérendissime Père instituteur. » — Fol. 88. « Certificat de l'exil des calvinistes de la terre de Salm et Badonviller, 1625. » — Fol. 94. « Relation de solennités que l'on a faites à Rome pour la béatification du B. P. Fourier... Traduction de l'italien. » — Fol. 100. « Remarques de la vie du R. P. Pierson Fourier. » — Fol. 103. « Copie de la cérémonie que M. Bégon a faite pour l'exhumation du corps du B. H. P. » Fourier.

XVII[e] et XVIII[e] siècles. Papier. 146 feuillets de dimensions diverses, dans un cartonnage de 338 sur 225 millim.

189. « Relation du Baron Hennequin, de sa prison de la Bastille, à dame de Gellenoncourt sa belle fille. » 1673-1674.

Fol. 1. Historique de la réclusion. — Fol. 7. Description de la Bastille. — Fol. 8. Détails sur la vie des prisonniers. — Fol. 45. Conclusions de l'auteur.

XVII[e] siècle. Papier. 52 feuillets. 210 sur 160 millim. Cartonné.

190. « Vie abrégée de M. Charles Lambert, prêtre, curé de Buissoncourt, » par Elquin.

Fol. 65. Testament (imp.) de C. Lambert.

XIX[e] siècle. Papier. 68 pages. 211 sur 170 millim. Trois portraits gravés. Cart. — (Abbé Michel en 1822.)

Digitized by Google

191. Recueil de mémoires et de notes pour servir à l'histoire de saint Léon IX.

1. « Des comtes de Dagsbourg. » — 13 pages.

2. « Lieu de naissance de saint Léon IX. » — 32 pages.

3. « Dissertations sur le château de Dagsbourg, 1850. » — 30 et 42 pages.

4. « Notice sur la famille de Dagsbourg. » — 58 pages.

5. Notes diverses. — 96 feuillets.

XIX^e siècle. Papier. Feuillets de dimensions diverses, dans un étui de 348 sur 210 millim.

192. « Apposition des scellés et inventaire fait au décès de M. François-Maximilien duc de Tenczyn Ossolinski. » 2 juillet 1756.

Fol. 28 v°. « Inventaire fait par nous Nicolas Gaspard de Thomassin... » — Fol. 31. « Pierreries », orfévrerie. — Fol. 75. « Armes. » — Fol. 78. « Draps et étoffes de différentes façons. » — Fol. 90. « Médailles. » — Fol. 97 et 243. « Portraits et tableaux. » — Fol. 103 v°. « Meubles. » — Fol. 134. « Livres. » — Fol. 186. « Appartement de M^me^ la duchesse. » — Fol. 205 v°. « Toilette riche. » — Fol. 257. « Livres de la bibliothèque de M^me^ la duchesse. » — Fol. 317. « Titres et papiers. »

XVIII^e siècle. Papier. 346 feuillets. 312 sur 195 millim. Rel. veau.

193. « L'origine de bataille et chevallerie, avec l'invention des couleurs d'armoyrie nouvellement composée en rithme francoyse, et dédiée à ... Anthoine ... duc de Lorrayne ... par Emond du Boullay ... »

Digitized by Google

Fol. 3. Dédicace. — Fol. 5. « S'ensuit le catalogue des matières ... déduictes par quatorze chapitres. » — Fol. 6. « Que c'est de bataille. Chapitre I. » — Fol. 35. « La manière de faire ung chevallier. Chapitre 14. » — Fol. 36 v°. « Fin. En esperant. 1543. » — Imprimé dans le *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine* (t. IV). Nancy, 1859. — Cf *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, 1855, p. 36.

XVI^e siècle. Parchemin. 36 feuillets. 245 sur 165 millim. — Fol. 1 v°. Armoiries peintes du duché de Lorraine. Lettres dorées. Rel. veau brun. Filets à froid et dorés. — (Affrican de Bassompierre. — Royer, 1693. — Bruges 1735. — De Metz-Noblat, 1820.)

194. Nobiliaire général de Lorraine.

Fol. A. « Privilèges de l'ancienne chevalerie ... par lettres patentes de René I. 1430. Sommaire. » (De la main de Du Pont de Romémont.) — Page 1. « Ancienne chevalerie. » — Page 42. « Liste des nobles faits par René I. » — Page 235. « Les anoblis par le duc François III. » — Page 245. « Table alphabétique. »

XVIII^e siècle. Papier. 264 pages. 333 sur 215 millim. Rel. veau. — (Baronne de Châtillon, 1837.)

195. « Armorial général de la Lorraine, comprenant l'ancienne chevalerie, les gentilshommes de noms et d'armes ... par le baron de Lalance. 1834. »

A la fin : Fragments d'une généalogie de la maison de Lalance.

XIX^e siècle. Papier. 313 et 10 pages. 174 sur 102 millim. Rel. parchemin.

Digitized by Google

196. « Armoiries des ducs et duchesses de Lorraine, à commencer à Gérard d'Alsace. »

Fol. 2. « Première branche. » — Fol. 5 v°. Note sur la croix de Lorraine.

XIX^e^ siècle. Papier. 5 feuillets. 380 sur 248 millim. Armoiries dessinées à la plume. Cartonné.

197. « Armorial de l'ancienne chevalerie de Lorraine, » par J. Cayon, 1851.

Armoiries extraites de l'ouvrage publié par cet auteur en 1850, montées en album, coloriées par M. de Saint-Florent et retouchées par J. Cayon.

XIX^e^ siècle. Papier. 46 feuillets. 555 sur 370 millim. Quelques miniatures. Cartonné.

198. « Recueil des armes de la noblesse des duchés de Lorraine et de Bar . . . »

Ne renferme que dix-huit familles de l'ancienne chevalerie.

XIX^e^ siècle. Papier. 20 feuillets. 230 sur 150 millim. Frontispice et armoiries coloriées. Broché.

199. « Rolle de la noblesse de Lorraine et Barrois et pays appartenants aux ducs de Lorraine. »

Page 1. « Recueil des seigneurs de l'ancienne chevalerie. » — Page 11. Anoblis des ducs. — Page 179. « Anoblis par les évêques de Metz, Toul et Verdun. » — Page 181. « Mémoire de ceux qui ont été déclarés gentilshommes. » — Page 185. « Rolle de ceux qui se qualifient escuyers. » — Page 195. « Alphabet des nobles contenus en ce livret. »

XVIII^e^ siècle. Papier. 252 pages (les pages 119 à 178 sont en blanc). 205 sur 152 millim. — (Boiselle.)

Digitized by Google

200. Recueil.

Fol. 1. « Noblesse lorraine signant dans les actes publics. Extrait d'un manuscrit de Mory d'Elvange. » — Fol. 35. « Prêtres du diocèse de Nancy en exil. » 1793. — Fol. 41. « Liste des prêtres détenus aux Tiercelins », aux Carmélites, aux Cordeliers. — Fol. 48 v°. « Liste des personnes . . . détenues dans la maison d'arrêt des ci-devant Prêcheresses », en la maison de Refuge de Nancy. — Fol. 70. « Liste des . . . prêtres de Nancy qui . . . ont signé la formule de rétractation en 1824. » — Fol. 72. « Copie du testament de M. J.-B. Collet, curé de Voinemont, décapité le 25 octobre 1793 . . . »

XVIII[e] et XIX[e] siècles. Papier. 73 feuillets (les fol. 8 à 34 sont en blanc). 202 sur 125 millim. Cartonné.

201. Recueil. Noblesse de Lorraine.

1. « Les gentilshommes de l'ancienne chevalerie. Les blasons de leurs armes. » — 7 feuillets.

2. « Noms et surnoms des nobles de Lorraine et Barrois lesquels ont esté déclarés gentilshommes. » — 10 pages.

3. « Extrait du livre intitulé : *Le hérault d'armes de Lorraine et Barrois* . . . qui se trouve à la Bibliothèque publique de Nancy. » — 14 pages.

XVIII[e] et XIX[e] siècles. Papier. 240 sur 155 millim. Cart.

202. Recueil de mémoires héraldiques.

Fol. 1. « Traité des armoiries des ducs et des princes de Lorraine, et des ordres de chevalerie qu'ils ont institués. » — Fol. 35. Des armoiries en général. — Fol. 48. « Des armoiries de France. » — Fol. 54 v°. « Des armes de Navarre. » — Fol. 59. « Origine de

Digitized by Google

quelques armoiries. » De la même main que le n° 41.

XVII^e siècle. Papier. 75 feuillets. 257 sur 184 millim. Quelques dessins. Plusieurs notes marginales. Cartonné.

203. « Extract des nobles de Lorraine soubs le règne de René d'Anjou... duc de Lorraine. »

Sur la garde du premier plat : « Extraict... suivant la copie du s. de Vallée seigr d'Ainsviller, copié par moy Dominique Thabouret baron de Macheville... 1687. » — Fol. 1. Anoblissement de 1382. — Fol. 85. Anoblissements de 1634. — Fol. 86. « Liste des régiments de Son Altesse... ».

XVII^e siècle. Papier. 88 feuillets. 200 sur 165 millim. Fol. 88. Armes de la famille de Thabouret. Rel. parchemin.

204. Recueil de quartiers généalogiques.

Fol. A. « Le présent recueil renferme soixante-sept familles (lorraines) avec leurs alliances. » — Fol. 1. Armes des empereurs, des rois, des ducs, etc. — Fol. 14. Famille de Salm.

XVII^e siècle. Papier. 86 feuillets. 313 sur 210 millim. Armoiries coloriées. Rel. parchemin.

205. « Les sceaux des évêques de Toul, depuis l'an 1136 jusqu'à la Révolution française, avec quelques fac-simile de leurs signatures », par M. Morel. 1842.

Fol. 57. « Sceaux des évêques de Nancy, depuis 1774 jusqu'en 1824. » — Fol. 64. « Sceaux du Chapitre de la cathédrale de Toul. »

XIX^e siècle. Papier. 68 feuillets. 240 sur 188 millim. Dessins à la mine de plomb et quelques gravures. Dem. reliure.

206. « Remarques qui peuvent servir d'introduction

Digitized by Google

à la science des médailles et de supplément à la Notice de la collection métallique de l'Académie de Nancy .. que j'ai publiée en 1784 ... », par Mory d'Elvange.

XVIII[e] siècle. Papier. 92 pages. 220 sur 144 millim. Couv. en peau.

207. Recueil de documents relatifs aux monnaies.

Fol. 1. « Compendiaria expositio ponderum, pecuniarum, mensurarum de quibus mentio apud Livium occurrit. » — Fol. 12. Tarif de la valeur des monnaies de 1532 à 1580. — Fol. 29 v°. Tarif de 1113 à 1427. — Fol. 56. « Valeur des espèces d'or et d'argent, depuis les édits de 1640 et 1689. » — Fol. 75. « Change de Nancy sur Paris. 1708-1726. » — Fol. 84. « Explication des marques et empreintes des louis d'or et d'argent fabriqués depuis l'édit du mois de septembre 1640. » — Fol. 109. « Recueil des édits des monnoies et variations des espèces d'or et d'argent ... arrivées en Lorraine depuis l'entrée de ... Léopold I, 1698 », jusqu'en 1729.

XVIII[e] siècle. Papier. 132 feuillets. 296 sur 220 millim. Cartonné. — (Du Pont de Romémont.)

208. « Valeur des espèces d'or et d'argent en Lorraine, depuis le 6 juillet 1698 jusqu'à présent. »

S'arrête en 1715.

XVIII[e] siècle. Papier. 21 feuillets. 243 sur 197 millim. De la main de Du Pont de Romémont. Broché

209-222. Divers cartons d'un « Inventaire des pièces contenues ès cartulaires déposés au Trésor des Chartres de la Chambre des comptes de Lorraine. »

209. Carton 1 et 2. Cartulaires intitulés Mariages ...

Digitized by Google

de la maison de Lorraine. — France pour les régales du Barrois. — 57 et 57 feuillets.

210. Carton 17. Saint-Mihiel, Saint-Dié ... Saint-Nicolas. — 162 feuillets.

211. Carton 20. Sierck ... Souilliers. — 145 feuillets.

212. Carton 22. Verdun ... Vaudémont. — 83 feuillets.

213. Carton 23. Dettes d'Etat. — 41 feuillets.

214. Carton 24. Ligny. — 59 feuillets.

215. Carton 26. Fénétrange ... Fiefs, dénombrements de divers lieux. — 156 feuillets.

216. Carton 33. Lunéville ... Loupy-le-Chastel. — 152 feuillets.

217. Carton 35. Nancy ... Norroy. — 220 feuillets.

218. Carton 37. Abbayes. — 85 feuillets.

219. Carton 38. Albe ... Arches. — 139 feuillets.

220. Carton 42. Bitche ... Belrain. — 120 feuillets.

221. Carton 45. Château-Salins ... Chastel-sur-Moselle. — 140 feuillets.

222. Carton 45. Chastel sur Moselle ... Charmes. — 13 et 62 feuillets.

XVIII[e] siècle. Papier. 340 sur 225 millim. Broché.

223. Inventaire de pièces relatives à diverses localités.

Fol. 2. « Steinsel, Sarech et Gondrexange. » 1370-1715. — Fol. 7. « Schawembourg, Tholey et Sirtperg. » 1303-1614. — Fol. 69. « Sarbruck, Sarverden et Boucquenom. » 1411-1740.

XVIII[e] siècle. Papier. 123 feuillets. 338 sur 220 millim. Cartonné.

Digitized by Google

224-225. Inventaire des titres relatifs au comté de Dabo adressés par le prince de Linange au Conseil de Préfecture du département de la Meurthe, par H. Lepage.

226. Page 128. « Table alphabétique des détenteurs, des maisons, forges, fourneaux, verreries, papeteries... »

XIX^e siècle. Papier. 149 feuillets pour les deux cahiers. 345 sur 218 millim. Broché.

226. « Inventaire général de tous les titres, papiers et documents concernant la terre et seigneurie de Parroye ... appartenant à M. Charles, comte de Fiquelmont ... fait par M. D. Mahu notaire et archiviste à Nancy. » 1754.

Fol. 1 v°. « Observations pour l'intelligence du présent inventaire. » — Fol. 5. « Première partie, contenant tous les titres ... au sujet des droits seigneuriaux. » — Fol. 392. « Onzième et dernière partie. Titres touchant les terres de Mouacourt. » — Cf. *Le Trésor des Chartes de Lorraine*, par H. Lepage, Nancy, 1857, in-8°, page 139.

XVIII^e siècle. Papier. 410 feuillets. 328 sur 205 millim. Sur un feuillet de garde, le plan de Parroy et de ses environs. Rel. veau.

227-228. « Bibliothèque historique de la Lorraine, du Barrois, des Trois-Evêchés ... et du duché de Luxembourg, contenant le catalogue ... des ouvrages, imprimés et manuscrits, qui traitent de l'histoire de ces provinces, par C. Fachot, avocat au Parlement. Nancy 1784. »

XVIII^e siècle. Papier. 345 et 362 feuillets. 177 sur 110

Digitized by Google

millim. Plus de la moitié des feuillets sont en blanc. Cahiers en étui. — (Catalogue Noël, 2340.)

229. « Notice exacte des changemens et suppressions faits dans les trois volumes de l'histoire de Lorraine, écrite par Dom Calmet, imprimée en 1728 », par C. Fachot.

XVIII[e] siècle. Papier. 157 feuillets. 176 sur 105 millim. Rel. parchemin.

230-231. Catalogue de la bibliothèque de C. Fachot.

231. Livres achetés de 1780 à 1799.

232. Livres achetés de 1801 à 1814. — Fol. 94. Note de M. Beaupré sur cette bibliothèque.

XVIII[e] et XIX[e] siècles. Papier. 164 et 96 feuillets. 172 sur 110 millim. Cart. parchemin.

232-233. Dictionnaire bibliographique, par C. Fachot.

XVIII[e] siècle. Papier. 176 et 188 feuillets. 175 sur 112 millim. Cart. parchemin.

234. « La capucinade d'Austrasie. Vers burlesques par M. D. S. D. G. (Duclos de Juvrecourt) à Marsal, 1787. »

Cf. Dom Calmet, *Bibliothèque lorraine*, supplément, col. 16.

XVIII[e] siècle. Papier. 4 feuillets et 108 pages. 168 sur 102 millim. Cartonné. — (Picard.)

235-237. Recueil de documents et mémoires relatifs à la Lorraine. Nombreuses copies, quelques originaux.

Les pièces principales de ce recueil sont :

235. Fol. 5. « Donatio Tyeberti de alodio suo apud

Digitized by Google

Vilercel super aquam ... 1011. » — Fol. 6. « De l'abbaye de Morimont. » — Fol. 18 v°. « Première bulle du pape Léon IX. » — Fol. 33. « Charte du duc Ferry datée de 1309 et relative à Moyenmoutier. » — Fol. 51. « Lettres ... sur les infractions à la trève qui devait avoir lieu depuis le 15 août 1351, jusqu'au lendemain des bures suivant » entre l'évêque de Metz et les comtes de Deuxponts. — Fol. 93. « Prise de possession de la souveraineté d'Epinal, du 21 juillet 1466, pour le duc Jean II. » — Fol. 101. « Confirmation des privilèges pour la ville d'Espinal, 21 juillet 1466. » Copie de 1576. — Fol. 104. Notice sur Nicolas duc de Lorraine, 1466-1473. — Fol. 146. « Dispense pour le mariage du duc Antoine avec Renée de Bourbon. 1519. » Copie du XVI^e^ siècle. — Fol. 153. « Baptesme de Nicolas, filz puis-nay de Monseigneur le duc Antoine ... 1524. » Copie du XIX^e^ siècle. — Fol. 190. « Chartres des maîtres et compagnons boulangers du comté de Vaudémont. 1582. » — Fol. 216. « Concordat entre le roi Charles IX et S. A. Charles III. 1571. » — Fol. 239. Traité de mariage du duc de Brunswig avec Dorothée de Lorraine. 1575. — Fol. 243. « Mariage de Renée de Lorraine avec Guillaume de Bavière. 1567. » — Fol. 259. Dot et douaire de la duchesse de Brunswig. 1585. — Fol. 285. Echange de Marsal entre Charles III duc de Lorraine et Charles, cardinal, évêque de Metz et de Strasbourg. — Fol. 295. « Traité de paix entre Charles II et Henri IV. 1594. » — Fol. 307. « Patentes de S. A. touchant la juridiction criminelle. 1596. » — Fol. 317. « Traité de mariage entre Henri de Lorraine et Catherine de France. 1598. » — Fol. 319. Droit de S. A. R. à l'abbaye de Bouzonville.

Digitized by Google

236. Fol. 1. « Bref de Clément VIII à Henri de Lorraine au sujet de son mariage. 1600. » — Fol. 6. « Chartres des maîtres et compagnons huiliers du comté de Vaudémont. 1603. » — Fol. 17. « Inventaire des relicques recogneues et avérées qui se trouvent au trésor de l'insigne église Monsieur saint George à Nancy. 1608. » — Fol. 23. « Capitulation de la ville de Lixheim avec l'électeur palatin Frédéric V. 1608. » — Fol. 51. « Règlement de l'état de maire à Dieuze. 1620. » — Fol. 132. « Edit et réunion du domaine aliéné. 1661. » — Fol. 267. « Inventaire de la vaisselle de vermeil tirée de la chambre de Monseigneur le prince, le 8 may 1715, à Lunéville. » — Fol. 304. — « Compliment fait à S. A. R. Madame par le R. P. de Rosières, à la fin du carême de 1743. » — Fol. 326. « Abrégé » des relations des ducs de Lorraine avec l'empereur, de 1619 à 1651. — Fol. 362. « Les noms de ceux qui sont de la congrégation du lignaige de la Porte en la cité de Verdun pour l'an 1450. » — Fol. 369. « Harangue prononcée par Ch.-Fr. de Bourgongne, dans l'auditoire du bailliage du Bassigny. 1734. » — Fol. 283 « Mémoire de M. le comte de Vidampierre. » — Fol. 393 v°. « Pro serenissima Nicolea ducissa a Lotharingia adversus Beatricem Cantecroyanam expostulatio ad ... S. R. Rotæ auditores. »

237. Fol. 1. « Mémoire de la Cour souveraine de Lorraine ... Origine et constitution de la Cour. » — Fol. 11. « Lettre de M. François ... au sujet de la mort de M. Marchal, curé de Ludre ... 1757. » — Fol. 18. « Prise de possession du comté de Blâmont. 1624. » — Fol. 39. « Apologie de Léopold I, par le président Le Febvre. » — Fol. 55. « Mémoire sur le commerce

Digitized by Google

des duchés de Lorraine et de Bar et sur le cours actuel des monnoyes. » Vers 1780. — Fol. 90. Copie de chartes relatives à l'évêché de Verdun, 1564-1604. — Fol. 116. « Cession et transport au duc de Lorraine des droits de souveraineté et de justice appartenant à l'abbaye de Gorze au bourg de Saint-Nicolas-du-Port. » — Fol. 162. « Erreur de ceux qui croyent que les armoiries que les ducs de Lorraine portent aujourd'hui viennent de Godefroy de Bouillon. » Attribué à F. de Riguet. — Fol. 167. « Petit entretien du temps » sur les rapports du duc Léopold avec l'évêque de Toul. — Fol. 179. Discours prononcé par M. de Moulon à la Société royale des sciences et belles-lettres de Nancy, le 8 mai 1752. Imprimé dans les *Mémoires* de cette Société, t. III, p. 1. — Fol. 189. « Dissertation : A quel âge deviennent majeurs les ducs de Lorraine ? » Attribuée à Guinet, avocat. — Fol. 193. Etat des « lettres en parchemin que le procureur général de Lorraine a, cejourd'huy 8 aoust 1540, délivré au greffier de la Chambre des comptes. » — Fol. 197. « Table chronologique » et analytique d'un recueil de pièces administratives. 1698-1730. — Fol. 220. « Résultat des Etats-généraux tenus à Nancy, le 5 mars 1607. » — Fol. 229. « Que les Estats de Lorraine et de Bar sont fiefs féminins, 1741. » Consultation pour le prince de Ligne. — Fol. 250. « Dissertation sur le traité fait entre le roi et le duc Charles, 1662. » — Fol. 260. Analyse d'un manuscrit intitulé : « Catalogue historique des évêques de Verdun, tiré de divers auteurs, » et dont une partie est de la main de Dom Calmet. — Fol. 270. « Mémoire sur l'état des duchés de Lorraine et de Bar, auquel ils estoient avant la guerre. » 1780. De la main du P. Vin-

Digitized by Google

cent. — Fol. 293. « Observations sur le droit canon de Lorraine. » — Fol. 327. « Origine des impositions de Lorraine. » — Fol. 347. « Répertoire par inventaire de titres ... touchant Hattonchatel. » 1546-1548. — Fol. 349. Copie de l'article qui commence au fol. 90. — Fol. 408. « Lettre du pape Clément VIII au duc de Lorraine sur le mariage avec Madame, sœur du roi. 1600. » Imp. — Fol. 411. Information adressée au pape, à propos du mariage du duc Henri II avec Catherine de Bourbon. — Fol. 438. « Succession des abbesses de Poussay. » 1183-1695. — Fol. 441. « Mémoire au sujet de la liquidation et du payement des fournitures que S. M. Impériale a fait faire aux armées de France pendant la guerre de 1733. » — Fol. 454. Quelques pièces de procès. 1607, 1608 et 1673.

XVI^e^-XIX^e^ siècles. Papier. 324, 405 et 464 feuillets de dimensions diverses, dans des cartonnages de 357 sur 230 millim. — (Plusieurs pièces proviennent de Du Pont de Romémont.)

238. Œuvres diverses d'Aug. Digot. Manuscrits autographes.

1. « L'Eglise et le pèlerinage de Saint-Nicolas-de-Port. Imprimé à Nancy en 1848. » — 30 pages.

2. « Compte rendu des travaux de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Nancy, pendant l'année 1850. » Imp. dans les *Mémoires* de cette Société. — 28 pages.

3. « Recherches sur le véritable emplacement ... d'Andesina. » Imp. Ibid. 1850. — 38 pages.

4. « Mémoire sur la masculinité du duché de Lorraine. » Imp. ibid. 1853. — 84 pages.

Digitized by Google

5. « Mémoire sur les Etats généraux de Lorraine. » Imp. ibid. 1854. — 37 pages.

6. « Notice biographique et littéraire sur Dom A. Calmet. » Imp. dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, 1860. — 224 pages.

7. « ... Sur l'emplacement de la bataille gagnée par Jovin sur les Germains en Lorraine. » Imp. ibid. 1865. — 16 pages.

8. « Mémoire sur l'établissement de l'ordre du Temple en Lorraine. » Imp. ibid. 1868. — 36 pages et 3 planches.

9. « Souvenirs du martyre de saint Eliphius. » Imp. dans le *Journal* de la même Société, 1864. — 32 pages.

XIX^e^ siècle. Papier. 355 sur 230 millim. En feuilles, dans un étui.

239. Recueil de mémoires de Mory d'Elvange et de pièces relatives à cet auteur.

1. Fol. 3. « Obituaire de Beaupré. » — Fol. 7. « Epitaphes de quelques ducs de Lorraine dans l'abbaye de Stulzbronn. » — Fol. 9. « Notice du Barrois par M. Riguet. » — Fol. 12. « Morceaux sur la Lorraine chez M. Raulin de Maxéville. » Inventaire. — 13 feuillets.

2. Page 1. « Eloge historique de Mory d'Elvange, par A. Digot. » Manuscrit autographe, imprimé dans les *Mémoires de la Société royale des Sciences, Lettres et Arts de Nancy*, 1843. — Page 59. « Notes » dont la substance a été publiée en 1788 sous le titre de : *Fragmens historiques sur les Etats généraux en Lorraine* (par Mory d'Elvange). — Page 87. « Essai sur l'utilité des collections de monnoyes, » par le même. — Page

Digitized by Google

115. « Observations sur un livre intitulé *Recueil authentique des anciennes ordonnances de Lorraine.* » Manuscrit autographe de l'imprimé de 1782, par le même. — Page 123. « Droits et usages en Lorraine. Lettre à un prince allemand. » Manuscrit autographe de l'imprimé, par le même. — 151 feuillets.

XVIII[e] et XIX[e] siècles. Papier. Feuillets de dimensions diverses dans un cartonnage de 350 sur 225 millim.

240. « L'illustration de la grâce de Dieu. Composée à l'honneur et louenge de très hault très illustre prince Anthoine ... duc de Lorraine ... par Emond du Bouley régent de la grand escole de Metz ... 1541. »

Fol. 2 v°. Dédicace. — Fol. 6. Le titre disposé en croix de Lorraine. — Fol. 7. Commencement du poème :

« Le père Adam, par la grâce de Dieu... »

— Fol. 25 v° « Blason sur la devise : *J'espère avoir :*

« J'espère avoir si le droict on advise
Est et sera tres prospère devise... »

24 vers acrostiches formant deux fois la devise. — Fol. 26. « Chant royal à l'honneur de la tres sacrée Vierge Marie .. faict le jour de sa conception par le dict du Bouley. 1541. » — V° « Ung arbre fut jadis ... » — Fol. 27 v°. « Fin. En espérant. » — Cf. Beaupré, *Recherches sur l'imprimerie en Lorraine*, p. 105, note.

XVI[e] siècle. Parchemin. 28 feuillets. 233 sur 180 millim. — Au fol. 2. Frontispice en or et en couleur, avec les armes pleines de la famille ducale et la croix de Lorraine entourée de la devise « J'espère avoir. » — Fol. 3. Initiale or et couleur. Rel. maroquin rouge avec encadrements et filets dorés.

Digitized by Google

241. Recueil.

Fol. 1. Quatre pièces relatives aux pressoirs banaux de Nancy. — Fol. 10. « Mémoire au sujet d'une refonte générale et d'une nouvelle fabrication d'espèces à faire en Lorraine, mars 1730, par Laguerre. » — Fol. 31. « Mémoire touchant l'abbaye de Gorze. » — Fol. 34. « Inventaire des titres qui sont dans les archives de la Primatiale de Nancy, provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Martin à Metz . . . » — Fol. 37. « Compte de l'impôt édict par S. A. sur les hostelliers et cabartiers de l'office d'Amance. 1598. » — Fol. 43. « Deniers employez au rachapt du domaine de S. A. pendant les quatre années premières des cinq de l'octroy des aydes généraux. 1605. » — Fol. 45. « Touts les conduictz cottizables . . . en1602. » — Fol. 47. « La Lorraine à S. A. R. Elégie. 1736. » — Fol. 55 v°. Lettre de Louis XI, du 15 août 1474, par laquelle il reçoit le duc René en son alliance, contre Charles duc de Bourgogne. Copie. — Fol. 60. « Géognosie du département de la Meurthe par L. Mathieu. » — Fol. 68. Lettres de Balland archiviste du département des Vosges. — Fol. 76. « Notice du diocèse de Toul ». Pouillé du xviii[e] siècle. Incomplet. — Fol. 96. « Scrupules du P. Ange, Augustin déchaussé, sur quelques endroits du *Traité historique et critique sur l'origine et la généalogie de la maison de Lorraine*, imp. à Berlin en 1711. »

XVII[e] au XIX[e] siècle. Papier. 101 feuillets de dimensions diverses, dans un cartonnage de 350 sur 226 millim. — (Catalogue Noël, 1105, 1110, 1179, 2771, 3281 à 3283.)

242. Recueil.

1. « Ordonnances données au sujet de l'érection de

Digitized by Google

la ville neuve de Nancy ». 1590-1603. — 39 feuillets. — (Du Pont de Romémont. — Catalogue Noël, 1172.)

2. « Etat général des charges créées par les édits des 31 aoust 1698 et 20 janvier 1699, avec les noms des officiers. » — 60 pages.

3. « Mémoire de la minorité du duc Léopold Ier. » — Fol. 2. « 1690. La reyne estant un peu revenue de sa douleur . . . » — Fol. 4. « Extrait des mémoires de l'an 1691. » — Fol 18 v°. « Extrait des mémoires de l'an 1696. » — 35 feuillets.

XVIIe et XVIIIe siècles. Papier. 335 et 330 sur 205 millim. Cartonné.

243. Recueil.

Fol. 1. « Les loix de Beaumont. » — Fol. 6. Factum. Procès entre le prieur de Breuil et les chanoines de Commercy, à propos de la cure de Saint-Pantaléon. — Fol. 29. Etat général tenu à Nancy le 20 mars 1596. — Fol. 52. « Estat abrégé du compte des aydes généraulx. 1615-1616. » Plusieurs autres pièces relatives aux aides.

XVIe et XVIIe siècles. Papier. 112 feuillets de dimensions diverses, dans un cartonnage de 340 sur 224 millim.

244. « Recueil de pièces inédites sur la Lorraine, et le Barrois. » De la main de l'abbé Marchal.

Fol. 1. « Compliment adressé à Madame la Dauphine Marie-Antoinette d'Autriche-Lorraine, à son passage à Nancy le 10 mai 1770, par M. du Boys de Riocour. » Ce compliment est suivi de plusieurs autres adressés par divers personnages. — Fol. 22. « Vers à l'occasion de l'enterrement de Monsieur Nicolas, évêque constitu-

Digitized by Google

tionnel démissionnaire de la Meurthe. » — Fol. 26. Chansons en patois des environs de Toul.

XIX^e^ siècle. Papier. 30 feuillets. 196 sur 150 millim. Dem. rel.

245. Recueil de pièces, imprimées et manuscrites, relatives à l'histoire de Lorraine.

Parmi les pièces manuscrites, les principales sont :

Fol. 1. « Tableau généalogique de la maison d'Alsace », par Mory d'Elvange. — Fol. 16. « Discours touchant l'origine de la Haute Lorraine. » — Fol. 24. « Echantillon tiré de la défense et apologie de la Lorraine faite par J.-J. Chifflet. » — Fol. 48. « Copia bullæ Lucii III, 1185. » — Fol. 63. « Dissertation sur la généalogie des ducs de Lorraine », attribuée à M. de Riguet. — Fol. 75. « Preuves de la descente de la maison de Lorraine de celle d'Alsace. »

XVII^e^-XIX^e^ siècle. Papier. 105 feuillets de dimensions diverses, dans un cartonnage de 444 sur 285 millim. — (Catalogue Noël, 2002, 2004.)

246. Recueil de notes et de mémoires, la plupart écrits de la main de M. Marchal.

Fol. 1. « Etat des ... revenus des terres de Saurupt, 1660. » — Fol. 13. « Notes sur quelques passages du mémoire de M. Guillaume sur l'apostolat de S. Mansuy à Toul. » — Fol. 20. « Description des trois sièges de La Mothe, » avec un plan, par du Boys de Riocour. — Fol. 37. « Catalogue des œuvres manuscrites de M. Chatrian. » — Fol. 53. « Notice sur quelques journaux de Nancy. » — Fol. 70. Notes sur l'ancienne chevalerie. — Fol. 160. « De l'origine et des premiers temps historiques de Nancy. » — Fol. 171. « Le duc Antoine et

Digitized by Google

les rustauds », par M. de Dumast. — Fol. 193. « Journal de dom Cassien Bigot, prieur de l'abbaye de Longeville. » — Fol. 247. « Extraits de quelques lettres de dom Théodore Brocq, religieux de Saint-Arnould de Metz. » — Fol. 281. « Fragments de la chronique de Richer et de la chronique de Jean de Bayon. » — Fol. 308. « De la querelle des investitures en Lorraine. » — Fol. 345. « Extrait d'un manuscrit ... relatif aux dominicaines de Renting. » — Fol. 350. « Statuts de Otton ... évêque de Toul, 1306. » — Fol. 358. Notes de Jamet sur l'*Introduction à la description de la Lorraine*, par Durival.

XIX^e^ siècle. Papier. 363 feuillets de dimensions diverses, dans un cartonnage de 400 sur 270 millim.

247. Recueil de notes historiques, bibliographiques et critiques relatives à la Lorraine, par l'abbé Marchal.

Fol. 1. Copie des chapitres de la chronique de Richer de Senones, qui ne se trouvent ni dans Belhomme, *Historia Medianimonasterii*, ni dans Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*. — Fol. 9. Copie du XVIII^e^ siècle de : « Abbatiæ Senoniensis .. historia auctore Richerio... » et de « Joannis Herculani Pleinfesini historia ... » — Fol. 30. « Notice sur trois copies anciennes ... de la chronique de Jean de Bayon. » — Fol. 75. « Description d'un manuscrit intitulé : Histoire de l'abbaye de Senones ... par Dom Calmet. » — Fol. 76. Extraits de ce manuscrit. — Fol. 117. « Remarques sur l'histoire de frère Jean de Bayon. » — Fol. 133. « Notice de quelques manuscrits qui ont rapport à l'histoire de Lorraine ... » Copie de celle de Mory d'Elvange. — Cf.

Digitized by Google

J. Favier. *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque publique de Nancy*, n° 775.

XIX^e siècle. Papier. 178 feuillets. 280 sur 200 millim. Cartonné.

248. Recueil. Sermons et traités de morale.

Fol. 1 v°. « De Antechristo. Quum videbitis abominationem ... » — Fol. 7 v°. « Si vis ingredi ad vitam serva mandata. Verba ista ... » — Fol. 22. « Incipit breviloquium de virtutibus antiquorum principum ac philosophorum ... Pars prima de justicia. » — Fol. 31 v°. « Hoc opusculum expletum hic, compilavit frater Johannes Vallensis de ordine minorum. » Au-dessous : « Humilitas est ex intuitu ... » — Fol. 32 v°. « Sermo de ascensione Domini. Qui descendit ... » — Fol. 36. « In purificatione beate Virginis. Lumen ad revelationem ... ». — Fol. 38. Même sujet : « Suscepimus Deus ... » — Fol. 39 v°. « In Annunciacione beate Virginis. Aperi ... » — Fol. 41. Même sujet : « Rorate celi ... » — Fol. 45. « In nativitate beate Virginis. O quam pulchra... » — Fol. 49. Même sujet : « Ab initio ... » — Fol. 50 v°. Même sujet : « Fiat lux ... » — Fol. 53 v°. « In transfiguratione Domini. Domine bonum est ... » — Fol. 73. « Elevata est nubes ... » — Fol. 79. « In conceptione Virginis. Sicut lilium ... » — Fol. 81 v°. « In festivitate Virginis gloriose. Vas mirabile ... » — Fol. 86. « In annunciacione Marie. Ave gracia plena ... » — Fol. 93 v°. Même sujet : « Sermo bonus. Ecce Ancilla ... » — Fol. 101 v°. « Nativitas Marie. Parata sedes tua ... » — Fol. 106 v°. « De sancta cruce ... Sermo. Juxta tua ... » — Fol. 111. « De purificatione Virginis gloriose. Statim veniet ... »

Digitized by Google

— Fol. 113 v°. « Postquam impleti ... » — Fol. 115. « In die sancte Pasche. Descendit in ... » — Fol. 120. « In annunciacione Virginis. Benedicta tu ... » — Fol. 124. Même sujet : « Ut habeas ... » — Fol. 127. « De apostolis et martyribus. Ingenium meum ... » — Fol. 129. « De dedicatione templi. Benedictus es ... » — Fol. 135. « De exaltacione sancte crucis. » — Fol. 140 v°. « De sancta cruce sermo. Cum elevatum fuit ... » — Fol. 161. « Omnium sanctorum. Exultabunt sancti ... » — Fol. 163 v°. « De assumpcione Virginis. Signum magnum ... » — Fol. 168 v°. Même sujet : « Astitit regina ... » — Fol. 168 v°. « De omnibus sanctis sermo. Ipsa cunctas ... » — Fol. 169 v°. « De sancto Vincentio. Esto fidelis ... » — Fol. 173. « De omnibus sanctis. Sapientia edificavit ... » — Fol. 177. « VII Dispositiones ad graciam. Prima ... » — Fol. 180. « Confessio peccatorum... Confiteor Domino... peccasse cogitatione ... »

XIV^e^ siècle. Parchemin. 182 feuillets à 2 col. Quelques pages sont à longues lignes. 146 sur 106 millim. Ecriture de plusieurs mains. Capitales peintes en rouge. Passim, les traces d'une ancienne numérotation en chiffres romains. Les cahiers, d'inégale grosseur, sont numérotés en chiffres arabes, de 1 à 20. — Au fol. 36 : « Iste liber est domus sancti Albani prope Tre... ». Les ais de la reliure ont été arrachés.

249. « Psalterium davidicum cum canticis et officio defunctorum. »

Fol. 1. « Primus psalmus Davidis. Beatus ... » — Fol. 236. Psaume CL. — V° « Confitebor tibi domine quoniam iratus es ... » Cap. XII Isaiae. — Fol. 258.

Digitized by Google

Litanies. — Fol. 267. Office des morts. — Fol. 281 v° « Finis. »

XIV^e^ siècle. Parchemin. 282 feuillets. 108 sur 76 millim. Numérotés en chiffres romains jusqu'au fol. 266. Le titre et le fol. 132 sont du XVII^e^ siècle. Initiales d'or et de couleur, quelques-unes avec miniatures d'une bonne exécution. Nombreux encadrements avec figures grotesques et animaux se livrant à toutes sortes d'exercices et de jeux, tels que l'escrime, la chasse, la pêche, la musique, tandis que d'autres font des travaux de menuiserie, de serrurerie, de cuisine et de boulangerie. Rel. maroquin rouge, filets dorés. — (Sur le titre : Carolus le Boiteulx præcensor senonensis. 1682. — *Ex libris* J. B. Le Boiteulx. — F. Aleaume Detrel 1772. — Dom Palemon. — Adolphe André, à Moyen.)

250. Diurnale.

Fol. A., d'une écriture moderne : « Exercitia cultus divini. » — Fol. 1. « Domine labia ... » — Fol. 75. Litanies. — Fol. 77. « Dominica prima adventûs ... » — Fol. 316. « In SS. martyrum Felicis, Simplicii ... »

XV^e^ siècle, les deux premiers feuillets du XIX^e^. Parchemin. 317 feuillets. 2 col. 210 sur 152 millim. Plusieurs feuillets sont coupés. Initiales d'or et de couleur, dont un petit nombre avec figures. Quelques encadrements avec miniatures ont été conservés. On remarque aux fol. 34 v° et 114 v° les armes suivantes : d'or à la bande de gueules chargée de trois chiens passants et accompagnée en chef d'un tau d'azur. Rel. parchemin.

251. Règle et prières pour les frères de la maison allemande Sainte-Marie de Jérusalem. En allemand.

XVIII^e^ siècle. Papier. 85 feuillets. 185 sur 112 millim. Trois dessins représentant un novice, un chevalier et un prêtre de l'ordre. Lettres rouges et noires. Cartonné.

Digitized by Google

252. Recueil.

Fol. 1. Description de la Cour de Rome et manière de s'y pourvoir. Manuscrit original de Jean Louis Bourcier de Montureux. — Fol. 49. « Memoriale presentato al Papa ... per impedire la promozione di M. Bichi al cardinalato. » — Fol. 53. « Annotationes quædam in committendas negotiorum expeditiones in Romana curia. » — Fol. 57. « Breve ristretto delle ragioni di S. A. R. di Savoia nelle note pendenze. » — Fol. 81. « Breve relatione della morte del sig. Francesco Cenci... » — Fol. 95. Affaire négociée à Rome, par le baron de Montureux. — Fol. 113. « Difficultés entre S. A. R. le duc Léopold et l'évêque de Toul... » — Fol. 165. « Journal depuis notre arrivée à Rome, » 23 décembre 1704 - 22 janvier 1705, par l'un des envoyés de Léopold.

XVII[e] et XVIII[e] siècles. Papier. 170 feuillets. 265 sur 195 millim. Cartonné. — (Mory d'Elvange.)

253. « Traité d'horlogiographie contenant la manière de construire sur toutes surfaces, toutes sortes de lignes horaires et autres cercles de la sphère ... par Pierre Joseph Parxel de Nancy. 1725. »

Page 351. « Table des différences des méridiens des villes ... » — Page 361. « Table des chapitres. »

XVIII[e] siècle. Papier. 368 pages. 200 sur 144 millim. Nombreuses figures coloriées. Au v° du titre, les armes de Jean-Claude Sommier, grand-prévôt de Saint-Dié. Rel. veau.

254. « Essai pour servir à l'étude des médailles consulaires ou des familles romaines ... par Mory d'Elvange. 1794. »

Digitized by Google

Fol. 1. Dédicace : « A mes compatriotes ». — Fol. 15. « Noms des familles romaines dont, jusqu'à ce jour, on a trouvé des médailles. » — Fol. 52. « Degrés de rareté de leurs médailles ».

XVIII[e] siècle. Papier. 72 feuillets. 200 sur 131 millim. Cartonné.

255. Numismatique romaine.

Recueil de dessins au lavis représentant diverses monnaies ou médailles romaines. — Fol. 1. « Divus Augustus pater. » — Fol. 131. « ... Marius. Concord. milit. »

XVIII[e] siècle. Papier. 131 feuillets. 170 sur 110 millim. Rel. veau.

256. « Mémoires sur l'Alsace en l'année 1697 » par l'intendant de La Grange, dressé par ordre de Louis XIV.

Fol. 1. Description géographique. — Fol. 13. « Etat ecclésiastique. » — Fol. 63 v°. « Gouvernement militaire. » — Fol. 64 v°. « Justices. » — Fol. 87 v°. Finances, commerce et industrie. — Fol. 131. « Traité d'alliance entre la France et les treize cantons suisses. »

XVIII[e] siècle. Papier. 144 feuillets. 325 sur 206 millim. En tête, une carte de l'Alsace. Cartonné. — (Joly de Morey.)

257. « Mémoire concernant l'établissement d'une Chambre souveraine en Alsace, » avec plusieurs autres pièces concernant cette province.

Fol. 1. Introduction. — Fol. 6 v°. « De l'état ecclésiastique. » — Fol. 36 v°. « De l'état de la noblesse. » — Fol. 57 v°. Le tiers-état. — Fol. 87 v°. « Engage-

Digitized by Google

ments faits par la maison d'Autriche. » — Fol. 110. Pouvoir que la Chambre souveraine avait sous la maison d'Autriche. — Fol. 153. « Mémoire concernant les limites de la Basse-Alsace. » — Fol. 162. Table alphabétique. — Fol. 173. « Dates des réceptions de plusieurs officiers du conseil souverain d'Alsace. » 1678-1714. — Cf. *Catalogue de la bibliothèque de M. Le Blanc*, Paris, 1729, n° 3249, et J. Le Long, *Bibliothèque historique de la France*, n° 38712.

XVIII[e] siècle. Papier. 179 feuillets. 330 sur 210 millim. Cartonné. — (Joly de Morey en 1712.)

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE MÉTHODIQUE

—

§ 1. Manuscrits relatifs à la Lorraine.

Géographie. . . . . 1 — 25
Chroniques. . . . . 26 — 29
Histoire générale de la Lorraine . . . . . 30 — 47
Histoire de la Lorraine sous chaque règne. . . 48 — 58
Histoire du Barrois . . . . . 59 — 61
Histoire du comté de Vaudémont. 62
Histoire de la Lorraine pendant la Révolution. 63
Droit. Coutumes de Lorraine. . . . . 64 — 74
Ordonnances, édits, etc. . . . . 75 — 79
Economie politique. Corps de métiers. Chambre des Comptes. . . . . 80 — 132
Plaidoyers . . . . . 133 — 135
Histoire des ordres religieux. . . . . 136 — 145
Histoire des localités. . . . . 146 — 176
Biographies. . . . . 177 — 192
Art héraldique. . . . . 193 — 204
Numismatique . . . . . 205 — 208
Bibliographie. . . . . 209 — 233
Mélanges . . . . . 234 — 247

§ 2. Manuscrits étrangers à la Lorraine.

Divers. . . . . 248 — 257

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES ET DES NOMS PROPRES.

A

Alençon (maison d'), n° 178.
Alix (Thierry), 20. 64. 131.
Allain-aux-Bœufs (factum contre les habitants d'), 133.
Alsace, 24. 256. 257.
Alsace (maison d'), 245.
Andesina, 238.
André (Nicolas), 169.
Ange (le P.), 241.
Antoine (le duc), 235. 246.
Antonistes de Pont-à-Mousson, 168.
Archette (ermitage d'), 138.
Armoiries, 32. 41. 196 à 198. 202. 237.
Art héraldique, 193 à 204. 245. 246.
Autriche (maison d'), 45.

B

Balland, archiviste, 241.
Bar (duché de), 32. 39. 45. 60. 61. 239.
Bardin, 152.
Basin (Jean), 49.
Bastille (Mémoire sur la), 189.
Baudouin (statuts de), 72.
Bauffremont (maison de), 178.
Bayon (Jean de), 246. 247.
Beaumont (les loix de), 243.
Beaupré, bibliographe, 232.
Beaupré (abbaye de), 139.
Bertrand, 150.
Bibliographie, 209 à 233.
Bichi (le cardinal), 252.
Bigot (Dom Cassien), 246.
Bitche (comté de), 20.
Blainville (marquisat de), 178.
Blâmont (comté de), 237.
Blarru (Pierre de), 49. 50.
Blé (magasins à) de Nancy, 158.
Bourcier de Montureux, 55. 252.
Bourgogne (comté de), 3.
Bourgongne (Ch.-Fr. de), 236.
Boussard (Désiré), 49.
Bouzey (comté de), 178.
Bouzonville (abbaye de), 235.
Breuil (le prieur de), 243.

Digitized by Google

Breyé (F.-X.), 179.
Brion, 46.
Brocq (Dom Théodore), 246.
Broutin, 21-23.
Brunswig (le duc de), 235.
Bugnon, 5 à 14. 62.

C

Calmet (Dom), 39. 40. 167. 229. 237. 238. 247.
Cantecroix (Béatrix de), 236.
Capucinade (la), 234.
Cartulaires (extraits de), 209 à 223.
Catherine de France, 235.
Cayon (J.), 139. 140. 157. 197.
Challegny (comte de), 124.
Chambre des Comptes, 131. 132.
Chambre souveraine d'Alsace, 257.
Charité (maison de) à Nancy, 162.
Charles II, 235.
Charles III, 235.
Charles IV, 51 à 54. 61. 237.
Charles d'Anjou (mariage de), 77.
Charrières (J.-C. des), 142.
Chartes des ducs, 77.
Château-Salins, 146.
Châtel-sur-Moselle, 147.
Châtel-sur-Moselle (coutumes de), 66. 69.
Chatelain (J.), 153.
Chatrian, 246.
Chaussées de Lorraine, 21 à 23.
Chevrier (F.-A.), 158. 180.
Chifflet (J.-J.), 245.
Chroniques, 26 à 29. 153. 246. 247.
Clairlieu-lès-Nancy, 140.
Claude (l'abbé Philippe), 181.
Clémery, 184.
Collèges des jésuites en Lorraine, 141.
Collet (testament de J.-B.), 200.
Commerce (le) en Lorraine, 237.
Commercy (chanoines de), 243.
Comus (J.-M.), 2.
Congrégation de N.-D. de Nancy, 136.
Corps de métiers, 75. 128 à 130. 161. 235. 236.
Cour souveraine, 64. 237.
Coutumes, 64 à 71.
Craon (marquisat de), 178.
Custine (marquisat de), 178.

D

Dabo, 148. 191. 224. 225.
Décimont, 142.
Desbordes (arrêt contre André), 135.
Deschiens, 177.
Détenus (listes des) à Nancy, en 1793, 200.
Digot (Aug.), 43. 179. 238. 239.
Dieuze, 120. 236.
Diurnal, 250.
Dorothée de Lorraine, 235.
Droit canonique en Lorraine, 74. 237.
Drouas, 182. 183.
Du Boys de Riocour, 151. 244. 246.
Du Boulay (Emond), 193. 240.
Duclos de Juvrecourt, 234.
Du Hautoy (maison), 178.
Dumast (Guerrier de), 246.
Du Pasquier (Jean), 170.
Duplessis, 36. 153.
Du Pont de Romémont, 132. 194.
Dupré (P.), 146.

Digitized by Google

E

Eaux et forêts, 64. 126.
Eliphius (saint), 238.
Empereur (relations des ducs avec l'), 236.
Enseignement primaire, 159.
Epinal, 235.
Epinal (coutumes d'), 70.
Espagnols (prisonniers) à Nancy, 159.
Etats généraux, 237 à 239. 243.
Etival, 167.

F

Fachot (Cl.), 227 à 233.
Fénétrange, 149.
Fériet (de), 64.
Féron (Ch.), 62.
Ferry III, 48.
Finances (recette des), 80 à 119, 122 à 125.
Fiquelmont (maison de), 185. 186. 226.
Fléville (torre de), 178.
Fontaine, 167.
Forget, 52.
Fourier (le P.), 136. 187. 188.
François (l'abbé), 183. 237.
Fremy (Nicolas), 15. 71. 78.
Frouard (procès des habitants de), 134.
Furston, 160.

G

Galles (J. de). Voy. Vallensis.
George (Dom Ch.), 142.
Géographie, 1 à 25. 256. 257.
Gerbépal, 142.
Germain (l'abbé), 142.
Gironcourt (M. de), 25. 35.
Gorze (abbaye de), 237. 241.
Gouverneur de Nancy, 158.
Grandvillers, 142.
Guillaume de Bavière, 235.
Guillaume (l'abbé), 246.
Guinet, avocat, 237.
Guise (comté de), 178.
Guise (maison de), 45.

H

Habitants de Nancy en 1738, 160.
Harrouys (d'), 3.
Hattonchâtel, 237.
Haussonville (église de), 150.
Heillecourt, 144.
Hennequin (le baron), 189.
Henri de Lorraine, 235. 237.
Hercule de Plainfaing, 247.
Horlogiographie, 253.
Hugo (le P.), 27. 37. 43. 77. 167.

I - J

Impôts, 80 à 119. 241.
Investitures (querelle des), 246.
Jamet, 246.
Jérusalem (Sainte-Marie de), 251.
Jésuites, 141. 168.
Joly, 167.
Journaux de Nancy, 246.
Jovin (bataille de), 238.
Jurisprudence, 64 à 79. 133 à 135. 235.

L

La Galaizière, 58.
La Grange, 256.
Laguerre, 241.
La Hautoy (M. de), 184.
La Lance (M. de), 195.

Digitized by Google

Lambert (Charles), prêtre, 190.
La Mothe (siège de), 151. 246.
La Tour (statuts de Bertrand de), 73.
Le Brun (Philippe), 122.
Le Febvre (le président), 237.
Léon IX (saint), 191. 235.
Léopold I, 40. 46. 56. 237. 242. 252.
Lepage (H.), 224. 225.
Le Regnard (procès de la veuve), 135.
Le Tillot, 142.
Ligne (le prince de), 237.
Liverdun (procès des habitants de), 134.
Lixheim, 149. 236.
Longchamps, 142. 152.
Lorraine (maison de), 30 à 35. 129. 241. 245.
Ludre (le curé de). Voy. Marchal.
Luxembourg (duché de), 45.

M

Mabillon (Dom J.), 142.
Mahu (D.), 226.
Mahuet (de), 68.
Maîtres d'école (séminaire des), 158.
Marchal, curé de Ludre, 183. 237.
Marie-Antoinette d'Autriche-Lorraine, 244.
Mârin (P.), 175.
Marsal, 146. 235.
Marsal (coutumes de), 66.
Martène (Dom), 143.
Mathieu (L.), 241.
Menginot (D.), 172.
Metz, 153. 154.
Metz (coutumes de), 66.
Metz (évêques de), 154.
Metz-Noblat (A. de), 42.
Meurthe (divisions du département de la), 16. 18. 241.
Meurthe (ancienne population de la), 19.
Miniatures, 49. 50. 249. 250. 253.
Morel, 205.
Morimont (abbaye de), 235.
Mory d'Elvange, 46. 206. 239. 245. 247. 254.
Moulon (de), 237.
Moyenmoutier, 235.
Moyenvic, 146.
Mozin, 66.

N

Nancéide, 49. 50.
Nancy, 155 à 166. 242.
Nassau-Sarrebruck (prince de), 79.
Nécrologe de Toul, 171.
Nicolas (le duc), 235.
Nicolas (J.-F.), 155.
Nicolas, évêque constitutionnel, 244.
Nicole (la duchesse), 236.
Nobiliaire, 194. 195. 197 à 199. 200. 201.
Numismatique, 40. 205 à 208. 239. 241. 254. 255.

O

Obituaire de Beaupré, 239.
Opérations des feus ducs, 26 à 29.
Ordonnances, 75 à 79. 128. 129. 239.
Ordres religieux, 79. 136 à 145. 238. 246. 251.
Ossolinski (inventaire d'), 192.
Otton (statuts de), 246.

Digitized by Google

P

Pacquotte (Ch.), 123.
Parisot, 69.
Parroye (terre de), 226.
Parxel (P.-J.), 253.
Patois, 244.
Pâturage (droit de), 128.
Pensionnaires (caisse des), 121.
Picard (le P. Benoit), 154.
Picard (procès de Marguerite), 135.
Pompes funèbres, 46. 47.
Pont-à-Mousson, 129. 168.
Portraits des ducs et duchesses, 40.
Pouillés, 4. 10 à 15. 17. 241.
Poullain-Grandprey, 63.
Poussay (abbesses de), 237.
Pressoirs banaux de Nancy, 241.
Primatiale de Nancy, 241.
Procès, 133 à 135. 237. 243.
Protestantisme, 149. 188.
Psautier, 249.

R

Reboursel (Chrétien), 129.
Refuge (maison du) de Nancy, 159.
Régiments de S. A., 203.
Religieux de Nancy en 1792, 159.
Reliques à S. George de Nancy, 236.
Remiremont (abbaye de), 142. 143. 152.
René II, 241.
Renée de Lorraine, 235.
Rennel, 152. 155.
Renting (dominicaines de), 246.
Rethel (privilèges de la chartreuse de), 79.
Révolution (Nancy pendant la), 158. 159. 200.
Richer de Senones, 246. 247.
Riguet (de), 62. 237. 239. 245.
Rohan (factum pour le cardinal de), 133.
Rome (la Cour de), 252.
Rosières (le P. de), 236.

S

Saint-Dizier-lès-Nancy, 158.
Saint-Epvre (abbaye de), 169.
Saint-Epvre (paroisse) de Nancy, 158.
Saint-Florent (M. de), 197.
Saint-Léonard (chapelle de), 149.
Saint-Max, 177.
Saint-Mihiel (abbaye de), 175.
Saint-Mihiel (coutumes de), 67.
Saint-Nicolas (paroisse) de Nancy, 164.
Saint-Nicolas-du-Port, 169. 237. 238.
Saint-Pierre (paroisse) de Nancy, 166.
Saint-Sébastien de Nancy (église), 158.
Sainte-Croix (le P. Arsène de), 138.
Sainte-Odile (voyage à), 25.
Saintois (doyenné du), 15.
Saints de la maison de Lorraine, 40.
Salines, 126.
Salm (principauté de), 125. 188.
Saraponte (Nicolas de), 144.
Saurupt, 246.
Savare (procès de la veuve P.), 135.

Digitized by Google

Sceaux des évêques de Toul, 205.
Senones (abbés de), 145. 167. 247.
Sépultures des ducs, 46. 47. 239.
Sermons, 248.
Serre (de), 64.
Sorciers (procès de), 135.
Stanislas, 57.
Stulzbronn (abbaye de), 239.

T

Tabellionage, 78.
Taxes sur les bénéfices, 127.
Temple (ordre du), 238.
Tendon (procès de Claude), 135.
Thabouret de Macheville, 203.
Théâtre de Nancy, 165.
Thévenin (Michel), 38.
Thierry (Rodolphe), 45.
Thyebert, 235.
Tiercelins de Nancy, 137.
Toul, 170 à 174. 241.
Toul (évêques de), 15. 205. 237. 252.
Toul (marchands de), 190.
Trève entre l'évêque de Metz et les comtes de Deux-Ponts, 235.

U-V

Université de Pont-à-Mousson, 129. 168.
Vaisselle de vermeil, 236.
Valdenaire (S.), 142.
Vallée (S. de) d'Ainsviller, 203.
Vallensis (Joannes), 248.
Varangéville, 176.
Vaubourg (de), 1. 2. 3.
Vaudémont (comté de), 45. 62.
Vaudémont (coutumes de), 66. 71.
Verdun (évêques de), 237.
Verdun (congrégation de la Porte de), 236.
Vidampierre (le comte de), 236.
Vilercel-sur-l'Eau, 235.
Villemin, 182. 183.
Vincent (le P.), 237.
Vincent (H.), 48.
Vuillemin (le P.), 143.
Watot (Nicolas), 122.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

AVEC LESQUELLES LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE ÉCHANGE SES PUBLICATIONS.

Académie du Gard, à Nîmes (1).
— de Mâcon.
— de Metz
— de Stanislas, à Nancy.
— des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille.
— nationale de Reims.
— des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie, à Chambéry.
Comité archéologique de Senlis.
*Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or, à Dijon.
Musée Guimet, à Lyon.
Musée historique de Mulhouse.
Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

(1) Les présidents des Sociétés dont le nom est précédé d'un astérisque, ont été nommés membres honoraires de la Société d'Archéologie, en souvenir des preuves de sympathie qu'elle a reçues de ces Compagnies à la suite de l'incendie de 1871, qui a partiellement consumé le Palais ducal, aujourd'hui restauré.

Digitized by Google

Société nationale d'Agr iculture, Sciences et Arts d'Angers.
— industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire.
— florimontane d'Annecy (Revue savoisienne).
— des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.
— archéologique de Bordeaux.
*Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques, à Caen.
— des Antiquaires du Centre, à Bourges.
— d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône.
— historique et archéologique de Château-Thierry.
— d'histoire naturelle de Colmar.
— historique de Compiègne.
— archéologique de la province de Constantine.
— d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan.
— de Géographie de l'Est, à Nancy.
— historique et archéologique du Gatinais.
— nationale havraise d'études diverses.
— historique et archéologique de Langres.
— archéologique et historique du Limousin, à Limoges.
— littéraire, historique et archéologique de Lyon.
— historique et archéologique du Maine, au Mans.
— d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, à Châlons-sur-Marne.
— de Statistique de Marseille.
— archéologique du Midi de la France, à Toulouse.
— d'Emulation de Montbéliard.
— académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise, à Beauvais.

Digitized by Google

*Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
*Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
— des Sciences, Lettres et Arts de Pau.
— des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
— d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle, à Metz.
— académique du Var.
— des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.
— savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, à Chambéry.
— archéologique de Sens.
— archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
— philomathique de Verdun.
— des Sciences et Arts de Vitry-le-François.
— d'Emulation du département des Vosges, à Epinal.
— philomathique vosgienne, à Saint-Dié.
— académique de l'Aube, à Troyes.
— des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, à Nice.
— de Borda, à Dax.
— archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

—

R. Academia di Scienze, Lettere ed Arti in Modena.
Académie d'Archéologie de Belgique, à Anvers.
Académie royale des Belles-Lettres, d'Histoire et des Antiquités de Suède, à Stockholm.

Digitized by Google

'Institut royal grand-ducal de Luxembourg (section des sciences historiques).
Commissione archeologica comunale di Roma.
Société des Antiquaires de Zurich.
Comité central de publication des Inscriptions funéraires et monumentales de la Flandre orientale, à Gand.
Société libre d'Emulation de Liège.
Société archéologique de Namur.
Institut archéologique du Luxembourg, à Arlon.
Cercle archéologique d'Enghien (Belgique).

LISTE DES PUBLICATIONS QUI SONT ENVOYÉES A LA SOCIÉTÉ.

Archives nationales; directeur général, M. Alfred Maury, à Paris.
Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques.
Bulletin historique et philologique du même Comité.
Journal des Savants.
Romania. — Recueil consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, publié par MM. Paul Meyer et Gaston Paris, à Paris.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN

Bureau de la Société élu pour l'année 1887-1888.

Président, Henri **Lepage.**
Vice-président, Charles **Cournault.**
Secrétaire perpétuel, N.
Secrétaire annuel, Emmanuel **Briard.**
Trésorier, René **Wiener.**
Bibliothécaire-archiviste, Léon **Germain.**
Secrétaires adjoints : Pierre **de Lallemand de Mont** et Raymond **de Souhesmes.**

Conservateurs du Musée lorrain : Charles COURNAULT et Lucien WIENER.

Membres honoraires (*).

Buquet (le baron Alfred), ancien Maire de Nancy, ancien député de la Meurthe.

(*) La Société a conféré le titre de membre honoraire aux présidents des Sociétés qui, après l'incendie du Palais ducal en 1871, ont bien voulu lui donner des témoignages de sympathie, soit en souscrivant pour la reconstruction de l'édifice, soit en envoyant la collection de leurs publications à la bibliothèque du Musée.

Digitized by Google

Montesquiou (le vicomte **de**), ancien préfet de Meurthe-et-Moselle, ancien conseiller d'Etat, à Paris.

Joybert (Madame la baronne **de**), au château de Saulxures-les-Nancy.

Le Directeur de la Société française d'Archéologie pour la conservation des monuments historiques.

Le Président de l'Académie de Metz.

— de l'Académie du Gard.

— de la Commission archéologique du département de la Côte-d'Or.

— de la Société d'Emulation des Vosges.

— de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

— de la Société archéologique de Sens.

— de la Société archéologique d'Orléans.

— de la Société française de Numismatique et d'Archéologie de Paris.

— de la Section historique de l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg.

Membres titulaires (*).

***Abel** (Charles), ancien député, président de la Société d'Archéologie de la Moselle, rue Nexirue, 18, à Metz.

About, chef d'institution, à Toul.

Adam, président de chambre à la Cour d'appel de Rennes, (Ille-et-Vilaine), boulevard Sévigné.

Adam, ancien adjoint au Maire de Nancy, membre du Conseil municipal.

Alsace (le comte **d'**), prince d'Hénin, au château de Bourlémont, près Neufchâteau (Vosges).

Ambroise (Emile), avoué, docteur en droit, à Lunéville.

***André** père, ancien membre du Conseil municipal.

(*) Les personnes dont le nom n'est suivi d'aucune indication de lieu ont leur résidence à Nancy.

Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des membres abonnés au *Journal de la Société*.

Digitized by Google

*André, architecte du Département, membre du Conseil municipal.

Angenoux, président de chambre à la Cour d'appel.

*Arth, propriétaire.

*Asher, libraire, 5, Unter den Linden, à Berlin (Prusse).

*Aubry, propriétaire de la manufacture de faïence de Bellevue, près Toul.

Audiat, doyen des conseillers à la Cour d'appel.

*Auguin, ingénieur civil des mines, rédacteur en chef du *Journal de la Meurthe et des Vosges*.

Authelin, professeur au collège, rue Gouvion-Saint-Cyr, 28, à Toul.

Avout (le baron Auguste d'), ancien magistrat, à Dijon (Côte-d'Or).

*Badel (Emile).

*Baraban, avoué au Tribunal.

Baradez, adjoint au Maire de Nancy, ancien président du Tribunal de commerce.

Barbey (Adrien).

Barbier (l'abbé), curé de Saint-Vincent-Saint-Fiacre.

Barbier, conducteur de 1re classe des ponts et chaussées.

*Barthelémy (le comte Edouard de), membre du Conseil général de la Marne, 22, rue Las Cases, à Paris.

*Barthelémy (François).

*Bauffremont-Courtenay (le prince de), duc d'Atrisco, 87, rue de Grenelle-Saint-Germain, à Paris.

Bausson, (l'abbé), curé de Frolois.

*Beau, avoué au Tribunal, membre du Conseil général et du Conseil municipal.

Beaudesson, directeur des contributions directes.

Beaupré (Emile), propriétaire.

*Beauzée-Pinsart, sculpteur, à Stenay (Meuse).

Bénard (l'abbé), aumônier de la Chapelle ducale de Lorraine.

Bénaville (Mme de).

*Benoit (Arthur), propriétaire, à Berthelming (Lorraine).

Digitized by Google

Benoit (Charles), doyen honoraire de la Faculté des lettres, membre de l'Académie de Stanislas.

Bernard, ancien notaire.

*__Bernard de Jandin__, ancien magistrat.

*__Berger-Levrault__ (Oscar), imprimeur-libraire.

*__Bertier__ (Emile), avoué à la Cour d'appel.

Bertin (Charles), propriétaire.

*__Bibliothèque__ (la) de la Ville de Bar-le-Duc (Meuse).

*__Bibliothèque__ (la) de la Ville d'Epinal (Vosges).

*__Bibliothèque__ (la) de la Ville de Lunéville.

*__Bibliothèque__ (la) de la Ville de Verdun-sur-Meuse (N. Frizon, bibliothécaire).

*__Bieler__, pasteur, à Dieuze (Lorraine).

*__Bizemont__ (comte de), ancien officier supérieur, au château de Trembloye, commune de Bouxières-aux-Chênes.

Blancheur, notaire honoraire.

*__Bleicher__, professeur d'histoire naturelle médicale à l'Ecole supérieure de pharmacie, membre de l'Académie de Stanislas.

Blondel, professeur à la Faculté de droit, membre du Conseil général des Vosges.

Blondlot, maître de conférences à la Faculté des sciences.

Boiselle (l'abbé), curé de Cudot-Sainte-Alpaïs (Yonne), par Saint-Julien-du-Sault.

Bollemont (Alfred de).

Bonnabelle, correspondant de la Société pour l'instruction élémentaire, rue Nève, 37, à Bar-le-Duc (Meuse).

*__Bonneau__ (l'abbé), curé de Burey-en-Vaux, par Vaucouleurs (Meuse).

*__Bonnejoy__, docteur en médecine, à Chars-en-Vexin (Seine-et-Oise).

Bonvalot, ancien magistrat, rue Cassette, 3, à Paris.

Boppe, sous-directeur de l'Ecole forestière.

Bossert, bijoutier.

*__Bœswillwald__, architecte, inspecteur général des monuments historiques, 19, rue Hautefeuille, à Paris.

Digitized by Google

Boucher (Emile).
Boudet, architecte.
***Boulangé**, ancien magistrat, à Remiremont (Vosges).
Bour (Charles), propriétaire.
Bour (Edouard), greffier en chef du Tribunal civil.
Bourcier (le comte Charles **de**), au château de Bathelémont (Lorraine).
Bourgogne (Frédéric **de**), propriétaire à Lamarche (Vosges).
***Bourgon** (Désiré), architecte, élève de 1re classe de l'Ecole des Beaux-Arts.
***Bouvet** (le baron **de**), à Saint-Remy-en-Bouzemont (Marne).
Bouvier (**de**), conseiller honoraire à la Cour d'appel.
Brassart, archiviste de la Ville de Douai, 63, rue du Canteleux, à Douai (Nord).
Brenier (l'abbé), curé d'Epinal (Vosges).
***Bretagne**, directeur des contributions directes en retraite.
Bretagne (Ferdinand), contrôleur des contributions directes.
***Briard** (Emmanuel), avocat.
***Brice** (le général).
Bridey (l'abbé), supérieur du grand Séminaire.
***Briey** (S. G. Mgr **de**), évêque de Saint-Dié (Vosges).
***Brincourt** (J.-B.), 2, rue Blanpain, à Sedan (Ardennes).
Brocard (l'abbé), curé de Varangéville.
Bruyères (Ch. **de**), avocat, à Remiremont (Vosges).
***Buffet** (Aimé), inspecteur général des ponts et chaussées, quai Henri IV, 46, à Paris.
Buffet (Louis), sénateur, ancien ministre, rue de Saint-Pétersbourg, 2, à Paris.
Bussienne, propriétaire, à Dieulouard.
Castex (le vicomte Maurice **de**), ancien officier d'état-major, rue de Penthièvre, 6, à Paris.
Caye, ancien avoué, suppléant de justice de paix.
Cerf, notaire, à Rosières-aux-Salines.
Chanel (l'abbé), professeur à l'école Saint-Sigisbert.
***Chapelier** (l'abbé), curé de Jeanménil (Vosges).

Digitized by Google

*Chapellier, ancien trésorier de la Société d'Emulation des Vosges, Nancy.

Chassignet, sous-intendant militaire en retraite, membre de l'Académie de Stanislas.

*Charlot (Alexandre), ancien magistrat,

*Châtelain (E.), professeur de philosophie au Lycée.

Chatelain (l'abbé), ancien professeur de philosophie, rue Milton, 14, à Paris.

*Chenut (Emile), juge de paix du canton ouest de Nancy.

Chevreux, archiviste du Département des Vosges, à Epinal.

Chicoulan, principal du collège de Lunéville.

Chicoyne - Duval (Henri), châlet de Bellevue, à Isches (Vosges).

Chrestien de Beauminy, ancien avoué.

*Christophe (Henri), lithographe.

*Claude, ancien pharmacien.

*Claude (Auguste), propriétaire.

Claudot, entrepreneur de bâtiments.

Clesse, notaire honoraire, membre du Conseil général.

Cloud (Victor), négociant, à Blâmont.

*Coliez (Emile), docteur en médecine, à Longwy.

*Collenot (Félix), ancien magistrat.

Collignon, médecin-major, rue de Paris, 3, à Saint-Denis (Seine).

Collignon, professeur de rhétorique au Lycée.

Collin, notaire.

Condé (de), directeur d'assurances.

*Constantin (Jules), architecte.

*Contal (Edmond), avocat à la Cour d'appel.

Cordier (Julien), député de Meurthe-et-Moselle, à Toul.

*Costé, ancien conseiller de Préfecture.

*Courcel (Valentin de), boulevard Saint-Germain, 132, à Paris.

Courcelles (Emile), poêlier.

*Cournault (Charles), conservateur du Musée historique lorrain, à Malzéville.

Digitized by Google

Courtois, avocat à la Cour d'appel.

*__Crépin-Leblond__, imprimeur.

Crévoisier d'Hurbache (de), avocat à la Cour d'appel.

*__Cuvier__, ancien pasteur, membre de l'Académie de Stanislas.

*__Dannreuther__, pasteur de l'Eglise réformée, à Bar-le-Duc (Meuse).

Dartein (l'abbé **de**), ancien professeur à l'école Saint-Sigisbert, 17, rue des Charpentiers, Strasbourg.

David (Louis), à Vaucouleurs.

David (Paul), ancien sous-préfet.

Deblaye (l'abbé Alexandre), aumônier de la Maison de retraite des Sœurs de la Doctrine chrétienne.

Debuisson (Eugène), à Bayon.

*__Degerman__ (Jules), rentier, à Sainte-Marie-aux-Mines (Alsace).

Déglin (Henri), avocat à la Cour d'appel.

Demange (l'abbé), directeur de l'école Saint-Léopold.

Demange (l'abbé), curé de Saulxerottes.

*__Denis__ (Albert), président du Cercle sténographique de la Lorraine.

*__Denis__ (Charles), Adj. élève d'administration, hôpital militaire du camp de Châlons-sur-Marne (Marne).

Denis (Paul), président du Tribunal civil de Toul.

Denys, président du Tribunal civil de Mirecourt (Vosges).

*__Depantaine__, docteur en médecine, à Gondrecourt (Meuse), membre du Conseil général de la Meuse.

*__Des Robert__ (F.), membre de l'Académie de Stanislas.

*__Didierjean__ (le comte), administrateur des cristalleries de Saint-Louis, par Lemberg (Lorraine).

*__Didier-Laurent__ (l'abbé), directeur de l'école Saint-Joseph, à Reims (Marne).

*__Dietz__, ancien banquier.

Digot (Alfred), propriétaire.

Dinago, avocat à la Cour d'appel.

*__Dolard de Myon__ (le comte), propriétaire.

Digitized by Google

*Domgermain (le comte de), rue de Lille, 3, à Paris, et à Phlin.
Donot (P.), journaliste, cours du Midi, 40, à Lyon.
*Dorveaux (Paul), bibliothécaire de l'Ecole supérieure de pharmacie, avenue de l'Observatoire, 4, à Paris.
Doyotte (l'abbé), curé d'Haroué.
Drouin (Ch.), instituteur, à Saint-Julien (Vosges).
*Dumont (Paul), docteur en droit.
*Dupont (Gustave).
Durand (G.), archiviste du Département de la Somme, à Amiens.
*Durand (Léon), receveur municipal, à Remiremont (Vosges).
*Duvernoy (Emile), archiviste du Département de Meurthe-et-Moselle.
Eauclaire (l'abbé), curé de Saizerais.
Ebel (Charles), négociant.
*Elie (Edmond), ancien juge au Tribunal de commerce.
*Elie-Lestre, ancien officier de cavalerie.
*Espée (le baron Marcien de L'), rue Casimir Périer, 11 bis, à Paris.
Evrard fils (Auguste), à Epinal (Vosges).
Fabry, fabricant d'ornements d'église, rue Saint-Sulpice, 38, à Paris.
*Favier, conservateur de la Bibliothèque publique, bibliothécaire-archiviste de l'Académie de Stanislas.
Ferbus, ancien magistrat.
Fériet (le baron de), avocat.
*Ferry, notaire, à Saint-Loup (Haute-Saône).
Ferry-Schützenberger, ancien avocat, à Paris.
*Feyen, ancien notaire, à Pont-à-Mousson.
Flageollet, conseiller de Préfecture, à Bar-le-Duc (Meuse).
*Fliche (Paul), professeur à l'Ecole forestière, membre de l'Académie de Stanislas.
Florentin, ancien receveur des hospices, à Bar-le-Duc (Meuse).
*Florentin (l'abbé), chanoine honoraire, directeur aumônier de la Maison-Mère du Saint-Cœur de Marie.

Digitized by Google

Florentin (Jules), à Forcelles-sous-Gugney.
Foblant (Maurice), ancien représentant.
***Fourier de Bacourt** (le comte Etienne), au château de Gentilly, par Sorgues-sur-Ouvèze (Vaucluse).
Fourlemann, instituteur à la verrerie de Valérysthal (Lorraine).
***Fournier**, docteur en médecine, à Rambervillers (Vosges).
François, ancien notaire.
Frébillot (H.), instituteur, à Baudricourt (Vosges).
Frémotte, peintre verrier, à Neufchâteau (Vosges).
Fringant (l'abbé), curé d'Allamps.
Fringnet (Alphonse), proviseur du lycée Lakanal, à Sceaux (Seine).
Friot, docteur en médecine.
***Froment**, ancien magistrat, à Epinal (Vosges).
Fruminet (l'abbé), curé de Saint-Jacques, à Lunéville.
***Frussotte** (l'abbé), à Jouy-en-Argonne (Meuse).
***Gallé** (Emile), industriel.
***Gandelet** (le comte Albert), chambellan de S. S. Léon XIII.
***Ganier**, juge d'instruction au Tribunal civil d'Epinal (Vosges).
***Gargam** (Louis), commandant d'infanterie en retraite.
Garnier, juge au Tribunal civil.
Gauchier (Christophe), peintre, à Moyenvic (Lorraine).
***Gerbéviller** (le marquis de), au château de Gerbéviller.
Gegout jeune, à Vézelise.
***Genay**, architecte, inspecteur des édifices diocésains.
Génin (André), sous-lieutenant au 79e.
***George** (Amédée).
Gérard (Albert), avocat, à Saint-Dié (Vosges.)
Gérardin (Julien), clerc de notaire, à Jarville.
Germain, conseiller à la Cour d'appel.
***Germain** (Léon), membre de l'Académie de Stanislas.
Gigout (Léopold), architecte.
***Gilbert**, photographe, à Toul.

Digitized by Google

*Gillant (l'abbé), curé d'Auzéville, par Clermont-en-Argonne (Meuse).

*Gironcourt (de), conducteur des ponts et chaussées.

*Gomien (Paul), sous-intendant militaire.

Gondrecourt (le comte René de), ancien conseiller de Préfecture.

*Gondrexon (l'abbé), ancien curé de Saint-Nicolas-du-Port, à la Maison des prêtres auxiliaires.

*Goüy (Jules), ancien magistrat, membre de l'Académie de Stanislas, à Renémont, commune de Jarville.

*Goüy de Bellocq-Fenquières (Albert), ancien officier d'état-major.

*Goury (Gustave), avocat à la Cour d'appel.

Grandeau, doyen de la Faculté des sciences.

*Grandemange (l'abbé) aumônier de la Maison-de-Secours.

*Grand-Eury (l'abbé), curé de Champigneulles.

Grandjean, percepteur, à Blainville-sur-l'Eau.

*Grassot (l'abbé), curé de Choiseul (Haute-Marne).

*Grosjean (Maurice), à Spincourt (Meuse).

Grosjean-Maupin, libraire.

*Guérin (Raoul), pharmacien aide-major au 1er corps d'armée, rue Saint-Martin, 125, à Paris.

Guérin (Edmond), rue des Capucins, 6, à Lunéville.

*Guerrier de Dumast (le baron), conservateur des forêts de Meurthe et-Moselle.

*Guillon (Auguste), ancien sous-officier au 4e bataillon de chasseurs à pied, employé de banque, à Caumont-l'Eventé (Calvados).

Guinet (A.), entrepreneur de bâtiments.

*Guiot de Saint-Remy, juge honoraire au Tribunal civil.

Gutton (Henri), architecte.

*Guyot (Charles), professeur de législation et de jurisprudence à l'Ecole forestière, membre de l'Académie de Stanislas.

Haldat du Lys (Charles de), propriétaire.

Digitized by Google

*Haillant, avoué, secrétaire perpétuel de la Société d'Emulation, rue du Quartier, 17, à Epinal (Vosges).

*Hamonville (le baron Louis d'), conseiller général, maire de Manonville.

*Hannequin, ancien magistrat.

*Hannoncelles (Gérard d'), président de chambre à la Cour d'appel.

*Hanrez (Prosper), industriel, à Dombasle-sur-Meurthe.

Harmand (l'abbé), supérieur de l'Orphelinat agricole, à Haroué.

Hausen (d'), au château de Sainte-Marie, près Blâmont.

*Haussonville (le comte d'), ancien député, rue Saint-Dominique, 41, à Paris.

*Hautoy (du), propriétaire, chaussée de Doullens, 45, à Amiens (Somme).

*Heitz, percepteur de la circonscription de Pulligny, à Vézelise.

Hennezel (le comte d').

Henry, professeur à l'Ecole forestière.

Henry (Auguste), à Neufchâteau.

*Héraule (de l').

*Hertz (Adrien), ancien magistrat, rue Sainte-Elisabeth, 41, à Lunéville.

*Houx d'Hennecourt (du), propriétaire, à Pont-à-Mousson.

Houzelle, instituteur, à Breux, par Montmédy (Meuse).

*Huart (baron G. d') ancien préfet, à Persac (Vienne).

Hulot (le baron), inspecteur général des finances en retraite.

Husson (Auguste), sculpteur à Blevainconrt (Vosges).

*Iohmann, bijoutier.

*Jacob, archiviste du Département de la Meuse et conservateur du Musée, à Bar-le-Duc.

Jacques (l'abbé Victor), agrégé de l'Université, professeur à l'Ecole Saint-Sigisbert.

*Jacquot (l'abbé), curé-doyen de Billy-lès-Mangiennes (Meuse).

Digitized by Google

*Jacquot (Albert), luthier.

*Jaquiné, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées.

Jasson, architecte de la Ville.

*Jeandel, greffier du Tribunal de commerce.

*Joly de Morey (Henri), ancien magistrat, avenue Bugeaud (place d'Eylau), à Paris.

Joly de Morey (Alexandre-Léon), 24, rue de la Ville-l'Evêque, à Paris.

*Jouffrey, principal clerc de notaire, à Fauville (Seine-Inférieure).

*Jouré (E.), maraîcher, faubourg Saint-Mansuy, à Toul.

*Jouve, professeur, impasse Boileau, 5, à Paris-Auteuil.

Joybert (le baron Gaston de), propriétaire.

Kauffer (Ferdinand), bijoutier.

*Keller (Edmond), propriétaire, à Lunéville.

Kesseling (le baron de).

Klopstein (le baron Antoine de), conseiller général de Meurthe-et-Moselle, au château de Châtillon, près Cirey-sur-Vezouse.

*Kools (l'abbé), curé de Lorquin (Lorraine).

*Konarski (Wlodimir), vice-président du Conseil de Préfecture de la Meuse, à Bar-le-Duc.

Krug-Basso, conseiller à la Cour d'appel.

*Kuhn (l'abbé Hermann), curé de Guéblange (Lorraine).

*Labourasse, inspecteur de l'enseignement primaire en retraite, à Bar-sur-Aube (Aube).

Lachasse, secrétaire de la Faculté de droit.

*Lacour (l'abbé), chanoine honoraire, secrétaire particulier de Mgr l'Archevêque de Bourges (Cher).

Lagrange, ex-administrateur de la manufacture de glaces de Cirey, rue Bergère, 18, à Paris.

La Granville (de), au château de Tumejus, commune de Bulligny.

*Lallemand, conseiller à la Cour d'appel de Besançon (Doubs).

Digitized by Google

Lallemand de Mont (Frédéric **de**), au château de Lupcourt, et 8, rue Girardet, à Nancy.

***Lallemand de Mont** (Pierre **de**), ancien secrétaire-général de Préfecture.

Lallemant de Liocourt (Charles **de**), ancien notaire.

Lallemant de Liocourt (Frédéric **de**).

Lallemant fils (Edmond).

***Lallement** (Louis), avocat à la Cour d'appel.

***Lamasse**, peintre, à Lunéville.

***Lambel** (le comte Alexandre **de**), maire de Fléville, ancien conseiller général.

***Lambel** (le vicomte Paul **de**), au château de Fléville.

Lambertye (le comte Gaston **de**), à Compiègne.

Landreville (le comte **de**), ancien conseiller général.

Landrian (le comte **de**), baron du Montet.

***Langlard**, directeur d'assurances.

Lanternier, architecte.

***Lanty**, conservateur des hypothèques en retraite.

***Laprevote** (Léon), inspecteur-adjoint des forêts.

***Larguillon** (le commandant).

***Laroche** (l'abbé), curé de Damas-devant-Dompaire (Vosges).

***Latouche** (le baron Georges **de**), ancien sous-préfet.

Laurent (A.), médecin-major au 1er cuirassiers, à Lunéville.

***Laurent** aîné (Jules), sculpteur.

Lazar-Nathan, professeur.

Le Bègue, directeur de la Société nancéienne de Crédit industriel et de Dépôts.

***Le Bègue de Germiny** (le comte Marcel), 37, avenue d'Antin (Champs-Elysées), à Paris.

***Leblanc** (Henri), marchand d'antiquités.

***Lebrun** (Léon), avocat, à Lunéville.

Leclerc (René), ancien magistrat, avocat à la Cour d'appel.

Lefebvre (Henri), contrôleur des contributions directes en disponibilité.

Ledain (l'abbé), prêtre habitué, à Metz (Lorraine).

Digitized by Google

Lederlin, doyen de la Faculté de droit, membre de l'Académie de Stanislas.

Legay, marchand d'antiquités.

Legin (l'abbé), vicaire, à Türckeim (Alsace).

Lemaire, chef de section aux chemins de fer de l'Est, à Pont-à-Mousson.

Lenglet (Paul), banquier.

Lepezel, docteur en droit, juge de paix du canton de Longuyon.

*__Leroy__ (l'abbé), curé de Taintrux (Vosges).

*__Lhôte__ (l'abbé), professeur au grand Séminaire de Saint-Dié (Vosges).

Lhuillier, curé d'Abreschwiller (Lorraine).

*__Lhulière__, ancien entrepreneur.

Ligniville (le comte Gaston de).

*__Loppinet__, inspecteur des forêts, à Verdun (Meuse).

Loraux (l'abbé Arthur), curé de Grand-Verneuil (Meuse).

Lorrain (l'abbé), doyen du Chapitre de la Cathédrale, secrétaire particulier de Mgr l'Evêque.

Lorrain (Aristide), juge de paix du canton de Nomeny.

Lorta, sous-directeur des contributions directes à Saint-Dié (Vosges).

Ludre (le comte Gaston de), membre de l'Académie de Stanislas, au château de Ludre, à Richardménil.

*__Lux__ (l'abbé), curé d'Insming (Lorraine).

*__Luxer__, avocat-général à la Cour d'appel.

Luzoir, professeur au Collège de Toul, à Nancy.

Madelin (Amédée), ancien magistrat, avocat, à Bar-le-Duc (Meuse).

*__Magnienville__ (de), secrétaire-adjoint de la Société historique de Compiègne (Oise), 15, rue St-Lazare.

Magot, avocat, à Pont-à-Mousson.

*__Majorelle__ (Louis), industriel.

*__Malglaive__ (de), au château de Neuviller-sur-Moselle.

*__Malhorty__, chef d'escadrons de cuirassiers, à Châlons-sur-Marne.

Digitized by Google

Marchal (l'abbé), curé de Dieulouard.

Marchal (Eugène), docteur en droit et en médecine, ancien adjoint au Maire de Nancy.

***Marchal**, docteur en médecine, à Lorquin (Lorraine).

***Marcot** (Léopold), maire de Rémérèville.

Marcot (René), membre du Conseil municipal.

***Margo** (Gaspard), membre de la Chambre de commerce.

Margon (le comte de), chef d'escadron au 3e chasseurs, à Verdun (Meuse),

Maringer, adjoint au Maire de Nancy.

***Marly**, ancien adjoint au Maire de Metz.

Marquis, sénateur de Meurthe-et-Moselle, conseiller général, à Thiaucourt, et rue de Lille, 45, à Paris.

***Marsal**, notaire, à Bordeaux (Gironde).

Marsal (l'abbé), curé de Dieuze (Lorraine).

***Martimprey de Romécourt** (le comte Edmond de), à Blâmont.

Martin (l'abbé Eugène), professeur à l'Ecole St-Sigisbert.

Marton (l'abbé), ancien aumônier militaire, aumônier du pensionnat Saint-Joseph.

***Mathieu** (Ch.), ancien magistrat.

Mathieu (l'abbé D.), aumônier des Dames dominicaines, membre de l'Académie de Stanislas.

Mathieu, conservateur des forêts en retraite.

***Mathieu** (l'abbé), curé de Sainte-Geneviève.

Mathiot (Paul).

Mathis de Grandseille (René), 175, boulevard Saint-Germain, à Paris.

***Maxant** (Eugène), greffier de chambre à la Cour d'appel.

***Maxe-Werly**, membre de la Société de numismatique de Belgique, rue de Rennes, 61, à Paris.

Meixmoron de Dombasle (Charles de), directeur de la fabrique d'instruments aratoires, président de la Société centrale d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle.

***Mellier**, inspecteur d'Académie, membre de l'Académie de Stanislas.

Digitized by Google

*__Mengin__ (Henri), avocat à la Cour d'appel.

*__Merciol__ (l'abbé), curé de Morville-lès-Vic (Lorraine).

__Mesmin__, ancien magistrat.

__Metz-Noblat__ (Antoine __de__), homme de lettres, membre de l'Académie de Stanislas.

*__Metz__ (le baron Hyacinthe __de__), ancien préfet, à la Vigne, près Cirey-sur-Vezouse.

__Mézières__ (Alfred), professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Paris, membre de l'Académie française, député de Meurthe-et-Moselle, conseiller général, boulevard Saint-Michel, 57, à Paris.

__Michel__, cultivateur, à Ugny, canton de Longuyon, par Cons-la-Grandville.

__Michon__ (Alfred), lieutenant-colonel d'artillerie, chef du bureau du personnel de l'artillerie au Ministère de la guerre.

*__Miette__, ancien magistrat, rue Paisible, 6, à Pont-à-Mousson.

__Michaut__ (Gabriel), ancien conseiller général, à Lunéville.

__Miscault__ (__de__).

__Moidrey__ (Léon __de__), ancien magistrat, au château d'Hannoncelles, par Manheulles (Meuse).

*__Montjoie__ (__de__), au château de Lasnez, près Villers-lès-Nancy.

__Morel__, sous-inspecteur des forêts en retraite, à Vandières.

__Morlaincourt__ (__de__), colonel d'artillerie en retraite.

__Mossmann__, archiviste de la Ville de Colmar (Alsace).

__Mottet de la Fontaine__, avocat à la Cour d'appel.

__Munier__, député de Meurthe-et-Moselle, à Pont-à-Mousson.

__Munier-Jolain__, avocat à la Cour d'appel, rue Saint-Roch, 17, à Paris.

__Nano__, sous-préfet de Saint-Dié (Vosges).

__Nathan-Picard__, vice-président du Bureau de bienfaisance.

*__Nettancourt-Vaubecourt__ (le marquis __de__), au château de Nettancourt, par Revigny (Meuse).

*__Nicéville__ (Paul __de__), avocat à la Cour d'appel.

__Noël__, ancien magistrat.

__Noël__, dentiste.

Digitized by Google

*Noiriel (J.), libraire, à Strasbourg (Alsace).
Norberg, membre de la Chambre de Commerce.
Norberg (Emile), de la maison Berger-Levrault.
Olry (l'abbé), vicaire de la basilique de Saint-Epvre.
O'Gorman (le comte).
*Pange (le comte Maurice de), 98, rue de l'Université, à Paris.
Parisot (Louis), avocat.
*Parisot (E.-S.), étudiant.
Paul, notaire.
*Pellot (Paul), principal clerc de notaire, à Rethel (Ardennes).
*Pernot, propriétaire, à Tramont-Emy.
*Pernot du Breuil, ancien adjoint au Maire de Nancy.
*Pernot du Breuil (Auguste), ancien magistrat, à Mirecourt. (Vosges).
*Perot, intendant militaire en retraite.
Perruchot, docteur en médecine, à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
*Petit, recoveur de l'enregistrement, place Nationale, à Etain (Meuse).
*Petitbien, ancien député, à Blénod-lès-Toul.
*Petitot-Bellavène , avocat, à Menesbles (Côte-d'Or).
*Pfister, professeur à la Faculté des lettres, membre de l'Académie de Stanislas.
*Piat de Braux (Gabriel de), à Boucq.
Picard (l'abbé), chanoine prébendé de la Cathédrale.
*Pierre (Paul), peintre.
*Pierfitte (l'abbé), curé de Portieux (Vosges).
Pierron (H.), docteur en médecine, à Pont-à-Mousson.
Pierron, libraire.
*Pierrugues (P.-D.), membre de la Société archéologique de Fiesole, 5, via della Piazzuola, à Florence (Italie).
Pierson de Brabois, propriétaire.
*Pimodan (le marquis de), au château d'Echênay (Haute-Marne), et 93, rue de l'Université, à Paris.
Piquemal, ancien capitaine d'artillerie, au château de Gentilly, commune de Maxéville.

Digitized by Google

Poirel (Paul), ancien magistrat, à Rosières-aux-Salines.
***Poirson**, receveur municipal.
***Prost** (Auguste), membre de l'Académie de Metz, rue de Penthièvre, 11, à Paris.
***Puton** (Bernard), avocat à la Cour d'appel.
***Quintard** (Léopold).
Quintard (Lucien).
Rampont (E.), avoué au Tribunal.
Rance (l'abbé), ancien professeur à la Faculté de théologie, à Aix (Bouches-du-Rhône).
Ravinel (le baron Charles de), ancien député, au château de Villé, commune de Nossoncourt (Vosges).
Ravinel (Maurice de), ancien préfet, à Lunéville.
Raynal (Paul de), ancien magistrat, rue Washington, 10, à Paris.
Remy (Fernand), à Saint-Nicolas-du-Port.
Renard (René), avocat à la Cour d'appel.
***Renauld** (l'abbé Félix), professeur d'histoire à l'Ecole Saint-Sigisbert.
Renauld (Albert), avoué, à Bar-le-Duc (Meuse).
Renauld (Jules-Emile).
***Reuss**, professeur à l'Ecole forestière.
***Richard**, notaire, à Remiremont (Vosges).
Ring (le comte de), conseiller à la Cour d'appel, place Darcy, 25, à Dijon (Côte-d'Or).
***Riocour** (le comte Edouard du Boys de), commandant d'artillerie en retraite, au château d'Aulnois (Lorraine).
***Robinet** (l'abbé), chapelain de la Cathédrale, place Madeleine, 13, Verdun (Meuse).
Rochel, ancien négociant.
***Rollin**, propriétaire, à Gerbéviller.
Roquefeuil (Mme la vicomtesse de), née **Fourier de Bacourt**.
Rougieux (Antoni), architecte.
Roussel (Emile), secrétaire en chef de la Mairie.
***Rouyer**, ancien directeur des postes, à Thiaucourt.
Roxard de la Salle (Ludovic).

Digitized by Google

*Roxières (Charles de).
Roxières (Antoine de).
Sadoul, procureur-général près la Cour d'appel.
Saint-Joire (Paul), avocat à la Cour d'appel.
*Saint-Joire (René), avocat à la Cour d'appel.
*Saint-Vincent (le baron de), président de chambre honoraire à la Cour d'appel.
Salmon, conseiller honoraire à la Cour de Cassation, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), boulevard Saint-Germain, 168, à Paris.
*Sauer (Edouard), archiviste, à la Présidence, à Metz.
Saussure (Henri de), Cité 23, à Genève (Suisse).
*Save (Gaston), artiste peintre, à Saint-Dié-des-Vosges.
*Schaudel, lieutenant de douanes à Thonne-la-Long, par Montmédy (Meuse).
*Schmidt, professeur, à Strasbourg (Alsace).
Schmidt (Ernest), maître de verreries, à Vannes-le-Châtel.
*Schneider, avoué à la Cour d'appel.
Schott, négociant, ancien membre du Conseil municipal.
*Schuler, architecte diocésain du département des Vosges.
*Scitivaux de Greische (Anatole de), au château de Remicourt, commune de Villers-lès-Nancy.
*Seillière (le baron Frédéric), ancien manufacturier, avenue de l'Alma, 61, à Paris.
*Serot Alméras-Latour, conseiller à la Cour d'appel.
Serre (Mme la comtesse Marie de), rue Las Cases, 8, à Paris.
Sicard (Camille), 1, rue du Quartier-Neuf, à Toul.
*Sidot (Louis), libraire.
Simette (Théodore), ancien adjoint au Maire de Nancy.
Simonin (Fernand), ancien magistrat.
Simonin (Henri), ancien lieutenant-colonel de l'armée territoriale.
Simonin (Prosper), ancien magistrat.
*Sonrier (le docteur), à Poussay (Vosges).
Souhaut (l'abbé), curé-doyen de Ligny-en-Barrois (Meuse).

Digitized by Google

*Souhesmes (Raymond des Godins de).
Soulié (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier de l'hospice Saint-Stanislas.
*Staemmel (l'abbé), secrétaire général de l'Evêché.
Stainville (Edmond), conseiller à la Cour d'appel.
Stein, architecte, à Toul.
*Straten-Ponthoz (le comte de), de l'Académie de Metz, rue de la Loi, 17, à Bruxelles (Belgique).
*Thiébaut, papetier.
*Thiéry (Jean-Baptiste), propriétaire.
*Thiéry (Emile), artiste peintre, rue des Orphelins, 20, à Mulhouse (Alsace).
*Thiriet (l'abbé), professeur d'histoire au grand Séminaire.
Thomas (Gabriel), conseiller à la Cour d'appel.
Thomas (Léon), ancien contrôleur des contributions indirectes, à Mont-de-Marsan (Landes).
*Thomas (Stanislas), ancien magistrat.
*Thomassin (l'abbé), curé de Villotte (Vosges).
*Thouvenin (Paul).
Tourdes (le docteur), doyen de la Faculté de médecine, membre de l'Académie de Stanislas.
Tourtel (Charles), ancien notaire.
*Trambloy, géomètre-arpenteur, à Brixey-aux-Chanoines (Meuse).
*Trancart, ancien préfet.
*Tuffier père, ancien bijoutier.
*Turinaz (S. G. Mgr), évêque de Nancy et de Toul.
Ubexy (René d'), ancien magistrat.
*Vacant (l'abbé), professeur au grand Séminaire.
Vagner (René), gérant du journal *l'Espérance*.
*Valentin, docteur en médecine.
*Vanier (Charles), notaire, à Blâmont.
Vanson (l'abbé), supérieur du collège de la Malgrange, de l'école Saint-Léopold et de l'école Saint-Sigisbert.
*Vercly (le général Chautan de).

Digitized by Google

*Vergne, notaire.

Vienne (Henri de), ancien magistrat.

*Villefosse (Et. de), ancien archiviste de la Nièvre, rue Foumorigny, 5, à Nevers.

*Viller, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite.

*Vincent (Henry), docteur en médecine, à Vouziers (Ardennes).

Vivier, conservateur des forêts en retraite.

*Volfrom, négociant.

Volland, maire de Nancy, sénateur de Meurthe-et-Moselle, conseiller général.

*Warren (le vicomte Lucien de), ancien capitaine d'artillerie.

Welche (Charles), ancien maire de Nancy, ancien ministre, conseiller d'Etat honoraire, à Montauban-sur-Houdemont, et avenue d'Antin, 67, à Paris.

*Weyland, curé à Guermange, par Langenberg (Lorraine).

*Wiener (Lucien), conservateur du Musée historique lorrain.

Wiener (René), négociant.

Xardel, ancien président de la Chambre de commerce, à Malzéville.

*Zæpffel (Edgard), vice-président du Conseil de Préfecture.

*Zanetti (E., aîné), artiste peintre, à Verdun (Meuse).

Zeller, inspecteur d'Académie, à Laon (Aisne).

Membres correspondants.

*Barbier de Montault (Monsignor), prélat de la maison de S. S. Léon XIII, à Poitiers (Vienne).

Bertolotti, directeur des Archives d'Etat, à Mantoue (Italie).

Bonnin, inspecteur des monuments historiques pour le département de l'Eure, à Evreux.

Digitized by Google

Bouillé (le marquis René **de**), à Paris.

Chalembert (V. **de**), à Paris.

Herluison, libraire à Orléans.

Juillac (le vicomte **de**), ancien officier supérieur, secrétaire de l'Académie de Toulouse.

Lory, bibliothécaire-archiviste de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon.

Marsy (le comte **de**), directeur de la Société française d'Archéologie, à Compiègne.

Mignard, membre de la Commission archéologique de la Côte-d'Or.

Misson (le baron), au château de Vieux-Waleffe, par Fallais, province de Liège (Belgique).

Ponton d'Amécourt (le vicomte **de**), président de la Société française de Numismatique et d'Archéologie, à Trilport (Seine-et-Marne).

Soland (Aimé **de**), secrétaire-directeur de la Société linnéenne de Maine-et-Loire.

Wagner, chef d'institution, à Philadelphie (Etats-Unis d'Amérique).

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

Pages

Bartolomeo Castel San-Nazar, médecin du duc Antoine, par M. Fourier de Bacourt. . . . 5

Une villa gallo-romaine entre Breux et son écart le hameau de Fagny (Meuse), par M. L. Schaudel. 36

Notice sur deux anciens fiefs de l'arrondissement de Nancy, par M. Jules Goüy. 54

L'abbaye de Haute-Seille, par M. Edmond de Martimprey de Romécourt (1) 86

L'Hôtel de la Monnaie à Nancy, par M. Henri Lepage 137

Le surhuméral des évêques de Toul, par Mgr X. Barbier de Montault 187

Visite de Dom Guyton dans les abbayes de la Lorraine en 1746, par M. le comte E. de Barthélemy.. 197

Portraits inédits de Charles III, Christine de Danemark et Nicolas de Vaudémont, par M. C. Schuler 221

(1) Errata : P. 100, ligne 16, *au lieu de* Henry III, *lire* Henry IV. P. 125, ligne 26, *supprimer le dernier mot* trois.

Digitized by Google

Pages

Le P. Abram, historien de l'Université de Pont-à-Mousson, et ses deux traducteurs Ragot et le P. Carayon, par M. l'abbé Eugène Martin. . 228
Excursions épigraphiques. — Baslieux, par M. Léon Germain 254
Catalogue des manuscrits de la Société d'Archéologie lorraine dressé par M. J. Favier (1) . . 1
Liste des Sociétés savantes avec lesquelles la Société d'Archéologie échange ses publications. . 85
Liste des publications qui sont envoyées à la Société 88
Liste des membres de la Société 89

PLANCHES.

Plan des substructions d'une villa gallo-romaine entre Fagny et Breux (Meuse). 40
Château de Villers-le-Prud'homme, vue de l'entrée principale. 55
Château de Villers-le-Prud'homme, vue intérieure. 56
» » armoiries . . 60
L'abbaye de Haute-Seille. — Plan 86
— — Restes de l'abbbaye. 89
— — Sculptures . . . 90
Fragment du plan de Nancy de 1611 137
Hôtel de la Monnaie à Nancy. 165
Portraits de Charles III et Christine de Danemark, dans le cloître de Saint-Dié 221

(1) Ce travail a été tiré avec une pagination spéciale.

Nancy, imp. de G. CRÉPIN-LEBLOND, passage du Casino.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

CATALOGUE

DES

OBJETS D'ART

ET

D'ANTIQUITÉ

EXPOSÉS AU MUSÉE

Se trouve chez M. René **WIENER**, trésorier de la Société, rue des **Dominicains**, 53

ET AU MUSÉE LORRAIN

Prix : **2** fr. **50**

PAR LA POSTE, 3 FR.

Nancy. — Imp. G. Crépin-Leblond

Digitized by Google

Digitized by Google

32101 064992611

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google